



N°4/2003



# Bulletin

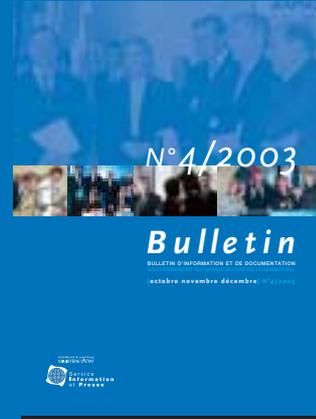
BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION  
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[octobre - novembre - décembre] N°4/2003

Grand-Duché de Luxembourg  
MINISTÈRE D'ÉTAT



Service  
**Information**  
et **Presse**



# Bulletin d'information et de documentation

G O U V E R N E M E N T D U G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## IMPRESSUM

### PHOTOS

Photothèque S.I.P.  
Ministère des Affaires étrangères  
Ministère de la Culture  
Tom Wagner  
Marc Glesener  
Hessische Staatskanzlei  
Luxpress / S.I.P.

### LAYOUT

Repères Communication, Sandweiler

### REDACTION

Service Information et Presse - Cellule édition

### IMPRESSION

Imprimerie Fr. Faber

### PUBLICATION

Service Information et Presse  
33, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg  
[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)



## A la UNE

Conférence intergouvernementale Octobre – Décembre 2003	8
Tournée dans les Balkans du Premier ministre Jean-Claude Juncker 18 – 20 novembre 2003	16
Visite d'Etat au Danemark 20 – 22 octobre 2003	26

## Regard SUR LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

### Premier ministre

Visite de travail du Premier ministre de la République de Pologne, Leszek Miller 6 octobre 2003	37
Visite officielle à Luxembourg du Premier ministre de Roumanie, Adrian Nastase 7 octobre 2003	38
Visite officielle à Luxembourg du président de la République de Chypre, Tassos Papadopoulos 15 octobre 2003	39
Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Belgrade 27 octobre 2003	40
Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Suède 29 octobre 2003	42
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker aux <i>Europäische Verfassungstage</i> à Francfort 6 novembre 2003	42
Visite officielle du Premier ministre belge, Guy Verhofstadt 26 – 27 novembre 2003	44

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Assemblée de l'UEO: «En matière de politique extérieure et de défense, l'Europe n'est qu'au début de ses ambitions» 2 décembre 2003	46
Visite officielle de Péter Medgyessy, Premier ministre de la République de Hongrie 3 – 4 décembre 2003	47

### Affaires étrangères

Lydie Polfer en mission de promotion économique au Chili 4 – 6 novembre 2003	49
Visite officielle du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer au Pérou 6 novembre 2003	50
Voyage du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer en Egypte, au Liban et en Syrie 10 – 11 novembre 2003	50
Lydie Polfer à la conférence euro-méditerranéenne de Naples 2-3 décembre 2003	51
Lydie Polfer à la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN 4 décembre 2003	52
Le Parlement européen, propriétaire de son siège de Luxembourg: Lydie Polfer et Pat Cox signent l'acte de vente portant sur l'immeuble Konrad Adenauer 16 décembre 2003	53
Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Bernard Rudolf Bot 22 décembre 2003	54

### Coopération au développement

Visite officielle à Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador, Maria Eugenia Brizuela de Avila 14 octobre 2003	55
---	----

S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Charles Goerens  
en République du Salvador  
4 – 7 novembre 2003 56

Visite de travail du Premier ministre  
de la République du Cap-Vert,  
José Maria Pereira Neves, au Luxembourg  
14 novembre 2003 59

Visite de S.A.R. la Grande-Duchesse  
et du ministre de la Coopération et  
de l'Action humanitaire Charles Goerens en Asie  
24 – 26 novembre 2003 61

Visite de travail à Luxembourg de Lassana Traoré,  
ministre des Affaires étrangères et de la Coopération  
internationale de la République du Mali  
18 décembre 2003 65

## Culture

Ouverture officielle de l'Institut culturel  
franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner  
13 octobre 2003 66

Erna Hennicot-Schoepges en visite officielle  
à Beijing  
31 octobre – 3 novembre 2003 68

Erna Hennicot-Schoepges en visite à Graz,  
capitale européenne de la culture  
28 – 29 novembre 2003 68

Erna Hennicot-Schoepges à la conférence ASEM  
sur le dialogue des cultures et des civilisations  
2 décembre 2003 69

Erna Hennicot-Schoepges inaugure l'atrium  
de la Maison du Commandant de la Forteresse  
Pierre-et-Paul à Saint-Pétersbourg  
15 décembre 2003 70

Présentation des travaux en vue de «Luxembourg  
et Grande Région, capitale européenne  
de la culture 2007»  
22 décembre 2003 71

## Economie

Henri Grethen présente le programme officiel  
de la conférence Patinnova-Epidos 2003 et  
passe en revue les développements en matière  
de brevets et de propriété industrielle  
6 octobre 2003 74

Journée de promotion de l'économie  
luxembourgeoise, à Paris, en présence  
du ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer  
15 octobre 2003 75

Le ministre de l'Economie Henri Grethen  
à l'occasion de l'ouverture de  
la 83<sup>e</sup> Foire internationale de Luxembourg  
18 octobre 2003 77

## Education nationale

Le ministre de l'Education nationale  
Anne Brasseur présente deux nouveaux  
projets de loi en matière d'enseignement  
23 octobre 2003 78

Anne Brasseur visite des classes fonctionnant  
selon le principe du *team-teaching* et présente  
le nouveau bulletin scolaire pour l'enseignement  
primaire  
12 décembre 2003 80

## Environnement

Les ministres Fernand Boden et Charles Goerens  
présentent le programme forestier national  
22 octobre 2003 81

## Famille

Marie-Josée Jacobs à la conférence européenne  
des ministres de l'enfance à Paris  
20 novembre 2003 82

## Finances

Luc Frieden présente le programme  
pluriannuel des dépenses en capital  
pour la période 2003 à 2007  
17 novembre 2003 84

Amendements gouvernementaux au projet  
de budget 2004  
26 novembre et 3 décembre 2003 84

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires  
économiques et financières  
Octobre – Décembre 87

## Intérieur

Le ministre de l'Intérieur Michel Wolter présente les services de la gestion de l'eau  
17 octobre 2003 90

Michel Wolter présente des concepts de la Police grand-ducale en matière de lutte contre la délinquance juvénile et d'aide aux victimes  
19 novembre 2003 91

## Justice

Le ministre de la Justice Luc Frieden en visite en Bulgarie  
8 – 10 octobre 2003 92

## Logement

Fernand Boden présente la réforme du bail à loyer  
1<sup>er</sup> octobre 2003 93

## Médias et communication

Le *Lëtzebuenger Filmpräis* récompense les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois  
10 octobre 2003 94

Le rapport intermédiaire de l'étude sur le paysage médiatique au Luxembourg remis au ministre François Biltgen  
3 décembre 2003 96

## Migrations

Luc Frieden au Conseil JAI à Bruxelles : accord politique sur le concept de pays d'origine sûrs  
2 - 3 octobre 2003 97

Luc Frieden informe sur la politique des réfugiés du gouvernement luxembourgeois  
20 novembre 2003 97

## Promotion féminine

Marie-Josée Jacobs au colloque «La loi sur la violence domestique : un nouveau défi ?»  
24 – 25 novembre 2003 98

## Recherche

Signature d'une convention de collaboration entre le ministère de l'Intérieur et le CRPGL  
23 octobre 2003 99

## Tourisme

Le ministre du Tourisme Fernand Boden dresse le bilan de la saison touristique 2003  
4 décembre 2003 100

## Transports

Henri Grethen au Conseil «Transports, Télécommunications et Energie» à Luxembourg  
9 octobre 2003 101

Henri Grethen présente le bilan du permis à points ainsi que la campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité routière  
5 novembre 2003 102

Le ministre des Transports au sujet du développement de l'aéroport  
12 novembre 2003 104

Signature de la convention relative à la mise en place d'une centrale de mobilité  
20 novembre 2003 105

Pose de la première pierre de la nouvelle aérogare de Luxembourg  
7 décembre 2003 107

## Travail et emploi

Réunion du comité de coordination Tripartite  
17 novembre 2003 108

Le ministre François Biltgen signe avec les partenaires sociaux un plan d'action de lutte contre les accidents de travail  
19 novembre 2003 110

Le ministre du Travail et de l'Emploi  
François Biltgen au sujet de la mise en œuvre  
du Fonds social européen et sa contribution  
à la stratégie européenne en faveur de l'emploi  
26 novembre 2003 110

Le ministre du Travail et de l'Emploi  
François Biltgen présente le projet  
de réforme de l'ITM  
28 novembre 2003 111

François Biltgen présente l'accord relatif aux  
prestations de chômage pour travailleurs frontaliers  
1<sup>er</sup> décembre 2003 113

Comité de conjoncture  
Octobre – Décembre 114

## Les travaux DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

119

Le ministre de l'Economie Henri Grethen  
lors de l'ouverture de la 83<sup>e</sup> Foire internationale  
de Luxembourg  
18 octobre 2003 142

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion  
du dîner offert par Sa Majesté la Reine  
du Danemark  
20 octobre 2003 148

Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer  
devant la Confédération du commerce danois  
Luxembourg : *European platform for business*,  
Danemark  
22 octobre 2003 150

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker  
lors des *Europäische Verfassungstage* à Francfort  
6 novembre 2003 152

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker  
à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale  
(UEO), Paris  
2 décembre 2003 154

La ministre de la Culture,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Erna Hennicot-Schoepges à la conférence  
ASEM sur les cultures et les civilisations,  
Bruxelles  
3 décembre 2003 158

## Les DISCOURS

Discours du ministre de la Culture,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
à la Conférence générale de l'UNESCO à Paris  
1<sup>er</sup> octobre 2003 133

Avis définitif du gouvernement luxembourgeois  
quant à la demande de renouvellement des  
autorisations de rejets et de prélèvements d'eau  
pour le centre nucléaire de production d'électricité  
de Cattenom  
7 octobre 2003 135

La ministre de la Culture,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration  
de l'Institut Pierre Werner, Luxembourg  
13 octobre 2003 139

A la

---



UNE



*Octobre-Décembre 2003*



# CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE

## 4 octobre 2003 : ouverture de la CIG

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, ont assisté au Conseil européen extraordinaire se déroulant à Rome.



*Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer, accueillis  
par Silvio Berlusconi, Franco Frattini et  
Gianfranco Fini à Bruxelles le 16 octobre 2003*



*Accueil de la délégation luxembourgeoise  
le 4 octobre 2003 à Rome*

L'unique point à l'ordre du jour de ce Conseil européen extraordinaire, qui réunissait les chefs d'Etat et de gouvernement des 15 pays membres et des 10 futurs membres, était le lancement de la Conférence intergouvernementale sur la future Constitution européenne. Le texte élaboré par la Convention sur l'avenir de l'Europe servait de texte de base aux négociations de la Conférence intergouvernementale. Le Conseil européen de Thessalonique, les 19 et 20 juin 2003, avait reconnu ce texte comme une «bonne base de départ pour la Conférence intergouvernementale».

Lors de ce premier rendez-vous, sous présidence italienne, se sont très vite dégagées les différences d'appréciation du projet de Constitution, notamment en ce qui concerne les questions institutionnelles de l'Union européenne et plus précisément les questions liées à la présidence des différentes formations du

Conseil des ministres, à la pondération des voix au Conseil ainsi qu'à la composition de la Commission européenne.

Au cours de sa conférence de presse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a relevé des pistes le long desquelles des compromis pourraient se concrétiser, notamment au niveau de la composition de la Commission européenne où le chef du gouvernement luxembourgeois s'est à nouveau déclaré pour le maintien du principe «un commissaire par Etat membre», quoiqu'il puisse envisager des aménagements faisant en sorte qu'aucun des commissaires n'ait un droit de vote permanent au sein du collège, mais que le droit de vote soit réparti parmi les commissaires sur la base d'une rotation strictement égale entre les Etats membres.



*Lydie Polfer  
entourée par  
Guy Verhofstadt,  
Jaap De Hoop Scheffer,  
Vladimir Spidla  
et Mikulas Dzurinda*

Pour ce qui est de la pondération des voix au Conseil des ministres, Jean-Claude Juncker a répété que le Luxembourg avait déjà été en faveur de l'introduction de la double majorité lors du Conseil européen de Nice en décembre 2000, c'est-à-dire que tous les Etats membres disposent d'une voix au Conseil et que, si une majorité d'Etats vote en faveur d'un acte législatif quelconque, un contrôle ait lieu, si cette majorité correspond également à une majorité des populations de l'Union européenne. Le Premier ministre a déclaré pouvoir s'imaginer que la Conférence gouvernementale puisse trouver un compromis sur ce dossier en travaillant «sur l'axe temporaire ou bien au niveau du pourcentage» requis pour que la double majorité soit acquise.

Le 14 octobre 2003, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a déclaré à la presse que, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale, le Luxembourg avait l'intention de coordonner ses positions avec celles de ses partenaires du Benelux. «Pour toutes les questions en suspens, la présidence italienne fait parvenir des questionnaires à tous les pays», nota Lydie Polfer, «et jusqu'à présent, le Benelux a toujours pu formuler des réponses identiques».

## 13 octobre 2003 : conseil Affaires générales et Relations extérieures

La Conférence intergouvernementale a poursuivi ses travaux le 13 octobre 2003 dans le cadre du Conseil Affaires générales et Relations extérieures. Lors de ce rendez-vous, les ministres ont discuté de la composition de la Commission européenne et du poste de ministre européen des Affaires étrangères.

Lydie Polfer a rappelé que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE avaient convenu lors du Sommet de Nice, en décembre 2000, que chaque Etat membre disposerait d'un commissaire jusqu'en 2009. En même temps, les grands pays, qui disposent de deux membres à la Commission, auraient accepté de renoncer, à partir de 2004, à leur deuxième commissaire, afin de garantir la présence de tous les partenaires à la Commission suite à l'élargissement de l'UE. En contrepartie, les «grands» auraient reçu la certitude que la Commission serait réduite après l'élargissement, a rappelé Lydie Polfer. «Le traité de Nice prévoit la réduction de la Commission après 2009, mais n'en a pas précisé les modalités», ajouta le ministre des Affaires étrangères.



*Lydie Polfer et  
José Manuel  
Durão Barroso  
le 16 octobre  
à Bruxelles*

Selon le ministre Lydie Polfer, la réduction de la Commission se justifie. «Au sein d'une Commission de 25 commissaires ou plus, il sera plus difficile de trouver des domaines de compétence équivalents pour tous les membres», estima le ministre Polfer. De plus, les petits pays risqueraient de se voir attribuer des domaines moins importants, alors qu'au sein d'une petite Commission, tous les pays auraient à tour de rôle la chance d'assumer leur responsabilité.

Aux dires du ministre Polfer, plusieurs pays, essentiellement les nouveaux membres, ne voudraient pas rester absents de la Commission et ne seraient pas d'accord avec les propositions de la Convention européenne, qui prévoit la réduction de la Commission à 15 membres (y inclus le président et le ministre des Affaires étrangères et vice-président). Dans ce contexte, Lydie Polfer a rappelé que la Commission européenne a proposé la mise en place d'une Commission réduite, où tous les pays seraient présents mais où seulement la moitié des pays disposeraient d'un droit de vote. Selon Lydie Polfer, cette proposition ferait toutefois perdre à la Commission son caractère collégial, vu que les décisions pourraient être prises par un petit groupe de commissaires, appelé *cluster*.

Le ministre Polfer a proposé par contre la mise en place d'une Commission à 18 membres. Tous les pays disposeraient alors d'un droit de vote lors de deux législatures sur trois.

Quant au futur ministre européen des Affaires étrangères, celui-ci participerait à la définition des politiques au sein du Conseil des ministres et veillerait à la mise en œuvre des politiques en tant que vice-président de la Commission européenne. En gros, le principe de la création de ce poste a été salué par tous les pays, a annoncé Lydie Polfer.

## 16 octobre 2003: sommet sur la CIG

Le 16 octobre s'est tenu à Bruxelles le sommet sur la CIG, qui était la deuxième réunion de la Conférence intergouvernementale (CIG) au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement.

A la lumière du travail effectué par les ministres des Affaires étrangères lors du Conseil Affaires générales et Relations extérieures le 13 octobre à Luxembourg, la présidence italienne a proposé un débat d'orientation sur l'ensemble des questions institutionnelles contenues dans le projet de Traité approuvé par la Convention.



*Jean-Claude Juncker, Romano Prodi  
et Gerhard Schröder au Conseil européen  
du 12 décembre*

Ce sommet n'a apporté aucun élément novateur, a estimé le Premier ministre luxembourgeois lors d'une conférence de presse. «Nous étions plusieurs, dont notamment nos amis belges, à déplorer le fait qu'une négociation dans le cadre d'une CIG ne devrait pas se résumer à aligner des positions nationales plus ou moins bien connues, mais qu'il s'agit plutôt de discuter l'argument de l'autre», a-t-il précisé à ce sujet. «Le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas auraient plutôt souhaité «un dialogue avec ceux qui ne sont pas de notre avis», a déclaré Jean-Claude Juncker. Il a en outre regretté que la présidence italienne «intercale» des réunions des chefs d'Etat et de gouvernement entre celles des ministres des Affaires étrangères et ce «sur les mêmes sujets», ce qui risque de créer plus de confusion.

Les différentes parties considéraient que la Constitution devrait être signée et ratifiée par les Etats membres avant les élections législatives européennes de juin 2004. Mais, pour Jean-Claude Juncker, «la qualité est plus importante que la vitesse».

## 12-13 décembre 2003: pas d'accord sur la Constitution européenne

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer et le ministre de l'Economie Henri Grethen ont représenté le Luxembourg au Conseil européen et à la Conférence intergouvernementale qui se sont tenus les 12 et 13 décembre 2003 à Bruxelles.

Ce sommet qui visait principalement l'adoption, par les chefs d'Etat et de gouvernement, de la future Constitution européenne, s'est finalement soldé par un échec. «Ce résultat ou plutôt ce non-résultat est mieux qu'un mauvais accord», a estimé Jean-Claude Juncker lors d'une conférence de presse à l'issue du sommet européen. «Je suis à la fois déçu



*Jean-Claude Juncker discute avec Joschka Fischer,  
ministre des Affaires étrangères d'Allemagne*

et soulagé que nous n'ayons finalement pas trouvé d'accord, car l'accord qui se pré-esquissait était un accord sur un texte minimal, privé d'ambition, que le Luxembourg n'aurait pas pu accepter», a constaté le Premier ministre luxembourgeois qui est d'avis que «pas de Constitution est préférable à l'adoption d'une Constitution au rabais».

«L'échec d'aujourd'hui n'est pas une fin, mais le début d'une réflexion nouvelle. Il faut donner du temps au temps. La première phase sera celle du temps, la deuxième celle de la réflexion», a expliqué Jean-Claude Juncker, avant de préciser: «Il ne s'agit pas d'un drame, il faut désormais que chacun s'accorde un temps de réflexion, une pause nécessaire pour pouvoir continuer à un niveau plus ambitieux, sous présidence irlandaise et hollandaise».

Jean-Claude Juncker a regretté qu'à Bruxelles «les intérêts nationaux aient souvent primé sur l'intérêt général européen et cela non seulement du côté des pays adhérents, mais également parmi les Etats membres». «Je constate dans l'opinion publique européenne un fossé entre ceux qui pensent qu'il n'y a pas suffisamment d'Europe et ceux qui sont d'avis qu'il y



*«Ce résultat ou plutôt ce non-résultat est mieux qu'un mauvais accord», a déclaré Jean-Claude Juncker le 12 décembre devant la presse*

a trop d'Europe», a relevé le Premier ministre. «Or, si on continue à ne plus prendre de risque pour la chose européenne, parce qu'il y a des réticences nationales par ci et par là, alors nous ne ferons plus rien en Europe», a averti Jean-Claude Juncker. «Il faut, en Europe, savoir prendre un risque; celui qui ne prend pas de risque, prend le plus grand risque et c'est à cela que je fais allusion quand je dis qu'il nous faut donner du temps pour réfléchir», a-t-il fait savoir.

A l'heure actuelle une Europe à deux vitesses ou une Europe au noyau dur ne saurait pas pour autant constituer une solution au problème. «L'Europe à deux vitesses ne peut jamais être une finalité en soi, elle peut tout au plus être la conséquence d'une impossibilité de se mettre d'accord à haut niveau à 25, à plus long terme», a déclaré Jean-Claude Juncker à ce sujet.

Le Premier ministre s'est toutefois félicité de la percée dans le domaine de la politique européenne de défense ainsi que de l'accord trouvé au niveau du siège de certaines agences européennes qui retient qu'en cas de création d'un Parquet européen, celui-ci sera installé à Luxembourg.



*18-20 novembre 2003*

Tournée du Premier  
ministre Jean-Claude Juncker  
dans les

# BALKANS

Dans le cadre de sa tournée dans les Balkans, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué du 18 au 20 novembre 2003 des visites en Macédoine, au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine. Il était accompagné par le ministre de la Justice Luc Frieden.





*Jean-Claude Juncker et le Premier ministre  
macédonien Branko Crvenkovski  
lors de la conférence de presse*



*Jean-Claude Juncker rencontre Boris Trajkovski, président de l'ancienne République yougoslave de Macédoine*

A Skopje, le Premier ministre luxembourgeois a eu des entretiens avec le président de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Boris Trajkovski, et avec plusieurs membres du gouvernement de l'ARYM. Une entrevue bilatérale avec le Premier ministre Branko Crvenkovski ainsi que des rencontres avec le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur étaient également à l'ordre du jour.

Les discussions portèrent essentiellement sur la situation politique, économique et sociale de l'ARYM, sur la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'Union européenne ainsi que sur les relations bilatérales.

Jean-Claude Juncker a rencontré en outre Ali Ahmet, président de l'Union démocratique pour l'intégration et ancien leader UCK (ancienne armée de libération du Kosovo).

Avec le représentant spécial de l'Union européenne, Alexis Brouhns, et le major général Luis Nelson Ferreira dos Santos, le chef du gouvernement luxembourgeois eut l'occasion de discuter de l'opération de maintien de la paix «Concordia» en Macédoine, première opération militaire conduite par l'Union européenne dans le cadre de sa politique de défense.

## République yougoslave de Macédoine

Lors d'une conférence de presse conjointe des deux Premiers ministres, Jean-Claude Juncker a expliqué les objectifs de son déplacement en Macédoine en soulignant que «comme nous, autres Européens de l'Union, avons souvent un regard simpliste sur des régions compliquées, j'ai décidé de me faire mon idée sur place, en rencontrant les gens». Jean-Claude Juncker a précisé qu'il ne serait toutefois pas venu pour donner des leçons, mais «pour être à l'écoute de mes interlocuteurs», afin de «suggérer, de conseiller et surtout pour mieux comprendre les problèmes de ce pays et de la région des Balkans».

Jean-Claude Juncker s'est montré très admiratif à l'égard des nombreux progrès réalisés depuis la signature des accords d'Ohrid en août 2001, qui avaient mis fin aux hostilités entre l'UCK et les forces de l'ordre macédoniennes. «Vous avez su résister à des logiques qui s'imposaient inexorablement dans d'autres régions du Balkan», a constaté le Premier ministre luxembourgeois.

Lors de ses entretiens avec Jean-Claude Juncker, le Premier ministre Crvenkovski a souligné à cet égard que la Macédoine constituerait, en effet, un «exemple atypique» dans la région, dans la mesure où la démocratie s'y est développée de façon paisible. Pendant les dix années de conflits sanglants en ex-Yougoslavie, la Macédoine aurait constitué une oasis de paix. Même



*Lors d'un entretien avec Jean-Claude Juncker et Luc Frieden, la ministre des Affaires étrangères de Macédoine, Ilinka Mitreva, a longuement abordé une candidature de son pays à l'adhésion à l'Union européenne*

le «bref conflit ethnique de 2001» aurait été atypique dans la mesure où l'accord politique ne s'était pas fait après la fin du conflit, mais qu'il avait été en revanche à l'origine de la fin du conflit.

Le Premier ministre Crvenkovski a souligné, par ailleurs, les bons résultats macro-économiques que le FMI avait constatés il y a quelques mois. La Macédoine peut désormais compter sur des aides financières internationales qui lui permettent de mener à bien ses réformes socio-économiques.

## Les perspectives européennes

Selon les dires de Jean-Claude Juncker, la Macédoine aurait besoin d'une perspective européenne et ce serait à juste titre qu'elle y prétendrait. L'objectif politique de l'ancienne République yougoslave de Macédoine est, en effet, de déposer sa demande d'adhésion à l'Union européenne.

«Nous sommes tous concernés par ce qui se passe dans cette région qui se situe à seulement deux heures de vol du Luxembourg», a noté le Premier ministre luxembourgeois. Cette demande d'adhésion ne pourrait pourtant que passer par la mise en oeuvre intégrale et le respect total des accords de paix d'Ohrid d'août 2001, a indiqué Jean-Claude Juncker. Pour lui, les demandes d'adhésion à l'UE et à l'OTAN seraient «la suite logique des réformes réalisées ainsi que de la stabilité et de la sécurité créées en Macédoine». Des efforts devraient toutefois encore être fournis au niveau de la création d'un environnement stable et propice aux investissements, a spécifié Jean-Claude Juncker. De même, le combat de la criminalité organisée serait indispensable.

Le Premier ministre macédonien Crvenkovski, de son côté, a précisé que cette perspective européenne constituerait pour les responsables politiques macédoniens «un incitatif de poids dans le cadre des réformes difficiles à venir». Une telle candidature créerait

Jean-Claude  
Juncker et  
Ibrahim Rugova,  
président du  
Kosovo



en Macédoine un projet national politique, ethnique et social constituant un fort facteur d'intégration et renforcerait la success story que la Macédoine constituerait déjà maintenant, a ajouté dans ce contexte la ministre des Affaires étrangères, Ilinka Mitreva. D'ailleurs l'Union européenne aurait beaucoup à gagner de l'ensemble de la région des Balkans, a-t-elle indiqué.

Le président de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Boris Trajkovski, a indiqué dans ce contexte que le Luxembourg constitue pour son pays un modèle européen et qu'il joue un rôle exemplaire au niveau du rapprochement de son pays à l'Union européenne. Rappelons que c'est, en effet, au Luxembourg qu'a été signé en avril 2001 l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. L'ancienne République yougoslave de Macédoine était le premier pays des Balkans à signer cet accord dont l'objectif était d'adapter la législation nationale à celle de l'Union européenne en vue d'une future adhésion.

## L'importance de la stabilité et de la sécurité

La sécurité figurait également à l'ordre du jour des entretiens à Skopje. La perspective d'une future adhésion à l'OTAN s'ajoute, en effet, à la perspective européenne. Tant l'Union européenne que l'OTAN ont déjà beaucoup investi dans l'instauration de la paix,

de la stabilité et de la démocratie dans ce pays, a pu constater Jean-Claude Juncker lors de sa visite à Skopje.

La mission militaire «Concordia» menée en Macédoine par l'Union européenne, qui a pris en mars 2003 la relève de l'OTAN, en est un exemple. L'objectif principal de cette mission est de contribuer à la mise en place d'un environnement stable et sûr en Macédoine qui permette la mise en œuvre de l'accord-cadre Ohrid. Les deux Premiers ministres se sont félicités du succès de cette mission «Concordia» qui venait à échéance le 15 décembre 2003.

Les efforts continueraient à un autre niveau avec la mise en place d'une coopération policière plus intense: dès la mi-décembre serait lancée la mission de police «Proxima» dont le rôle principal serait d'aider l'ancienne République yougoslave de Macédoine à développer une force de police efficace et professionnelle à laquelle la population macédonienne et albanaise pourrait faire confiance. En effet, selon les précisions du ministre luxembourgeois de la Justice Luc Frieden, «ce ne sont pas les tensions ethniques qui constituent le principal fléau en Macédoine», mais ce serait surtout la criminalité organisée.

Luc Frieden a précisé à cet égard qu'il serait également «dans notre intérêt de veiller à ce que la stabilité et la sécurité soient garanties dans la région». Aussi le Luxembourg soutiendrait-il le gouvernement macédonien dans ses efforts d'établissement d'un Etat de droit, une des conditions sine qua non pour une adhésion à l'Union européenne.



*Luc Frieden  
a visité le  
contingent  
luxembourgeois  
KFOR XI/13  
à Metrovica  
au Kosovo*

## Visite au Kosovo

Le 19 novembre 2003, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Justice Luc Frieden se sont rendus au Kosovo. L'arrivée tardive à Pristina, due à un brouillard épais, a obligé les deux ministres à assurer séparément un programme qu'ils auraient dû faire ensemble. C'est ainsi que le Premier ministre a mené les entretiens politiques avec les divers responsables politiques du Kosovo, alors que le ministre de la Justice Luc Frieden a rendu visite aux soldats luxembourgeois, stationnés au Kosovo.

A Pristina, le chef du gouvernement luxembourgeois a donc rencontré le représentant spécial de l'ONU au Kosovo, Harri Holkeri, pour un échange de vues sur la situation actuelle du Kosovo qui est sous protectorat onusien depuis 1999. Les discussions ont porté essentiellement sur le développement économique, la lutte contre le crime organisé et l'intégration des minorités.

Jean-Claude Juncker a par ailleurs eu des pourparlers avec le président du Kosovo Ibrahim Rugova, le Premier ministre Barjam Rexhepi, le ministre serbe du Kosovo Milorad Todorovic ainsi que le président du Parlement Nexhat Daci. A l'ordre du jour figuraient la question du respect des minorités, le retour des réfugiés ainsi que la coopération au développement.

A l'issue de ces nombreux entretiens politiques, Jean-Claude Juncker ne s'est pas montré trop optimiste quant à l'avenir immédiat du Kosovo. En effet, il n'y décèlerait pas encore de véritable détermination à poursuivre sur la voie tracée par le concept des «normes avant statut», élaboré par Michael Steiner, ancien Représentant spécial de l'ONU au Kosovo. Ce concept prévoit l'accomplissement de réformes dans huit grands domaines tels que le respect des droits de l'homme, le dialogue avec Belgrade, la liberté de circulation, (...), avant que ne débutent les discussions sur le statut final du Kosovo. En d'autres





*Bosnie-Herzégovine : Jean-Claude Juncker  
et son homologue Adnan Terzic  
lors de la conférence de presse*

termes, il ne servirait à rien de parler d'indépendance ou même d'adhésion à l'Union européenne tant que les conditions politiques, économiques et juridiques nécessaires n'auraient pas été créées. Un regain de tension sensible entre les différentes minorités et communautés, une criminalité pas vraiment domptée, une économie, qui pour les raisons citées a des difficultés à décoller, s'ajouteraient à un phénomène de rejet de la part des Albanais à l'égard de l'action de l'ONU, alors que la minorité serbe semblerait avoir de bonnes raisons pour réclamer le maintien de la présence de la KFOR et de l'ONU.

Devant la presse, le Premier ministre luxembourgeois a exprimé son impression d'un abandon, qui semble définitif, de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies qui se porte garant de l'intégrité territoriale de la RFY. La réalité telle qu'elle transparait dans les entretiens avec les responsables politiques s'exprimerait, selon le Premier ministre, dans de vraies aspirations à l'indépendance. En 2005

sera procédé à une évaluation des réformes accomplies dans les huit grands domaines élaborés par Michael Steiner. Si les objectifs sont atteints, les discussions sur le statut final du Kosovo pourraient alors commencer en 2005. Jean-Claude Juncker a affirmé qu'il craindrait pourtant une apparition de nouvelles tensions lors du lancement de ces discussions sur le statut final de la région.

En fin de compte, selon le Premier ministre luxembourgeois, il faudrait toutefois faire la part des choses et soumettre l'ensemble des déclarations émanant des différents responsables politiques du Kosovo à une analyse plus fine, afin de connaître la véritable pondération entre les hérauts du «Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes» et les partisans d'une approche empreinte de plus de réalisme.



*Luc Frieden  
et Jean-Claude  
Juncker en  
Bosnie-Herzégovine,  
devant le siège  
des institutions*

## La visite du contingent luxembourgeois

En présence du chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise Nico Ries, Luc Frieden, pour sa part, a visité le contingent luxembourgeois KFOR XI/13 à Metrovica, où ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec les soldats luxembourgeois au sujet de leur mission de maintien de la paix au Kosovo.

Au camp de la KFOR, la délégation luxembourgeoise a reçu un briefing sur l'état de la situation et sur les missions de l'escadron belgo-luxembourgeois (BELUX), intégré au sein du bataillon français BATFRA.

Le contingent luxembourgeois, composé de 23 militaires placés sous le commandement du Lieutenant Tom Schons, effectue des missions de reconnaissance et de maintenance et a également à sa charge la coopération civilo-militaire. Actif dans la partie nord du Kosovo, le contingent est chargé de prévenir le trafic transfrontalier d'armes et de contrebande.

Luc Frieden a remercié les membres du contingent pour leur engagement exemplaire dans cette région difficile d'Europe. Il s'est dit très fier de la présence militaire luxembourgeoise sur le terrain : les soldats luxembourgeois participeraient ainsi activement à la construction de la paix sur le continent européen. Il a rappelé dans ce contexte que le Luxembourg et les autres pays européens avaient intérêt à ce que les conflits inter-ethniques ne ressurgissent plus dans cette région. La stabilité de la région aurait aussi des effets bénéfiques pour l'Union européenne.

Le ministre de la Justice Luc Frieden a profité du séjour dans les Balkans pour faire le point sur la politique des réfugiés du gouvernement luxembourgeois.

Pour Luc Frieden, il faudrait insérer la politique d'asile du gouvernement luxembourgeois dans le cadre de la politique générale du gouvernement luxembourgeois en ce qui concerne les pays des Balkans. Il ne faudrait pas réduire cette politique globale à la seule politique des réfugiés.



## Visite officielle en Bosnie-Herzégovine

Le Premier ministre Juncker et le ministre Frieden ont poursuivi leur tournée des Balkans et se sont rendus le 19 novembre pour une visite officielle en Bosnie-Herzégovine.

A Sarajevo, des pourparlers avec le Premier ministre Adnan Terzic, des membres de la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine et d'autres membres du gouvernement ont figuré à l'ordre du jour.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a rencontré en outre le représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et Haut commissaire des Nations unies, Lord Paddy Ashdown, qui est en charge du gouvernement international en Bosnie-Herzégovine. La lutte contre la criminalité organisée, la corruption et la protection des réfugiés constituaient les principaux sujets de discussion.

Les relations bilatérales, les relations avec l'OTAN et les résultats de la première mission de police de l'Union européenne (EUPM), qui a pris la relève de la force des Nations unies en janvier 2003, figuraient à l'ordre du jour de la visite.

## La perspective européenne pour un avenir sans tensions

Or, une fois de plus, c'est la perspective européenne qui figurait au centre des discussions que le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eues avec les différents responsables politiques à Sarajevo. «La Bosnie-Herzégovine peut être fière des performances qu'elle a réalisées au cours des dernières années», a déclaré Jean-Claude Juncker, à l'issue des pourparlers politiques, lors de la conférence de presse conjointe avec



Dragan Covic, le représentant croate de la présidence collégiale. En effet, l'étude de faisabilité de la Commission européenne concernant l'ouverture des négociations avec la Bosnie-Herzégovine en vue d'un accord de stabilisation et d'association (ASA) avait attesté récemment au pays de nombreux progrès. «Il n'existe dans le monde pas beaucoup d'exemples de pays qui ont su surmonter au bout de sept ans les conséquences d'une guerre civile si atroce».

Lors des nombreux entretiens du Premier ministre luxembourgeois avec ses interlocuteurs, il a partout reçu le même message : la perspective européenne serait la seule réponse envisageable pour un avenir sans tensions.

Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a dit avoir pu constater une «vraie volonté pour reconstruire et développer le pays». Certes, il y aurait encore de grands progrès à faire, surtout dans le domaine économique et au niveau des échanges commerciaux, mais la détermination du gouvernement serait certaine. ■



*20-22 octobre 2003*

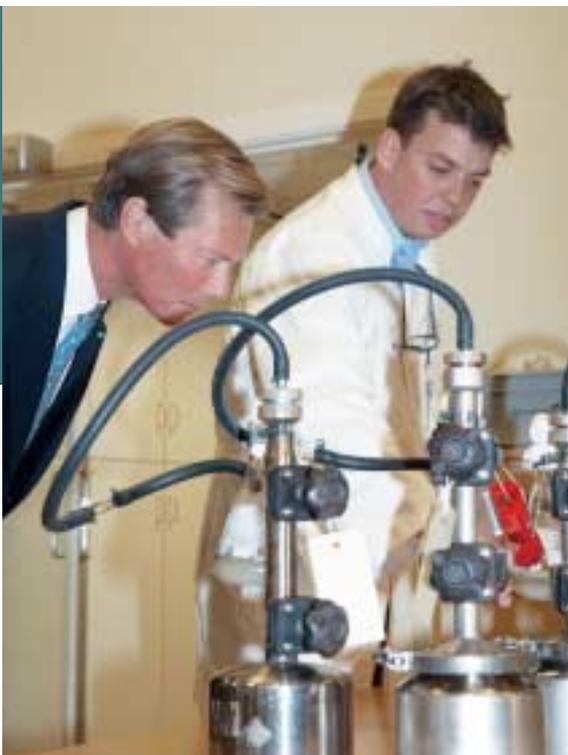


Visite d'Etat  
au Royaume du

# DANEMARK

Sur invitation de Sa Majesté la Reine du Danemark, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'Etat de trois jours au Danemark. Ils étaient accompagnés de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, et de Henri Grethen, ministre de l'Economie et ministre des Transports.





*S.A.R. le Grand-Duc a rendu visite à la société Novozymes, leader mondial dans la production d'enzymes et de micro-organismes industriels*

Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis le 20 octobre 2003 à l'aéroport de Copenhague par Sa Majesté la Reine et S.A.R. le Prince Consort ainsi que par le Prince héritier, la Princesse Alexandra et la Princesse Benedikte. Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, le couple grand-ducal s'est rendu au Château de Fredensborg pour un déjeuner privé.

En début d'après-midi, le chef d'Etat luxembourgeois s'informa sur la biotechnologie auprès de la société Novozymes, leader mondial dans le domaine de la production d'enzymes et de microorganismes industriels. Le programme de S.A.R. la Grande-Duchesse prévoyait une visite du célèbre musée Louisiana qui héberge les collections de nombreux artistes danois comme Robert Jacobsen et Richard Mortensen. Il présente en outre une collection considérable de sculptures dont 13 œuvres de Giacometti. Ensuite

le couple grand-ducal a eu l'occasion de découvrir les trésors du Château de Frederiksborg, situé à une quarantaine de kilomètres de Copenhague.

Outre le musée, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité la chapelle de l'Ordre de la Chevalerie qui héberge les armoiries de personnalités qui sont porteurs de l'Ordre de l'Eléphant.

Un dîner de gala offert par Sa Majesté la Reine au Château de Fredensborg, en l'honneur de ses hôtes luxembourgeois, clôtura cette première journée de visite.

Dans son discours à l'occasion du dîner (voir page 148), S.A.R. le Grand-Duc a d'abord remercié Sa Majesté la Reine pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation luxembourgeoise. Il a également relevé la dimension personnelle que comporte cette visite pour le couple grand-ducal, au regard des multiples liens de parenté et d'affection qui existent entre les deux maisons.

S.A.R. le Grand-Duc a souligné les nombreuses ressemblances entre le Luxembourg et le Danemark. «Imprégnés d'un inaltérable attachement à la liberté, à la démocratie, à l'égalité et à la justice sociale», les deux pays sont successivement devenus membre fondateur de l'Organisation des Nations unies, de l'Alliance atlantique et du Conseil de l'Europe.

Concernant l'Union européenne, le Grand-Duc a remarqué que des avancées décisives sont intervenues au cours de la présidence danoise du Conseil



*S.A.R. le Grand-Duc aux côtés de la Reine du Danemark lors du dîner de gala offert en l'honneur de ses hôtes luxembourgeois*

de l'UE au cours du deuxième semestre 2002. «La présidence danoise a réussi à mettre en place le dispositif qui autorisera dans les prochains mois un élargissement de l'Union d'une dimension historique», a dit le chef d'Etat luxembourgeois.

Dans son discours, S.A.R. le Grand-Duc a également évoqué les relations bilatérales entre les deux pays et le nombre toujours croissant de compatriotes danois s'installant au Luxembourg.

## Deuxième jour de la visite

Le 21 octobre 2003, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence de S.A.R. le Prince héritier, se sont rendus au Jütland du Nord où ils ont été accueillis par le maire d'Aalborg. Lors d'une brève cérémonie à la mairie, S.A.R. le Grand-Duc a souligné le caractère international de la ville, qui subit

une évolution rapide, où de nombreuses sociétés internationales sont implantées et où le secteur des technologies de l'information ainsi que de la recherche jouent un rôle important.

Accompagné de S.A.R. le Prince héritier Frédéric, le chef d'Etat luxembourgeois s'est rendu ensuite à l'Université d'Aalborg, réputée pour sa politique de promotion du dialogue avec l'industrie régionale et les autorités publiques, en vue de mettre en place une coopération intense et mutuellement bénéfique.

A la faculté *Engineering and Science*, S.A.R. le Grand-Duc a inauguré le nouveau laboratoire de recherche. Aux dires du chef d'Etat luxembourgeois, ce laboratoire est le fruit d'une coopération remarquable entre l'Université et les initiatives privées. S.A.R. la Grande-Duchesse, de son côté, a visité le jardin d'enfants *Bakkegarden*, qui peut être considéré comme un modèle d'intégration d'enfants handicapés.

*Le ministre des  
Affaires étrangères  
Lydie Polfer en  
compagnie du  
Premier ministre danois  
Anders Fogh Rasmussen*



Le musée d'art du Jütland du Nord, construit par les architectes Elissa et Alvar Aalto et Jean-Jacques Barué, figura aussi au programme du couple grand-ducal. Au-delà de la collection permanente, le musée présente une exposition temporaire sur Picasso, qui décrit la longue amitié et coopération de Picasso avec le sculpteur norvégien Carl Nesjar.

Après une brève visite du centre de congrès et culturel d'Aalborg, qui est un lieu de rencontre économique et culturel, le couple grand-ducal retourna à Copenhague où, en début de soirée, l'Orchestre philharmonique du Luxembourg, sous la direction de Emmanuel Krivine, a donné un concert pour le couple grand-ducal et ses invités royaux. Le concert a été suivi d'une réception.

## Entrevues politiques des membres du gouvernement

Lors de cette deuxième journée de la visite d'Etat au Danemark, Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a eu des entretiens avec le Premier ministre danois Anders Fogh Rasmussen, et avec le ministre des Affaires étrangères Per Stig Moller. Elle a rencontré en outre les membres de la Commission des Affaires étrangères du Parlement danois.

A l'ordre du jour de ces rencontres figuraient tout d'abord des questions d'actualité européenne, notamment l'élargissement, la future composition et organisation de la Commission européenne ainsi que la question de référendums nationaux sur la future Constitution européenne. Les dossiers de l'Irak, de l'Iran et du conflit israélo-palestinien étaient également abordés.

Pour ce qui est de la question de la composition de la Commission européenne, Lydie Polfer a estimé lors d'une conférence de presse que la position danoise avait évolué sur ce point et qu'il se dessinait un rapprochement des positions luxembourgeoises et danoises. Lydie Polfer a rappelé que le Luxembourg ensemble avec ses partenaires du Benelux avait fait une proposition, reprise par la suite par la Convention européenne, qui prévoit à partir de 2009 d'accorder un droit de vote aux commissaires, alternativement, sur la base d'un strict système de rotation égalitaire. Lydie Polfer a rappelé qu'elle avait aussi proposé dans ce contexte la mise en place d'une Commission à 18 commissaires et à 9 Vice-Commissaires, ce qui permettrait que chaque pays dispose du droit de vote lors de deux législatures sur trois.

La question d'un référendum national pour valider les contenus de la future Constitution européenne a également été abordée. Lydie Polfer a expliqué dans ce contexte à ses interlocuteurs danois que le gouvernement luxembourgeois avait décidé, en effet, de soumettre la future Constitution européenne à la ratification par référendum national.



*S.A.R. le Grand-Duc, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, le ministre de l'Economie Henri Grethen et le ministre danois de l'Economie Bendt Bendtsen à la confédération du commerce danois*

Pour ce qui est du dossier de l'Iran, Lydie Polfer a salué la disponibilité iranienne de coopérer avec la communauté internationale et s'est félicitée de la volonté de l'Iran de signer un protocole additionnel avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Concernant l'Irak, le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a souligné que le Luxembourg annoncerait à la Donors Conference à Madrid, le 24 octobre 2003, son intention de faire des efforts supplémentaires au niveau de l'aide à la reconstruction de l'Irak.

Lors de la conférence de presse, le ministre de l'Economie Henri Grethen est revenu de son côté sur la visite de la société Novozymes, leader mondial dans le secteur de la technologie des enzymes. Cette visite a permis au ministre de se rendre compte de l'important potentiel de développement économique

qui existe dans le secteur des biotechnologies. «Le secteur de la biotechnologie est un secteur d'avenir et il serait bien de se donner des moyens pour développer un tel secteur au Luxembourg», a dit le ministre de l'Economie.

Lors de cette deuxième journée de la visite d'Etat, le ministre de l'Economie Henri Grethen a également rencontré son homologue danois Bendt Bendtsen. Les deux ministres ont eu un échange d'information sur les dossiers qui sont d'un intérêt commun pour le Luxembourg et le Danemark. Ils ont évoqué la directive take-over ainsi que l'avenir de l'industrie chimique en Europe. Henri Grethen et Bendt Bendtsen ont également discuté de la présidence du Conseil de l'Union européenne, et en particulier de l'organisation de la prochaine présidence luxembourgeoise au 1<sup>er</sup> semestre 2005.



## Troisième jour de la visite

Le troisième jour de la visite d'Etat, S.A.R. le Grand-Duc s'adressa à la confédération du commerce danois (*Dansk Industri*), qui représente le monde industriel et commercial danois. Dans son intervention, il a affirmé que l'Europe, dans les années à venir, devrait baser sa richesse sur l'entrepreneuriat et l'innovation. L'Union européenne devrait mettre en place de son côté un environnement propice aux entreprises.

Concernant l'élargissement de l'UE, le Grand-Duc a estimé que celui-ci offrirait de nouveaux défis et de nouvelles opportunités aux membres actuels et

futurs de l'Union. Le chef d'Etat s'est montré convaincu que le Luxembourg et le Danemark sauraient bénéficier de ces développements. Bien qu'étant des petits pays sur la scène politique et économique en Europe, les deux auraient un rôle important à jouer, dit le Grand-Duc. Le Vice-Premier ministre Lydie Polfer et le ministre de l'Economie Henri Grethen ont également eu un échange de vue avec les représentants de la confédération.

Devant les représentants du monde commercial et industriel du Danemark, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Lydie Polfer a relevé dans son discours (voir page 150) (*Luxembourg: European platform for business*), les éléments communs du Luxembourg et du Danemark; les économies des deux pays seraient petites et ouvertes et dépendraient en grande partie du commerce avec d'autres pays.

Concernant les échanges bilatéraux, le ministre a noté que les exportations du Luxembourg vers le Danemark avaient augmenté de 27 % depuis 1993 et que les exportations du Danemark vers le Luxembourg avaient doublé pendant la même période. Lydie Polfer s'est dit optimiste que cette évolution positive ne serait qu'à son début.

Lydie Polfer a donné ensuite un bref aperçu des performances économiques du Luxembourg. Elle a évoqué la situation des finances publiques et du chômage ainsi que la réforme fiscale 2002. Elle a en outre parlé de la place financière du Luxembourg, et notamment des compétences et atouts des 30.000 personnes qui travaillent dans ce secteur. Le 22 octobre 2003, le chef d'Etat a également eu l'occasion de s'entretenir avec le président et les membres du Parlement danois.

Le programme de S.A.R. la Grande-Duchesse prévoyait de son côté, une visite de la manufacture de porcelaine Royal Copenhagen qui fut fondée en mai 1755 sous le patronage de la Reine Juliane Marie.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont par ailleurs déposé, le 22 octobre, une couronne de fleurs devant le Monument aux morts au Memorial Cemetery of the Resistance Movement Mindelunden.



Une réception officielle à la mairie de Copenhague clôtura le programme officiel de cette visite d'Etat. Avant leur retour à Luxembourg, le couple grand-ducal, accompagné de la Reine et du Prince Consort, s'est rendu à Odense, sur l'île de Fionie, pour une visite de l'exposition de peintures de Sa Majesté la Reine Margarethe II. Cette exposition est présentée à la Brandts Klaedefabrik, une ancienne usine de production de vêtements.



Regard sur

---

LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES



## PREMIER MINISTRE

### Visite de travail du Premier ministre de la République de Pologne, Leszek Miller

6 octobre 2003

Le 6 octobre 2003, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer ont reçu le Premier ministre de la République de Pologne Leszek Miller, pour des entretiens à l'Hôtel de Bourgogne. Le chef du gouvernement polonais était accompagné de la ministre Danuta Hübner.

Les discussions ont porté essentiellement sur les dossiers d'actualité politique européenne et plus particulièrement sur la Conférence intergouvernementale.

Lors d'une conférence de presse conjointe des deux Premiers ministres, le Premier ministre polonais Leszek Miller a souligné que les relations bilatérales sont «excellen-

tes» et qu'il existe une très bonne tradition de coopération entre le Luxembourg et la Pologne.

Pour ce qui est des questions européennes, Leszek Miller a exposé les postulats de la Pologne dans le contexte de la Conférence intergouvernementale, lancée le 4 octobre 2003 à Rome, notamment : le maintien du principe de pondération des voix tel que fixé dans le traité de Nice, l'introduction du principe «1 pays - 1 commissaire», la présidence en groupes, le renforcement de l'identité de défense européenne selon le principe de la complémentarité à l'OTAN et l'introduction dans le préambule de la future Constitution européenne d'une référence aux traditions chrétiennes.

Le Premier ministre polonais a déclaré que la Pologne soutiendrait la proposition du Luxembourg concernant le nombre minimum de députés au Parlement européen. «Il n'est pas nécessaire de réduire le nombre de députés», a-t-il précisé à ce sujet.

Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, pour sa part, a souligné que le Luxembourg était également «très satisfait» de la solution trouvée à Nice concernant le poids réservé au Luxembourg. «Mais à Nice nous avions déjà demandé l'insertion du principe de la double majorité», a-t-il spécifié. «Nous avons donc une préférence pour la double majorité, le système niçois nous convenant parfaitement», a-t-il continué sur ce point.

Pour ce qui est de la composition de la Commission européenne, le Benelux aurait fait une proposition reprise par la suite par la Convention européenne, a noté Jean-Claude Juncker. «Nous sommes pour le principe d'un commissaire par Etat membre», a-t-il précisé, avant d'expliquer : «Mais la nuance entre la position polonaise et la position luxembourgeoise est la suivante : nous pensons qu'il est possible d'accorder un droit de vote aux commissaires, alternativement, sur la base d'un strict système de rotation égalitaire – cela bien entendu seulement à partir de 2009».

Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a déclaré qu'il s'agirait là de deux positions «pas extrêmes, mais conciliables dans le cadre d'un compromis que nous allons trouver». Mais son gouvernement souhaiterait clarifier davantage les tâches du Conseil.



*Jean-Claude Juncker en compagnie de Leszek Miller,  
Premier ministre de la République de Pologne*

### Visite officielle à Luxembourg du Premier ministre de Roumanie, Adrian Nastase

7 octobre 2003

C'est sur invitation de Jean-Claude Juncker, exprimée lors de sa visite à Bucarest en avril 2003, que le Premier ministre de Roumanie, Adrian Nastase, s'est rendu le 8 octobre 2003 pour une première visite officielle à Luxembourg. Il était accompagné de plusieurs membres de son gouvernement.

La partie officielle du programme débuta dans la matinée du 8 octobre 2003 avec l'accueil d'Adrian Nastase par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine. Après la revue des troupes et la présentation des délégations, les deux Premiers ministres ont eu un entretien en tête-à-tête à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers portaient essentiellement sur les relations bilatérales, les grands dossiers d'actua-

lité politique européenne tels que l'élargissement et les travaux de la conférence intergouvernementale ainsi que sur la situation politique internationale. Ces sujets étaient également traités lors des entrevues que le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et la ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs ont eues avec leurs homologues respectifs.

Lors de la conférence de presse conjointe des deux Premiers ministres, Jean-Claude Juncker s'est félicité des «liens intenses» et des «amitiés et sympathies réciproques» qui existent entre le Luxembourg et la Roumanie. Les relations bilatérales seraient donc «excellentes», a déclaré le Premier ministre luxembourgeois, tout en remarquant que des efforts resteraient néanmoins à faire au niveau des échanges commerciaux. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a «applaudi l'initiative du Premier ministre roumain de se faire accompagner d'une importante dé-



*Le Premier ministre Juncker  
et son homologue roumain Adrian Nastase  
lors de la conférence de presse à Luxembourg*

légation d'hommes d'affaires roumains» afin d'intensifier les échanges commerciaux. Adrian Nastase, pour sa part, a mis également en évidence l'importance de la coopération dans le domaine de la culture ainsi qu'au niveau militaire.

Au sujet de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a indiqué: «Nous pensons que la Roumanie devrait devenir membre de l'Union européenne en 2007, ce qui présuppose que les négociations d'adhésion soient cloturées en 2004, pour signer le traité d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne sous présidence luxembourgeoise en 2005». Jean-Claude Juncker s'est dit confiant que le rapport de



*Lydie Polfer rencontre Eugen Dijmarescu,  
ministre délégué au Commerce, et  
le ministre des Finances publiques Mihai Nicolae Tanasescu*

la Commission européenne sur la Roumanie, publié le 5 novembre 2003, accuserait d'importants progrès, le Luxembourg considérant la Roumanie comme «une économie de marché fonctionnelle».

Face au calendrier «très intense» pour la Roumanie jusqu'en 2007, Adrian Nastase a souligné : «Nous avons besoin de continuer à bénéficier de l'appui du Luxembourg». La Roumanie aurait besoin de soutien technique, d'expertise et de compréhension, pour finalement pouvoir signer le traité d'adhésion sous présidence luxembourgeoise.

Les deux chefs de gouvernement ont eu l'occasion de poursuivre leurs échanges de vues lors du déjeuner que le Premier ministre luxembourgeois offrit en l'honneur de son homologue et de sa délégation au château de Bourglinster. Le chef du gouvernement roumain a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal.

Le Premier ministre Adrian Nastase et sa délégation furent par ailleurs accueillis par le président de la Chambre des députés, Jean Spautz. Ils eurent en outre l'occasion de s'entretenir avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

Adrian Nastase a assisté également à une manifestation économique en présence de représentants d'entreprises implantées à Luxembourg et a eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la Cour de Justice européenne, de même qu'avec le président de la Banque européenne d'investissement.

Avant de quitter le Luxembourg pour Bucarest, le Premier ministre et sa délégation ont assisté à une conférence-débat intitulée «La Roumanie et l'Union européenne», organisée par le *Bridge Forum Dialogue* au Centre de conférences du Kirchberg.

### Visite officielle à Luxembourg du président de la République de Chypre, Tassos Papadopoulos

15 octobre 2003

Le président de la République de Chypre, Tassos Papadopoulos, a effectué le 15 octobre 2003 une visite officielle à Luxembourg. Il était accompagné par le ministre des Affaires étrangères George Iacovou. Le chef d'Etat de Chypre a rencontré le Premier ministre Jean-Claude Juncker au cours d'une entrevue en tête-à-tête. Une réunion de travail en présence du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer figurait également à l'ordre du jour.

Lors d'une conférence de presse conjointe, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président Tassos Papadopoulos ont souligné l'excellence des relations entre le Luxembourg et la République de Chypre. Les entrevues politiques ont été dominées par le dossier de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne en 2004, et en particulier par le problème de la réunification de Chypre.

Le Premier ministre Juncker a souligné que le gouvernement luxembourgeois a toujours supporté l'adhésion d'une Chypre unifiée à l'Union européenne. Lors du Conseil européen à Luxembourg en 1997, le Premier ministre avait déjà insisté sur la nécessité que Chypre devienne d'abord candidat à l'adhésion, ensuite membre de l'UE. Et, «nous avons toujours exprimé le point de vue que Chypre adhère en tant que pays unifié à l'Union européenne», a-t-il ajouté.

Aux dires du président Tassos Papadopoulos, Chypre s'est fixée deux priorités : la résolution du problème chypriote et l'adhésion du pays à l'UE.



MM. Juncker et Papadopoulos, président de Chypre

Après avoir remercié le Premier ministre Juncker pour son rôle dans le contexte de l'adhésion de Chypre à l'UE, le chef d'Etat de la République de Chypre a déclaré que «son pays veut jouer un rôle constructif et utile dans l'Union européenne». Il a réitéré par ailleurs sa position relative à l'adhésion à l'UE: «Il est dans mon intention qu'une Chypre unifiée adhère à l'UE en 2004. Nous ne manquerons pas d'efforts pour réaliser ceci». D'ailleurs, une Chypre divisée poserait plus de problèmes à son pays, notamment des problèmes pratiques, a-t-il averti.

#### Questions bilatérales

Jean-Claude Juncker et Tassos Papadopoulos ont également discuté de questions bilatérales. Ils se sont accordés pour dire que les relations commerciales entre les deux pays devraient être améliorées. Les Chambres de commerce du Luxembourg et de la République de Chypre devront étudier les possibilités pour augmenter le niveau «ridiculement bas» du commerce bilatéral, a annoncé le Premier ministre luxembourgeois.

De plus, il a été décidé de tout mettre en œuvre pour permettre à la compagnie aérienne Luxair de reprendre ses vols directs entre les deux pays, suspendus pour des raisons liées à la situation internationale.

Pour assister la République de Chypre après son adhésion à l'Union européenne, le Luxembourg pourra accueillir de jeunes diplomates chypriotes afin qu'ils se rendent compte comment un petit pays traite les questions européennes, a également noté le chef du gouvernement luxembourgeois.

Le président de la République de Chypre a remercié le Premier ministre Juncker de pouvoir bénéficier de l'expérience du Luxembourg au sein de l'Union européenne. Le Luxembourg aurait en effet démontré qu'un petit pays peut admirablement remplir son rôle en Europe, a-t-il affirmé.

Lors de leur entrevue, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président Tassos Papadopoulos ont également passé en revue les relations culturelles entre les deux pays ainsi que le dossier de la conférence intergouvernementale. Dans ce contexte, «le Luxembourg et la Chypre défendent les mêmes positions», nota Jean-Claude Juncker, en particulier pour ce qui est du nombre de sièges dont disposent les petits pays au Parlement européen. Aux dires du Premier ministre, le Luxembourg ne peut pas accepter la réduction du nombre de ses représentants à Strasbourg.

Au cours de sa visite officielle au Luxembourg, le président Tassos Papadopoulos fut également reçu en audience au palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc.

A la Chambre des députés, le chef d'Etat de la République de Chypre a rencontré le président de la Chambre Jean Spautz et a eu une entrevue avec les membres du Bureau de la Chambre et les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

Tassos Papadopoulos a également rencontré à Luxembourg le maire de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger et avant de quitter le Luxembourg pour Bruxelles, le président Papadopoulos s'est rendu à la Cour de justice

des Communautés européennes pour une entrevue avec le nouveau président de la Cour Vassilios Skouris.

#### Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Belgrade

27 octobre 2003

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué le 27 octobre 2003 une visite officielle à Belgrade qui fut couronnée de succès. Il était accompagné du ministre de la Justice Luc Frieden.

Des sujets bilatéraux ainsi que des thèmes européens ont pu être abordés lors de nombreuses discussions avec les dirigeants des Républiques de Serbie et du Monténégro. C'est avant tout, avec le président Svetozar Marovic ainsi qu'avec les différents ministres de la Fédération de Serbie-Monténégro, que des discussions plus approfondies ont pu être menées.

«Le Grand-Duché de Luxembourg est un partenaire très important pour notre pays grâce à sa puissance économique et à son expérience européenne», a souligné le président Svetozar Marovic.

#### L'avenir passe par l'Europe

Jean-Claude Juncker a souligné lors de son entretien avec Svetozar Marovic, qu'il fallait désormais ouvrir à la Serbie et au Monténégro de nouvelles perspectives d'avenir. Ces perspectives devraient passer clairement par l'Europe. «La stabilité et la paix ne peuvent être garanties sans l'Europe, ce qui



Accueil officiel à Belgrade : Jean-Claude Juncker et Svetozar Marovic

a été prouvé de manière tragique lors de la guerre au Kosovo», a constaté Jean-Claude Juncker.

«Nous sommes ici dans une optique de confiance et de solidarité et non pas pour donner des leçons», a rappelé le Premier ministre luxembourgeois. Concernant le long chemin vers une future adhésion à l'Union européenne, «il est indispensable pour la Serbie et le Monténégro de devenir un partenaire égal dans les domaines de la Justice et de la coopération policière», a-t-il ajouté. «Le renforcement de l'Etat de droit est la priorité absolue et le combat actif contre la criminalité devra être poursuivi», a souligné Jean-Claude Juncker. «Malgré cela, nous projetons l'avenir de la Serbie et du Monténégro au sein de l'Union européenne et attendons que l'accord de stabilité et d'association puisse être signé en

2005 sous présidence luxembourgeoise», a-t-il conclu.

Un autre sujet important à l'ordre du jour lors de l'entrevue avec le président Marovic et, plus particulièrement avec le Vice-Premier ministre du Monténégro Branimir Gvozdenovic, concernait les efforts de deux pays en matière de rapatriement des demandeurs d'asile de Serbie et Monténégro dont la demande d'asile fut rejetée au Luxembourg.

L'avancée politique que le ministre de la Justice Luc Frieden avait pu atteindre à Belgrade et Podgorica dans ce domaine, au début du mois juillet, a été consolidée lors de cette visite. En outre, le Grand-Duché s'est déclaré prêt à contribuer à la réintégration de ces hommes et femmes dans leur société d'origine par l'intermédiaire d'un

soutien de la part du gouvernement luxembourgeois au niveau du développement économique du pays.

Ainsi en Serbie, des formations dans le domaine des services financiers seront proposées tandis, qu'au Monténégro l'aide se concentrera sur l'agriculture et le développement de petites et moyennes entreprises.

Pour que les détails de ces projets puissent être finalisés le plus rapidement possible, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a invité des membres du gouvernement monténégrin à le rejoindre à Luxembourg.

Un accord bilatéral dans le domaine de la sécurité sociale a également pu être signé par les deux chefs d'Etat lors de cette visite officielle.

## Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Suède

29 octobre 2003

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué le 29 octobre 2003 une visite de travail à Stockholm.

Trois dossiers figuraient à l'ordre du jour des entretiens entre Göran Persson et Jean-Claude Juncker, lors de la visite de travail du Premier ministre luxembourgeois à Stockholm : les travaux de la conférence intergouvernementale sur la future Constitution de l'Europe, la situation économique dans l'Union européenne et le pacte de stabilité et de croissance.

Concernant ce dernier, les deux chefs de gouvernement étaient d'accord pour souligner l'importance du respect des critères de stabilité et ce dans l'intérêt des uns et des autres. Le deux interlocuteurs ont également souligné que la stabilité monétaire créée par l'euro était un facteur déterminant pour que l'Europe soit un acteur économique de premier ordre.

Interrogé par des journalistes lors d'un point de presse sur l'avancement de travaux de la conférence intergouvernementale, Jean-Claude Juncker s'est montré optimiste tout en soulignant que la «qualité du projet primerait sur les exigences du calendrier». Quant au système des futures présidences de l'Union européenne, rien n'empêche, selon le Premier ministre luxembourgeois, qu'elle se fasse en équipe, à condition que toutes les dispositions assurant une coordination et cohérence maximales soient prises.

En réponse à des questions de la presse suédoise sur la coopération européenne en matière de défense, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est dit persuadé qu'une telle coopération était une ambition de tous les États membres, mais qu'il s'agirait «de toute façon d'un processus ouvert». Jean-Claude Juncker a toutefois souligné que, dans ce contexte, la dimension transatlantique resterait primordiale.

En soirée, le Premier ministre luxembourgeois a assisté à Venise à une réunion des ministres Ecofin en l'honneur du président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, à l'occasion du départ à la retraite de celui-ci.

## Le Premier ministre Jean-Claude Juncker aux *Europäische Verfassungstage* à Francfort

6 novembre 2003

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la séance d'ouverture des *Europäische Verfassungstage* (Journées de la constitution européenne), qui se sont tenues le 6 novembre 2003 à Francfort sous le thème de «Unsere Zukunft in Europa - Die aktuellen Herausforderungen der Europäischen Einigung» (Notre avenir en Europe - Les défis actuels de l'intégration européenne).

**«Il ne faudra pas refaire,  
il ne faudra pas défaire,  
mais il faudra parfaire»**

Le Premier ministre y a prononcé un discours (voir page 152) de poli-

tique européenne, dans lequel il a abordé les perspectives et les défis de l'Union européenne ainsi que les enjeux de la Conférence intergouvernementale.

Parmi les autres orateurs de la séance d'ouverture ont figuré Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Günter Verheugen, Commissaire européen responsable de l'élargissement, Rolandas Paksas, président de la Lituanie et Roland Koch, ministre-président du Land de Hesse.

Jean-Claude Juncker a commencé son discours sur une note humoristique en disant qu'il est chose vaine de délibérer sur la question de savoir quel Etat membre de l'Union européenne appartient à la catégorie des «petits pays» et quel autre à celle des «grands». «Il n'y a que deux Etats membres de l'Union européenne qui seraient à qualifier de «grands», à savoir le Grand-Duché de Luxembourg et la Grande-Bretagne». Aussi le débat «grands Etats - petits Etats» serait-il futile, a-t-il argumenté.

Jean-Claude Juncker a fait appel aux 950 auditeurs présents dans la Paulskirche de cesser de se lamenter sur l'état actuel des affaires dans l'Union européenne, mais de se réjouir plutôt sur les acquis européens. A titre d'exemple, le Premier ministre a cité l'euro qui s'est avéré être un facteur de stabilité sur une scène politique et économique internationale mouvementée et qui a su faire face «aux chocs externes grâce à un système ordonné». Pour Jean-Claude Juncker, l'euro est un succès, qui montre que les Européens, quand ils se fixent un objectif précis et un calendrier fixe, sont aptes à réaliser des

«exploits impressionnants». «Nous ne serons capables de tels succès à l'avenir que si nous n'oublions pas ces exploits du passé», a continué le Premier ministre en faisant allusion au projet de constitution européenne alors sous l'analyse des gouvernements européens à la Conférence intergouvernementale (CIG).

Parlant de la CIG, le chef de gouvernement luxembourgeois a relevé qu'il ne s'agit pas maintenant de défaire le projet de constitution européenne présenté par la Convention sur l'avenir de l'Europe sous la houlette de son président Valéry Giscard d'Estaing. «Il ne faudra pas refaire, il ne faudra pas défaire, mais il faudra parfaire», a résumé le Premier ministre sa position par rapport au projet de constitution.

Répliquant aux propos de Valéry Giscard d'Estaing, qui a affirmé dans son intervention que la future Constitution européenne devrait être compréhensible pour un élève, sinon pour un professeur, Jean-Claude Juncker a dit : «Je ne suis ni élève, ni professeur, mais acteur en Europe». Ainsi, serait-il utile de mieux pouvoir comprendre, voire clarifier, la finalité de certains passages du volet institutionnel de la future constitution, comme par exemple la présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Le Premier ministre a déploré que la future Constitution européenne ne traite pas suffisamment des questions sociales en Europe, qui, selon lui, sont tout de même des questions qui concernent directement un chacun. Il serait, en effet,

indispensable de définir dans les années à venir un socle de minima sociaux pour les salariés européens.

Il serait également opportun, selon le Premier ministre, de réaliser de vraies avancées en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Un premier pas en avant consisterait en l'adoption, lors de la Conférence intergouvernementale, du vote à la majorité qualifiée en matière de PESC.

Jean-Claude Juncker a cité un autre domaine où il faudrait avoir «plus d'Europe», à savoir l'Union économique et monétaire (UEM). «Nous avons vivement besoin d'une meilleure coordination des politiques économiques en Europe. C'est là aussi que le bât blesse».



Jean-Claude Juncker entouré par Mme Petra Roth, maire de Francfort, M. Günter Verheugen, commissaire européen, et Roland Koch, ministre-président du Land de Hesse

Finalement, le Premier ministre a plaidé pour «plus d'Europe» en matière de défense tout en précisant qu'il ne s'agit pas par là de créer des antagonismes par rapport aux Etats-Unis, mais plutôt de faire en sorte que l'Europe assume ses propres responsabilités en matière de sécurité européenne. «Les Européens ne seront crédibles que s'ils sont à même de prendre des responsabilités concernant leur propre sécurité», a-t-il conclu.

Les *Europäische Verfassungstage* est un congrès international public qui s'est tenu à la *Paulskirche* de Francfort, ville qui se considère de plus en plus comme ville européenne étant donné qu'elle abrite le siège de la Banque centrale européenne (BCE) et que Walter Hallstein, le premier président de la Commission européenne (1958-1967), a eu des liens étroits avec l'Université de Francfort.

Le congrès, qui a été organisé conjointement par le Land de Hesse et la Ville de Francfort, a eu comme objectif d'informer le grand public sur les principes et les défis de la future constitution européenne. Il a eu lieu à un moment crucial des négociations de la conférence intergouvernementale qui a été officiellement lancée le 4 octobre 2003.

En marge du congrès, le Premier ministre a eu une entrevue avec Jean Lemierre, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dont le Premier ministre est président du Conseil des gouverneurs depuis mai 2003.

## Visite officielle du Premier ministre belge, Guy Verhofstadt

26 – 27 novembre 2003

Le Premier ministre du Royaume de Belgique, Guy Verhofstadt, a effectué les 26 et 27 novembre 2003 une visite officielle au Luxembourg.

Le chef du gouvernement belge était accompagné du Vice-Premier ministre et ministre du Budget et des Entreprises publiques Johan Vande Lanotte, du ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique Fientje Moerman et du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Jacques Simonet.

Après l'accueil officiel de Guy Verhofstadt par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine et la présentation des délégations, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne. Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations

bilatérales, la Grande Région, les grands dossiers d'actualité politique européenne ainsi que les questions d'actualité internationale, questions qui furent aussi traitées lors des réunions bilatérales des ministres Lydie Polfer et Henri Grethen avec leurs homologues belges.

Lors d'une conférence de presse conjointe, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a qualifié la visite officielle du Premier ministre belge «d'une cordialité exemplaire tout comme le sont les relations belgo-luxembourgeoises».

Ainsi, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue belge Guy Verhofstadt ont annoncé une intensification des relations belgo-luxembourgeoises dans le domaine politique. Cette coopération s'ajoutera à la coopération économique qui existe depuis 1922 dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), qui, selon Guy Verhofstadt «a bien fonctionné et qui a été le précurseur de l'intégration économique de l'Union européenne».



Jean-Claude Juncker et Guy Verhofstadt, Premier ministre belge

Selon le Premier ministre Jean-Claude Juncker, il s'agirait de «revitaliser le vieux couple que nous sommes», car «même de vieux couples ont besoin de nourrir de nouveaux projets communs». «Nous pensons que, dans les années à venir, nos deux pays doivent être les précurseurs d'une intégration politique plus importante dans l'Union européenne», a souligné le Premier ministre belge. Ainsi, un groupe de hauts fonctionnaires des deux pays sera créé afin de présenter aux deux Premiers ministres, avant le 1<sup>er</sup> mai 2004 des propositions de renforcement de l'intégration politique entre le Luxembourg et la Belgique, a précisé le Premier ministre Verhofstadt.

«Nous avons déjà sur la table un certain nombre d'idées», a continué Guy Verhofstadt, parmi lesquelles la proposition de tenir des séances communes des deux gouvernements deux fois par an. Il a cité, à titre d'exemple, une intégration plus approfondie des forces militaires, une coopération plus intense entre les représentations diplomatiques des deux pays.

Les deux Premiers ministres ont également annoncé un projet qui consisterait à voir dans quelle mesure «l'encadrement législatif et réglementaire» des pavillons maritimes luxembourgeois et belge pourra se faire de façon conjointe.

En ce qui concerne le projet de loi sur une Déclaration libératoire unique (DLU) élaboré par le gouvernement belge, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a précisé lors de la conférence de presse que le gouvernement luxembourgeois ne se voit pas obligé «d'intervenir au-delà des interventions



*M. Grethen et Johan Vande Lanotte*

qu'il a eues jusqu'à présent». «Nous voudrions que le droit européen soit respecté; nous sommes sûrs et certains qu'il le sera», a continué le Premier ministre.

Concernant le projet d'une ligne ferroviaire Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg (Eurocap-Rail), Jean-Claude Juncker a indiqué que les gouvernements luxembourgeois et belge défendraient ce dossier lors du Conseil européen de décembre 2003.

Jean-Claude Juncker a finalement rappelé que dans le cadre de la conférence intergouvernementale (CIG), «les deux gouvernements travaillent ensemble dans une communauté d'esprit et d'idées» et que, depuis le début, ils défendent l'idée que «la nouvelle Europe a besoin de nouvelles ambitions». Il faudrait éviter que l'Europe ne devienne, faute d'ambition politique, une zone de libre échange, qui serait «un concept trop simpliste pour un continent très compliqué». «Nous ne voulons pas que

les travaux de la Convention soient détricotés et que le niveau d'ambitions soit corrigé vers le bas!», a insisté le Premier ministre luxembourgeois.

Le 27 novembre, le Premier ministre Guy Verhofstadt a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Le président de la Chambre des députés Jean Spautz accueillait également le chef du gouvernement belge à la Chambre des députés pour une réunion avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

**Le Premier ministre  
Jean-Claude Juncker  
à l'Assemblée de l'UEO :  
«En matière de politique  
extérieure et de défense,  
l'Europe n'est qu'au  
début de ses ambitions»**

2 décembre 2003

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté le 2 décembre 2003 à la 49<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) à Paris.

Après les mots de bienvenue du président de l'Assemblée de l'UEO, le député luxembourgeois Marcel Glesener, et en présence du ministre de la Défense Charles Goerens, ancien président de l'Assemblée, le chef du gouvernement luxembourgeois a prononcé

un discours dans lequel il évoqua les différents aspects de la sécurité et de la défense dans le contexte de la future Constitution européenne (voir page 154).

Devant les parlementaires nationaux de 28 pays qui composent l'Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense, le Premier ministre luxembourgeois a ouvert son discours en soulignant que l'idée d'une défense européenne ne serait pas nouvelle : «L'ambition de la sécurité et de la défense est une vieille ambition européenne». En effet, après le succès remporté par la Communauté européenne du charbon et de l'acier, certains ont voulu mettre sur pied une Communauté européenne de la défense, a rappelé Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a insisté sur le fait que l'Union européenne devrait mettre en place des moyens civils et militaires pour faire face aux défis majeurs que sont le terrorisme ou encore la prolifération des armes de destruction massive. Néanmoins, l'UE aurait déjà réalisé un certain nombre de progrès dans cette direction : entrée en vigueur des traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice ; mise en place du COPS et du Comité militaire ; opérations en Macédoine, en Bosnie et au Congo. Ces éléments témoigneraient des réussites institutionnelles puis militaires que l'UE a déjà su mener.

«Toutefois», a continué le Premier ministre, «il est évident que de nouveaux progrès sont nécessaires et



*De g. à dr. : Charles Goerens, Marcel Glesener, Jean-Claude Juncker et Armand Decker, président du Sénat belge et futur président de l'Assemblée*

que de nouvelles perspectives doivent être dégagées». Aux dires de Jean-Claude Juncker, la CIG serait l'enceinte où ces progrès et perspectives devraient être réalisés. Il serait également nécessaire de clarifier tout ce qui relève de la défense européenne.

La politique européenne en matière de défense ne se fait pas par le seul recours à la force, releva encore Jean-Claude Juncker. «Il est évident que, dans une société moderne, la maîtrise de la crise passe d'abord par les moyens civils, ensuite par les moyens militaires», remarqua-t-il à ce sujet.

Au sujet du futur ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, le Premier ministre Juncker a noté que celui-ci sera d'abord une instance de prévention et d'analyse, «un acteur proactif de la stabilité et de la sécurité».

Dans son discours devant l'Assemblée de l'UEO, le Premier ministre a également salué l'initiative récente de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne en matière de défense. Il a insisté dans ce contexte sur le fait que la stratégie européenne de la défense figure dans le texte de la future Constitution européenne, de même que les modalités de mise en œuvre de cette stratégie. «L'intégration politique européenne restera inachevée tant qu'elle n'incorporera pas les éléments de sécurité», souligna Jean-Claude Juncker.

«Je veux que cette coopération structurée en matière de défense fasse partie non seulement de la Constitution, mais de l'UE elle-même», dit le Premier ministre

luxembourgeois. De plus, «cette coopération doit être inclusive et ouverte». «En matière de politique extérieure et de défense, l'Europe n'est qu'au début de ses ambitions», a terminé Jean-Claude Juncker à ce sujet.

Concernant les relations avec les Etats-Unis d'Amérique, le chef du gouvernement a noté dans son discours qu'il voyait «parfois avec inquiétude, parfois avec amusement» que l'on considère la tentative d'émancipation militaire de l'Europe comme un essai de «putsch» envers les Etats-Unis. «Les Etats-Unis doivent rester l'allié privilégié de l'Europe lorsqu'il s'agit de faire en sorte que la paix et la stabilité règnent partout», dit-il. «Ce à quoi l'Europe prétend c'est l'émancipation et la responsabilité continentale. (...) Le renforcement de la dimension européenne est bénéfique pour toutes les parties. Des deux côtés de l'Atlantique, nous partageons les mêmes ambitions. Il n'y pas lieu de créer des différends là où des similitudes existent», souligna le Premier ministre à ce sujet.

## Visite officielle de Péter Medgyessy, Premier ministre de la République de Hongrie

3 - 4 décembre 2003

Le Premier ministre de la République de Hongrie, Péter Medgyessy, a effectué les 3 et 4 décembre 2003 une visite officielle au Luxembourg. Il fut accompagné du secrétaire d'Etat du ministère des Affaires étrangères, András Hajdu, du secrétaire d'Etat du ministère de l'Economie et du Transport, Imre Réthy, et du secrétaire d'Etat du ministère du Patrimoine culturel national, Lajos Vass.

Après l'accueil officiel de Péter Medgyessy par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker et Péter Medgyessy ont fait le bilan de leur rencontre, dominée par les relations bilatérales et les travaux de la CIG, et ont souligné



Conférence de presse des Premiers ministres Juncker et Medgyessy

l'ambiance amicale qui a régné lors de leur entretien. «Il y a entre nous une amitié solide et fidèle», a remarqué Jean-Claude Juncker.

### **L'Union européenne et la Conférence intergouvernementale (CIG)**

Concernant les travaux de la Conférence intergouvernementale relatifs au projet de Constitution, les deux pays se trouvent «sur de nombreux points en harmonie complète», à l'exception de la composition de la Commission européenne, a affirmé Jean-Claude Juncker.

La Hongrie soutient l'idée d'un représentant par pays membre à la Commission. Jean-Claude Juncker comprend néanmoins la position hongroise: «J'ai toujours considéré que tous les pays devraient avoir un commissaire doté du droit de vote. Il s'agit d'une question de dignité pour les nouveaux Etats membres qui ont besoin d'un visage en Europe», dit-il.

Toutefois, le Premier ministre luxembourgeois est sceptique quant à la possibilité de trouver des portefeuilles équivalents pour tous les commissaires: «Une bonne idée peut en cacher une mauvaise», ajouta-t-il. Jean-Claude Juncker a toutefois envisagé que la solution d'un commissaire par pays pourrait perdurer jusqu'en 2014.

Le Premier ministre hongrois, de son côté, voit de bonnes chances pour conclure la Constitution en décembre. «Les différentes positions se sont rapprochées et il y a une bonne volonté pour trouver un consensus», dit-il.

La visite du Premier ministre Péter Medgyessy a également permis de rapprocher les positions entre le Luxembourg et la Hongrie concernant la coopération structurée en matière de défense en Europe et le sujet de la protection des minorités, que le chef du gouvernement hongrois souhaite inclure dans le texte de la Constitution, idée que le Premier ministre Juncker a appuyée lors de la conférence de presse.

Les deux chefs de gouvernement ont également évoqué le sujet de la libre circulation des mains d'œuvre en Europe. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a remarqué que le gouvernement luxembourgeois n'a pas encore achevé son processus de réflexion quant à sa position, mais que la réponse du Luxembourg «donnera satisfaction au chef du gouvernement hongrois». Son homologue hongrois a ajouté que sa position est plus ambiguë. D'un côté, il veut disposer du droit pour que les Hongrois puissent librement circuler en Europe. De l'autre, il craint une perte considérable pour son pays si «les meilleurs vont travailler dans un autre pays».

### **Relations bilatérales**

Le volume des échanges commerciaux entre le Luxembourg et la Hongrie a quintuplé au cours des dix dernières années, a analysé le Premier ministre Juncker, avant de préciser que «les échanges entre les deux pays ont adopté un rythme satisfaisant, mais améliorable».

Le Luxembourg est un investisseur important en Hongrie, qui veut devenir un centre logistique en Europe centrale, a noté Péter

Medgyessy, qui, pour donner un nouvel élan aux échanges entre les deux pays et encourager les investissements luxembourgeois en République de Hongrie, a rencontré les représentants du monde économique du Grand-Duché lors de sa visite.

La visite du chef du gouvernement hongrois a également permis à celui-ci d'inaugurer la nouvelle ambassade de la République de Hongrie au Luxembourg.

Les deux Premier ministres ont salué l'établissement récent de vols directs entre Luxembourg et la capitale de la Hongrie ainsi que l'augmentation du nombre de vols hebdomadaires de la compagnie Cargolux à destination de Budapest.

Jean-Claude Juncker et Péter Medgyessy ont finalement évoqué l'organisation en 2006 d'une exposition sur «Sigismond de Luxembourg», d'abord à Budapest, puis à Luxembourg.

Le 4 décembre, le Premier ministre hongrois a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Il fut en outre accueilli par le président de la Chambre des députés Jean Spautz et eut l'occasion de rencontrer les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

En marge de sa visite officielle au Luxembourg, le Premier ministre hongrois a également rencontré le président de la Banque européenne d'investissement, Philippe Maystadt.

## AFFAIRES ETRANGERES

### Lydie Polfer en mission de promotion économique au Chili

4 – 6 novembre 2003

Du 4 au 6 novembre 2003, Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a effectué une visite officielle et conduit une mission économique au Chili.

Des consultations politiques ont été menées avec Maria Soledad Alvear, ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec le président de la République, Ricardo Lagos Escobar. Des rencontres avec Andrés Zaldivar, président du Sénat, et avec Isabel Allende, présidente de la Chambre des députés faisaient également partie du programme de la visite.

#### Intensification des relations économiques en perspective

L'intensification des relations politiques et économiques entre le Chili et l'Union européenne était au centre des discussions. La signature d'un accord d'association entre l'UE et le Chili en novembre 2002 offre en effet la base pour un approfondissement des contacts à tous les niveaux.

Au niveau des relations bilatérales, Lydie Polder a notamment évoqué la conclusion de plusieurs accords dans le domaine économique susceptibles de contribuer à un renforcement des échanges et des investissements. Les problèmes pratiques que connaissent les citoyens chiliens vivant au Luxem-

bourg dans leurs démarches administratives ou dans le domaine de la reconnaissance de leurs diplômes ont également été évoqués.

Alors que les relations politiques entre le Luxembourg et le Chili ne sont entravées par aucun problème bilatéral, les relations économiques offrent un fort potentiel, comme en témoignent les statistiques des dernières années qui font état d'une croissance particulièrement soutenue. Ainsi la valeur des exportations a doublé entre 2000 et 2001 pour connaître un nouveau doublement en 2002 avec 12,4 millions d'euros. En même temps, les investissements, notamment vers les fonds gérés au Luxembourg, connaissent une activité grandissante. Cette activité offre actuellement des perspectives intéressantes en raison de changements dans la réglementation des fonds de pension qui sont particulièrement développés au Chili.

Afin de tirer avantage de cette dynamique et des nouvelles possibilités offertes par le rapprochement entre l'Union et le Chili, Lydie

Polfer était accompagnée d'une importante délégation d'hommes d'affaires représentant des firmes déjà actives au pays ou souhaitant y développer leurs activités.

Faisaient partie de la délégation commerciale: des représentants de la Chambre de commerce, de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissements, de l'Association des banques et banquiers, du Crédit lyonnais et de la Kredietbank, de Cargolux, de *Pacific West trade and Service*, ainsi que de Paul Würth et de SES Americom.

Un séminaire mettant en exergue les avantages que peut offrir l'économie luxembourgeoise de part sa localisation comme de part sa multiculturalité et de son ouverture traditionnelle, atouts non négligeables à l'heure de la mondialisation, clôturait la première journée de la mission commerciale. Quelque 300 acteurs du monde économique chilien participaient à cet événement organisé conjointement par le ministère et la Chambre de commerce.



Visite de l'école Clotario Blest à Santiago de Chile

La visite de l'école professionnelle Clotario Blest, qui assure chaque année la formation de 600 jeunes issus des milieux défavorisés de Santiago et érigée en partie grâce à des fonds de la coopération luxembourgeoise avec l'appui de *Chiles Kinder* et de *Bridderlech deelen*, figurait également au programme de la délégation luxembourgeoise.

### Visite officielle du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer au Pérou

6 novembre 2003

Sur invitation de son homologue péruvien Allan Wagner Tizon, Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a effectué le 6 novembre 2003 une visite officielle au Pérou.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'intensification des relations économiques et politiques entre l'Union européenne et le Pérou voulue par les deux partenaires. Dans ce contexte, les ministres se sont félicités de la signature récente d'un accord de coopération tripartite entre le Pérou, l'Équateur et le Luxembourg et qui vise au développement économique et social et à la stabilisation de la région frontalière de deux pays.

Au niveau économique, le Pérou se distingue par rapport aux pays de l'Amérique du Sud, aux prises avec des bouleversements économiques. Son économie connaît actuellement un redressement remarquable, atteignant une croissance de plus de 5 % au cours de

l'année 2002, un des taux les plus élevés du continent sud-américain. Pour l'année en cours ce taux devrait se situer aux alentours de 4 % alors que l'inflation reste faible avec 2,2 %. Parmi les problèmes que le pays ambitionne de résoudre compte cependant un niveau de développement économique et social inégal entre les différentes régions.

Au cours de sa visite, Lydie Polfer a mené des consultations portant sur une intensification de la coopération politique et économique, tant au niveau bilatéral qu'au niveau de l'Union européenne avec le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Tourisme, le Vice-président de la Chambre des députés ainsi qu'avec le président de la République, Alejandro Toledo, accompagné pour l'occasion de son épouse, Eliane Toledo-Karp, qui garde de fortes attaches avec le pays de sa première enfance.



Lydie Polfer et Allan Wagner Tizon,  
ministre des Affaires étrangères du Pérou

### Voyage du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer en Egypte, au Liban et en Syrie

10 – 11 novembre 2003

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a effectué du 10 au 12 novembre 2003 une tournée au Moyen Orient qui l'a menée successivement en Égypte, au Liban et en Syrie.

Le 13 novembre, elle a présenté le bilan de ses entrevues à la presse. Au cœur des discussions politiques ont figuré le conflit israélo-palestinien et la situation en Irak.

Depuis son dernier voyage dans la région – en 2001, Lydie Polfer s'était rendue en Israël, en Jordanie et en Palestine – beaucoup de choses avaient changé, notamment en Irak, mais les problèmes de base sont restés les mêmes, a expliqué le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

«Le bilan du voyage est mitigé, même si des éléments d'espoir subsistent», a constaté Lydie Polfer. Tous ses interlocuteurs – elle a rencontré ses trois homologues, ainsi que le secrétaire général de la Ligue arabe en Egypte, le président et le Premier ministre libanais de même que le président de la Syrie – ont dressé un tableau «dramatique et difficile» de la situation dans la région.

### Le conflit israélo-palestinien

En Egypte, où Lydie Polfer a rencontré son homologue Ahmed Maher, le conflit israélo-palestinien a fait l'objet d'une analyse détaillée. Selon le Vice-Premier ministre luxembourgeois, l'Egypte veut jouer un rôle efficace et utile dans la recherche d'une solution. Le pays a déjà été et veut rester un acteur dans les négociations, dont la reprise constitue le seul moyen pour arriver à une solution du conflit, estima Lydie Polfer.

Lors des discussions en Egypte, la mise en place récente du nouveau gouvernement palestinien a été considérée comme un signe positif. Reste à espérer, ajouta Lydie Polfer, que le nouveau Premier ministre palestinien ait davantage de réussite pour mener à bon ses devoirs et obligations.

Au Liban, les interlocuteurs de Lydie Polfer ont mis l'accent sur le problème des réfugiés palestiniens au Liban. D'après les autorités libanaises, ils sont plus de 400.000 dans leur pays, soit près de 10 % de la population totale du Liban.

La Syrie, avec qui l'Union européenne est en train d'élaborer un accord d'association, a exprimé son intérêt à une résolution de la

situation, estima Lydie Polfer. «Le souhait de trouver une solution existe», commenta-t-elle. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a relevé dans ses entretiens l'importance d'une étroite collaboration de la Syrie en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, le président de la Syrie Bachar al-Assad a expliqué au ministre Polfer que son pays aurait déjà collaboré, notamment avec les Américains. Il a néanmoins admis que la frontière commune avec l'Irak ne pouvait pas être contrôlée à 100 %.

### La situation en Irak

La situation actuelle en Irak, sujet abordé dans les trois pays, interpelle tout le monde, a noté le ministre des Affaires étrangères.

«Personne ne peut avoir intérêt à une dégradation de la situation en Irak», tel fut le message que Lydie Polfer a essayé de faire passer à ses interlocuteurs. «Nous nous sommes accordés pour dire que les forces occupantes en Irak, ensemble avec les pays voisins et l'Organisation des Nations unies, doivent élaborer un programme sur leur retrait du pays», précisa le ministre luxembourgeois. Ce retrait ne pourrait s'accomplir du jour au lendemain, ajouta-t-elle, vu l'évolution dramatique que ce retrait prématuré pourrait avoir pour la région. «Le retrait doit être bien organisé», finit-elle à ce sujet.

Selon le ministre Lydie Polfer, toutes les parties concernées doivent avoir conscience de leur responsabilité face à la situation en Irak. Beaucoup dépendrait aussi de la volonté pour céder à l'ONU un rôle plus important et davantage de responsabilités.



Lydie Polfer et Ahmed Maher,  
son homologue égyptien

### Lydie Polfer à la conférence euro-méditerranéenne de Naples

2- 3 décembre 2003

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a participé les 2 et 3 décembre à Naples à la VI<sup>e</sup> conférence ministérielle du partenariat euro-méditerranéen.

Ce partenariat, lancé en 1995 à Barcelone, constitue le cadre de coopération global où les pays de l'Union européenne et de la rive sud de la Méditerranée abordent l'ensemble des problèmes de la région.

Les travaux de la conférence de Naples, qui réunit les 25 pays de l'Union européenne élargie et les 10 pays partenaires de la rive sud,



*Lydie Polfer en conversation avec son homologue israélien Sylvan Shalom*

ont été largement dominés par la situation au Proche-Orient et en Irak.

Au sujet du Proche-Orient, Lydie Polfer a notamment insisté sur la nécessité de progresser dans la mise en oeuvre de la «feuille de route» prévoyant la création d'un Etat palestinien vivant en paix aux côtés d'Israël. Dans ce contexte, elle a tout particulièrement insisté auprès de son homologue israélien Sylvan Shalom pour que la poursuite de la construction du mur de séparation, sillonnant les territoires palestiniens et contraire aux résolutions pertinentes des Nations unies, soit arrêtée pour permettre la reprise tant attendue du processus de paix.

Les ministres ont décidé de renforcer le partenariat euro-méditerranéen par une série de mesures concrètes. Ainsi, ils ont entériné l'institution d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, ayant un rôle consultatif et à laquelle participent des parle-

mentaires de tous les pays européens et méditerranéens ainsi que des représentants du Parlement européen.

La réunion de Naples a également débouché sur la mise en place d'une Fondation sur le dialogue des cultures visant une meilleure compréhension entre les deux rives de la Méditerranée.

Les ministres ont finalement décidé de renforcer les moyens financiers mis à disposition de la région par un fonds spécifique (Femip), opérationnel au sein de la Banque européenne d'investissement et localisé à Luxembourg. Ce mécanisme financier vise notamment le développement du secteur privé dans les pays du partenariat euro-méditerranéen.

En conclusion de son intervention, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a invité tous les participants à la réunion ministérielle formelle du partenariat euro-méditerranéen qui se tiendra au printemps 2005 à Luxembourg.

## Lydie Polfer à la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN

4 décembre 2003

Le 4 décembre 2003, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a assisté à Bruxelles à la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, consacrée principalement aux relations entre l'OTAN et l'Union européenne, les Balkans, l'Afghanistan, un renforcement éventuel du rôle en Irak et un dialogue méditerranéen intensifié. Il s'agit de la dernière rencontre ministérielle formelle avant le sommet de l'Alliance en juin 2004 à Istanbul.

### Développer la complémentarité entre l'OTAN et l'Union européenne

Au cours de son intervention, Lydie Polfer a déclaré que le Luxembourg était en train d'examiner, à la demande du SACEUR, une prolongation de l'engagement du contingent luxembourgeois au sein de l'ISAF au-delà de l'échéance initialement fixée pour février 2004. De même, une contribution à la gestion de l'aéroport de Kaboul dans le cadre d'un effort international supplémentaire, était alors à l'étude.

Concernant la situation dans les Balkans, la ministre luxembourgeoise a estimé que tout devrait être fait pour que le partenariat entre l'Union européenne et l'OTAN apporte toute sa valeur ajoutée au soutien du processus de stabilisation qui semblait désormais bien engagé en dépit de quelques difficultés initiales. Dans ce contexte,



Lydie Polfer et Franco Frattini lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN

une adhésion de la Bosnie-Herzégovine, et si les conditions sont remplies, de la Serbie-Monténégro, au Partenariat pour la paix pourrait contribuer à stabiliser les institutions de ce pays et à accroître la sécurité interne.

Pour cette raison, Lydie Polfer a exprimé son espoir que toutes les conditions soient réunies pour que ces pays puissent accéder au Partenariat pour la paix lors du sommet de l'Alliance en juin 2004.

Pour ce qui est des relations entre Union européenne et l'OTAN, Lydie Polfer a affirmé que la transformation de l'Alliance, entamée lors du sommet de Prague et les efforts de l'Union en matière de défense et de sécurité sont complémentaires et conformes aux engagements pris par l'ensemble des participants des deux organisations. Les travaux actuellement en cours au sein de la Conférence intergouvernementale visent aussi au renforcement du Partenariat stratégique entre l'Union et l'OTAN.

### Le Parlement européen, propriétaire de son siège de Luxembourg : Lydie Polfer et Pat Cox signent l'acte de vente portant sur l'immeuble Konrad Adenauer

16 décembre 2003

Le Parlement européen est devenu propriétaire de son siège à Luxembourg et consolide ainsi son plus ancien lieu de travail. Après plu-

sieurs mois de négociations et suite à l'accord politique trouvé en juillet 2003 lors de la visite officielle de son président à Luxembourg, Lydie Polfer, au nom du gouvernement luxembourgeois, et Pat Cox, pour le compte du Parlement européen, ont signé le 16 décembre 2003 l'acte de vente portant sur l'immeuble Konrad Adenauer. Le prix de vente convenu entre les parties se situe à 60,4 millions d'euros.



Madame Polfer et Monsieur Cox signent l'acte de vente de l'immeuble Konrad Adenauer

En attendant l'accomplissement de l'extension du bâtiment Konrad Adenauer et pour faire face aux besoins progressifs liés à l'élargissement, le gouvernement luxembourgeois louera au Parlement européen les deux Tours en construction sur la place de l'Europe et qui représentent environ 1.050 bureaux. Les contrats de bail relatifs à cette location ont été signés en même temps que l'acte de vente.

### Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Bernard Rudolf Bot

22 décembre 2003

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, le Dr. Bernard Rudolf Bot, a effectué le 22 décembre 2003 une visite de travail au Luxembourg. Lors de sa première visite à l'étranger en tant que ministre des Affaires étrangères, Bernard Bot a été accueilli par son homologue luxembourgeois Lydie Polfer.

Lors d'une conférence de presse conjointe à l'issue de la réunion de travail, les deux ministres des Affaires étrangères se sont félicités des relations denses et amicales entre les deux pays et les deux gouvernements.

La situation au niveau de l'Union européenne en général et de la CIG en particulier, à la suite du Conseil européen de Bruxelles des 12 et 13 décembre 2003, a figuré au centre des discussions entre Lydie Polfer et Bernard Bot. Les présidences néerlandaises et



Conférence de presse conjointe de Lydie Polfer  
et de Bernard Rudolf Bot

luxembourgeoises du Conseil de l'Union européenne en 2004, respectivement en 2005 seront probablement confrontées au dossier de la Constitution, a noté dès le départ le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, qui a évoqué avec son homologue néerlandais les possibles causes du «non-succès» de Bruxelles.

D'après le ministre Bot, la recherche des causes pourrait être le moyen pour trouver des solutions pour la CIG. «Il faut patienter et soigneusement examiner la situation», a-t-il analysé. Avis partagé par son homologue Lydie Polfer qui a dit qu'il «faut donner du temps à tous les acteurs. Chacun doit faire une analyse de son côté».

«Ce qui compte pour les prochaines présidences», a dit Bernard Bot, «c'est de coopérer le plus étroitement possible», et ce aussi au niveau du Benelux, qui «doit rester une force motrice pour la coopération politique dont nous

avons besoin en Europe». Aux dires du ministre néerlandais, il faut «essayer de faire du Benelux un élément positif dans le cadre de la recherche d'une solution pour la CIG». Pour Lydie Polfer, il est dans l'intérêt de tout le monde d'avoir un Benelux fort qui parle d'une seule voix.

Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas a également souligné le rôle considérable de la diplomatie luxembourgeoise. D'après lui, le Luxembourg jouerait souvent le rôle de médiateur entre les «grands» en Europe et entretiendrait des contacts excellents avec la France et l'Allemagne.

Les autres sujets à l'ordre du jour de la rencontre ont été la question de l'adhésion à l'UE de la Turquie et les perspectives financières de l'Union, sujets qui, aux yeux de Lydie Polfer, ont également montré la solidité des relations entre le Luxembourg et les Pays-Bas. «Si on veut arriver à une Constitution, il faut aussi trouver une solution au problème des perspectives

financières», a dit Bernard Bot à ce sujet. Il s'est toutefois montré optimiste, non seulement pour résoudre le problème des perspectives financières, mais aussi pour trouver une solution relative à la Constitution.

## COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

### Visite officielle à Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador, Maria Eugenia Brizuela de Avila

14 octobre 2003

Le ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador, Maria Eugenia Brizuela de Avila, s'est rendue le 14 octobre 2003 pour une visite officielle au Luxembourg. Au programme figuraient des entretiens avec le Vice-Premier ministre et ministre



Accueil chaleureux à Luxembourg pour la ministre des Affaires étrangères du Salvador

des Affaires étrangères Lydie Polfer ainsi qu'avec le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire Charles Goerens.

Lors de l'entrevue de Maria Eugenia Brizuela de Aliva avec Charles Goerens, les discussions se concentraient essentiellement sur les relations bilatérales et plus particulièrement sur les relations de

coopération qui datent, de 1993. Les relations bilatérales sont excellentes, a affirmé le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire dans ce contexte. La République d'El Salvador est un des dix pays cibles de la coopération luxembourgeoise. En 2002, le Grand-Duché a versé 5,26 millions d'euros d'aide bilatérale au Salvador.

Charles Goerens s'est félicité des progrès accomplis par le Salvador. Vu ces progrès considérables, le Luxembourg pourrait commencer à réduire ses contributions au développement du pays latino-américain, a constaté Charles Goerens, tout en soulignant qu'il ne s'agirait pas de réduire abruptement l'aide au développement. Charles Goerens et son homologue salvadorien ont convenu, en effet, un modèle, selon lequel le Luxembourg réduira graduellement ses contributions, afin que le Salvador puisse petit à petit reprendre l'initiative. Ce modèle prévoit que le Grand-Duché aura réduit ses contributions de moitié



Lydie Polfer et Charles Goerens reçoivent l'ordre national «José Matías Delgado» dans les locaux de l'ambassade du Salvador

en 2007 et que le Salvador, pour sa part, les augmentera parallèlement de moitié. Le ministre luxembourgeois a souligné que cette méthode constitue «un modèle alternatif au tout ou rien».

Maria Eugenia Brizuela de Aliva, de son côté, a remercié Charles Goerens du soutien luxembourgeois. Elle a rappelé que le Salvador souffrait encore aujourd'hui des conséquences de la guerre civile des années 1980 qui a fait plus de 75.000 morts. Le ministre des Affaires étrangères du Salvador a en outre précisé que l'aide luxembourgeoise ne s'était pas seulement limitée à des choses matérielles, mais que le Grand-Duché avait également contribué à renforcer les structures démocratiques et à rebâtir la société civile. Le soutien luxembourgeois pour la reconstruction des infrastructures après le terrible tremblement de terre de 2001 a aussi été évoqué.

En ce qui concerne les relations commerciales entre le Salvador et le Luxembourg, les deux ministres des Affaires étrangères ont présenté un bilan très positif: les importations au Salvador de produits venant du Luxembourg ont doublé par rapport à l'année 2002 et les exportations du Salvador vers d'autres pays sont aussi en augmentation. Maria Eugenia Brizuela de Aliva a signalé que la démocratie était encore toute fraîche dans son pays, mais qu'elle était optimiste que ce modèle politique allait s'ancrer encore davantage dans les têtes de ses compatriotes.

Le chef de la diplomatie de la République d'El Salvador fut également reçu en audience par le

Grand-Duc Henri. Dans le cadre de la journée de la Coopération luxembourgeoise au Salvador, organisée par l'ambassade du Salvador, le ministre Maria Eugenia Brizuela de Avila a remis les distinctions de l'ordre national «José Matias Delgado» à Lydie Polfer et à Charles Goerens.

Lors de sa visite au Grand-Duché, le ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador, Maria Eugenia Brizuela de Avila a par ailleurs été accueillie par Lucien Thiel, directeur de l'ABBL.

### S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Charles Goerens en République du Salvador

4 – 7 novembre 2003

Dans le cadre des relations de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Salvador, S.A.R. le Grand-Duc et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens ont effectué du 4 au 7 novembre 2003 une visite au Salvador, pays-cible de la politique de coopération au développement du Luxembourg. Ils ont été accueillis par le président de la République, Francisco Flores Pérez.

#### Accueil chaleureux à San Augustin

Le 5 novembre 2003, lors de la première journée de la visite au Salvador, les deux chefs d'Etat, accompagnés de leurs délégations respectives, se sont rendus à San Augustin, petite ville de 4.000 habitants complètement détruite par le tremblement de terre de janvier 2001, mais reconstruite

et réhabilitée depuis grâce à l'effort de la coopération luxembourgeoise.

Sur la place centrale de la ville, la population locale avait réservé un accueil chaleureux à la délégation luxembourgeoise, remerciant ainsi le Luxembourg pour son aide.

Après 30 mois de travail intensif en collaboration étroite avec la population locale, 430 des 550 habitations prévues ainsi qu'une école secondaire et une maison municipale et de culture ont d'ores et déjà été reconstruites.

En présence des autorités nationales et locales, S.A.R. le Grand-Duc et le président de la République du Salvador ont symboliquement remis les clefs de maison à deux familles. Le chef d'Etat du Salvador Francisco Flores Pérez a remercié le gouvernement luxembourgeois pour son engagement exemplaire et sa solidarité à un moment où le pays souffrait énormément de la catastrophe naturelle.

S.A.R. le Grand-Duc a remercié de son côté la population de San Augustin pour l'accueil chaleureux et a souligné le fait que les habitants de la ville bénéficient désormais de conditions de vie plus sûres grâce aux constructions réalisées selon les méthodes anti-sismiques les plus modernes.

Il a également félicité les responsables de Lux-Development, les ONGs locales, la communauté de San Augustin ainsi que tous les autres partenaires qui, par leur dévouement, ont fait de ce projet un vrai succès.

Ce projet de reconstruction à San Augustin, exécuté par l'agence de coopération luxembourgeoise



S.A.R. le Grand-Duc inaugure à Piedras Gordas le nouveau système de distribution d'eau

Lux-Development, s'inscrit dans un concept global de coopération et constitue un vrai modèle quant à sa réalisation. A part l'aspect propre de la reconstruction, un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités de travail, d'organisation et de gestion des acteurs locaux. La population a pu bénéficier ainsi de formations pratiques dans différents métiers : maçons, charpentiers, électriciens et responsables de chantier.

## 2<sup>e</sup> Commission de partenariat

De retour à San Salvador, capitale de la République, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens et la ministre des Affaires étrangères du Salvador Maria Eugenia Brizuela de Avila ont ouvert les travaux de la deuxième Commission de partenariat du Salvador.

Cette commission, instaurée en 2002 par la signature du deuxième Accord général de coopération, a comme objectif d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre du programme de coopération. Elle se réunit une fois par an, alternativement au Luxembourg et au Salvador. Les deux ministres ont notamment discuté des objectifs du Programme indicatif de coopération (PIC) qui porte sur quatre ans.

La ministre des Affaires étrangères du Salvador a remercié le ministre Charles Goerens pour l'aide que le gouvernement luxembourgeois fournit depuis une dizaine d'années à la République du Salvador.

Elle a relevé l'importance de cette aide publique au développement pour la reconstruction du pays et pour le processus de consolidation

de la démocratie salvadorienne en particulier. Maria Eugenia Brizuela de Avila a souligné par ailleurs que le Luxembourg constitue le quatrième partenaire de coopération du Salvador, derrière les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

La République du Salvador est un des dix pays-cibles de la politique de coopération au développement du Luxembourg et, à côté du Nicaragua, le deuxième en Amérique centrale. En 2002, le Grand-Duché a versé 5,26 millions d'euros comme aide bilatérale au Salvador.

Une entrevue privée entre les deux chefs d'Etat en début de soirée à la résidence présidentielle et un dîner offert par le président de la République du Salvador en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc et de

sa délégation ont clôturé la première journée de la visite.

Le deuxième jour de la visite au Salvador, le 6 novembre 2003, S.A.R. le Grand-Duc et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens ont eu l'occasion de visiter des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau potable. Ces projets sont concentrés dans la partie orientale du pays qui a été déclarée région cible de la coopération luxembourgeoise au Salvador.

#### **Une nouvelle école pour 120 élèves à La Unión**

Dans le département de l'Est *La Unión*, seulement 39 % des enfants entre 4 et 18 ans sont scolarisés, ce qui fait que ce départe-

ment enregistre le taux de scolarisation le plus bas du Salvador. En vue de pallier au problème d'enfants non scolarisés, le gouvernement luxembourgeois, en étroite collaboration avec le ministère salvadorien de l'Éducation, vient de mettre en place le premier projet dans le secteur de l'éducation au Salvador. Avec un budget de 7,8 millions d'euros, la reconstruction et la réhabilitation de 41 écoles maternelles et primaires du département sont envisagées.

Dans le cadre de ce projet, S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Charles Goerens ont dévoilé le 6 novembre 2003 la plaque d'inauguration de l'École *Nueva Esperanza* et ceci en présence du ministre de l'Éducation, Rolando Ernesto Marin Coto, du ministre des Affaires étrangères, Maria Eugenia Bri-

zuela de Avila, et de toute la communauté locale. Comme son nom le laisse entendre, cette école donnera un nouvel espoir et de nouvelles perspectives à 120 élèves qui vont y emménager pour la rentrée des classes, après les congés de Noël, vers la mi-janvier 2004.

Dans son allocution, S.A.R. le Grand-Duc s'est dit heureux que le gouvernement luxembourgeois contribue, par le biais de ce projet, à l'amélioration considérable de la couverture scolaire et de la qualité de l'enseignement dans le département de *La Unión*. Il a en outre précisé que ce projet serait accompagné de programmes de formation du personnel enseignant et prévoirait la participation de la communauté à la vie et au fonctionnement intégral de l'école.



Charles Goerens et Maria Eugenia Brizuela de Avila lors de la visite d'un projet de reconstruction à San Augustin

### Accès aux soins de santé primaires

En marge de l'inauguration de l'école primaire, S.A.R le Grand-Duc a remis les clefs de deux ambulances au ministre salvadorien de la Santé publique et de l'Aide sociale, Herbert Betancourt. L'accès aux soins primaires et secondaires dans la région constitue un autre objectif de la politique de coopération du gouvernement luxembourgeois. Malheureusement, le département oriental qui se caractérise déjà par un taux de scolarisation très bas, affiche aussi des indices de pauvreté élevés et des infrastructures de santé insuffisantes.

Par sa politique de coopération et notamment par le biais du projet «Santé Oriente», le Luxembourg contribue au renforcement de la gestion et de l'organisation des systèmes de soins de santé primaires, au renforcement des compétences des ressources humaines ainsi qu'à l'amélioration des infrastructures et des équipements des services de santé. Ce projet, qui est en cours de réalisation, vise les trois départements de l'Est du Salvador *Ciudad Barrios*, *Morazan* et *Santa Rosa de Lima*.

S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Charles Goerens se sont rendus encore à *Piedras Gordas* où ils étaient attendus avec beaucoup d'impatience par la population locale. Après la remise symbolique d'un réservoir d'eau à la petite communauté rurale de *San Alejo*, la délégation luxembourgeoise fut invitée à visiter le village pour se faire une idée du système de distribution d'eau mis en place.

Grâce à ce projet, les conditions de vie des populations locales ont été considérablement améliorées. Doté d'un budget de 4,2 millions d'euros, il est exécuté en collaboration avec l'Administration des eaux nationales (ANDA).

En fin d'après-midi, la délégation luxembourgeoise a visité le site archéologique de *San Andrés*. Ce site, qui doit son excellent état de conservation à des couches protectrices émanant d'éruptions de volcan, retrace la vie des Mayas entre 300 et 600 après JC. Classé patrimoine mondial de l'UNESCO, il est le centre pré-hispanique le plus grand d'El Salvador et le seul en Amérique centrale qui fût destiné à l'habitation des Mayas.

De retour à San Salvador, S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Charles Goerens ont eu l'occasion de rencontrer l'abbé Henri Gloden. Ce Père luxembourgeois est à l'origine de la fondation «Luxembourg - El Salvador». Celle-ci œuvre, grâce à son Foyer d'enfants «*Amor y Esperanza*» de *Santa Ana*, dans l'intérêt des enfants et adolescents en détresse. Actif depuis près de 35 ans sur le terrain salvadorien, le *Padre Henrique*, comme le nomment ses compatriotes salvadoriens, a pu faire partager son expérience avec la délégation luxembourgeoise.

Cette visite, qui s'est déroulée dans une atmosphère chaleureuse et amicale, a pris fin avec un dîner offert par le ministre salvadorien des Affaires étrangères Maria Eugenia Brizuela de Avila en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc et de sa délégation au musée national d'archéologie de San Salvador.

### Visite de travail du Premier ministre de la République du Cap-Vert, José Maria Pereira Neves, au Luxembourg

14 novembre 2003

Le Premier ministre de la République du Cap-Vert, José Maria Pereira Neves, a effectué le 14 novembre 2003 une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné de la ministre des Affaires étrangères, Maria de Fatima Lima Veiga.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue capverdien José Maria Pereira Neves ont eu un entretien en tête-à-tête à l'Hôtel de Bourgogne. Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, la situation politique, économique et sociale ainsi que sur la coopération au développement.

Ces sujets furent aussi traités lors de l'entrevue entre le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le chef de la diplomatie capverdienne, Maria de Fatima Lima Veiga. Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens assista aussi à cette entrevue.

Dans la matinée du 14 novembre, le Premier ministre du Cap-Vert José Maria Pereira Neves et sa délégation ont été accueillis par le président de la Chambre des députés, Jean Spautz, à la Chambre des députés et ont eu l'occasion de s'entretenir avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.



Conférence de presse : Jean-Claude Juncker et José Maria Pereira Neves lors de sa visite au Luxembourg, en compagnie de Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et de Maria de Fátima Lima Veiga, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap-Vert

Lors d'une conférence de presse conjointe des deux chefs de gouvernement, qui s'est tenue en présence du ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, Charles Goerens ainsi que du ministre des Affaires étrangères capverdien, Maria de Fatima Lima Veiga, Jean Claude Juncker et José Maria Pereira Neves ont mis l'accent sur «les excellents rapports qui existent entre les deux pays». Le Premier ministre luxembourgeois a qualifié le Cap Vert d'«un pays noble, doté d'une population jeune, courageuse et talentueuse». Il a ajouté que «la relation qui unit les deux pays n'est pas seulement une relation unilatérale, mais une relation empreinte de solidarité et de fraternité entre les deux peuples».

Un des objectifs que les deux Premiers ministres se sont fixés, a été le renforcement des relations économiques entre le Cap-Vert et le Luxembourg. Dans cette optique,

le Premier ministre José Maria Pereira Neves a signalé «qu'une ligne aérienne directe serait bénéfique pour le développement du tourisme, qui pourrait alors devenir le moteur de l'économie capverdienne».

Jean-Claude Juncker a également annoncé l'intention du gouvernement luxembourgeois de soutenir la requête du Cap-Vert auprès de l'Union européenne en vue d'y obtenir un statut spécial. Dans ce contexte, le Premier ministre capverdien a formulé le souhait que le Cap Vert puisse jouer «le rôle de porte d'entrée pour l'Europe en Afrique».

Par ailleurs, José Maria Pereira Neves a souligné que «le Luxembourg est une référence pour le Cap-Vert dans beaucoup de domaines comme par exemple en matière de démocratie et de politique internationale». Il a aussi mis en évidence l'apport majeur

de l'aide luxembourgeoise pour le Cap-Vert dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'infrastructure et de la formation professionnelle pour le développement des ressources humaines. José Maria Pereira Neves a conclu que «l'amitié et la solidarité du Luxembourg sont très importantes pour le Cap-Vert».

Le chef de la diplomatie capverdienne Maria de Fatima Lima Veiga a, pour sa part, rappelé que le niveau des progrès de la coopération dépassait largement la moyenne et que ces projets avaient un effet très positif sur la vie quotidienne des gens, entre autres en ce qui concerne l'énergie, la santé, l'éducation et les infrastructures. Par conséquent, le PNUD a constaté que l'«indice de développement humain» du Cap Vert est en croissance, grâce à la coopération luxembourgeoise et autres.

Le ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense Charles Goerens a signalé que le Luxembourg «a une grande responsabilité envers le Cap Vert», tout en ajoutant que le Luxembourg a joué depuis un certain temps «l'avocat» du Cap Vert en ce qui concerne ses relations avec les organisations internationales.

Pour rappel, la cinquième Commission de partenariat du Luxembourg avec le Cap-Vert s'était tenue les 12 et 13 novembre 2003 à Luxembourg. Elle était présidée par Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Maria de Fátima Lima Veiga, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap-Vert.

Les deux parties ont examiné les relations entre le Luxembourg et

le Cap-Vert, et plus particulièrement celles en matière de coopération au développement, dans le cadre du Programme indicatif de coopération (PIC) qui a été signé en janvier 2002.

Les discussions ont porté plus particulièrement sur le suivi de l'évaluation à mi-parcours du PIC et les programmes en cours dans les 4 secteurs prioritaires de la coopération entre le Luxembourg et le Cap-Vert : l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement ainsi que l'aide alimentaire.

Deux accords bilatéraux ont été signés le 13 novembre pour l'accueil et le traitement de toxicomanes au Cap-Vert et pour la construction et l'équipement de deux écoles secondaires à Praia.

### Visite de S.A.R. la Grande-Duchesse et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens en Asie

24 – 26 novembre 2003

Du 24 au 26 novembre 2003, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens ont effectué des visites en Thaïlande et au Laos.

#### Visite en Thaïlande

Le séjour en Thaïlande, le 24 novembre, de la Grande-Duchesse et de Charles Goerens, fut dominé par la visite de l'école primaire «Ban Pha Due School» dans le village de Chiang Mai. Ce village se situe dans la zone montagneuse du nord du pays en province de

Chiang Rai à environ 700 kilomètres de la capitale Bangkok. Cette région borde les frontières de la Birmanie et du Laos et est caractérisée, entre autres, par une grande pauvreté et un exode rural important.

C'est afin de combattre cette fuite des jeunes vers les villes – où surtout les jeunes filles tombent, faute d'autres perspectives, souvent dans le piège de la prostitution – que l'ONG «Foyer de la Femme - *Eng Chance fier d'Liewen*» a lancé en septembre 2000 son projet dans le village montagnard de la province de Chiang Rai.

Le projet consiste plus spécifiquement en trois volets : la rénovation et l'ameublement partiels de l'immeuble scolaire existant, la construction d'une bibliothèque et, finalement, d'un nouveau centre



Arrivée dans un village de la région de Chiang Rai : S.A.R. la Grande-Duchesse a été accueillie très chaleureusement par les enfants de l'école, habillés pour l'occasion en tenues traditionnelles



*Charles Goerens à l'école primaire  
«Ban Pha Due School», en Thaïlande*

de formation technique et professionnelle. Les travaux ont été terminés fin 2002, une année plus tôt que prévu. Le complexe scolaire est destiné à accueillir environ 200 enfants et en héberge pour l'instant 165.

A son arrivée au village, la délégation luxembourgeoise a été accueillie très chaleureusement par les enfants de l'école, habillés en tenues traditionnelles. Après des mots de bienvenue et de remerciements de la part des Thaïlandais, la Grande-Duchesse a tenu une brève allocution lors de laquelle elle remercia les responsables du projet pour leur engagement et leurs efforts. Dans son intervention, le ministre de la Coopération a souligné plus spécifique-

ment les mérites du projet et des personnes qui l'ont porté. La troisième allocution du côté luxembourgeois a été prononcée par Madame Lily Gansen, présidente depuis 1980 de l'a.s.b.l. «Foyer de la Femme» qui est à l'origine de l'ONG responsable du projet et donc indirectement aussi du projet lui-même.

La remise en état de l'ancien bâtiment scolaire et la construction des nouveaux bâtiments ont été financées pour un tiers par l'ONG et pour les deux autres tiers par des fonds du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Par la suite, des élèves de l'école ont présenté différentes danses folkloriques en l'honneur des hôtes luxembourgeois. Ceux-ci ont remercié les jeunes Thaïlandais en leur remettant des cartables.

Le séjour à Chiang Mai s'est terminé en début d'après-midi par la signature du livre d'or de l'école par la Grande-Duchesse et Charles Goerens et par la visite, d'une part, de la bibliothèque, d'autre part, d'une maison traditionnelle de la région.

Après une courte escale dans une autre école sur le chemin de retour vers l'aéroport de Chiang Rai, la délégation luxembourgeoise est arrivée dans la soirée à Bangkok où une session de travail avec leurs homologues thaïlandais attendait les responsables de la Coopération luxembourgeoise. Il s'agissait d'évaluer de possibles collaborations avec la Thaïlande en matière d'aide au développement.

#### **Visite au Laos**

La première journée du séjour de la Grande-Duchesse et du ministre de la Coopération Charles Goe-

rens en République démocratique populaire du Laos fut marquée, d'une part, par la visite de deux projets d'aide au développement dans le secteur de la santé et, d'autre part, par des rencontres et réunions diplomatiques d'importance.

Le premier projet du domaine de la santé à être visité fut un hôpital construit et équipé, via l'agence de développement Lux-Development, par la Coopération du Grand-Duché dans le district de Viengkham, au nord de la capitale Vientiane. Cet hôpital, un projet de référence en matière de santé au Laos, est destiné à couvrir les besoins de santé d'environ 300.000 personnes. Il est assisté dans cette tâche par des petits hôpitaux de district qui ont pour mission de fournir des soins plus généralistes et de n'envoyer vers l'hôpital central que les personnes qu'ils n'arrivent pas à soigner eux-mêmes.

Dans l'après-midi, l'hôpital a été inauguré solennellement. Vu que l'édifice porte le nom d'«Hôpital Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg», la tâche de son inauguration officielle revenait tout naturellement à la Grande-Duchesse. Cette dernière a donc coupé le ruban, ensemble avec Charles Goerens, et s'est montrée heureuse et fière de voir son nom associé à un projet utile et bien réalisé, qui répond aux besoins primordiaux de milliers de laotiens. L'inauguration proprement dite a été précédée par des allocutions de Son Altesse Royale, de Charles Goerens, du ministre de la Santé public du Laos, Pone-mek Dalaroy, et du gouverneur de la province.



Signature des accords de coopération  
entre le Luxembourg et le Laos

L'hôpital est un projet exemplaire pour le Laos tant au niveau architectural et de l'équipement, qu'au niveau de la formation du personnel et de la qualité des soins prodigués. Le volet «formation» constitue d'ailleurs un aspect fort important du projet et le gouvernement luxembourgeois prévoit en principe d'accentuer et de pérenniser cette activité encore à l'avenir via la mise en place d'une école d'infirmières. L'édifice est caractérisé par des bâtiments tenus dans un style local, qui disposent de nombreuses cours intérieures transformées en petits jardins. Ce qui, outre l'aspect esthétique, contribue à garder une certaine fraîcheur à l'endroit et à ne pas devoir utiliser des climatisations électriques coûteuses et dévoreuses d'énergie.

Le second projet actif dans le secteur de la santé visité pendant la journée fut celui de l'ONG *Handicap International* qui a, à Luxembourg, une représentation très active. Cette ONG est présente au

Laos dans le secteur du débombage (élimination de bombes non-explosées qui datent de guerres passées), de la kinésithérapie, de la prévention dans le domaine de la sécurité routière et finalement dans le secteur de la réhabilitation de personnes handicapées.

C'est justement un projet de ce type que la Grande-Duchesse a pu visiter dans la matinée en compagnie du ministre de la Santé public du Laos. Il s'agit plus précisément du projet RBC (Réhabilitation à base communautaire) que *Handicap International* gère dans le district de Sikhottabong et qui est cofinancé à concurrence de 75 % par l'aide au développement luxembourgeoise.

Son Altesse Royale a pu y rencontrer les enfants handicapés bénéficiaires du projet, notamment des enfants issus de la minorité ethnique Hmong, et leurs familles. Elle a ainsi pu se rendre compte de la situation concrète de ces enfants et de l'aide que consti-

tue pour eux et leur entourage le projet de l'ONG. Une petite fille du nom de Ketmany (4 ans), par exemple, sans aucun handicap au départ, a ainsi été frappée d'une infirmité motrice suite à un choc cérébral dû à une noix de coco qui lui est tombée sur la tête à l'âge de 3 ans. L'ONG lui permet de bénéficier de séances de réhabilitation physique, d'un support médical et prodigue des conseils sociaux à sa famille. La Grande-Duchesse a par ailleurs visité un centre pour handicapés où elle a pu se faire une idée du destin d'autres enfants concernés par le projet et où elle leur a distribué quelques cadeaux.

Elle a été rejointe dans ce centre par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Charles Goerens n'avait, en effet, pas pu assister à la première partie de la visite du projet parce qu'il avait, ensemble avec le ministre des Affaires étrangères du Laos, Somsavath Lengsavad, procédé à l'ouverture de la première Commission de partenariat entre le Laos et le Luxembourg.

Cette réunion de travail entre les responsables de la coopération et de l'aide au développement des s'est poursuivie pendant toute la matinée et avait comme objet, entre autres, de discuter des relations de coopération entre les deux pays, de faire le point sur les projets en cours et à venir et de définir ensemble encore plus en détail la stratégie à suivre en matière de coopération entre le Laos et le Grand-Duché.

Une autre rencontre avec le ministre des Affaires étrangères laotien a eu lieu le soir même. Il s'agit

de la signature, au ministère des Affaires étrangères du Laos, par les ministres Goerens et Somsavath Lengsavath d'accords bilatéraux et notamment du Programme indicatif de coopération (PIC), qui fixe le cadre de la coopération entre le Laos et le Luxembourg. Un nouveau pas d'une grande importance pour la coopération du Grand-Duché avec le Laos a ainsi été franchi. En ce qui concerne les sommets en jeu, le Luxembourg est déjà le septième pays en matière de coopération pour le Laos et l'importance du Luxembourg pour le Laos risque de s'accroître encore à l'avenir.

Dans une entrevue qu'il a eu le matin avec la Grande-Duchesse, le ministre Goerens et des représentants de la délégation luxembourgeoise, le Premier ministre du Laos, Bounhang Vorachit, n'a pas manqué d'insister sur cette importance qu'a le Luxembourg pour le Laos. Il a, par ailleurs, rappelé les principaux problèmes auxquels est confronté son pays. Le Laos est un pays essentiellement agricole qui connaît un très haut pourcentage de personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté et qui figure en 135<sup>e</sup> place sur 175 sur la liste de l'indice du développement humain. La santé et l'éducation sont aussi des domaines où le pays a de fortes déficiences. Le Luxembourg a placé ces secteurs parmi ses priorités.

Les très bonnes relations entre les hôtes laotiens et la délégation luxembourgeoise ont trouvé leur continuation dans un dîner officiel offert par le Premier ministre du Laos.

Au cours de la deuxième et dernière journée de visite au Laos, S.A.R. la

Grande-Duchesse et Charles Goerens ont pu se faire une idée de l'état d'avancement et du caractère précis de deux projets forts intéressants de la coopération au développement du Grand-Duché. Il s'agit, d'une part, d'un projet de développement rural intégré dans la province de Bolikhamxay, d'autre part, du centre cardiologique de l'hôpital Mahosot dans la capitale Vientiane.

#### **Projet de développement rural intégré**

Le projet de développement rural intégré se trouve à une centaine de kilomètres à l'est de Vientiane dans une province très pauvre. La délégation luxembourgeoise s'est rendue compte sur place de la complexité de l'entreprise qui a été entamée en 2000.

Ce projet, qui est géré par Lux-Development, comporte, en effet, des volets aussi nombreux que divers : la construction de routes afin de désenclaver les villages et de permettre aux paysans de faire le commerce de leurs produits ; l'irrigation des champs qui permet d'augmenter le rendement, la diversité et la sécurité alimentaire ; l'éducation et la formation ; l'amélioration des conditions de santé ; la mise en place de systèmes de micro-financement, etc.

Toutes ces mesures n'ont des résultats positifs que si la population locale comprend l'utilité des différents projets, les adopte et s'y implique concrètement. Une partie importante du travail consiste donc aussi à provoquer une prise de conscience et une adhésion au projet auprès des populations des villages.



*Visite du projet  
Breaking the poverty cycle of women,  
au Bangladesh*

#### **Centre cardiologique de l'hôpital Mahosot**

L'autre projet visité pendant la journée, le centre cardiologique de l'hôpital Mahosot, veut lui aussi, via notamment des mesures de formation, mettre les Laotiens en mesure de pouvoir s'aider eux-mêmes.

Derrière ce projet se trouve l'ONG ADS (Aide au développement de la santé), dont le président est le docteur Richard Schneider. Cette ONG s'est donné pour mission de combattre les pathologies cardiaques et de mettre à disposition des malades laotiens les moyens de la chirurgie cardiaque moderne. De

nombreuses opérations chirurgicales ont déjà été réalisées, mais à l'heure actuelle 500 enfants sont encore en attente d'une opération. Un chiffre qui va sûrement augmenter, vu que de nombreux cas ne sont pas encore connus.

La coopération luxembourgeoise au développement cofinance deux projets avec l'ADS. L'un concerne le financement de matériel cardiologique, d'anesthésie et de chirurgie thoracique, nécessaire aux interventions chirurgicales effectuées dans cet hôpital. Il s'agit en partie de matériel d'occasion d'hôpitaux luxembourgeois.

Le deuxième projet cherche à mettre en place une chirurgie qui soit à même de soigner des cardiopathies complexes. C'est dans ce cadre que l'ADS participe à la construction et à la restructuration du nouvel Institut lao-luxembourgeois du cœur à Vientiane, qui veut contribuer à rendre possible l'opération des enfants laotiens sur place.

Dans l'après-midi, la délégation du Grand-Duché s'est rendue par avion à Luang Prabang, ancienne capitale du Laos classée patrimoine mondial de l'UNESCO, où elle a visité l'ancien palais du roi, transformé en musée, et quelques temples bouddhistes. La visite en Asie, s'est terminée par un dîner offert par le gouverneur de la province, dîner qui fut précédé par une cérémonie laotienne de bienvenue (appelée Baci) organisée en l'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

### Visite au Bangladesh

En sa qualité d'ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, S.A.R. la Grande-Duchesse s'est

rendue, du 20 au 23 novembre 2003 dans la République populaire du Bangladesh.

Le 21 novembre, Son Altesse Royale, a visité à Singair le projet de la *Grameen Bank*, en compagnie du fondateur et président de cette «Banque des pauvres», le professeur Muhammad Yunus. Banque à vocation rurale, la *Grameen Bank* accorde des micro-crédits aux plus pauvres dans le souci de les aider au démarrage d'une activité certes modeste mais génératrice de revenus : une micro entreprise.

Aujourd'hui, l'équipe du professeur Yunus travaille dans 43.000 villages au Bangladesh, soit plus de 60 % de l'ensemble des villages. A l'heure actuelle, la banque accorde des prêts à 2,94 millions de personnes, dont 95 % sont des femmes. Il convient de souligner que le taux de remboursement est resté au-dessus de 98 % et que les emprunteurs détiennent 93 % des actions de la banque, le reste appartenant au gouvernement.

Le 22 novembre, S.A.R. la Grande-Duchesse a visité le projet *Breaking the poverty cycle of women - Empowering poor adolescent girls to become the agents of social transformation*. Cette initiative de l'UNESCO touche de près un des domaines d'intérêt prioritaires de la Grande-Duchesse à l'UNESCO, à savoir l'éducation des jeunes filles et des femmes. C'est dans cet esprit que la Grande-Duchesse a choisi de parrainer ce projet.

Les projets de l'UNESCO furent également abordés lors d'une entrevue entre la Grande-Duchesse et le ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, Morshed Khan.

### Visite de travail à Luxembourg de Lassana Traoré, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali

18 décembre 2003

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République de Mali, Lassana Traoré, a visité le Luxembourg le 18 décembre 2003.

Le Mali est un des dix pays cible de la coopération luxembourgeoise et se situe, avec une espérance de vie à la naissance de 48,4 ans (en 2001), à la 172<sup>e</sup> place (sur 175 pays), dans le Rapport mondial sur le développement humain 2003 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale Lassana Traoré a eu des entrevues avec le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer ainsi qu'avec Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Les pourparlers ont principalement porté sur les relations bilatérales de coopération ainsi que sur le Programme Indicatif de Coopération (PIC) Luxembourg-Mali 2003-2006.

Lors de la réunion de la commission de partenariat, qui eut lieu sous la présidence du ministre Charles Goerens, les deux parties ont passé en revue l'ensemble des relations en matière de coopération au développement. Ces relations sont définies dans le cadre du PIC Luxembourg-Mali



Mme Polfer accueille M. Traoré au ministère des Affaires étrangères

2003-2006 et ont permis de passer d'une approche projets à une approche programmes.

Lors de la conférence de presse conjointe des ministres Charles Goerens et Lassana Traoré, Charles Goerens a précisé que la coopération luxembourgeoise se concentre dans ses activités essentiellement sur les secteurs sociaux tels que la santé, l'accès à l'eau potable et l'éducation et ceci dans trois zones géographiques déterminées : les quartiers péri-urbains de Bamako, la région de Ségou ainsi que la région de Kidal.

Le ministre Charles Goerens a tout spécialement souligné l'importance de l'aide luxembourgeoise pour la région de Kidal, qui serait souvent qualifiée de «Mali inutile» à cause de l'absence pratiquement totale d'infrastructures, de l'extrême pauvreté de la population et des contraintes liées à la crise ivoirienne. Il a également mis en évidence la misère de la population autochtone : «Un paysan de la région de Kidal produit environ une tonne de blé par an, mais il doit vendre plus que la moitié de

cette récolte afin de rembourser ses dettes et entretenir son matériel. Le résultat est que beaucoup de familles meurent de faim. C'est pour cette raison que le Luxembourg se charge d'abord des régions et des hommes qui sont le plus nécessiteux». Charles Goerens a mis en évidence l'exemple de la région de Kidal, où «le pourcentage de personnes qui profitent des aides est très élevé».

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Lassana Traoré pour sa part, a noté que la relation entre le Mali et le Luxembourg n'est pas seulement une coopération sur l'élaboration de projets mais que «les deux pays partagent aussi les mêmes valeurs». Le chef de la diplomatie malienne a qualifié l'aide luxembourgeoise d'«aide opportune, efficace et discrète». Il a également rappelé que «l'aide luxembourgeoise englobe pratiquement tous les domaines et cherche aussi l'implication des populations dans le choix des projets».

## CULTURE

### Ouverture officielle de l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner

13 octobre 2003

Le 13 octobre 2003 a eu lieu l'inauguration de l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner (IPW).

Le ministre des Affaires étrangères de la République française Dominique de Villepin, le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne Joschka Fischer et Lydie Polfer ont assisté, sur invitation de la présidente du conseil d'administration Erna Henricot-Schoepges, à cette inauguration.

L'institut dispose d'une structure de conception nouvelle, associant le Luxembourg, la France et l'Allemagne, afin de créer une dynamique dans la réflexion, les échanges intellectuels et la recherche en Europe. Ce lieu de culture européenne veut renouer avec la tradition des échanges intellectuels de haut niveau qui ont fait la richesse des cultures d'Europe au cours des siècles passés.

Lors de son discours (voir page 139) d'inauguration, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Henricot-Schoepges, a exprimé sa joie d'inaugurer un institut, dont la vocation est de «créer une dynamique dans la réflexion, les échanges intellectuels et la recherche entre l'Allemagne, la France et le Luxembourg et, le cas échéant, d'autres pays dans la tradition de



*Le ministre des Affaires étrangères de la République française Dominique de Villepin, le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne Joschka Fischer et Lydie Polfer ont assisté, sur invitation de la présidente du conseil d'administration Erna Hennicot-Schoepges, à l'inauguration de l'institut*

l'esprit de Colpach». La ministre faisait ainsi l'éloge d'Aline et Emile Mayrisch, qui s'étaient très vite aperçus que le Luxembourg devait coopérer activement avec d'autres pays, et qui savaient que la grandeur du pays réside – paradoxalement – dans la petitesse de son territoire, «car elle le force à s'ouvrir aux autres et lui défend d'exclure qui que ce soit».

Erna Hennicot-Schoepges a conclu en soulignant que les «idées, mais aussi la pensée humaniste et chrétienne de Pierre Werner seront pour nous, à l'institut qui porte son nom, une source d'inspiration intarissable et un rempart contre toutes formes d'intolérance et de xénophobie qui nous guettent au moment où l'Europe s'élargit à de nouveaux partenaires».

Le Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères Lydie Polfer, pour sa part, a souligné le rôle extraordinaire que le Luxembourg a joué dans l'unification européenne: «Situé à la frontière des mondes germanique et français, le Luxembourg participe, depuis sa fondation, à ces grandes cultures qui dominent notre con-

tiennent. Il est ainsi devenu un lieu privilégié, où pouvaient cohabiter, dans un climat mutuellement enrichissant, la langue française et la langue allemande en même temps qu'émergeaient la culture et la langue luxembourgeoise».

Pour Lydie Polfer, il n'est pas étonnant que l'idée d'une Europe nouvelle, faite de collaboration, de tolérance et de respect ait trouvé ses plus fervents défenseurs dans les régions frontalières qui étaient de tout temps des lieux d'affrontements. «C'est pour cette raison que nos ancêtres ont souvent souhaité que ces mêmes frontières puissent aussi, et avant tout, être un lieu de rencontre, et de compréhension mutuelle.»

Le ministre allemand des Affaires étrangères Joschka Fischer a confirmé cette idée, en déclarant que ce n'était pas par hasard que cet institut culturel Pierre Werner ait été installé au Luxembourg. Il soulignait que le Luxembourg, qu'il qualifiait de centre géographique et intellectuel européen, a été depuis longtemps un lieu d'échanges et de rencontres d'idées diverses. Joschka Fischer

a ajouté qu'il espérait que l'institut Pierre Werner pourrait accueillir d'autres pays européens et promouvoir ainsi encore d'avantage l'intégration européenne.

Son homologue français, Dominique de Villepin a jugé que l'emplacement de l'Institut Pierre Werner dans les bâtiments historiques de l'abbaye de Neumunster, lieu de mémoire et d'humanisme européen, constituait un bon signe pour les futurs travaux de cet institut. Il s'est en outre exprimé sur les exceptionnelles qualités de l'homme politique Pierre Werner en le qualifiant «d'homme de culture, de visions, doté d'une volonté d'aller de l'avant et de donner une nouvelle forme à l'Europe». Il a terminé son discours avec le souhait que l'Institut Pierre Werner aide l'Europe à se doter d'une identité culturelle forte.

La cérémonie d'inauguration se termina par le dévoilement, de la part des trois ministres des Affaires étrangères et de Erna Hennicot-Schoepges, d'une pierre commémorative en honneur du grand européen Pierre Werner.

## Erna Hennicot-Schoepges en visite officielle à Beijing

31 octobre – 3 novembre 2003

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, était en déplacement officiel à Beijing, Chine, du 31 octobre au 3 novembre 2003. La ministre Erna Hennicot-Schoepges a rencontré Sun Jiazheng et Zhao Weisui, respectivement ministre et vice-ministre de la Culture, ainsi que Zhou Ji, ministre de l'Éducation.

Lors de la rencontre avec ses homologues en charge de la Culture, Erna Hennicot-Schoepges a pu aborder différents sujets, notamment le projet d'une exposition d'œuvres d'art chinois de la Cité interdite de Beijing (ancien Palais impérial et actuellement le plus prestigieux musée de Chine), qui devrait avoir lieu au musée national d'histoire et d'art de Luxembourg (MNHA) dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2005.

Sur demande de la partie chinoise, la ministre Hennicot-Schoepges leur a soumis une liste des œuvres d'art qui pourraient être exposées au Luxembourg. Très favorables à la réalisation de ce projet, les responsables chinois, dont le vice-ministre qui a déjà pu visiter le MNHA, se sont engagés à concrétiser cette belle opportunité pour le Grand-Duché.

Tout en soulignant l'excellent accueil réservé par les autorités et les mélomanes chinois à l'Orchestre philharmonique du Luxembourg, alors en tournée en

Asie, Erna Hennicot-Schoepges a encore soulevé l'importance de l'échange d'artistes mis en place par le programme exécutif de l'accord de coopération culturelle signé entre la Chine et le Luxembourg et qui prévoit e.a. l'octroi de bourses. De même, des expositions et concerts d'artistes luxembourgeois furent évoqués.

Pendant l'entrevue avec le ministre de l'Éducation, les moyens de coopération avec la nouvelle Université de Luxembourg furent abordés de manière concrète. Aussi, le ministre chinois a-t-il proposé d'instituer un projet de collaboration avec l'Université de Beijing.

Erna Hennicot-Schoepges a pu assister au concert de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg (OPL) donné dans le cadre du 6<sup>e</sup> Festival de musique de Beijing. Ainsi elle fut témoin du grand succès emporté par l'orchestre luxembourgeois devant un public connaisseur. Interprétant des œuvres de Wagner, Schuman et Berlioz, l'OPL, sous la baguette de Bramwell Tovey, et le soliste au violoncelle Mischa Maisky ont pu ravir l'auditoire du tout nouveau *Poly Théâtre* de Beijing.

Le séjour à Beijing a encore permis à Erna Hennicot-Schoepges de nouer des contacts avec des responsables du musée national des beaux-arts et du musée chinois des sciences et de la technologie. Aussi, la mise à disposition d'une exposition remarquable d'outils scientifiques chinois anciens est envisagée.

Le ministre luxembourgeois en charge de la Culture et des Travaux publics a pu visiter le chantier du nouvel opéra de Beijing. Sur

ce lieu gigantesque, dépassant les dimensions du nouveau stade olympique de Beijing à construire, une rencontre a eu lieu avec Wan Siquan, président du comité des propriétaires du grand opéra. Ce dernier a fait visiter le chantier à la délégation luxembourgeoise qui a pu se rendre compte de l'extrême modernité et de l'audace qui s'installe au plein centre de Beijing.

## Erna Hennicot-Schoepges en visite à Graz, capitale européenne de la Culture

28 – 29 novembre 2003

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est rendue les 28 et 29 novembre à Graz, capitale européenne de la Culture.

Après une visite au musée d'histoire *Landeszeughaus*, la ministre a eu une entrevue avec Hans Kinsky, 3<sup>e</sup> président du *Landtag*. Erna Hennicot-Schoepges s'est ensuite rendue à l'Université de Graz, où elle a été reçue par le vice-recteur Maierhofer et le recteur honoraire Rauch.

Lors d'une petite cérémonie, Erna Hennicot-Schoepges a dévoilé un buste représentant le professeur Rudolf Palgen, d'origine luxembourgeoise, titulaire de la chaire de *Romanistik* à l'Université de Graz et grand spécialiste de Dante. Par la même occasion, la ministre luxembourgeoise a remis au Dr. Roldolfo Zilli, ancien fonctionnaire au Parlement européen à Luxembourg, le «Commandeur de l'ordre du mérite grand-ducal».

Le soir, la ministre Hennicot-Schoepges a assisté à la première de *Der Theatermacher* de Thomas Bernard, dans une mise en scène de Frank Hoffmann et avec les acteurs André Jung, Thierry van Werveke, Annette Schlechter e.a. (Production du Théâtre national du Luxembourg, en coproduction avec le *Europäisches Festival der Ruhrfestspiele*).

Après une visite de l'île sur la Mur et du *Kunsthau Graz*, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est entretenue le 29 novembre 2003 avec les responsables de «Graz 2003» qui ont fait, à la veille de la clôture de l'année culturelle, un bilan extrêmement positif de la manifestation.

Le budget total a été de 57.000.000.- € qui s'est réparti de la manière suivante :

- Ville de Graz : 18,17 mio €
- Land Steiermark : 18,17 mio €
- Bund : 14,53 mio €
- Union européenne : 0,50 mio €
- Sponsoring & autres recettes : 5,56 mio €

La programmation a coûté 33,9 mio €, la campagne de marketing 7,27 mio €. Quelque 2,5 mio de visiteurs sont venus à Graz en 2003 ; à côté du succès indéniable de la programmation culturelle, il faut encore relever que les responsables estiment que l'impact économique de l'année culturelle, sur les années 1999 à 2004, aura été de plus de 120 mio €.

Les responsables de Graz 2003 sont donc déjà en train de faire le bilan culturel, social, urbanistique, touristique et économique

de Graz 2003 et discutent beaucoup sur ce qui sera ... après l'année culturelle. Le plus important est probablement contenu dans la formule du coordinateur général Lorenz : «*Die grösste Nachhaltigkeit sind die Menschen, nicht die Häuser!*».

La ministre luxembourgeoise a exprimé son admiration devant les différents programmes développés pendant l'année culturelle, notamment ceux dédiés aux exclus sociaux, au dialogue entre les religions et aux enfants.

La délégation luxembourgeoise à Graz comprenait également l'ambassadeur du Luxembourg à Vienne, Paul Faber et Marie-Christine Faber, le consul honoraire du Luxembourg à Graz, le Dr. Franz Harnoncourt-Unverzagt, et Guy Dockendorf du ministère de la Culture.

### Erna Hennicot-Schoepges à la conférence ASEM sur le dialogue des cultures et des civilisations

2 décembre 2003

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a participé du 2 au 4 décembre 2003, avec les ministres de la Culture de dix pays asiatiques (Chine, Brunei, Indonésie, Japon, Corée, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viêt-Nam) et ses homologues de l'Union européenne à la conférence ASEM (*Asia-Europe Meeting*) sur la diversité culturelle.

L'ASEM réunit tous les deux ans les chefs d'Etat ou de gouvernement de ces pays. Trois réunions

ministérielles (affaires étrangères, affaires économiques et affaires financières) se tiennent normalement chaque année. Des réunions supplémentaires des ministres des sciences et des technologies, de l'environnement et de l'immigration ont été organisées.

La Fondation Asie-Europe (ASEF) travaille étroitement avec l'ASEM et se propose de contribuer à une meilleure compréhension des peuples d'Asie et d'Europe par des échanges intellectuels et culturels et, au niveau des personnes, d'artistes et d'autres professionnels de la culture.

Dans son intervention (voir page 158), Erna Hennicot-Schoepges a dit notamment : «Ce siècle devrait être celui où il n'y aurait plus, ni colonisateurs, ni colonisés, ni oppresseurs, ni opprimés. A repenser son histoire, l'Europe a engendré bien des conflits, étouffé bien des cultures, en Amérique, en Afrique, en Asie avec la conviction que sa culture était la seule valable, la seule capable de faire progresser les peuples». Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, elle a enchaîné par celle de 1993 qui «emploie déjà les termes de pluralisme, de tolérance mais aussi de diversité».

La ministre Hennicot-Schoepges a annoncé qu'un colloque intitulé «Vivre la diversité culturelle» serait organisé au Luxembourg en juin 2004, dans le cadre des activités de l'Institut Pierre Werner au Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster, à Luxembourg.

La ministre luxembourgeoise a conclu en disant : «Le vrai dialogue des cultures sera seulement possible si aucune culture ne se considère comme supérieure, capable



Erna Hennicot-Schoepges et Delfin Colomé,  
secrétaire général de l'ASEF

d'assimiler toutes les autres cultures. La coexistence, le respect de l'autre et de ses propres valeurs, voilà les principes de base qui devraient guider ce dialogue».

Dans leur déclaration finale, les ministres ont souligné l'importance du dialogue et de la coopération pour promouvoir la connaissance, la compréhension et la tolérance entre les peuples et les conflits. Pour eux, les progrès scientifiques et technologiques sont à la fois une chance pour la paix dans le monde et le développement, mais peuvent aussi représenter un risque d'uniformisation. Si le monde est devenu plus ouvert, au moins au niveau des réseaux, plus intégré aussi, il n'en reste pas moins vrai que des conflits peuvent prendre leur source dans des contradictions ethniques et religieuses, le racisme, la xénophobie et l'intolérance.

C'est dans ce contexte que les ministres ont souligné que la diversité culturelle est une partie constituante des cultures du monde et une forme des civilisations de la planète. Le dialogue entre les cultures et les civilisations aussi riches et diverses que celles d'Asie et d'Europe s'oppose à toute tentative de globalisation qui essaierait d'imposer un modèle unique et uniforme de culture. Ce dialogue devra pouvoir se faire dans un esprit de respect mutuel, sans perte d'identité.

Trois domaines ont été discutés plus en profondeur :

- le désir de promouvoir la diversité culturelle et l'échange sur les politiques culturelles dans le contexte conflictuel de la globalisation ;
- l'importance de préserver et de promouvoir les formes traditionnelles et contemporaines de l'art et de la culture ainsi que le patrimoine matériel et immatériel ; la volonté d'échanger des exemples de bonne pratique dans les différents domaines de la culture et des industries culturelles (édition, cinéma, audiovisuel, musique) ;
- l'importance à accorder aux échanges éducatifs, à la mobilité des artistes et autres professionnels de la culture ainsi qu'aux réunions et missions d'experts.
- Finalement, les ministres ont souligné les points suivants devant guider les travaux futurs : la nécessité d'étendre le champ d'application des échanges culturels et éducatifs. Les ministres apprécient les progrès réalisés par l'ASEF (Asia-Europe Foundation) dans le dialogue inter-

culturel, la sensibilisation aux autres et la compréhension des peuples ;

- le soutien à accorder à l'initiative de l'UNESCO de créer une convention sur la diversité culturelle ;
- la volonté de continuer sur la voie du dialogue pour créer les conditions pour une création vivante et contemporaine et, partant, mettre en place les politiques et les mesures pour la diversité culturelle. Les ministres invitent leurs collègues, ministres des Affaires étrangères, à tenir compte de la diversité culturelle dans leurs réflexions qu'ils auront à Dublin ;
- l'importance de faire partager aux enfants et aux jeunes les valeurs de respect mutuel et d'apprentissage des cultures des autres, en les leur faisant découvrir dès leur plus jeune âge dans les écoles et les universités.

### **Erna Hennicot-Schoepges inaugure l'atrium de la Maison du Commandant de la Forteresse Pierre-et-Paul à Saint-Pétersbourg**

15 décembre 2003

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a inauguré le 15 décembre 2003, à Saint-Pétersbourg (Russie), l'atrium de la Maison du Commandant de la Forteresse Pierre-et-Paul, en présence des autorités de la Ville de Saint-Pétersbourg et notamment Sergueï Borissovitch Tarassov, vice-gouverneur, et de

Boris Serafimovich, directeur du musée historique.

Dans le cadre des cadeaux offerts par les quinze pays membres de l'Union européenne pour les 300 ans de la Ville de Saint-Pétersbourg, le Luxembourg a réalisé, via son Service des sites et monuments nationaux, deux projets :

- la construction d'un toit vitré pour l'atrium de la Maison du Commandant, ce qui permettra d'y accueillir un certain nombre de manifestations culturelles (expositions, concerts, conférences),
- la restauration de la façade et de deux grandes salles du bâtiment de l'ancienne Banque internationale de Russie, bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle abritant le consulat honoraire du Luxembourg situé 58, avenue Nevsky. Une de ces salles a récemment accueilli une exposition en vingt panneaux sur le Luxembourg.

Le Luxembourg a également participé au *European walkway* que les quinze Etats membres de l'UE ont

réalisé dans la ville : quinze sites particuliers ont été reliés entre eux par des panneaux spécialisés. Le panneau luxembourgeois est consacré à la Grande Princesse Elizaveta Mikhaïlovna Romanova, épouse du Grand-Duc Adolphe.

Lors d'une visite du musée-appartement d'Etat «A. Pouchkine», la ministre luxembourgeoise a discuté avec Sergueï Mikhaïlovich Nekrassov de la possibilité d'une exposition au Luxembourg sur les liens de la famille Pouchkine avec la famille du Grand-Duc Adolphe.

Les experts du Centre national de l'audiovisuel étaient également sur place pour analyser la possibilité pour le Luxembourg d'aider à la restauration (digitalisation) des archives de bandes sonores du théâtre «Mariinski», ensemble avec l'entreprise TDK.

Lors de son séjour à Saint-Pétersbourg, la ministre Erna Hennicot-Schoepges a également été reçue par le directeur des relations internationales de l'Assemblée législa-

tive de Saint-Pétersbourg, Yagjeï Vatanyar Saidovich, au Palais «Mariinski».

A l'Université d'Etat de Saint-Pétersbourg, la ministre s'est entretenue avec Igor V. Murin, 1<sup>er</sup> vice-recteur, et Natalia B. Nosova, directrice, sur les possibilités de collaboration avec la nouvelle Université du Luxembourg.

La ministre luxembourgeoise était accompagnée par Carlo Krieger, ambassadeur du Luxembourg à Moscou, Victor N. Veniaminov, consul honoraire du Luxembourg à Saint-Pétersbourg, Georges Calteux, directeur du Service des sites et monuments nationaux, et Guy Dockendorf, premier conseiller de gouvernement.

### Présentation des travaux en vue de «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007»

22 décembre 2003

En 2007, le Luxembourg, au centre de la Grande Région, sera capitale européenne de la culture. Le 22 décembre 2003, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges, le président du conseil d'administration de l'asbl «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture» Guy Dockendorf et le coordinateur général de l'asbl Robert Garcia ont présenté, en présence aussi du bourgmestre de la Ville de Luxembourg Paul Helminger, l'avancement des travaux en vue de cet événement.



Madame Hennicot-Schoepges à Saint-Pétersbourg pour l'inauguration de l'atrium de la Maison du Commandant

**Les échéances à respecter pour le projet «Luxembourg et Grande Région: capitale européenne de la culture 2007»**

Le 15 février 2004, le jury de 7 personnalités européennes recevra de l'asbl un nouveau dossier de candidature. Le jury rendra visite au Luxembourg et à la Grande Région début mars 2004 et donnera son verdict peu après.

Entre le feu vert du jury européen et l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 2004, l'équipe de l'asbl travaillera avec les porteurs de projets sur le ficelage du contenu, de l'organisation et du financement des projets.

Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2004 et le 2 janvier 2005, les responsables de l'asbl procéderont à la sélection des projets retenus suivant les recommandations de la coordination et les disponibilités budgétaires.

L'asbl se fera accompagner par des consultants externes, tant sur la qualité artistique que sur la viabilité organisationnelle et finan-

cière. La sélection des projets se fera sur base d'une large indépendance et d'un accompagnement professionnel.

**Les objectifs du projet «Luxplus2007»**

Il faut répondre aux exigences du titre de «capitale européenne de la culture». Un nombre significatif de projets devra ainsi comprendre des dimensions européennes. Des standards de qualité seront définis pour le choix des artistes, du cadre organisationnel, la transparence des objectifs et la viabilité financière.

Il s'agit de créer en premier lieu une sorte de «solidarité des ambitions» entre les régions concernées et ensuite de positionner la Grande Région sur la carte culturelle européenne en tant que «métropole éclatée», répartie sur un grand espace géographique.

Il échoit de renforcer les collaborations transfrontalières entre les forces vives sur le terrain et de faire émerger dans les populations un sentiment d'apparte-

nance à la Grande Région ainsi que de préfigurer l'échiquier des collaborations durables.

L'année 2007 serait une année test pour mettre des projets prometteurs à l'épreuve de la collaboration transfrontière durable.

Un autre objectif de l'année 2007 sera celui de traiter les thèmes choisis par les régions d'une façon scientifiquement fondée, savamment orchestrée et suivant une mise en scène originale et innovatrice.

Si au moins trois des thèmes choisis par les régions peuvent d'emblée véhiculer une forte connotation historique, cela ne devrait pas empêcher les porteurs de projets d'imaginer des manifestations originales visant à créer un lien entre le passé, le présent et l'avenir.

L'année 2007 doit trouver un équilibre raisonnable entre le durable et l'événementiel.

Un des soucis majeurs de la coordination sera de susciter le maximum de projets endogènes susceptibles de montrer le potentiel créateur de la Grande Région.

**L'étendue géographique de 2007**

Théoriquement, le territoire couvert par le projet «Luxplus2007» pourrait être compris comme couvrant, outre la Ville de Luxembourg comme porte-étendard du projet et le Grand-Duché de Luxembourg, l'intégralité des villes et campagnes de la Wallonie, des communautés française et germanophone de Belgique, de la Lorraine (départements de la Moselle, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges), de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat.



*Erna Hennicot-Schoepges, Guy Dockendorf et Robert Garcia lors de la conférence de presse traitant de la capitale européenne de la culture 2007*

## L'organisation régionale et la répartition financière

### Coordination générale

La structure fédératrice sous forme de l'asbl «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture» a été créée le 29 septembre 2003.

La coordination collectera l'ensemble des projets transfrontaliers soumis en vue de l'approbation définitive par le conseil d'administration de l'asbl. Ce conseil d'administration sera élargi à deux membres par région. Les décisions finales relatives à l'acceptation ou au refus de projets seront prises d'un commun accord avec les régions partenaires sur base des critères définis.

### Coordinations régionales

Des structures de coordinations, satellites de la coordination générale, seront établies dans les cinq régions, suivant les besoins spécifiques de chaque région.

Ces entités régionales collaboreront avec la coordination générale en matière de pilotage du thème spécifique, de collecte des projets issus de la région et de marketing commun des projets retenus.

### Financement

Chaque entité partenaire devra se charger de trouver des financements tant publics que privés aux niveaux local, régional et national. La structure fédératrice et toutes les missions y afférentes (communication, publicité,...) devra être gérée par un budget commun.

## Les points forts définis par les partenaires :

- migrations (Luxembourg),
- culture et patrimoine industriels (Sarre),
- les grandes personnalités européennes (Rhénanie-Palatinat),
- culture et mémoire (Lorraine),
- expressions de la modernité (Communauté française Wallonie Bruxelles et Communauté germanophone de Belgique).

### Les fils conducteurs

#### *Racines - Patrimoine historique, industriel et naturel*

Les origines qui nous unissent : les projets transfrontaliers qui mettent en exergue les patrimoines respectifs. Ceci non seulement dans une optique rétrospective, mais surtout en vue de leur caractère visionnaire pour l'émergence de nouvelles voies d'appartenance.

#### *Frontières - Barrières naturelles, politiques, sociales et humaines*

Les différentes barrières ou frontières : leurs origines, leurs effets, comment les surmonter. Analyse rigoureuse des préjugés et cultures qui continuent d'hypothéquer la dynamique régionale.

#### *Arriver/partir - Migrations et échanges historiques, actuels et futurs*

Thématiser d'une façon autre que misérabiliste, mais plutôt positive les apports bénéfiques des courants migratoires dans la région et en Europe. Susciter une réflexion nuancée sur les perspectives des mouvements migratoires.

#### *Se rencontrer - Convergence entre citoyens et institutions*

Visualiser les multiples formes de rencontres formelles et informelles existantes et forger de nouveaux forums de convergence. Des projets de congrès, séminaires, foires et marchés, de visites et de voyages.

#### *Créer ensemble - Les forces vives de la région travaillent ensemble*

Les créateurs ne sont plus confinés dans leurs frontières nationales ou disciplinaires. De nouveaux horizons de collaboration durable se fondent sur des projets innovateurs de l'année 2007.

#### *Communiquer - Les agoras interrégionales*

Adapter les moyens de communication des régions respectives aux nouvelles données des frontières abolies. Initier des moyens et formes de communication transfrontières.

#### *Des hommes et des femmes - Le visage humain de la région*

L'avancement de la région est empreint de noms. Noms historiques de Constantin à Werner en passant par Charlemagne, Marx et Schuman.

#### *Apprendre - Formation, recherche et imagination*

Collaboration au niveau des écoles, des universités, de la formation continue. Mais aussi des formes d'apprentissage au niveau des forces vives.

#### *Nouveaux horizons - Vers des convergences durables*

La région sera-t-elle différente après 2007 ? Préfigurer des structures et des voies de convergences durables qui continueront à porter l'esprit de 2007 vers les défis futurs de la région.

*L'Europe et le monde - Le cœur de l'Europe et le monde au cœur*  
Une région au cœur de l'Europe qui continue d'influencer activement l'intégration européenne, dont elle est un peu le laboratoire. Et cela sans pour autant oublier les échanges avec le reste de la planète.

*Vivre et fêter ensemble -*

*Les événements de la convivialité*  
Ce chapeau regroupe l'événementiel festif, surtout destiné au grand public, qui vise d'une part à montrer au public le potentiel imaginaire des créateurs de la région et d'autre part à inciter les citoyens à participer dans l'élaboration d'une convivialité dynamique.

## ECONOMIE

### Henri Grethen présente le programme officiel de la conférence Patinnova-Epidos 2003 et passe en revue les développements en matière de brevets et de propriété industrielle

6 octobre 2003

Lors d'une conférence de presse, le ministre de l'Economie Henri Grethen a présenté le programme officiel de la conférence PATINNOVA-EPIDOS 2003 à Luxembourg. Cette conférence de presse était également l'occasion de revenir sur la notion de propriété intellectuelle en général et sur les actions menées à ce sujet par le ministère de l'Economie, dont notamment la publication du «Guide du déposant brevet».

### La propriété intellectuelle

A noter que l'année 2003 coïncide avec le cent-vingt-cinquième anniversaire de la promulgation de la première loi sur les brevets d'invention au Luxembourg puisque celle-ci remonte à 1888.

Par propriété intellectuelle, on entend les créations de l'esprit : les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, mais aussi les symboles, les noms, les images et les dessins et modèles dont il est fait usage dans le commerce. La propriété intellectuelle se présente sous deux aspects : la propriété industrielle, d'une part, qui comprend les inventions, les marques, les dessins et modèles et les indications géographiques et le droit d'auteur, d'autre part, qui s'applique aux œuvres littéraires et artistiques originales qui incluent également les bases de données et les programmes d'ordinateur.

L'importance de la propriété intellectuelle résulte notamment du fait que la protection juridique des créations nouvelles encourage les investissements de l'entreprise tout en garantissant la valorisation de l'innovation. Le brevet, par exemple, est le titre de propriété qui confère à son titulaire un droit exclusif sur une invention et permet ainsi à son ayant droit d'interdire à tout autre d'exploiter l'invention sans son autorisation. Le brevet garantit donc de tirer profit des efforts consentis en recherche et développement.

En contrepartie de l'octroi de ce monopole limité dans le temps, le demandeur du brevet doit divulguer intégralement son invention. Les demandes de brevet ainsi que les brevets délivrés font l'objet

d'une publication et constituent ainsi l'une des plus importantes sources d'informations techniques facilement accessibles. Le suivi de ces publications est donc le meilleur moyen de connaître l'état de la technique sur un sujet donné, d'en suivre l'évolution, d'apprécier la liberté d'exploitation d'un nouveau produit, de dégager des voies de recherche ou encore de s'informer sur la stratégie de recherche et de protection de ses concurrents.

Ainsi, la promotion et la protection de la propriété intellectuelle stimulent la croissance économique en créant de nouvelles branches d'activités dans les domaines de la technique et de la culture.

### La conférence PATINNOVA-EPIDOS

Afin de sensibiliser, entre autre, les acteurs économiques luxembourgeois et de la Grande Région à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle et du brevet d'invention plus particulièrement, les services compétents du ministère de l'Economie ont convié la Commission européenne et l'Office européen des brevets à tenir l'édition 2003 de leur conférence annuelle PATINNOVA-EPIDOS à Luxembourg. Cette manifestation se déroulerait les 10, 11 et 12 novembre 2003 à Luxembourg-Kirchberg et s'annonçait d'ores et déjà comme le plus grand rassemblement d'experts en propriété industrielle jamais organisé en Europe puisque près de 700 participants y étaient attendus. L'inauguration de la conférence serait d'ailleurs rehaussée par la présence de SAR le Grand-Duc Henri le 10 novembre 2003.

En marge de la conférence proprement dite, une exposition regroupant quelque cinquante entreprises et spécialistes en la matière serait accessible gratuitement au public. Il est rare qu'un si grand nombre d'experts mondiaux des brevets et de l'information brevets se réunissent en un seul lieu, à une même date. Le ministère de l'Economie ainsi que d'autres organismes publics et privés luxembourgeois y seraient représentés.

Enfin, un séminaire d'une journée axé principalement sur la protection de la propriété intellectuelle au Luxembourg et destiné aux entrepreneurs du Luxembourg et de la Grande Région serait organisé le 12 novembre 2003. Ce séminaire, accessible gratuitement, serait centré sur la valeur et l'importance stratégique du patrimoine immatériel pour l'entreprise et passerait en revue les différents aspects du cadre juridique en vigueur au Luxembourg. Les exposés seraient illustrés de manière concrète à partir de l'expérience de deux entreprises luxembourgeoises.

#### Guide du déposant brevet

Toujours dans un but de sensibilisation, le ministère de l'Economie a publié un guide qui se veut être une introduction aux brevets ainsi qu'une aide pratique à leur obtention intitulé «Guide du déposant».

De par leur nature, les brevets sont extrêmement complexes. C'est pourquoi le guide mentionne également dans ses annexes la liste des mandataires en brevets agréés au Luxembourg qui possèdent la compétence adéquate pour conduire le candidat à l'obtention d'un brevet dans les conditions optimales d'efficacité et de sécurité.

#### Portail d'information

A noter également la mise en ligne du portail d'information brevet.lu dont le principal objectif est d'accroître la sensibilisation et l'information en matière de brevets et d'information brevets des acteurs économiques luxembourgeois. Les possibilités offertes par ce portail seraient présentées sur le stand du ministère de l'Economie tout au long de la conférence PATINNOVA-EPIDOS.

#### Un logiciel

La simplification de la gestion administrative des brevets d'invention au sein du Ministère de l'Economie allait également franchir une étape importante avec la mise en production du logiciel SOPRANO®.

Ce logiciel développé dans le cadre du programme gouvernemental *eLetzebuerg* permettra en effet, dans un premier temps, la consultation du registre officiel des brevets d'invention via Internet. Un lien direct sera assuré vers la base de données esp@cenet® des documents brevets en facsimilé mise à jour sur Internet et qui recense, à ce jour, plus de soixante mille documents brevets luxembourgeois qui sont ainsi consultables et imprimables gratuitement.

La version du logiciel SOPRANO® disposera alors, dans une étape ultérieure, de l'interface technique nécessaire pour permettre au déposant de recourir à la voie électronique pour effectuer leurs dépôts de brevets.

Enfin, il est important de préciser que la recherche documentaire est une des étapes importantes mais

facultatifs vers la délivrance d'un brevet luxembourgeois. Effectué par l'Office européen des brevets en vue de produire une liste de documents de l'état de la technique qui peuvent être pertinents pour évaluer la nouveauté et l'activité inventive de la demande de brevet, cet examen quant au fond se révèle être très précieux pour le titulaire. Le rapport de recherche lui permet en effet d'évaluer ses chances d'obtention dudit brevet avant de prendre une décision pour étendre éventuellement sa protection à d'autres pays.

#### Journée de promotion de l'économie luxembourgeoise à Paris en présence du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer

15 octobre 2003

Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a été l'invité d'honneur de la Journée de promotion de l'économie luxembourgeoise qui s'est tenue à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris en date du 15 octobre 2003. La France est le 2<sup>e</sup> partenaire commercial du Luxembourg et son importance ne cesse de croître, le volume des échanges ayant doublé ces dix dernières années.

Cette manifestation, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), a rassemblé plus de 130 entreprises d'Ile de France, auxquelles se sont jointes une vingtaine d'entreprises luxembourgeoises, venues écouter des présentations sur les atouts du Grand-Duché de Luxembourg en tant que

partenaire pour les investissements et le commerce.

Tout au long de la journée, les entreprises luxembourgeoises ont eu des entrevues individuelles avec des partenaires commerciaux potentiels, arrangés par les soins de la Chambre de commerce de Luxembourg ainsi que la CCIP.

Devant ce public d'hommes et femmes d'affaires réunis dans la prestigieuse salle des fêtes de la Chambre parisienne, le ministre Lydie Polfer a rappelé les liens vieux de plusieurs siècles qui unissent le Luxembourg et la France pour décrire ensuite les indicateurs économiques principaux qui témoignent du succès de l'économie luxembourgeoise.

Lydie Polfer a ensuite expliqué les raisons de ce succès: la stabilité politique, la paix sociale, la flexibilité tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de l'administration, le cadre fiscal et réglementaire très compétitif du Luxembourg ainsi que l'excellente infrastructure en matière de transports et de télécommunications. Le ministre a également évoqué les éléments tels que le caractère cosmopolite et multiculturel de notre pays ainsi que le multilinguisme de sa population et enfin l'engagement européen, non seulement du gouvernement, mais de tous les citoyens du Grand-Duché.

Le ministre Polfer a souligné plusieurs projets de coopération entre la France et le Luxembourg: le futur TGV-Est qui reliera la ville de Luxembourg à la ville de Lumière en 2h15 à partir de 2007, la coopération cinématographique riche d'une quinzaine de co-productions franco-luxembourgeoises

ainsi que les opportunités de coopération créées à travers la future Université de Luxembourg dans le domaine de l'éducation supérieure et de la recherche.

Les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise ont ensuite été présentés plus en détail par Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, ainsi que par Lucien Thiel, directeur de l'ABBL. Un accent particulier a été mis sur la reconversion des friches industrielles de Belval-Ouest par Etienne Reuter, président d'Agora, qui a souligné le caractère expressément transfrontalier de ce projet, le plus grand projet urbanistique jamais entrepris au Grand-Duché.

Deux entreprises françaises implantées à Luxembourg, Tarkett-Sommer, leader mondial du revêtement de sols, ainsi que IMDS, entreprise spécialisée dans la gestion de documents, ont témoigné de leurs expériences et de leur succès au Luxembourg.



*Paris: Lydie Polfer et Francis Mer, ministre français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, lors de la journée de promotion de l'économie luxembourgeoise*

Gérard Longuet, sénateur, président du Conseil régional de Lorraine et ancien ministre de la République, a par la suite fait part à l'audience de son expérience très positive dans le domaine de la coopération transfrontalière, déclarant que cette coopération avec un Etat souverain donnait à la Lorraine un accès privilégié aux développements qui ont lieu au niveau européen et mondial.

S.A.R. le Prince Jean Nassau, président de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise à Paris, a clôturé la manifestation en soulignant le travail engagé de cette organisation qui œuvre au renforcement des liens économiques entre les trois pays en offrant toute une panoplie de services aux entreprises belges et luxembourgeoises désireuses de percer sur le marché français en général et parisien plus particulièrement.

La réception offerte après le séminaire économique a été réhaussée par la présence de Francis Mer, ministre français de l'Economie,

des Finances et de l'Industrie, qui a tenu à marquer son attachement au Grand-Duché qu'il a appris à estimer lors de sa fonction de coprésident d'Arcelor.

### Le ministre de l'Economie Henri Grethen à l'occasion de l'ouverture de la 83<sup>e</sup> Foire internationale de Luxembourg

18 octobre 2003

Le 18 octobre 2003, le ministre de l'Economie Henri Grethen a inauguré officiellement la 83<sup>e</sup> Foire Internationale du Luxembourg.

Lors de son discours (voir page 142), le ministre Henri Grethen a analysé la situation économique actuelle. Constatant «une rupture de la trajectoire de croissance par rapport aux années grasses de la fin du millénaire», le ministre a évoqué que l'année en cours se solderait par «une moisson frugale»: d'après les comptes nationaux du Statec, le PIB avoisinerait une croissance de 1,5 % pour l'année

en cours. Henri Grethen a noté dans ce contexte que «en soi, c'est une bonne nouvelle», étant donné qu'après tout, la récession a été évitée, alors que nos voisins et partenaires commerciaux ont littéralement stagné».

Le ministre de l'Economie a ajouté que le ralentissement de la conjoncture se traduirait aussi par un ralentissement de la création de l'emploi intérieur, «la progression étant divisée par deux en comparaison avec la période de faste, soit 1,7 % pour 2003». La conséquence inévitable en serait «l'augmentation rapide du nombre de demandeurs d'emplois», a noté Henri Grethen. Selon le ministre, «le taux de chômage devrait ainsi atteindre 3,8 % en fin d'année», ce qui serait «toujours encore le taux le plus bas parmi les pays de l'Union européenne», bien que cette observation ne soit «qu'une faible consolation pour les personnes concernées», a souligné Henri Grethen.

Quant au récent rapport de l'OCDE sur la situation et les perspectives

de l'économie luxembourgeoise, celui-ci en arriverait «à la même conclusion d'un retour à des taux de croissance économique plus modestes», a constaté le ministre de l'Economie dans son discours.

Pour ce qui est de l'environnement international, «le redémarrage de l'économie américaine semble bien engagé et les économies asiatiques, y compris le Japon, sont très dynamiques», a noté Henri Grethen. Cependant, il subsisterait des facteurs de risques tels que le prix du pétrole ou la hausse du taux de change de l'euro.

Quant à la reprise «tant attendue» de l'économie au Luxembourg, Henri Grethen a estimé, que celle-ci serait «encore décalée d'un trimestre au moins». En effet, «les indices précurseurs envoient, certes, des signaux forts d'un redémarrage imminent, si toutefois celui-ci n'est pas contrecarré par un environnement international encore incertain», a déclaré le ministre dans son discours. Si «la croissance économique devrait pourtant presser le pas l'année prochaine», l'ordre de grandeur resterait «incertain»: «2,5 % si la reprise est au rendez-vous dans l'Union européenne, voire plus si les bourses se mettent à nouveau à grimper et donnent des ailes à notre place financière», a estimé Henri Grethen.

Il a rappelé que face à la situation actuelle «le gouvernement a présenté un projet de budget prudent, mais volontariste qui permet de laisser jouer les fameux «stabilisateurs automatiques» afin d'amortir le choc de la demande internationale sur nos exportations de biens



Henri Grethen à l'ouverture de la Foire d'automne 2003

et services». De plus, la progression des investissements publics – notamment les dépenses consacrées aux infrastructures – resterait à un niveau élevé, tout comme les transferts sociaux, sans qu'on augmente pour autant les prélèvements obligatoires, garants de l'attractivité du site luxembourgeois, a souligné Henri Grethen. «La maîtrise des dépenses publiques porte donc surtout sur la consommation qui subit un coup de frein par rapport au passé».

Pour Henri Grethen, il s'agit de poursuivre désormais les efforts déjà engagés, et ce dans tous les domaines. «Je n'ai pas de raisons de douter que notre économie sera capable des performances de croissance estimée», a-t-il affirmé.

Il a également souligné que ses récentes missions de promotion et de prospection économiques en Asie et aux Etats-Unis le rendaient «confiant quant à la capacité de notre pays à attirer des investissements nouveaux dans les mois qui viennent».

Par ailleurs, Henri Grethen a déclaré qu'il avait la volonté de proposer au Conseil de gouvernement un plan d'action pour la promotion de l'esprit d'entreprise et il a rappelé en même temps que le gouvernement luxembourgeois a décidé la mise en place d'un observatoire de la compétitivité auprès du ministère de l'Economie.

L'environnement économique compétitif ne se limitant pas seulement au niveau des coûts salariaux, de la productivité ou encore des politiques de renouvellement industriel et technologique, le ministre de l'Economie a abordé dans son

discours deux autres de ses attributions ministérielles, en l'occurrence la politique des prix et de la concurrence, d'une part, et la politique énergétique et de libéralisation des marchés d'autre part.

## EDUCATION NATIONALE

### Le ministre de l'Education nationale Anne Brasseur présente deux nouveaux projets de loi en matière d'enseignement

23 octobre 2003

Le 23 octobre 2003, le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur a présenté deux nouveaux projets de loi en matière d'enseignement : le projet de loi de base sur l'école et le projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, qui porte réforme à la loi sur l'éducation du 10 août 1912.

Les deux projets de loi ont été déposés le 15 octobre 2003 à la Chambre des députés. Ils ont été adoptés par le Conseil de gouvernement lors de sa séance du 10 octobre.

Aux dires du ministre Anne Brasseur, l'objectif des deux projets est de trouver des réponses aux nouveaux défis auxquels est confrontée l'école :

- le développement rapide du savoir,
- le changement structurel de notre société, qui devient de plus en plus hétérogène,

- le changement structurel des familles, dont l'influence a évolué.

Le projet de loi de base sur l'école revêt un caractère descriptif, plutôt que normatif, expliqua le ministre. S'appliquant à tous les ordres d'enseignement, le projet énumère les missions de l'école, redéfinit l'obligation scolaire, détaille les orientations, les structures, l'organisation et le fonctionnement de l'école, précise l'encadrement des élèves et les droits et obligations des partenaires de l'école, et institue le médiateur.

«Pour la première fois, les missions de l'école sont ancrées dans la loi», dit Anne Brasseur. Ainsi le projet de loi de base sur l'école précise qu'elle doit :

- former l'élève tout au long de sa scolarité dans le même esprit, dans un système éducatif cohérent,
- préparer les élèves aux défis de demain,
- informer et guider les élèves et les parents d'élèves,
- stimuler la curiosité des élèves,
- promouvoir le travail en groupe, le respect vis-à-vis des autres et la responsabilité des élèves,
- transmettre des valeurs éthiques,
- promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

Les 127 articles du projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire concrétisent les orientations du premier projet. Ils fixent le cadre de l'éducation préscolaire et de l'enseignement



Anne Brasseur, Siggy Koenig (g.) et Pierre Reding,  
inspecteur de l'Enseignement primaire

primaire, règlent l'admission des élèves à l'école, définissent le parcours scolaire, l'organisation et la gestion des écoles ainsi que l'établissement des écoles et la création des classes. Ce projet de loi précise en outre la fonction de l'instituteur et définit encore la formation continue, le partenariat et la surveillance des écoles et de l'enseignement.

«Les deux projets de loi sont complémentaires», a remarqué Anne Brasseur, «et ils mettent l'accent sur tous les partenaires de l'école».

### Les élèves

Les projets de loi définissent d'une part le droit des élèves à fréquenter l'école ou de suivre une formation et, d'autre part, l'obligation scolaire des élèves, qui vaut désormais jusqu'à l'âge de 16 ans.

L'éducation préscolaire est dotée d'une base légale à partir de quatre ans et l'éducation différenciée devient un ordre d'enseignement à part entière.

De plus, les mesures d'insertion socio-professionnelle deviennent obligatoires pour les jeunes de 16 à 18 ans, qui ne vont plus à l'école, qui ne suivent pas de formation ou qui ne travaillent pas.

### L'enseignement

L'évaluation et la promotion des élèves sont inscrites dans la loi. Selon Anne Brasseur, les élèves ont besoin d'un encadrement et d'un appui à l'école, qui devra aussi veiller à l'égalité des chances.

L'enseignement doit en outre promouvoir l'autonomie des élèves et mettre l'accent sur l'apprentissage des langues. Le luxembourgeois devient obligatoire à l'enseignement préscolaire.

«L'apprentissage des langues doit rester un atout, sans pour autant devenir un problème principal pour certains élèves», a ajouté le ministre de l'Education nationale dans ce contexte.

### L'école

L'autorité de l'école sera ancrée dans la loi et cette autorité doit également être reconnue par les parents, nota Anne Brasseur. L'autonomie des écoles est également prônée, vu que les besoins et les populations des écoles ne seraient pas toujours les mêmes.

L'enseignant de son côté est invité à suivre des activités de formation continue. Il ne doit pas non plus se limiter à l'exposé de son cours, mais il doit agir au sein d'une équipe afin d'augmenter la cohérence des actions des enseignants et de participer ainsi au développement de l'école.

Selon les projets de loi, l'information des parents devient obligatoire et le poste d'administrateur est créé dans les écoles primaires. Ce dernier fait le lien entre l'école et les parents ou entre l'école et les autorités communales, en particulier pour les travail administratif.

### Les parents

Le ministre Anne Brasseur a souligné que les droits des parents sont également inscrits dans la loi. Il en va de même pour leurs devoirs et responsabilités.

Par ailleurs, est institué le médiateur de l'Education nationale. Il devra notamment aider les partenaires de l'école à trouver une solution en cas de conflit.

Lors de la conférence de presse, le ministre Anne Brasseur a aussi expliqué le pourquoi de ces deux projets de loi. La volonté de réformer la loi de 1912 est déjà inscrite dans la déclaration gouvernementale de 1999. «Lors de ce travail, nous nous sommes rendus compte que la seule réforme

de cette loi ne serait pas suffisante, mais qu'une loi générale sur l'école serait nécessaire, qui couvre tous les aspects de l'enseignement».

Les deux textes sont le résultat d'un travail de consultation que le ministère de l'Éducation nationale a mené avec tous les partenaires de l'école après le dépôt à la Chambre des députés et la présentation à la presse par le ministre Brasseur, en début de 2003, de cinq papiers d'orientation sur la structure de l'école.

Ces deux projets de loi, de même que le projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques déposé le 29 janvier 2003 et le projet de réforme de l'apprentissage, où un projet de loi serait déposé avant la fin de l'année 2003, devraient permettre de dessiner le cadre vers une école plus équitable, responsable et performante, a conclu Anne Brasseur.

### Anne Brasseur visite des classes fonctionnant selon le principe du *team-teaching* et présente le nouveau bulletin scolaire pour l'enseignement primaire

12 décembre 2003

Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a visité le 12 décembre 2003 des classes fonctionnant selon les principes pédagogiques du *team-teaching* et du cycle d'apprentissage à la Regionalschoul Uewersauer à Harlange et a présenté, par la même occasion, le nouveau bulletin scolaire pour l'enseignement primaire.

### Mise en place du *team-teaching*

Au cours des dernières années, une attention particulière a été portée au début du parcours des élèves dans l'enseignement primaire. Des efforts spécifiques ont été déployés pour assurer une prise en charge optimale des élèves au degré inférieur, efforts qui ont abouti à la mise en place du *team-teaching* et du cycle des apprentissages fondamentaux.

L'enseignement en équipe (*team-teaching*) vise une prise en charge individualisée de chaque élève au degré inférieur afin de mieux répondre aux besoins des différents élèves et de lutter ainsi contre les nombreux échecs scolaires au début de l'enseignement primaire.

Selon ce concept pédagogique, une équipe d'enseignants s'occupe de plusieurs classes, de préférence à niveaux différents. Ainsi, l'équipe d'enseignants de Harlange s'occupe à la fois des enfants de la 1<sup>re</sup> et des enfants de la 2<sup>e</sup> année d'études. Cette façon de procéder permet une composition flexible des groupes d'apprentissage et la réalisation du principe pédagogique du tutorat qui demande aux élèves forts d'aider les élèves plus faibles. De plus, le *team-teaching* favorise l'intégration d'enfants handicapés dans l'enseignement régulier.

Le *team-teaching* rend indispensable une collaboration étroite, voire une concertation permanente entre les enseignants impliqués. Il permet également une réduction au strict minimum du nombre d'intervenants enseignant dans

une classe ainsi que l'établissement d'horaires cohérents dépendant moins de contraintes non-scolaires.

### Cycle des apprentissages fondamentaux

L'enseignement en équipe devrait surtout faciliter l'organisation de la scolarité en cycles d'apprentissage. La volonté principale de l'organisation par cycles est de concevoir une organisation de l'enseignement qui mette l'élève au cœur du système éducatif. Jusqu'à présent, la scolarité a été découpée en années d'études, et, pour chaque année d'études, un programme très serré a été établi. Pour passer dans une classe d'une année d'études supérieure, chaque enfant devait avoir assimilé la quasi-totalité du programme de la classe dans laquelle il se trouvait. Or, le concept des cycles donne plus de souplesse et de latitude aux enseignants pour définir le contenu de l'enseignement et les conditions d'évolution de l'élève à l'école afin de permettre à chaque élève de progresser en fonction de ses propres acquis.

Au Luxembourg, le concept du cycle d'apprentissage est actuellement mis en œuvre dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années d'études. De cette manière, un élève peut, selon ses capacités, fréquenter les deux premières années d'études, désormais appelées «cycle des apprentissages fondamentaux», pendant deux, trois ou bien une année. D'ailleurs, le nouveau livret scolaire reprend la notion du cycle des apprentissages fondamentaux notamment en définissant sans distinction les objectifs principaux des deux premières années d'études.

En 2003/04, quelque 90 classes sont encadrées par des équipes d'enseignants. 130 enseignants de tous les arrondissements d'inspection participent à des formations et à des échanges afin de préparer et d'approfondir la mise en œuvre de ce concept pédagogique.

**Nouveau bulletin:  
outil de communication entre  
école, enfant et parents**

À partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2003/2004, les élèves fréquentant des classes de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année d'études auront des livrets scolaires nouvellement conçus remplaçant l'ancien «bulletin vert» traditionnel.

Outre les résultats scolaires obtenus dans les différentes branches, le nouveau livret scolaire doit renseigner sur les objectifs principaux d'apprentissage par année d'études et permettre des évaluations et remarques nuancées concernant la progression de l'élève dans les différentes branches. Le nouveau livret constitue donc plutôt un outil de communication entre école, enfant et parents qu'un simple bulletin scolaire. Il comprend plusieurs compléments au bulletin traditionnel. En effet, il fournit des informations beaucoup plus détaillées concernant les apprentissages effectués. De plus, il n'est pas envisagé de renoncer à l'évaluation sur 60 points dans toutes les branches.

Pour ce qui est des disciplines scolaires, le livret prévoit, dans les langues, une évaluation séparée en lecture, ce qui constitue une nouveauté importante par rapport à l'ancien bulletin. Il fournit également une appréciation du comportement social, de l'attitude au

travail ainsi que des compétences dites transversales de l'élève.

Pendant l'année scolaire 2001/2002, dans le cadre de réunions de service organisées dans tout le pays, une esquisse de livret a été présentée pour examen à quelque 900 enseignants des différents degrés. En 2002/2003, quelques éléments nouveaux du livret ont été utilisés sous forme provisoire et complémentaire dans toutes les classes de 1<sup>re</sup> année d'études pour ce qui est des volets «comportement» et «description des compétences». S'y ajoute que, pour les classes de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année d'études, cinq instituteurs par arrondissement ont travaillé avec une ébauche du livret. Le groupe de travail chargé de l'élaboration du livret a réuni toutes ces expériences et en ont tiré des conclusions en vue de la rédaction définitive de cet important outil d'évaluation et de communication. Le document final a donc été élaboré en étroite collaboration avec les instituteurs de l'enseignement primaire. De plus, le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a publié un document sur l'évaluation à l'école primaire comprenant des réflexions, des recommandations et des instructions concernant l'évaluation, les devoirs en classe, l'utilisation du nouveau livret et la promotion des élèves.

En arrêtant les objectifs principaux par année d'études, les auteurs du nouveau livret ont préparé la révision générale du Plan d'études de l'enseignement primaire, qui se fera également en étroite collaboration avec tous les instituteurs pour que ces derniers soient impliqués de manière décisive dans les travaux.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Les ministres Fernand Boden et Charles Goerens présentent le programme forestier national**

22 octobre 2003

Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et Charles Goerens, ministre de l'Environnement ont présenté le 22 octobre 2003 le programme forestier national (PFN).

L'origine du PFN remonte à la Conférence des Nations unies de Rio de 1992 qui s'était axée sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles. La volonté de concrétiser un Programme forestier national au Grand-Duché du Luxembourg s'est dégagée entre autre des engagements signés par le gouvernement en avril 2003 à Vienne lors de la Conférence ministérielle sur la Protection des forêts en Europe. Le ministre Boden a signalé que le Luxembourg est «un des premiers pays à mettre en oeuvre un tel projet».

Le PFN est placé sous le patronage conjoint du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et du ministère de l'Environnement. D'après la volonté du gouvernement luxembourgeois, le Programme forestier national démarrerait officiellement en novembre 2003 et devrait rassembler plus de 30 organisations des secteurs associatif, privé, public et scientifique.



*Fernand Boden, Charles Goerens et Eugène Berger*

Fernand Boden a précisé que «le PFN est un programme intersectoriel qui doit fournir des orientations stratégiques pour le développement du secteur forestier, en harmonie avec les autres secteurs de l'économie nationale». Ce programme prévoit donc la consultation et la participation de tous les groupes d'intérêts liés «de loin ou de près» au secteur forestier. Par la suite serait procédé à la constitution de groupes de travail sous la guidance d'une cellule d'organisation et d'exécution pour traiter un ensemble de thèmes clé. Dans ce contexte, le ministre Goerens a invité toutes les organisations ou personnes intéressées à se joindre au projet. Les premiers résultats de ces consultations intersectorielles sont attendues pour l'automne 2004.

Les groupes de travail devront définir «des stratégies harmonieuses viables sur le plan financier, acceptables sur le plan social, sans danger pour l'environnement et durables». Tous les produits de

la forêt, qu'ils soient ligneux ou non (faune, flore, sol, eau,...) ainsi que les services rendus par l'écosystème (fixation du carbone, production d'oxygène, protection du sol et de l'eau, récréation...), seront pris en considération.

Le programme forestier national devra tout d'abord procéder à un examen détaillé du secteur forestier: son histoire, sa situation actuelle ainsi que les projections pour l'avenir, associé aux principaux problèmes relevés. Ensuite, il faudra élaborer une déclaration de politique forestière, une stratégie à long terme et un plan d'action, qui comprend une description des réformes et des programmes à entreprendre. Le ministre Goerens a rappelé que la stratégie à long terme serait tout à fait essentielle pour ce projet surtout en ce qui concerne la «forêt en évolution libre», qui devrait atteindre 5 % de la superficie forestière luxembourgeoise. Les deux ministres ont également souligné l'importance d'une «forêt en évolution libre» pour la biodiversité.

Le Programme forestier national va donc aborder 6 thèmes majeurs :

- conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles mondiaux du carbone ;
- maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;
- maintien et encouragement des fonctions de production des forêts ;
- maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;
- maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (protection des sols et de l'eau) ;
- maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques.

Fernand Boden et Charles Goerens ont finalement insisté sur le fait qu'il s'agit d'un projet «innovateur à cause de ses processus évolutifs et participatifs» et que «toutes les conditions sont rassemblées pour faire quelque chose de raisonnable et de bien».

## **FAMILLE ET JEUNESSE**

### **Marie-Josée Jacobs à la conférence européenne des ministres de l'Enfance à Paris**

20 novembre 2003

Le 20 novembre 2003, la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-

Josée Jacobs a assisté à Paris à la conférence européenne des ministres de l'Enfance. Les ministres européens se sont réunis autour du thème «Prévenir la maltraitance, promouvoir la bientraitance: une ambition européenne». Cette conférence était organisée le jour que l'ONU a proclamé «Journée internationale des droits de l'enfant» et qui rappelle l'adoption et la ratification de la Convention des droits de l'enfant par la quasi-totalité des pays du monde.

La Commission et le Parlement européens, le Conseil de l'Europe et 25 pays européens, dont les membres actuels et futurs de l'Union européenne, avaient répondu à l'invitation du ministre français Christian Jacob et de la présidence ita-

lienne, pour contribuer activement aux travaux de la journée.

La délégation luxembourgeoise était présidée par la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs et comprenait l'ambassadeur Hubert Wurth, la présidente du *Ombuds-Comité fir d'Rechter vun Kand* Marie-Anne Rodesch-Hengesch, le directeur du *Kannerjugendtelefon* René Schlechter et le conseiller de gouvernement Mill Majerus.

Lors de l'ouverture de la conférence, le Premier ministre français Jean-Pierre Raffarin soulignait la vocation prioritaire de la famille dans la protection et la promotion des droits de l'enfant.

L'affection familiale constitue un potentiel de bientraitance irremplaçable et la première responsabilité des leaders politiques consiste à appuyer les parents dans leur mission éducative.

Lors d'un tour de table, les délégations ont eu l'occasion de présenter les mesures mises en œuvre dans les différents pays pour prévenir la maltraitance des enfants. Ils ont encore partagé leurs préoccupations en matière de droits de l'enfant: la violence dont les jeunes sont à la fois des auteurs et des victimes, les sévices domestiques, la toxicomanie, l'abus sexuel, l'exploitation à des fins commerciales, la pornographie et la prostitution impliquant des mineurs, les enfants de la rue...



Conférence européenne des ministres de l'Enfance à Paris

Il est évident que ces difficultés requièrent des réponses impliquant l'action concertée des pays européens. Comme plusieurs de ses collègues, la ministre luxembourgeoise soulignait la nécessité de «développer des initiatives multifactorielles dans le cadre de projets communs régionaux et internationaux». A noter que depuis trois ans, les ministres de l'enfance coopèrent étroitement dans le cadre d'un groupe de travail informel, l'«Europe de l'Enfance».

Après avoir présenté les initiatives récentes du Luxembourg dans la prévention de la maltraitance, Marie-Josée Jacobs a évoqué surtout la situation des jeunes fugueurs, des enfants abandonnés et des mineurs non accompagnés. Sensible à la détresse des familles concernées, la ministre a plaidé pour la mise en œuvre de mesures innovantes qui adoptent le regard de l'enfant et qui visent d'abord son intérêt à lui.

Le programme européen DAPHNE, les services de téléphonie sociale en matière de signalement de maltraitance ainsi que l'élaboration de programmes d'action axés sur la bienveillance ont fait l'objet de séminaires organisés conjointement.

Les réalisations nationales et communautaires pour la promotion des droits de l'enfant constituent un investissement indispensable au vu d'une Europe juste et solidaire.

## FINANCES

### Luc Frieden présente le programme pluriannuel des dépenses en capital pour la période 2003 à 2007

17 novembre 2003

Le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden a présenté, le 17 novembre 2003, le programme pluriannuel des dépenses en capital de l'État, c'est-à-dire des dépenses d'investissement pour la période 2003 à 2007. Le programme en question a été adopté par le Conseil de gouvernement lors de sa séance du 14 novembre 2003.

Luc Frieden a d'emblée tenu à souligner que le gouvernement entendait poursuivre sa politique volontariste en matière d'investissements publics, garant d'une stabilité économique surtout en période de morosité conjoncturelle. En plus de contribuer au maintien de l'emploi au Luxembourg, ces investissements auraient, à moyen et à long terme, des effets bénéfiques sur la compétitivité du site de production luxembourgeois notamment en ce qui concerne la qualité des infrastructures.

C'est ainsi que le gouvernement projette des dépenses d'investissement de € 6,8 milliards entre 2003 et 2007, provenant des divers fonds spéciaux d'investissements publics et qui seront essentiellement employés à financer des projets de construction dans les domaines de la santé, de l'éducation et des transports.

Compte-tenu de la rigueur budgétaire des dernières années, ayant notamment permis la constitution de réserves de € 2 milliards à l'intérieur des fonds d'investissement publics, le gouvernement pourrait maintenir son programme d'investissement pluriannuel sans compromettre la solidité des finances publiques, même si, situation conjoncturelle oblige, de nouveaux projets ne pourraient alors être envisagés.

Afin de garantir les investissements prévus, le gouvernement prévoit un financement s'appuyant sur les réserves des fonds d'investissement en combinaison avec des emprunts successifs de € 150 millions dans les années 2004, 2005, 2006 et 2007. Les fonds ainsi obtenus seront exclusivement réservés aux dotations du fonds du rail et du fond des routes.

A relever que ces emprunts ne ponctionneront pas davantage la dette publique luxembourgeoise qui se maintiendra autour de € 670 millions jusqu'en 2007, ce qui équivaut à un taux d'endettement de 2 % du PIB.

### Amendements gouvernementaux au projet de budget 2004

26 novembre et  
3 décembre 2003

Le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden, accompagné du directeur de l'Inspection générale des finances Jeannot Waringo, a présenté le 16 novembre 2003 les amendements du gouvernement au projet de loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004.

En somme, le projet amendé est marqué par une grande retenue au niveau des dépenses et le respect de la provision pour amendements prévue au projet initial. Les recettes supplémentaires s'élèvent à 83 millions d'euros et le déficit de 84 millions d'euros est financé par les réserves budgétaires. Le projet ne prévoit pas de recettes provenant de l'émission d'emprunts nouveaux. Enfin, le projet respecte largement les critères du pacte de stabilité.

Lors de la conférence de presse, Luc Frieden a d'abord rappelé les points essentiels du projet de budget initial tels que présentés le 31 juillet 2003. Ce projet prévoyait un déficit de 87 millions d'euros et comportait du côté des recettes un emprunt de 80 millions d'euros afin de financer les dépenses en capital du budget.

Le ministre du Trésor et du Budget a également rappelé que, dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, le gouvernement poursuivait le but de financer, par le biais du budget de l'Etat et les réserves budgétaires, les importantes dépenses d'investissement.

#### **Amendements au projet de budget**

Concernant le budget des dépenses, le projet de budget 2004 prévoyait déjà une provision pour amendements de 12 millions d'euros, expliqua le ministre du Trésor et du Budget. «Dans le cadre des discussions relatives aux amendements budgétaires, le gouvernement poursuit le but de ne pas dépasser ce montant. Et nous avons atteint cet objectif», annonça le ministre. En effet, le montant total des dépenses pour

amendements s'élève à 11 millions et est donc inférieur à la provision globale de 12 millions d'euros, dit Luc Frieden.

«Nous n'avons pas détérioré notre résultat parce que nous poursuivons une politique de retenue au niveau des dépenses pour l'année prochaine», conclut le ministre à ce sujet.

Du côté des recettes, le gouvernement a analysé l'évolution de certains impôts en 2003, qui évoluent, aux dires du ministre Frieden, suivant les prévisions du gouvernement. Toutefois, «certaines catégories d'impôts évoluent moins vite, d'autres plus vite que prévu», nota Luc Frieden. A la lumière des prévisions de recettes à encaisser au courant de 2003, le gouvernement a donc adapté les prévisions de recettes pour certaines catégories d'impôts dans le projet de budget 2004 :

- impôt sur le revenu des collectivités: -50 millions d'euros,
- taxe d'abonnement: -25 millions.

D'autres catégories d'impôt évoluent plus vite que prévu et ont été revues à la hausse :

- impôt retenu sur les traitements et salaires: +20 millions d'euros,
- impôt sur la fortune: +20 millions,
- recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise: +30 millions d'euros,
- TVA: +80 millions d'euros.

Concernant la croissance de la TVA, Luc Frieden a précisé que «la



consommation reste relativement élevée au Luxembourg». De plus, l'implantation au Luxembourg de certains acteurs actifs dans le commerce électronique a un effet positif et a permis de revoir à la hausse la prévision des recettes de cet impôt dans le budget 2004.

Le projet de budget amendé prévoit des recettes supplémentaires de 83 millions d'euros par rapport au projet de budget initial, annonça alors le ministre du Trésor et du Budget.

Sur ce constat, «le gouvernement a décidé de renoncer à l'emprunt de 80 millions d'euros inscrit au projet de budget présenté en juillet 2003», dit le ministre Frieden. Le gouvernement ne recourt donc pas à un emprunt pour couvrir les dépenses en capital du budget. Les emprunts pour le compte du Fonds des routes et du Fonds du rail demeurent inchangés. L'endettement de l'Etat est donc moindre, conclut Luc Frieden, et, pour la sixième année consécutive, le gouvernement n'a pas besoin de recourir à un emprunt.

	Budget voté 2003	Projet de budget amendé 2004	Variation en %
<b>Budget courant</b>			
Recettes	6.305,3	6.242,7	-0,99
Dépenses	5.521,5	5.809,7	+5,22
Excédents	+783,8	+433,0	...
<b>Budget en capital</b>			
Recettes	44,4	149,8	+237,39
Dépenses	827,8	667,0	-19,42
Excédents	-783,4	-517,2	...
<b>Budget total</b>			
Recettes	6.349,7	6.392,5	+0,67
Dépenses	6.349,3	6.476,7	+2,01
Excédents	+0,4	-84,2	...

(en millions d'euros)

Concernant le projet de budget amendé, Luc Frieden a insisté sur le fait qu'il s'agit d'une évaluation précise et réaliste des prévisions de recettes pour 2004, basée sur les derniers chiffres pour les recettes à encaisser en 2003.

Prenant en compte les recettes supplémentaires, le nouveau projet de budget amendé prévoit finalement un déficit de 84 millions d'euros (contre 87 millions d'euros initialement). Toutefois, a insisté le ministre Luc Frieden, ce budget ne prévoit plus de recettes provenant de l'émission d'emprunts nouveaux et est en accord avec la provision pour amendement prévu dans le projet initial.

«Nous avons à faire à une amélioration du budget de l'Etat, mais la situation reste difficile», dit Luc Frieden. Le déficit de 84 millions d'euros est financé à travers la réserve budgétaire, qui s'éleva en début d'année à 560 millions d'euros. «La réserve budgétaire restera plus élevée qu'elle ne l'était en début de la période législative», ajouta le ministre.

Lors de la conférence de presse, le ministre du Trésor et du Budget a aussi précisé que le déficit budgétaire s'élèverait à 1,8 % du PIB, si l'on prenait en compte les critères du pacte de stabilité et de croissance. La limite accordée par le pacte étant de 3 %. D'après les prévisions, le déficit s'élèvera en 2005 à 2,3 % et en 2006 à 1,5 % du PIB. Toutefois, a ajouté Luc Frieden, si le calcul de ce déficit prenait bien en compte toutes les dépenses réalisées au cours d'une année, donc y compris les dépenses financées par les fonds d'investissement, il ferait néanmoins abstraction du côté des recettes des éventuels emprunts et réserves budgétaires.

#### Autres amendements

Lors de la conférence de presse, le ministre Luc Frieden a présenté encore d'autres amendements au projet de budget 2004. Ainsi le gouvernement a décidé de reconduire en 2004 le financement de l'éducation précoce dans les communes à hauteur de 50 %. Ensuite, la taxe d'abonnement pour les

fonds monétaires institutionnels est réduite à 0 %, afin de rendre plus attractif la place financière du Luxembourg. Finalement, la décision récente du Comité de coordination tripartite concernant le transfert de fonds des caisses de pension vers les caisses de maladie sera également intégrée dans le projet de budget amendé.

#### Présentation à la Chambre le 3 décembre 2003

Le 3 décembre 2003, le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden ont présenté le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 à la Chambre des députés.

Lors de la séance publique, le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker a qualifié la situation de «sérieuse, mais pas désespérée». La situation économique au Luxembourg ne serait «pas excellente, mais pas dramatique non plus», a-t-il constaté.

#### Situation sérieuse, mais pas désespérée

Le Luxembourg vit dans un environnement économique difficile avec trois pays voisins en récession, voire en stagnation, mais il y a une lueur d'espoir, la croissance luxembourgeoise, avec 1,2 %, étant deux fois plus élevée que la moyenne communautaire, a expliqué Jean-Claude Juncker. De nombreux signes indiqueraient par ailleurs la possibilité d'une reprise économique au second semestre 2004 avec des taux de croissance prévisionnels de 2 % en 2004, 3 % en 2005 et 3,8 % en 2006.

### De la fine dentelle, pas du gros tricot

Dans ce contexte, il n'y aurait pas d'autre choix que «de faire de la fine dentelle, pas du gros tricot» pour ce qui est du budget 2004, a souligné le Premier ministre.

Le projet de budget 2004, qui avec une progression réelle de 0,2 % par rapport à 2003, enregistre, selon le Premier ministre, la plus faible progression des 25 dernières années, ne devrait néanmoins pas, grâce à une politique budgétaire responsable des années précédentes, subir de coupes sombres.

D'une part, les dépenses publiques seraient pourtant freinées - ce qui impliquerait un renoncement à des traitements de faveur, tels que des hausses à court ou à moyen terme au niveau de certaines prestations sociales, notamment des allocations familiales ou du forfait d'éducation. D'autre part, il serait possible de maintenir le niveau actuel des prestations sociales, sans qu'il n'y ait ni relèvement des cotisations ni augmentation des impôts.

Pour ce qui est des dépenses courantes de l'Etat, le Premier ministre a annoncé un arrêt temporaire des recrutements auprès de l'État. Dorénavant, tout départ de fonctionnaire en retraite ne sera comblé que si l'administration fournit la preuve de la nécessité de ce remplacement.

Par contre, les investissements publics resteront à un niveau élevé, 3 % du PIB sera investi dans l'économie qui a besoin «de cet oxygène», a souligné Jean-Claude Juncker.

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden a rappelé pour sa part les chiffres clefs du budget 2004.

### Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières

Octobre – Décembre

#### 6 - 7 octobre 2003

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie Henri Grethen, ont assisté aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières qui ont eu lieu, les 6 et 7 octobre 2003, à Luxembourg.

L'ordre du jour de l'Eurogroupe comprenait des discussions sur la situation budgétaire des États membres, dont notamment celle de la France. Le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Francis Mer s'était engagé lors de la réunion informelle des ministres des Finances, les 12 et 13 septembre 2003, à Stresa, en Italie, à présenter à ses collègues une vue d'ensemble sur l'état et l'évolution des finances publiques françaises en tenant compte du fait que le déficit budgétaire de la France dépassera en 2003 et 2004 le seuil des 3 % autorisés par le pacte de stabilité et de croissance. Les ministres ont convenu de continuer leurs discussions lors de la suivante, réunion de l'Eurogroupe, le 4 novembre 2003, à Bruxelles.

D'autres discussions concernaient les évolutions économiques et conjoncturelles récentes ainsi que les politiques macroéconomiques à la lumière des discussions menées dans le cadre des assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Dubaï du 20 au 24 septembre 2003

et de la réunion récente des ministres des Finances du G7.

Finalement les ministres ont mandaté la Banque centrale européenne de leur présenter un rapport sur l'opportunité de l'introduction de billets de banque de 1 et 2 €, en remplacement des pièces de monnaie actuelles. Le Premier ministre luxembourgeois s'est déclaré en faveur de ce changement.

Au Conseil Affaires économiques et financières, les ministres des Finances et de l'Économie des 15 États membres de l'Union européenne et des 10 futurs États membres ont poursuivi leur échange de vues sur l'initiative de croissance qui prévoit des investissements de € 220 millions dans les réseaux transeuropéens et dans les principaux projets de recherche et de développement dans le but de stimuler la croissance en Europe. L'Union européenne compte financer 29 projets de grande envergure avec cette somme, qui devrait être générée conjointement par les fonds communautaires, la Banque européenne d'investissement et le secteur privé. A noter que la ligne ferroviaire entre les trois capitales européennes (Eurocaprail) Bruxelles – Luxembourg – Strasbourg fait partie des 29 projets retenus. Pour Jean-Claude Juncker il importe surtout que cette initiative «ne soit pas seulement un feu de paille dont l'impact sur l'économie s'estompe rapidement, mais une initiative durable, conforme aux principes du processus de Lisbonne», dont l'objectif affiché est de faire de l'Union européenne, l'économie la plus compétitive au monde. Les discussions sur ce point allaient continuer au Conseil Affaires économiques et financières du 25 novembre 2003 à Bruxelles.

Le Conseil a adopté la directive sur les services d'investissement à la majorité qualifiée. Le Premier ministre a d'ailleurs regretté d'être obligé de voter contre ce texte dont l'objectif est de renforcer l'intégration des marchés financiers européens et d'améliorer la compétitivité des marchés européens face aux marchés américains, mais la version soumise au vote ne répond pas à ces objectifs selon l'avis luxembourgeois. Au contraire, elle «risque de drainer la liquidité hors des marchés européens vers des places concurrentes et bénéficierait ainsi indûment aux marchés réglementés».

Finalement, le Conseil a continué ses discussions sur la proposition de directive de la Commission européenne sur les taux de TVA, réduits proposition que le gouvernement luxembourgeois ne peut accepter, compte tenu notamment du caractère social des taux de TVA réduits sur bon nombre de biens et de services, tels les vêtements et chaussures pour enfants, le vivres ou la restauration.

### 3 - 4 novembre 2003

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a assisté aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières les 3 et 4 novembre 2003 à Bruxelles.

Les ministres des Finances et de l'Economie des 12 pays membres de la zone euro ont discuté de la situation économique, financière et budgétaire de l'Europe et des États membres, notamment en relation avec les déficits budgétaires en France et en Allemagne.



Jean-Claude Juncker, Henri Grethen et Bosse Ringholm, ministre des Finances suédois, le 7 octobre 2003 à Luxembourg

Le matin du 4 novembre, le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'application des grandes orientations des politiques économiques pour l'année 2003, en particulier sur la durabilité des finances publiques.

La session du Conseil Affaires économiques et financières fut essentiellement consacrée à deux points :

- les discussions sur la recommandation de la Commission européenne sur la poursuite de la procédure pour déficit budgétaire excessif de la France sur base de l'article 104(8) du Traité afin de savoir si la France a suffisamment suivi les recommandations de la Commission européenne afin de réduire son déficit ;
- des discussions sur un rapport du Comité de politique économique (CPE) sur l'impact du vieillissement des populations sur les finances publiques.

Concernant la procédure pour déficit excessif à l'encontre de la France, le Conseil a décidé de reporter le vote y relatif à sa prochaine session, le 25 novembre 2003, en attendant des précisions du ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie Francis Mer sur des mesures complémentaires permettant de réduire le déficit budgétaire français pour 2004 et de garantir le retour du déficit en dessous des 3 % du PIB pour l'exercice 2005.

Pour ce qui est du rapport du CPE, celui-ci montre que des changements démographiques importants avec des conséquences budgétaires importantes se produiront dans les décennies à venir, même si la magnitude de l'impact reste encore incertaine.

Toutefois le CPE projette qu'en cas de maintien des politiques actuelles, les dépenses liées au vieillissement (pensions et retraites, caisses de maladie, etc.) pourraient augmenter de 3 à 7 points de pourcentage jusqu'en 2050, avec les

premiers effets devenant tangibles aussi tôt que 2010.

Dans ses conclusions, le CPE se fait l'avocat d'une stratégie triple afin de pouvoir parer, économiquement et financièrement, aux conséquences du vieillissement des populations: une réduction plus rapide des déficits publics (surtout dans les Etats fortement endettés), des mesures en faveur de l'augmentation des taux de l'emploi, en particulier chez les travailleurs âgés et les femmes et des réformes des systèmes de pensions et de santé.

Au cours du déjeuner de travail, les ministres ont entendu un rapport du commissaire Frits Bolkestein, sur l'état des négociations entre la Commission et Jersey dans le cadre de la directive sur la fiscalité de l'épargne.

#### 24 - 25 novembre 2003

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Economie Henri Grethen, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières, les 24 et 25 novembre 2003 à Bruxelles.

Le point principal à l'ordre du jour des deux réunions furent les recommandations de la Commission européenne concernant les procédures pour déficits excessifs à l'encontre de la France et de l'Allemagne.

Tandis que la Commission européenne estimait, dans sa recommandation, que les deux pays n'avaient pas pris des mesures suffisantes afin de réduire leurs déficits budgétaires et que partant, le Conseil était appelé à prendre une décision sur base de l'article 104(8)

du Traité sur l'Union européenne, constatant «qu'aucune action suivie d'effets n'a été prise en réponse à ses recommandations dans le délai prescrit», les ministres ont, par majorité qualifiée, rejeté cette recommandation en raison notamment du fait que les deux pays en question ont bel et bien suivi les recommandations du Conseil mais que la situation conjoncturelle a fait que ces mesures n'avaient pas les effets désirés.

Le Conseil a toutefois adopté une déclaration exigeant que France et de l'Allemagne intensifient leurs efforts en vue d'une consolidation de leurs finances publiques afin de permettre un retour en dessous de la limite des 3 % de déficit budgétaire par rapport au PIB pour 2005. Ainsi, la France devra réduire son déficit structurel d'au moins 0,8 point de pourcentage par rapport au PIB en 2004 et d'au moins 0,6 point en 2005 afin de ramener le déficit en dessous de 3 % en 2005. Le Conseil demande à l'Allemagne de réduire son déficit structurel de 0,6 point en 2004 et de 0,5 point en 2005. Les deux pays devront, en outre, présenter des rapports semestriels sur l'évolution de leur situation budgétaire respective.

Pour Jean-Claude Juncker, s'exprimant devant la presse, la décision du Conseil de ne pas donner suite aux recommandations s'explique surtout par le fait que le Conseil était confronté à une situation «qui n'est pas prévue par le Traité», à savoir que les pays en cause n'ont aucunement manifesté une volonté de ne pas suivre les recommandations leurs adressées et que seulement le contraire aurait pu déclencher la suite des procédures définies par le pacte de stabilité et

de croissance. «Il m'a donc semblé normal que l'instrument juridique prévu par le Traité et par le pacte était une option qu'on pouvait avoir, mais que l'autre option, consistant à incorporer dans une déclaration du Conseil la volonté française et allemande de faire ce que nous voulions et d'en tirer toutes les conséquences, était aussi valable» a dit Jean-Claude Juncker qui a, en outre, rappelé que la déclaration du Conseil, dont le contenu est identique aux recommandations adressées à la France et à l'Allemagne, a pour effet de suspendre la procédure pour déficit excessif mais signifie également que «les budgets de la France et de l'Allemagne évolueront sous un strict contrôle et qu'il y a obligation pour ces deux pays d'informer régulièrement les autres ministres des Finances sur les efforts qu'ils sont en train d'entreprendre».

Le chef du gouvernement luxembourgeois a toutefois insisté que si les recommandations contenues dans la déclaration du Conseil n'étaient pas suivies d'effets et que la Commission européenne faisait une nouvelle recommandation sur base de l'article 104(9) du Traité(\*) il serait évident que «la délégation que je conduirai ce jour là voterait en faveur de la recommandation de la Commission européenne».

(\*) «*Si un État persiste à ne pas donner suite aux recommandations du Conseil, celui-ci peut décider de mettre l'État membre concerné en demeure de prendre, dans un délai déterminé, des mesures visant à la réduction du déficit jugée nécessaire par le Conseil pour remédier à la situation.*

## INTERIEUR

### Le ministre de l'Intérieur Michel Wolter présente les services de la gestion de l'eau

17 octobre 2003

Le 17 octobre 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter a présenté à la presse le nouveau Service de la gestion de l'eau et a exposé les grandes lignes politiques en matière de gestion de l'eau.

Aux dires du ministre, les services de la gestion de l'eau sont fonctionnels depuis environ un an. Le projet de loi y relatif serait débattu prochainement à la Chambre des députés, dès que le Conseil d'Etat aurait rendu son avis. Le projet de loi règle en outre les modalités du

transfert des services de la gestion de l'eau du ministère de l'Environnement au ministère de l'Intérieur.

Sous la direction de Paul Hansen, 92 personnes travaillent dans cette administration. Les services de la gestion de l'eau comprennent également 1 laboratoire, 3 bureaux régionaux (à Capellen, Wasserbillig et Diekirch), 3 ateliers (à Mamer, au Potaschberg et à Diekirch), 1 brigade et 1 pisciculture.

Concernant la politique en matière de gestion de l'eau, le ministre de l'Intérieur a appelé à une harmonisation, d'ici 2010, du tarif de l'eau appliqué dans les communes.

Aux dires de Michel Wolter, la qualité de l'eau au Luxembourg serait, en général, bonne, bien qu'elle ait légèrement baissé depuis quelques années dans certaines com-

munes. Le ministre a ajouté que 25 millions d'euros sont investis chaque année dans la construction de nouvelles stations d'épuration et dans l'entretien des stations existantes.

Lors de cette conférence de presse, le ministre de l'Intérieur a également fait un bilan intermédiaire de l'«Année internationale de l'eau douce 2003».

Sous le thème «De l'eau propre pour tous! Tous pour l'eau propre!», cette manifestation veut sensibiliser le grand public à une utilisation plus responsable de l'eau.



Michel Wolter et Paul Hansen du Service de la gestion de l'eau

## Michel Wolter présente des concepts de la Police grand-ducale en matière de lutte contre la délinquance juvénile et d'aide aux victimes

19 novembre 2003

Le 19 novembre 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter, accompagné par les représentants de la Police grand-ducale dont le directeur général Pierre Reuland, a présenté deux nouveaux concepts de la Police, l'un en matière de lutte contre la délinquance juvénile, l'autre concernant l'aide aux victimes d'infractions.

La mise en œuvre des nouveaux concepts, qui concernent deux volets prioritaires de la Police, est devenue possible grâce au processus de réorganisation des forces de l'ordre. L'augmentation des effectifs de la Police a permis à celle-ci d'être «à même de remplir d'autres devoirs», commença le ministre de l'Intérieur.

### Aide aux victimes

En 2002, les agents de police étaient confrontés à 13.500 victimes d'infractions et ont souvent été les premiers à entrer en contact avec les victimes, perturbées, en situation d'aide et à la recherche d'informations. «Le rôle de la Police dans ces situations n'a pas été clairement défini jusqu'à présent», nota Michel Wolter. Dès lors, la Police a réfléchi quant au rôle de ses agents et a élaboré un nouveau concept pour régler ces situations.

Le ministre de l'Intérieur a signalé dès le départ que la Police ne recevait pas de nouvelle mission et

que les policiers ne devenaient pas non plus des travailleurs sociaux. Mais «il est important de pouvoir donner aux gens certaines informations», continua-t-il.

Le nouveau concept de la Police place la victime davantage au centre des préoccupations des policiers, dont la préoccupation principale reste toutefois la recherche de l'auteur de l'infraction, ajouta Michel Wolter.

Le concept de la Police poursuit trois buts. D'abord, il s'agit d'assurer un encadrement correct des victimes, en essayant de rétablir leur sentiment d'insécurité. Ensuite, les policiers doivent pouvoir informer les victimes. A cet effet, un dépliant a été réalisé, qui serait distribué à toutes les victimes d'infractions. Elles y trouvent notamment des informations sur le déroulement de la procédure. Enfin, il s'agit d'orienter les victimes vers des organismes spécialisés dans l'encadrement de victimes d'infractions.

### Lutte contre la délinquance juvénile

Pour faire face à la délinquance juvénile, la Police grand-ducale a également élaboré un nouveau concept. «La délinquance juvénile devient de plus en plus un sujet d'actualité au Luxembourg», a estimé le ministre Michel Wolter. Certes, cette problématique n'aurait pas encore atteint le niveau des autres pays, mais la Police a néanmoins jugé nécessaire de se doter d'une stratégie pertinente dans ce domaine, continua-t-il.

Pour l'élaboration du concept, la Police a mis en place, début 2003,

un groupe de travail, qui a procédé d'abord à une analyse du phénomène. Cette analyse fut complétée par les résultats d'un sondage réalisé auprès des jeunes sur leur perception de la Police.

### Analyse qualitative de la délinquance juvénile

L'analyse des infractions commises par les jeunes de moins de 25 ans révèle une augmentation du nombre des infractions, de l'agressivité qui est en jeu, du non-respect face à l'intégrité des biens (*graffiti*) et de la curiosité vis-à-vis des drogues.

Les infractions ont lieu en général en milieu urbain, à Luxembourg-ville en particulier, et principalement sur les lieux de rencontre et de passage des jeunes, précisa Joseph Schmit, qui a détaillé le nouveau concept. Les victimes sont essentiellement des mineurs.

Parmi les infractions commises, l'on peut distinguer entre les vols avec violence et les vols simples, et les infractions contre les biens. «En général, les jeunes n'ont recours à la violence que lorsqu'ils ne parviennent pas à leur but», dit Joseph Schmit.

D'après l'analyse quantitative, 37,5 % des auteurs d'infractions au Luxembourg ont moins de 25 ans. De plus, la proportion des auteurs d'infractions de moins de 18 ans augmente aussi depuis 1993. Elle se situait en 2002 à 12,47 % de l'ensemble des infractions enregistrées au Luxembourg. Aux dires de Joseph Schmit, il ne s'agit pas non plus d'une criminalité importée, puisque 86 % des auteurs résident au Luxembourg.

Le concept de la Police prévoit d'abord une analyse qualitative et



*M. Michel Wolter et Joseph Schmit lors de la conférence de presse sur la lutte contre la délinquance juvénile et l'aide aux victimes*

quantitative bi-annuelle du phénomène et la réalisation de sondages tous les deux ans. Il comporte deux aspects : la prévention et la répression.

En matière de prévention, la Police a élaboré deux programmes, l'un concernant les drogues et l'autre concernant la violence. Ces programmes seront présentés aux jeunes des classes de 6<sup>e</sup> année primaire et de 7<sup>e</sup> secondaire.

La répression en matière de criminalité juvénile est relativement complexe, précisa Joseph Schmit, en raison de la difficulté de la concilier avec la protection de la jeunesse.

Le concept prévoit néanmoins le renforcement de la présence policière aux différents points de rencontre des jeunes. Il s'agit de chercher le contact avec les jeunes. De plus, des services spécifiques auprès de la Police sont soit créés, soit renforcés. La visibilité de la Police sera par ailleurs aug-

mentée par la multiplication d'actions ciblées, les «actions coups de poing».

## JUSTICE

### Le ministre de la Justice Luc Frieden en visite en Bulgarie

8-10 octobre 2003

Le ministre de la Justice Luc Frieden a rencontré le 8 octobre 2003, le ministre de l'Intérieur Georgi Petkanov dans la ville bulgare de Plovdiv. A l'ordre du jour de la rencontre figurait la coopération renforcée au niveau de la répression de la criminalité transfrontalière et de la sécurisation des futures nouvelles frontières extérieures européennes. Luc Frieden et Georgi Petkanov ont aussi évoqué le thème de la migration légale et illégale au sein de l'Union européenne.

Lors de ces consultations, auxquelles a participé également le directeur général de la Police grand-ducale, Pierre Reuland, les interlocuteurs étaient d'accord pour promouvoir une meilleure communication des informations entre les administrations policières bulgares et luxembourgeoises. Dans cette optique, les interlocuteurs ont décidé de créer un groupe d'enquêteurs bulgare-luxembourgeois dans le cadre de EUROPOL afin de lutter plus efficacement contre la traite des drogues et des êtres humains.

Vu sa situation géographique, la Bulgarie tient un rôle prépondérant dans l'Union européenne élargie en ce qui concerne la lutte contre la criminalité transfrontalière.

La Bulgarie, qui est souvent perçue comme un des pays d'origine du trafic des êtres humains et comme un pays de transit de drogues, souffre en effet de cette criminalité transfrontalière. D'où l'importance d'une coopération étroite entre les enquêteurs des deux pays.

Lors de la visite des ministres Petkanov et Frieden de la ville frontalière de Svilengrad, ils ont souligné l'importance de la nouvelle frontière extérieure européenne entre la Bulgarie et la Turquie. La sécurisation des frontières extérieures européennes étant d'une grande importance pour garantir la sécurité de tous les pays européens, le gouvernement luxembourgeois participe à plusieurs projets pilotes et soutient l'idée d'une agence européenne destinée à protéger ses frontières extérieures.



*Luc Frieden et le ministre de l'intérieur bulgare, Georgi Petkanov, à la frontière bulgare-turque, près d'Elhovo*

Le ministre Petkanov s'est dit conscient des tâches de la Bulgarie à assumer dans la perspective d'une future adhésion à l'Union européenne. Il a précisé dans ce contexte que son pays engagerait de grands efforts afin de satisfaire les exigences. De plus, Georgi Petkanov a assuré au ministre Frieden, que la Bulgarie travaillerait main en main avec le ministère de la Justice luxembourgeois sur les dossiers d'immigration illégale.

Le 9 et 10 octobre, le ministre Frieden a participé également à Sofia à la 25<sup>e</sup> Conférence des ministres de Justice du Conseil européen, consacrée à la lutte internationale contre le terrorisme.

## LOGEMENT

### Fernand Boden présente la réforme du bail à loyer

1<sup>er</sup> octobre 2003

Le 1<sup>er</sup> octobre 2003, le ministre du Logement Fernand Boden a présenté la réforme du bail à loyer. Cette réforme s'inscrit dans la politique de logement qui est une des priorités du gouvernement.

Comme l'application du système actuel n'a pas permis de freiner la hausse des loyers et n'a pas résolu le problème de la pénurie de logements, il s'avérait nécessaire de réformer la législation sur le bail à usage d'habitation principale, a expliqué Fernand Boden.

### Les principales modifications concernent:

- L'abandon de la différenciation entre les immeubles construits avant le 10 septembre 1944 et ceux érigés après au profit d'un système uniforme de fixation des loyers pour les logements de catégorie moyenne (les logements de luxe en sont exclus), quelle que soit la date de construction, en fonction d'une valeur de référence – le capital réellement investi – tenant compte de l'évolution du coût de construction et de la dévaluation monétaire.

Les loyers perçus pour ces logements construits avant 1944 ne seraient, en effet, plus adaptés à la situation actuelle. Etant donné



Fernand Boden lors de la présentation  
de la réforme du bail à loyer

qu'il serait actuellement impossible de récupérer des investissements par un loyer approprié, beaucoup de propriétaires seraient découragés de rénover ou d'améliorer des logements construits avant 1944. Selon des estimations du STATEC environ 26,7% des logements locatifs ont été construits avant 1944, d'où la nécessité d'uniformiser la fixation des loyers quelle que soit la date de construction. Le nouveau critère pour la fixation du loyer est désormais le capital réellement investi dans un logement. Le loyer tiendrait également compte de l'évolution du coût de construction et de la dévaluation monétaire.

- La redéfinition de la notion de logement de luxe

Ainsi est abandonnée l'exigence vétuste «d'au moins 7 pièces» comme critère de classification. Elle est remplacée par des critères qualitatifs plus facilement vérifiables en pratique pour déterminer si un logement est à considérer comme logement de luxe ou

non: la situation et la surface, le coût d'investissement moyen, le loyer...

- La professionnalisation des commissions des loyers face à l'augmentation des recours judiciaires

Le projet de loi prévoit dans ce contexte que chaque commune de plus de 6.000 habitants ait une ou plusieurs commissions chargées de régler les litiges entre propriétaires et locataires. Plusieurs communes de moins de 6.000 habitants auront en commun une commission.

- Nouvelles dispositions concernant la prorogation du bail et le déguerpissement du locataire

Désormais le bail est prorogé automatiquement, à moins que le propriétaire ne fasse valoir son besoin personnel, que le locataire ne remplisse ses obligations ou qu'il y ait d'autres motifs graves et légitimes. Le besoin personnel sera désormais étendu à tous les membres de la famille jusqu'au 3<sup>e</sup> degré.

Les locataires de logements de luxe sont exclus de la prorogation automatique.

Si la possibilité de demander des sursis en cas de condamnation à déguerpir est maintenue, le projet prévoit désormais un délai après lequel toute demande en sursis ou en prorogation est irrecevable.

## MEDIAS ET COMMUNICATION

### Le Lëtzebuenger Filmpräis récompense les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois

10 octobre 2003

Le 10 octobre 2003, Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture et François Biltgen, ministre délégué aux Communications ont invité à la première édition du *Lëtzebuenger Filmpräis*.

Les ministres de tutelle du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle ont lancé l'idée de la création du *Lëtzebuenger Filmpräis* dont l'objectif est de récompenser les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois, afin de mettre en valeur les œuvres de qualité, d'encourager la création cinématographique, de favoriser le développement de l'industrie du film au Luxembourg et d'attirer l'attention du public sur les productions luxembourgeoises.

#### Prix du meilleur film

Le jury du *Lëtzebuenger Filmpräis*, composé de sept membres et présidé par l'actrice Josiane Peiffer, a

créé la surprise lors de cette première édition en décernant le prix du meilleur film non pas à un, mais bien à deux longs-métrages sortis en salle l'année dernière. C'est ainsi que Geneviève Mersch et Andy Bausch ont été distingués, la première pour son premier film de fiction *J'ai toujours voulu être une sainte* et le second pour son portrait documentaire intitulé *L'homme au cigare*.

*J'ai toujours voulu être une sainte* raconte l'histoire de Norah, une jeune fille de 17 ans à la recherche de sa mère disparue. Cette œuvre a remporté le «Zénith d'or» du meilleur premier long-métrage au Festival des films du monde de Montréal (Canada).

#### Prix de la meilleure coproduction luxembourgeoise

Sur les 14 œuvres en lice dans la catégorie «meilleure coproduction luxembourgeoise», c'est l'émouvant drame *Une part du ciel* de la réalisatrice belge Bénédicte Liénard qui a été récompensé.

#### Prix du meilleur court-métrage

Daniel Wiroth, quant à lui, s'est vu attribuer le prix du meilleur court-métrage pour son film d'animation *If not why not*, choisi parmi 15 nominés.

#### Prix de la meilleure contribution technique

Le jury a en outre distingué Thierry Faber pour son travail de montage sur le documentaire *D'Lëtzebuerger am Tour de France* (Les Luxembourgeois sur le Tour de

France) avec le prix de la meilleure contribution technique.

#### Prix de la meilleure contribution artistique

Le prix de la meilleure contribution artistique revient à l'acteur Thierry van Werveke pour sa prestation dans la comédie *Le club des chômeurs*.

#### Prix d'honneur

Un prix d'honneur a été décerné à titre posthume au grand réalisateur de documentaires luxembourgeois Charles «Gordian» Troeller, décédé en mars dernier.

#### Prix du Jeune espoir

Enfin, le réalisateur de films d'animation Daniel Wiroth a été honoré une seconde fois, puisqu'il s'est vu attribuer le «Prix du Jeune espoir».



Les lauréats du premier Lëtzebuurger Filmpräis

### Prix du meilleur film européen diffusé dans les salles du Grand-Duché

Les critiques de cinéma luxembourgeois avaient été appelés à désigner celui qu'ils considéraient comme le meilleur film européen diffusé dans les salles du Grand-Duché au cours des 18 derniers mois. Leur choix s'est porté sur *Hable con ella* de Pedro Almodóvar.

### Prix spécial Ville de Luxembourg

Dans le cadre de la première édition du *Lëtzebuenger Filmpräis*, la Ville de Luxembourg a décerné le Prix spécial Ville de Luxembourg au film *L'homme au cigare* d'Andy Bausch, un hommage à Fred Junck, collectionneur passionné de films et fondateur de la Cinémathèque municipale de Luxembourg, décédé il y a sept ans. En outre, un Prix d'honneur Ville de Luxembourg a été décerné à titre posthume à Fred Junck et remis à sa veuve Anise Junck.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu dans la soirée du vendredi 10 octobre, à la Rotonde de Bonnevoie, et a été animée par l'illusionniste luxembourgeois David Goldrake. L'ancien Premier ministre Jacques Santer, la commissaire européenne Viviane Reding et Frédéric Fonteyne, réalisateur de *Une liaison pornographique*, figuraient parmi les hôtes à remettre les différents prix.

### Le rapport intermédiaire de l'étude sur le paysage médiatique au Luxembourg remis au ministre François Biltgen

3 décembre 2003

Le Conseil national des programmes, représenté par son président Walter De Toffol, a officiellement remis, le 3 décembre 2003, le rapport intermédiaire de l'étude sur le paysage médiatique au Grand-Duché de Luxembourg au ministre délégué aux Communications François Biltgen. Il a en outre présenté les premiers résultats de cette étude.

Le projet ambitieux d'une étude sur le paysage médiatique luxembourgeois a été entamé en début de cette année par le Conseil national des programmes. Une équipe scientifique de l'Université de Trèves a été chargée de l'exécution du projet.

Le principe de la co-régulation dans l'univers médiatique occidental est un acquis dans beaucoup de pays: décideurs politiques, professionnels du secteur et régulateurs ont défini leur collaboration sur base de cette approche. Le Grand-Duché emboîtera le pas sous peu avec la révision de la loi sur les médias électroniques. Le CNP veut y contribuer de manière active.

Les professeurs Hans-Jürgen Bucher et Christof Barth de l'Université de Trèves venaient de finaliser le rapport intermédiaire de l'étude en question qui comportait les résultats des interviews menées avec les responsables des entreprises médiatiques luxembourgeoises, une ébauche d'un code de conduite pour les médias audiovisuels ainsi qu'une première vague d'analyse de programmes de ces médias en comparaison avec la presse écrite (une deuxième suivra dans le courant de l'année 2004).



François Biltgen entouré de Christof Barth, Hans-Jürgen Bucher et Walter de Toffol (de g. à dr.)

Le résultat ne saurait être considéré comme un document ficelé; il s'agit plutôt d'une incitation à une discussion qui, dans les mois suivants, devrait réunir plus d'une fois autour d'une table tous les acteurs du monde médiatique luxembourgeois.

Le document guidera d'abord le CNP dans sa tâche de régulateur: une telle base de travail a fait défaut jusqu'à présent. D'autre part, tel est en tout cas le souhait du CNP, cette étude pourra constituer un premier pas vers une réflexion continue, au sein des entreprises médiatiques, sur la qualité de leur travail.

Finalement, le ministre délégué aux Communications François Biltgen a assuré au CNP que les résultats de la recherche ne sauront qu'enrichir les travaux préparatifs de la révision de la loi sur les médias, dont un projet devrait émaner en début 2004.

## MIGRATIONS

### Luc Frieden au Conseil JAI à Bruxelles: accord politique sur le concept de pays d'origine sûrs

2-3 octobre 2003

Le ministre de la Justice Luc Frieden a assisté les 2 et 3 octobre 2003 au Conseil des ministres de la Justice et l'Intérieur.

Les ministres ont discuté principalement de la proposition de directive concernant les normes minimales relatives à la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié. Dans ce contexte, les ministres ont

abordé en particulier la question de l'établissement d'une liste de pays d'origine sûrs.

Par le passé le ministre Frieden a toujours plaidé en faveur du principe d'une liste commune au niveau européen. Des listes nationales divergentes conduisent, en effet, selon Luc Frieden, à un accroissement des flux migratoires. Lors du Conseil Justice et Affaires intérieures du mois de juin 2003, le Luxembourg, ensemble avec les partenaires du Benelux et rejoint par des pays comme l'Allemagne, la France ou l'Autriche ainsi que par la Commission européenne, a de nouveau défendu l'idée d'une liste commune harmonisée.

Au Conseil du 2-3 octobre, après de longues discussions, la présidence italienne a pu constater un accord politique sur le principe d'une liste européenne commune de pays d'origine sûrs. La Commission européenne s'est engagée à présenter une première liste de ce type dans les meilleurs délais.

La directive prévoit comme conséquence de l'accord dégagé que la demande d'asile introduite par une personne ressortissante d'un pays d'origine sûr ou y ayant résidé habituellement dans un tel pays sera considérée en principe comme non fondée.

A l'issue de l'accord politique trouvé par le Conseil, le ministre Luc Frieden s'est félicité de la décision et a fait part de sa volonté de proposer au gouvernement l'introduction au Luxembourg du mécanisme de la liste des pays d'origine sûrs. Il s'agit pour le ministre de la Justice d'un moyen essentiel pour réduire les délais trop longs des procédures d'asile.

### Luc Frieden informe sur la politique des réfugiés du gouvernement luxembourgeois

20 novembre 2003

Le 20 novembre 2003, le ministre de la Justice Luc Frieden a profité de la tournée dans les Balkans du Premier ministre Jean-Claude Juncker (voir page 23) pour faire - sur place - le point sur la politique des réfugiés du gouvernement luxembourgeois.

Selon les informations fournies par Luc Frieden, quelque 4500 ressortissants de l'ex-Yougoslavie sont arrivés au Luxembourg entre 1998 et 2003. La plupart de ces réfugiés sont originaires du Monténégro, qu'ils avaient quitté pour ne pas être enrôlés dans l'armée de Milosevic lors du conflit du Kosovo. Les raisons qui les ont amenés à fuir leur pays à cette époque, auraient toutefois substantiellement changé au fil du temps: en effet, depuis juillet 2002, les raisons à l'origine de leur départ seraient surtout d'ordre économique. Tandis que l'on enregistre depuis le milieu de l'année 2002 une régression considérable des demandeurs d'asile du Monténégro, les demandes d'asile en provenance du Kosovo ont parallèlement augmenté de façon substantielle. Si en 2001, 90 ressortissants du Kosovo étaient arrivés au Luxembourg, ils étaient déjà 320 en 2002 et à cette date 310, dont 56 demandes au cours du seul mois d'octobre 2003. En comparaison, n'étaient enregistrés en octobre 2003 que 3 ressortissants du Monténégro.

Selon Luc Frieden, les raisons à l'origine de cette évolution résident dans l'accord de réadmission que

le gouvernement luxembourgeois a conclu avec la Serbie-Monténégro. Il y aurait un effet immédiat sur le flux migratoire, alors qu'un tel accord n'avait jusqu'à présent pas encore pu être mis en place avec le Kosovo.

Le ministre de la Justice a pourtant annoncé dans ce contexte qu'il avait désormais trouvé un accord avec les responsables de l'UNMIK (Mission des Nations unies au Kosovo) à Pristina. Suite à un *screening process* en coopération avec l'UNMIK, le gouvernement luxembourgeois peut ainsi évaluer pour chaque réfugié renvoyé dans son pays d'origine, si la sécurité y est garantie. Cette coopération avec l'UNMIK permet au gouvernement luxembourgeois d'organiser au mieux le retour des demandeurs d'asile et surtout celui de certaines minorités au Kosovo.

Pour Luc Frieden, il faudrait insérer la politique d'asile dans le cadre de la politique générale du gouvernement luxembourgeois en ce qui concerne les pays des Balkans. Il ne faudrait pas réduire cette politique globale à la seule politique des réfugiés. Luc Frieden a rappelé dans ce contexte les efforts luxembourgeois fournis dans la région des Balkans notamment par le biais de la coopération luxembourgeoise et au niveau de la participation militaire en vue du rétablissement de la stabilité et de la sécurité dans la région. Durant l'actuelle période législative, le Luxembourg a, en effet, fourni au Kosovo – au niveau de la coopération au développement – une aide financière qui s'élève à 20,5 millions d'euros.

Le défi le plus important consiste finalement, selon Luc Frieden, dans la construction d'un Etat de droit stable et moderne. «La solution du problème réside dans le cadre institutionnel qui permette l'épanouissement de la démocratie», a conclu le ministre de la Justice Luc Frieden.

## PROMOTION FEMININE

### Marie-Josée Jacobs au colloque «La loi sur la violence domestique: un nouveau défi?»

24-25 novembre 2003

Le ministère de la Promotion féminine a organisé les 24 et 25 novembre 2003 un colloque international sur le thème «La loi sur la violence domestique: un nouveau défi?». Le colloque a été ouvert le 25 novembre 2003 par la ministre de la Promotion féminine, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs.

Au cours d'une première session, les participants ont analysé les aspects sociaux du phénomène de la violence domestique.

Elfriede Fröschl de l'Institut universitaire d'assistance sociale de Vienne parla de «Continuum de la violence - Les causes, formes et modèles de violence au sein du couple et leur rapport avec les structures de la société». Le Prof. Dr. Helmut Kury (Institut Max-Planck du droit des étrangers et du droit pénal international - Groupe

de recherche de criminologie, Fribourg) a examiné la victimisation et la stigmatisation des victimes de violences sexuelles. Rosa Logar, assistante sociale diplômée (Cellule d'intervention contre la violence, Vienne) est intervenue au sujet de la coordination de la lutte contre la violence envers les femmes et les enfants.

Le 25 novembre, la deuxième session traita les aspects législatifs ainsi que l'intervention policière et judiciaire. Les intervenants lors de la deuxième session étaient:

- Laurence Goedert (attaché de gouvernement première en rang, ministère de la Promotion féminine): présentation de la loi sur la violence domestique;
- Dr. Albin Dearing (ministère de l'Intérieur, Vienne): la violence des hommes envers les femmes. La loi sur la protection de la violence domestique et ses conséquences;
- Major Wolfgang Steinbach (Police autrichienne): les possibilités d'intervention de la police dans le cadre de la loi sur la protection de la violence.

Joachim Lempert (psychologue diplômé) et Ute Rösemann (pédagogue diplômée) sont intervenus au cours de la troisième session consacrée à la prise en charge des agresseurs.

### Contexte national

La loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique, qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2003, vise à mettre en oeuvre l'accord de coalition d'août 1999 qui prévoit que «les deux partenaires de coalition se mettent d'accord pour



Marie-Josée Jacobs lors de l'ouverture du colloque

assurer que, en cas de violence envers la femme dans le cadre d'un ménage, ce ne soit dorénavant plus la femme qui soit obligée de quitter le domicile conjugal. Il faudra veiller à ce que celui qui est à l'origine des violences se voie interdit l'entrée au domicile».

L'expulsion de l'auteur de violences domestiques est une mesure innovatrice qui vise à réaliser les trois objectifs suivants :

- la prévention des actes de violence domestique,
- la responsabilisation des auteurs de violence,
- la prise de conscience au niveau de la société de la gravité et de la spécificité de la violence domestique.

Au Luxembourg, comme ailleurs, il s'est avéré que le cadre légal existant était insuffisant pour atteindre ces objectifs. Même si des statistiques officielles font défaut, l'afflux permanent aux refuges et aux services de consultation pour femmes

en détresse témoigne, à lui seul, du fait que la violence domestique est loin de régresser.

Le concept de la loi sur la violence domestique se constitue de quatre points essentiels intimement liés les uns aux autres. Il s'agit :

- de circonstances aggravantes,
- de l'expulsion par la police de l'auteur de violences,
- de procédures de référé spéciales,
- et du renforcement du rôle des associations de défense des droits des victimes.

Ce colloque international a été poursuivi le 26 novembre 2003 par la pièce de théâtre «Pêche d'enfer», un spectacle sur la violence faite aux femmes et la vie dans un foyer pour femmes.

## RECHERCHE

### Signature d'une convention de collaboration entre le ministère de l'Intérieur et le CRPGL

23 octobre 2003

Le 23 octobre 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter et le président du Centre de recherche public Gabriel Lippmann (CRP-GL), Charles-Louis Ackermann, ont procédé à la signature d'une convention régissant la collaboration entre le CRP-GL et les services de la gestion de l'eau du ministère de l'Intérieur, ceci à travers trois projets de recherche dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le premier projet portera sur la mise au point d'une méthode harmonisée entre les pays de la Communauté européenne pour la quantification des apports diffus de fertilisants d'origine agricole vers le milieu aquatique.

Cette pollution diffuse, imputable à la lixiviation (*Auslaugung*) de résidus d'engrais minéraux (nitrate, phosphate, etc.) et organiques (ammonium du lisier), peut provoquer la sur-fertilisation des eaux réceptrices, phénomène connu sous le terme de «eutrophisation», avec la prolifération exagérée de plantes vertes et d'algues qui, elles, peuvent conduire à une pollution secondaire de l'eau quand, en automne, elles se décomposent en consommant l'oxygène dissout dans l'eau.

La connaissance aussi exacte que possible des flux diffus de fertilisants est indispensable pour l'application correcte de plusieurs directives européennes en matière

de qualité de l'eau dont plus particulièrement la récente directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, communément appelé «Directive cadre européenne de l'eau», qui exige que, jusqu'en 2015 au plus tard, un état de bonne qualité soit de nouveau rétabli dans toutes les eaux de la Communauté.

La maîtrise correcte de la pollution diffuse par les fertilisants d'origine agricole est d'une importance capitale dans ce contexte.

Le deuxième projet aura pour objet la modélisation et la simulation de la pollution micro-biologique, ou bactérienne, des eaux de baignade par les effluents des stations d'épuration urbaines.

Il est connu que la qualité des eaux de baignade de la Sûre inférieure (entre Ettelbruck et Wasserbillig) n'est toujours pas conforme aux normes hygiéniques afférentes établies par le règlement grand-ducal du 17 mai 1979 concernant la qualité des eaux de baignade, pris en exécution de la directive 76/160/CE du Conseil du 8 décembre 1975 concernant la qualité des eaux de baignade, menant régulièrement à l'interdiction de la baignade dans ce tronçon de la Sûre.

Ce phénomène est dû au rejet des stations d'épuration des grandes agglomérations du bassin de l'Alzette et de la Sûre inférieure. La situation s'améliorera certainement avec la mise en opération de la station d'épuration biologique modernisée et agrandie d'Echternach (actuellement en construction) ou encore avec les moder-

nisations des stations de Esch/Schiffflange (terminée), Bettembourg, Hesperange, Luxembourg, Mersch et Blesbrück (toutes en projet), mais il n'est pas encore établi s'il ne faudra pas, peut-être, des mesures d'épuration supplémentaires sur l'une ou l'autre des stations d'épuration modernisées. Ce sera justement le modèle de simulation qui devra renseigner à ce sujet.

Le troisième projet, enfin, portera sur l'étude des toxines excrétées par les cyanobactéries (ou cyanophycées).

Il s'agit, en fait, d'algues, dites «bleues» (*Blaualggen*), qui peuvent apparaître dans les eaux fertilisées (ou eutrophes) des eaux stagnantes comme, par exemple, dans le lac du barrage d'Esch/Sûre.

Ce dernier, dont il ne faut plus dire l'importance pour l'alimentation du pays en eau potable, subit régulièrement des floraisons importantes d'algues, notamment en été, et où la présence de cyanobactéries, et donc de toxines, ne peut pas être exclue.

Le projet de recherche se propose donc de déterminer les concentrations effectives de ces toxines dans l'eau du lac et de faire une appréciation quant à l'effet de ces toxines sur les poissons du lac, voire sur la qualité de l'eau comme ressource d'eau potable vu que, dans certaines conditions, ces substances peuvent également devenir toxiques pour l'homme. L'étude n'intéressera donc pas seulement les gestionnaires proprement-dits du lac mais aussi les responsables du SEBES.

## TOURISME

### Le ministre du Tourisme Fernand Boden dresse le bilan de la saison touristique 2003

4 décembre 2003

Le 4 décembre 2003, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement Fernand Boden a présenté les conclusions des réunions qui avaient eu lieu dans le cadre de la randonnée ministérielle annuelle.

Lors d'une conférence de presse, Fernand Boden a noté qu'une fois de plus en 2003 le Luxembourg est resté «très attractif du point de vue touristique». Le ministre a rappelé que l'année 2002 avait été une année exceptionnelle pour le secteur touristique, notamment à cause de grands événements tels que le passage du Tour de France ou l'ExpoGast. Il ne serait donc pas surprenant qu'en 2003, le nombre de visiteurs ait été inférieur par rapport à l'année 2002.

Pour l'année en cours, le ministre du Tourisme a présenté les chiffres suivants: le nombre des visiteurs a diminué de 5,1% et le nombre de nuitées de 4,4% par rapport à l'année 2002. 26% des hôteliers ont indiqué à l'Office national de tourisme (ONT) que le nombre de nuitées avait augmenté, tandis que 44% des hôteliers avaient moins d'hôtes qu'en 2002. En ce qui concerne les campings, l'année 2003 a été un grand succès: 73% des exploitants de campings ont noté plus de nuitées que pour l'année 2002. Une des raisons de cette évolution était le climat exceptionnel de l'été 2003.



Monsieur Boden présentant le bilan de la saison touristique 2003

Le ministre a également mis en évidence les différences entre les différentes régions touristiques. Les hôteliers de la ville de Luxembourg ont compté moins de clients que pendant les années précédentes, tandis que les résultats des hôteliers de la Moselle et du Mullerthal ont été beaucoup plus positifs. Les hôteliers de la ville de Luxembourg ont fait remarquer que de nombreux hommes d'affaires ont préféré réserver un hôtel moyen, que de réserver un hôtel de luxe. Le domaine de la restauration a également souffert d'une baisse des revenus, due à la canicule.

La canicule a également provoqué une diminution du nombre des visiteurs de musées et d'autres attractions *indoor* tandis que les attractions *outdoor*, telles que les piscines ouvertes et les lacs, ont connu un très grand succès. Les visites guidées de la ville de Luxembourg ont attiré 207.320 touristes (-10 %) et 97.463 (-5 %) personnes ont visité les casernes.

Le ministre du Tourisme a précisé que le nombre de touristes belges était en régression en 2003. En effet, une étude a montré «qu'il s'agissait pour la plupart de personnes âgées, et que ces dernières avaient préféré rester à la maison à cause de la canicule», a noté Fernand Boden. Fernand Boden s'est par contre félicité du nombre croissant de touristes allemands, résultat «des effets bénéfiques de la publicité faite pour le Luxembourg auprès des médias allemands».

Le ministre du Tourisme a également mis en évidence l'importance pour les hôteliers d'investir dans l'amélioration des infrastructures «étant donné que les visiteurs sont de plus en plus exigeants». Il a indiqué que «de nombreux hôteliers ont malheureusement fait savoir qu'ils n'investiront pas dans l'immédiat dans de nouvelles infrastructures, en raison de la mauvaise conjoncture». Le ministre a exprimé des regrets à ce sujet, car «on a remarqué,

qu'un investissement permanent dans de nouvelles infrastructures constitue la clé du succès».

Fernand Boden a en outre souligné l'importance d'Internet pour attirer des touristes au Luxembourg. Il a précisé que «67 % des hôtels et 58 % des campings et des maisons de vacances attestent qu'Internet est devenu la source principale d'information et un outil indispensable pour les réservations». Ainsi, les deux hompages de l'ONT ont été visités beaucoup plus souvent qu'en 2002 : [www.ont.lu](http://www.ont.lu) (+32 %) et [www.agendalux.lu](http://www.agendalux.lu) (+15 %).

Selon le ministre, la Luxembourg-Card a également connu un franc succès. Dès le lancement de cette carte en 1997, les ventes de cartes ont triplé et le nombre de visiteurs a quadruplé. En 2003, la LuxembourgCard a été vendue à 3.200 reprises (+11 %) et 25.000 (+14 %) entrées ont été comptabilisées.

## TRANSPORTS

### Henri Grethen au Conseil Transports, Télécommunications et Energie à Luxembourg

9 octobre 2003

Le ministre des Transports Henri Grethen a assisté au Conseil Transports, Télécommunications et Énergie de l'Union européenne, le 9 octobre 2003 à Luxembourg.

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'initiative de croissance lancée par la Commission européenne qui prévoit la réalisation de 29 projets d'infrastructure

dans le cadre du réseau transeuropéen de transport via un cofinancement impliquant des fonds communautaires, la Banque européenne d'investissement et le secteur privé. L'enveloppe globale est estimée à € 220 millions d'ici 2012. Parmi les 29 projets retenus dans ce contexte figure également la ligne ferroviaire entre les trois capitales européennes Bruxelles - Luxembourg - Strasbourg (Eurocaprail).

Pour le ministre Henri Grethen ce projet revêt une importance particulière pour le Luxembourg dans la mesure où il pourrait permettre une amélioration sensible de la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bruxelles en ramenant le trajet des 2 heures 30 actuelles à une heure et demie. Dans l'hypothèse que ce projet soit confirmé comme prioritaire par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen des 16 et 17 octobre 2003 à Bruxelles, et que les autorités fédérales et régionales belges donnent leur accord pour des travaux de modernisation substantiels de la ligne existante, Henri Grethen n'a pas exclu que le Luxembourg pourrait, le cas échéant, prévoir une participation financière à ces travaux à hauteur de celle décidée pour le raccordement du Luxembourg au TGV Est.

Les ministres ont discuté du projet de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les mesures à mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des tunnels routiers. Bien que la délégation luxembourgeoise ne doute pas de la nécessité d'une réglementation stricte en la matière, elle ne peut partager les idées du projet quant



*Henri Grethen et Loyola de Palacio, Commissaire européen au Conseil Transports, Télécommunications et Energie*

à la création de nouvelles instances administratives en charge de la sécurité dans les tunnels alors que de telles compétences peuvent aisément revenir aux administrations et services existants.

Le Conseil a également eu des discussions concernant la protection du secteur de l'aviation civile européenne contre une possible concurrence déloyale de compagnies aériennes à bas prix de pays tiers.

D'autres points à l'ordre du jour concernaient la sécurité maritime, l'introduction éventuelle de péages autoroutiers dans toute l'Union européenne, le projet Galileo qui prévoit la mise en place d'un système européen de guidage par satellite et permettra à terme une plus grande indépendance de l'Union européenne du système américain GPS. Le projet Galileo suscite d'ailleurs l'intérêt d'autres pays qui ont introduit des demandes d'association à ce projet, dont la République populaire de Chine, Inde et Israël.

### **Henri Grethen présente le bilan du permis à points ainsi que la campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité routière**

5 novembre 2003

Dans le cadre du premier anniversaire du permis à points, Henri Grethen, ministre des Transports, a présenté le 5 novembre 2003 le bilan du permis à points.

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le système du permis à points luxembourgeois est fondé sur le retrait pondéré de points en fonction de l'infraction commise qui conduit à la suspension du droit de conduire en cas d'épuisement intégral du capital initial de 12 points, mis à disposition de chaque titulaire d'un permis de conduire. Le but du permis à points est notamment de lutter contre les délinquants routiers récidivistes et de détecter les conducteurs à risques.

Selon les chiffres présentés par le ministre des Transports, 28.101 points ont été retirés entre le 1<sup>er</sup> novembre 2002 et le 1<sup>er</sup> novembre 2003 à 13.678 conducteurs. 77 % des points ont été retirés à des conducteurs contre 23 % à des conductrices. 25.523 points ont été retirés suite à l'établissement de 14.054 avertissements taxés par les forces de l'ordre.

Les infractions prépondérantes ont été en premier lieu les excès de vitesse, qui correspondent à non moins de 67,1 % de l'ensemble des points retirés. En second lieu se trouvent les infractions concernant le port de la ceinture (14,4 %).

Dans ce contexte, Henri Grethen a rappelé que sur les 50 accidents les plus graves de 2002, ayant causé la mort de 60 personnes, les forces de l'ordre avaient constaté que la ceinture de sécurité n'avait pas été mise dans 30 cas.

Les autres infractions observées furent :

- les inobservations de feux rouges et des signaux routiers,
- les interdictions de dépassement,
- la péremption de la validité du certificat de contrôle technique.

Autre particularité révélée par Henri Grethen : parmi les 13.147 personnes ayant fait l'objet d'un avertissement taxé, 5.206 (39,6 %) sont détenteurs d'un permis de conduire étranger, résidents et non-résidents confondus. Les autres 7.945 (60,4 %) sont titulaires d'un permis de conduire luxembourgeois.

Le ministre est d'avis que « nous devons donc trouver les voies pour mieux faire passer l'ap-



Henri Grethen fait le point sur le permis à points

pel à la modération et à la conduite défensive auprès de ceux parmi nos habitants qui vivent seulement depuis peu au Luxembourg ou viennent y travailler tout en gardant leur domicile dans les régions limitrophes». Dans cette optique, le ministre des Transports a annoncé qu'il entendait étendre la nouvelle campagne de sensibilisation à la Grande-Région.

A part les points retirés suite à l'établissement d'avertissements taxés, 2.578 points ont été retirés suite à des condamnations prononcées par les tribunaux luxembourgeois (573 personnes, 574 condamnations). Les infractions les plus couramment recensées ont été dues à :

- l'alcool : 1.356 points (52,6 %),

- la vitesse : 230 points (8,9 %),
- le délit de fuite : 176 points (6,8 %),
- la conduite sans permis valable : 132 points (5,1 %),
- la conduite malgré une interdiction de conduire judiciaire 96 points (3,7 %).

Sur les 1.356 points retirés en raison d'abus d'alcool, 1.248 points l'ont été pour conduite en état d'ivresse (au moins 1,2 pro mille), 80 pour conduite sous influence d'alcool (au moins 0,8 pro mille) et 28 pour refus de se prêter à l'examen d'alcoolémie.

Pour les 13.678 personnes qui ont perdu des points, la situation se présente comme suit :

2.662	personnes restent détenteur de	11 points
9.359	personnes restent détenteur de	10 points
676	personnes restent détenteur de	9 points
758	personnes restent détenteur de	8 points
78	personnes restent détenteur de	7 points
66	personnes restent détenteur de	6 points
11	personnes restent détenteur de	5 points
63	personnes restent détenteur de	4 points
2	personnes restent détenteur de	2 points

Le ministre a encore indiqué que 11 personnes avaient déjà participé à un cours de formation complémentaire au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg, leur permettant ainsi de récupérer 3 points. Henri Grethen a rappelé que «par le principe du permis à points, chaque conducteur est lui-même responsable de la gestion de son capital de points».

A la suite de la présentation du bilan du permis à points, le ministre des Transports Henri Grethen a officiellement lancé la **nouvelle campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité routière**.

Depuis 2000, plus de 5 personnes sont tuées chaque mois dans un accident de la route. Du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 octobre 2003, 249 personnes, ont laissé leur vie et 112 victimes sont décédées à cause de la vitesse.

La campagne, qui porte le nom de *De Kick? Awer net op der Strooss*, a pour but de sensibiliser les jeunes et moins jeunes à un exercice de la discipline sur la route et fait appel à la responsabilité des acteurs de la circulation.

Selon le ministre, «l'usage de la route est un acte qui demande le respect envers les autres mais aussi le respect de soi-même».

## Le ministre des Transports au sujet du développement de l'aéroport de Findel

12 novembre 2003

«L'aéroport du Findel est indispensable pour notre économie et pour notre pays», a souligné le ministre des Transports Henri Grethen le 12 novembre 2003 lors d'une conférence de presse relative à l'aé-

roport du Findel en général et au plan d'occupation du sol «aéroport et environs» en particulier.

«L'aéroport est essentiel si le Luxembourg veut rester une des capitales de l'Europe et un des grands centres financiers», a déclaré le ministre Grethen. Dans le cadre de la politique de diversification économique, l'infrastructure du Findel serait également un bon argument pour convaincre les entreprises étrangères de s'installer au Luxembourg. De plus, l'aéroport aurait son importance pour le secteur du tourisme.

«Et», a continué le ministre des Transports, «nous avons besoin d'un aéroport pour transporter le fret de et vers le Luxembourg», une activité qui ne serait pas non plus à négliger.

La valeur ajoutée totale des activités relatives à l'aéroport représente 2,5 % du PIB, ce qui équivaut à 500 millions d'euros, et 1,8 % de l'emploi salarié du Luxembourg. Plus de 4.700 emplois sont liés à l'aéroport, a dit le ministre Henri Grethen quant au poids économique du Findel. Sans compter les effets indirects engendrés par les activités au Findel, a-t-il précisé.

### POS

La publication du plan d'occupation du sol (POS) «aéroport et environs» a engendré certaines controverses, a noté Henri Grethen, vu que l'aéroport serait confronté aux intérêts divergents des gens, dont le degré d'utilisation de l'aéroport ne serait pas le même. Source de travail pour les uns, l'aéroport ne serait utilisé que très sporadiquement par d'autres.

Lors de la conférence de presse, le ministre des Transports a donc précisé certains éléments en matière

du POS, qui, a-t-il souligné, serait le fruit d'une excellente collaboration entre les services des ministères des Transports et de l'Intérieur. Il a rappelé d'emblée la stricte distinction entre le POS et l'autorisation commodo/incommodo pour l'aéroport.

Le plan d'occupation du sol est la base de la future autorisation commodo/incommodo pour l'aéroport. «Nous avons besoin d'une nouvelle autorisation commodo/incommodo pour l'aéroport», dit Henri Grethen, en précisant que la procédure pourrait être engagée dès adoption du POS.

«C'est l'autorisation commodo/incommodo qui fixe les valeurs limites pour les niveaux du bruit ou le nombre de mouvements d'avion», releva le ministre des Transports. Ces éléments ne font pas partie de la discussion sur le POS, a-t-il précisé.

### City Airport

Au sujet de la discussion relative au *City Airport*, le ministre des Transports a tenu à préciser tout d'abord que l'aéroport du Findel, suivant les normes européennes en vigueur, ne pourrait pas être considéré comme un tel aéroport.

Si l'on désignait par *City Airport* un aéroport dédié principalement aux passagers, Henri Grethen a remarqué que l'aéroport du Findel serait utilisé de toute façon en grande partie pour le transport de passagers. Ainsi, en 2002, 42.000 des 55.000 mouvements d'avion au Findel étaient dus à l'aviation commerciale. A peine 16 % des mouvements (environ 8.000) servaient au transport de fret. Le reste étant dû à l'aviation commerciale du type privé. «L'aéroport du Luxembourg n'est donc



pas dédié principalement au fret», a conclu le ministre.

Le ministre des Transports Henri Grethen a également fait le point sur les travaux en cours à l'aéroport du Findel. La nouvelle aérogare serait probablement achevée fin 2006, le terminal «petits porteurs» en mai 2004. Après la mise en service du nouveau terminal principal, l'ancienne aérogare serait détruite. Entre-temps, des mesures y seraient prises pour sa mise en conformité en matière de sécurité.

Henri Grethen a également fourni des précisions sur les travaux sur le tarmac, la nouvelle centrale de cogénération et le nouveau *general aviation terminal* comprenant bureaux, salons VIP et hangars, qui serait construit pour l'aviation commerciale privée. De plus, un concept global pour la sécurité serait en train d'être élaboré.

#### Nouveau site Internet de l'aéroport

Lors de la conférence de presse, le ministre des Transports Henri Grethen et le directeur de l'administration de l'aéroport Gilbert Meyer ont présenté le nouveau site Internet de l'aéroport: [www.aeroport.public.lu](http://www.aeroport.public.lu) (ou bien [www.airport.lu](http://www.airport.lu) ou [www.aeroport.lu](http://www.aeroport.lu)).

Le site renseigne sur l'administration de l'aéroport, les conditions météorologiques au Findel ou encore les statistiques relatives aux mouvements d'avions. Il fournit également des informations touristiques et propose des liens vers le site de Luxair pour connaître les arrivées et les départs des avions.

Sous la rubrique «Environnement» sont disponibles les données relatives au niveau du bruit enregistré sur les cinq stations de mesure ainsi que les données sur les mouvements d'avions pendant la nuit. Dans ce contexte, le ministre Henri Grethen a signalé qu'il avait demandé de réduire le nombre des vols de nuit à un strict minimum.

#### Signature de la convention relative à la mise en place d'une centrale de mobilité

20 novembre 2003

Le 20 novembre 2003, le ministre des Transports Henri Grethen a signé, ensemble avec le collègue échevin de la Ville de Luxembourg et le directeur général des CFL, une convention relative à la mise en place d'une centrale de mobilité.

L'idée d'installer une centrale de mobilité était déjà prévue dans la déclaration gouvernementale du 12 août 1999. Elle a été reprise et détaillée dans le projet de loi sur les transports publics, déposé le 6 mai 2003 à la Chambre des députés.

Conformément au plan d'action proposé dans le cadre de la stratégie *mobilité.lu* et entamé dès janvier 2002, la réorganisation prévue des transports publics doit tenir compte du *modal split* de 25 % en faveur des transports publics qu'il s'agit d'atteindre vers 2020. Parmi les idées-clés à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs figure la réalisation d'une centrale de mobilité chargée des fonctions communication et marketing en matière de transports publics.

Selon les vues du gouvernement, il s'avère utile de mettre dès à présent sur pied la centrale de mobilité, sans attendre le vote du projet de loi sur les transports publics et la création de l'établissement public RGTP dans lequel la centrale de mobilité est censée être intégrée.

Dans ces conditions, l'avenant à la convention du 25 février 1978 entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et la Société nationale des CFL en matière de gestion technique et comptable des

services des transports routiers réguliers de personnes rémunérées, signé le 13 décembre 2002, prévoit que les CFL prêtent leur concours technique, administratif, financier et logistique pour assurer un fonctionnement provisoire de la centrale de mobilité, en attendant la mise en place du cadre légal formel précité. Parallèlement, la Ville de Luxembourg a été d'accord pour s'associer à cette institution.

Il est procédé par voie de contrat de coopération entre la Ville de Luxembourg, les CFL et le ministère des Transports, à l'instar des errements retenus pour lancer la cellule «Modèle de Trafic» qui est aujourd'hui gérée et exploitée en commun par la Ville de Luxembourg, le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports.

Le fonctionnement de la centrale de mobilité a un caractère essentiellement provisoire, parce que le projet de loi sur les transports publics déposé le 6 mai 2003 à la Chambre des députés retient que l'établissement public qui y est prévu est appelé à reprendre non seulement la planification des transports publics revenant aujourd'hui au ministère des Transports, ainsi que la gestion technique, financière et administrative de ces transports publics, tâche partagée par le ministère des Transports et les CFL, mais est censé également assurer les fonctions de centrale de mobilité.

Le gouvernement en conseil a marqué son accord de principe pour mettre au point cette formule de coopération et de lancer le projet de constitution d'une centrale



Henri Grethen, Paul Helminger (dr.) et Alex Kremer (g.)  
lors de la signature de la convention

de mobilité. Il est convenu d'associer à cette coopération, à un stade ultérieur, le Centre de contrôle du trafic (CITA).

Les missions relatives au lancement et au fonctionnement de la centrale de mobilité consistent :

- à créer et à gérer les fonctions «information» et «conseil» relatives aux différents réseaux de transports publics en place et incluant les services nationaux, communaux et transfrontaliers régionaux (à l'exclusion du service voyageurs international dont les CFL restent en charge),
- à assurer la vente des titres de transports et des horaires du transport public ainsi que la diffusion de matériel d'information en matière de transports publics,
- à développer les autres missions qui lui seront confiées conformément aux orientations retenues dans l'exposé des motifs joint au projet de loi sur les transports publics.

Par le biais de la convention, il s'agit de mettre en place, en attendant l'entrée en vigueur du projet de loi sur les transports publics, les structures de fonctionnement d'une centrale de mobilité, exigeant :

- l'engagement de personnel. Le personnel de la centrale de mobilité se compose :
  - d'agents détachés des CFL,
  - de fonctionnaires/employés détachés du ministère des Transports,
  - d'agents détachés de la Ville,
  - d'employés à recruter en commun accord des parties ;
- la location de locaux. La centrale de mobilité comporte un service guichet, un central téléphonique et un site Internet ainsi que des bureaux administratifs ; elle est installée dans les locaux mis à disposition par la Ville et situés dans l'aire commerciale aménagée au sous-sol de la gare routière «Aldringen» ; les locaux seront réaménagés aux frais de

la Ville de Luxembourg; le loyer annuel s'élève à un euro;

- l'équipement. Le mobilier de bureau, les raccordements nécessaires en matière de communication téléphonique et électronique, le site Internet à installer ainsi que l'ensemble des autres équipements nécessaires au fonctionnement de la centrale de mobilité sont à charge des crédits de l'Etat.

La gestion de la centrale de mobilité est placée sous l'autorité d'un conseil de gérance composé de six membres dont deux sont délégués par le ministre des Transports, deux par la Ville et deux par les CFL. Ce conseil de gérance a pour mission :

- de pourvoir à la mise en place et au fonctionnement de la centrale de mobilité,
- de déterminer le programme de travail et la priorité des projets,
- de surveiller la gestion journalière,
- d'établir les budgets et comptes de gestion et de veiller en général à une exécution conforme des missions qui sont confiées à la centrale de mobilité.

Il est prévu que la centrale de mobilité ouvre ses portes au courant du premier semestre de l'année 2004.

Dès l'entrée en vigueur de la loi en projet, il est en effet prévu d'intégrer les missions et les structures de la centrale de mobilité dans l'établissement public faisant fonction d'autorité organisatrice, dont les missions seront les suivantes :

- sur le plan stratégique: plateforme de planification pour développer et coordonner une offre cohérente des transports publics adaptée au rythme de l'évolution des besoins ainsi que pour définir les structures tarifaires et pour mettre au point des produits nouveaux;
- sur le plan de la gestion: mission de gestion et d'évaluation des données relatives aux transports publics (données structurelles, évaluation des besoins, comptage des voyageurs...), suivi des demandes de services nouveaux et des plaintes, contrôle de la qualité, comptabilisation des recettes et facturation;
- sur le plan de la communication: fonction d'information et de conseil pour la clientèle en matière d'offre et de tarification (guichet d'accueil, centrale téléphonique, Internet) et fonction de communication (marketing, publicité).

A ce moment, les signataires de la présente convention se concerteront en vue de définir leurs rôles respectifs aux termes de la nouvelle loi.

### Pose de la première pierre de la nouvelle aérogare de Luxembourg

7 décembre 2003

A quelques mois de l'achèvement du terminal petits porteurs prévu pour début 2004, S.A.R. le Grand-Duc, accompagné par le ministre des Travaux publics Erna Hennicot-Schoepges et le ministre des Transports Henri Grethen, a assisté

le 17 décembre 2003 à la cérémonie donnant le coup d'envoi à la construction du terminal principal de la nouvelle aérogare de Luxembourg.

Répondant à la nécessité de moderniser les infrastructures aéroportuaires du Luxembourg en les adaptant au contexte économique actuel et futur, la nouvelle aérogare permettra, dès sa mise en service en 2006, outre une amélioration marquante des conditions de travail du personnel, une très nette optimisation du confort des passagers.

### lux-Airport, maître d'ouvrage de la nouvelle aérogare

Investi par la loi du 26 juillet 2002 et le règlement grand-ducal du 14 avril 2003 du développement, de la mise en valeur et de l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg, *lux-Airport* assure la mission de maître d'ouvrage de la nouvelle aérogare. Mission de poids puisque ce projet se compose, outre du terminal principal et du terminal petits porteurs en voie d'achèvement, d'une passerelle de liaison entre les deux terminaux. Parallèlement, *lux-Airport* est également en charge de la construction d'un parking souterrain de 4.000 places et d'une centrale de cogénération, projets étroitement liés à la nouvelle aérogare.

Au vu des opérations complexes et hétérogènes propres à un aéroport international, la conception architecturale de la nouvelle aérogare répond à quatre exigences majeures: fonctionnalité, sécurité, sûreté et design.



*Pose de la première pierre de l'aérogare*

### Le terminal principal

Conçu comme une place couverte dotée d'un climat propre et d'un éclairage naturel, le nouveau terminal principal s'étendra sur quatre niveaux et abritera toutes les infrastructures fonctionnelles relatives au schéma opérationnel de l'aérogare.

Le rez-de-chaussée, exclusivement dédié aux activités de départ, accueillera le grand hall public de départ, la salle d'enregistrement, qui compte 26 guichets informatisés, les salons V.I.P., plusieurs zones de repos et de restauration avec des vues privilégiées sur la piste ainsi que les accès au niveau -1 qui lui sera consacré aux activités d'arrivée et qui desservira la gare ferroviaire ainsi que le parking souterrain. Pour le plus grand confort des utilisateurs, les espaces «départ» et «arrivée» formeront un ensemble sur 2 niveaux communiquant par passerelle, tapis roulant et ascenseur.

Conçu comme un satellite et destiné aux avions de petite taille, le terminal petits porteurs, quant à lui, sera relié au terminal principal au moyen d'une passerelle de jonction équipée de tapis roulants.

Bénéficiant d'un budget voté de 162.162.500.- €, la nouvelle aérogare s'étendra sur une surface totale de 43.400 m<sup>2</sup>. Sa mise en service est prévue pour 2006, date qui ne marquera aucunement l'expiration des missions attribuées à *lux-Airport*, puisque celle-ci est également en charge de l'exploitation de l'aérogare ainsi que de la démolition de l'aérogare actuelle, également en 2006. Conçue en 1975 pour accueillir quelque 1,2 millions de passagers par an - contre 1,7 millions en 2002 - celle-ci n'est résolument plus en mesure de répondre de manière satisfaisante au contexte aéronautique actuel.

## TRAVAIL ET EMPLOI

### Réunion du comité de coordination Tripartite

17 novembre 2003

Le 17 novembre 2003 eut lieu la réunion du Comité de coordination tripartite qui est composé du gouvernement, des représentants du patronat et des responsables des syndicats représentatifs sur le plan national.

A l'ordre du jour figuraient l'adoption du Plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN), des discussions sur le plan d'occupation du sol «aéroport et environs» ainsi que la question du financement de l'assurance-maladie.

A l'issue de la réunion, le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a pu annoncer que les interlocuteurs avaient trouvé des accords de principe dans ces trois domaines importants.

Tout d'abord le Comité de coordination tripartite a marqué son accord avec les mesures élaborées par le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen dans le cadre du Plan d'action national en faveur de l'emploi 2003, qui sera transmis aux instances communautaires. Certaines pistes nouvelles proposées par le ministre ont été débattues et seront examinées en détail au sein du Comité permanent de l'emploi.

Par ailleurs, après un bref exposé par le ministre des Transports Henri Grethen au sujet du plan d'occupation du sol «aéroport et



Réunion du comité de coordination Tripartite

environs», les syndicats, le patronat ainsi que le gouvernement ont confirmé qu'il est éminent, pour tout pays, de disposer d'un aéroport international y compris une zone de frêt. Ils se sont par ailleurs accordés sur l'importance des activités aéroportuaires et de la plus-value économique qu'elles génèrent.

Il en résulte qu'aux yeux des partenaires sociaux, il est primordial que le plan d'occupation du sol en question puisse être adopté, constatant que la procédure de consultation était désormais clôturée. Le ministre des Transports a mis en exergue qu'un certain nombre d'aspects seront clarifiés dans le cadre de la procédure *commodo-incommodo* concernant l'aéroport du Findel.

En ce qui concerne la question du financement de l'assurance-maladie, Jean-Claude Juncker s'est référé à une jurisprudence datant de 1996, quand une partie des indemnités d'invalidité au travail avait été prise en charge par les caisses de maladie plutôt que par les caisses de pension, sur la période de 1997 à 2003. Il a ainsi annoncé que le déficit prévisionnel de la caisse de maladie pour 2004 serait couvert par un retour de ces fonds des caisses de pensions vers les caisses de maladie.

«Il n'y aura pas de hausse des cotisations pour 2004, ni une baisse des prestations à charge des assurés et on ne puisera pas non plus dans le budget de l'Etat», a déclaré Jean-Claude Juncker à cet égard. Face au climat de moro-

sité économique actuel, voilà les trois prémisses de départ sur lesquelles les partenaires sociaux se sont appuyés en recherchant des solutions au déficit de l'assurance maladie.

Outre la mesure ponctuelle énoncée, des éléments de nature structurelle pour permettre une amélioration durable de la situation financière tendue en matière de dépenses sociales ont également été discutés. Ils seraient approfondis sur le plan technique en cours de semaine, avant que le Comité de coordination tripartite ne se rencontre à nouveau le 24 novembre 2003.

### **Le ministre François Biltgen signe avec les partenaires sociaux un plan d'action de lutte contre les accidents de travail**

19 novembre 2003

La déclaration «Promotion de la sécurité, de la santé et du bien-être des travailleurs: Plan d'action de lutte contre les accidents de travail 2003-2007» a été signée le 19 novembre 2003 par le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen et par plusieurs partenaires sociaux et administratifs (l'Union des entreprises luxembourgeoises, l'OGB-L, le LCGB, l'Inspection du travail et des mines et l'Association d'assurance contre les accidents) et vise la réduction du nombre des accidents de travail.

En 2002, plus de 21.000 accidents de travail ont été enregistrés au Luxembourg, dont 20 % se sont produits sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail. Les accidents ont coûté 172 millions d'euros d'assurance-accident. Le plan d'action de lutte contre les accidents de travail vise la baisse des accidents de travail de 5 % d'ici 2007.

Par cette signature, les partenaires se sont engagés à réduire d'une manière efficace et effective les accidents de travail et les maladies professionnelles. Une sensibilisation particulière sera réservée aux sociétés qui travaillent sur plusieurs sites ou avec des sous-traitants, et qui emploient des intérimaires, des stagiaires ou des étudiants. L'Inspection du travail et des mines, de son côté, se concentrera davantage sur le volet préventif. Un premier bilan du plan d'action sera dressé en 2005.

### **Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen au sujet de «la mise en œuvre du Fonds social européen et sa contribution à la stratégie européenne en faveur de l'emploi»**

26 novembre 2003

Dans le cadre de l'évaluation du Fonds social européen (FSE) de la période 2000-2003, la Commission européenne a invité tous les Etats membres à organiser des séminaires nationaux sur la mise en œuvre du Fonds social européen et sa contribution à la stratégie européenne en faveur de l'emploi. Le séminaire national sur l'intervention du Fonds social européen au Luxembourg a eu lieu le 26 novembre 2003 au château de Bourglinster.

L'événement a poursuivi le but de renforcer la prise de conscience du rôle du Fonds social européen au bénéfice de l'emploi et des politiques de l'emploi et de débattre des perspectives d'avenir. Le séminaire a réuni des représentants de la Commission européenne et notamment Peter Stub Jorgensen, directeur à la direction Emploi et Affaires sociales de l'UE, les membres du Comité permanent de l'emploi composé en tripartite, les membres des Comités de suivi tripartites des programmes luxembourgeois (cofinancés par le FSE), les responsables de la mise en œuvre du Plan national d'inclusion sociale ainsi que des experts du marché du travail luxembourgeois.



*M. Biltgen lors de la signature du plan d'action*

A l'issue du séminaire, le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen a présenté devant la presse les résultats du séminaire. Le but du séminaire était d'analyser comment les programmes du FSE devraient évoluer pour la période allant de 2003 à 2006.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a rappelé que l'Union européenne avait formulé quelques critiques concernant le marché de l'emploi luxembourgeois. Ces critiques concernaient surtout le taux d'emploi des femmes au Luxembourg qui est toujours inférieur à la moyenne européenne, bien que des progrès aient été faits, le taux d'emploi concernant les personnes âgées, qui est largement en dessous de la moyenne ainsi que les stratégies de *Life long learning* qui doivent être renforcées.

Le Luxembourg a développé, en collaboration avec le FSE, deux grands projets. Il s'agit du projet «objectif 3» qui dispose d'un budget de 39,5 millions d'euros octroyé par la Communauté européenne et auquel le Luxembourg affecte encore à peu près la même somme, ainsi que l'initiative «PIC Equal» qui dispose de 4,4 millions d'euros.

«L'objectif 3» comprend 4 axes :

- prévention du chômage et politiques actives de l'emploi,
- intégration sociale et égalité des chances pour tous,
- life long learning, promotion de l'adaptabilité et de l'esprit d'entreprise,
- égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Le programme «PIC Equal» qui élabore des projets innovateurs, s'adresse aux personnes très défavorisées. Le projet «PIC Equal» comprend les axes suivants :

- améliorer la capacité d'insertion pour des personnes qui sont très éloignées du marché de l'emploi (toxicomanes, ex-détenus, sans-abri...),
- égalité des chances pour les femmes et les hommes,
- offrir des formations professionnelles (initiales ou continues) à des demandeurs d'asile.

Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen, a par exemple, évoqué la possibilité d'aider financièrement les entreprises à créer des structures permettant aux femmes de travailler avec des horaires plus flexibles.

Un autre projet évoqué par François Biltgen fut la possibilité d'utiliser une partie du budget mis à disposition par le FSE pour financer des études destinées à évaluer l'impact des différents projets, études qui ont fait défaut jusqu'à présent. Le ministre a également annoncé que le gouvernement luxembourgeois a l'intention de verser plus d'argent dans l'axe «Egalité des chances entre les hommes et les femmes». Dans cette optique, une mesure proposée fut la création d'un système plus flexible pour la garde des enfants.

Peter Stub Jorgensen, pour sa part, a indiqué que le séminaire avait démontré «qu'il ne fallait pas changer grand chose et que les orientations des programmes d'in-

tervention restent valables pour le reste de la période». Il a cependant ajouté que le gouvernement luxembourgeois devait procéder par endroit à des petits ajustements. M. Jorgensen a souligné que «ce sont des ajustements tout à fait normaux qui ne bouleverseront pas le PAN». Finalement, il a déclaré «que les opérations menées par les forces sociales avec le gouvernement luxembourgeois sont une réussite».

### Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen présente le projet de réforme de l'ITM

28 novembre 2003

Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen a présenté le 28 novembre 2003 le projet de réforme de l'Inspection du travail et des mines (ITM) qui se compose d'un paquet de 4 projets de loi. La réforme accentue la promotion de la sécurité et de la santé des travailleurs et prône une approche plus proactive du système d'inspection ainsi que la pluridisciplinarité de l'ITM.

Les projets de loi portant réforme de l'ITM sont :

- projet de loi portant réforme de l'Inspection du travail et des mines,
- projet de loi portant création d'un Comité permanent de travail et de l'emploi et d'une instance de médiation tripartite,
- projet de loi modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail,

- projet de loi portant approbation des Conventions internationales du travail.

François Biltgen a d'abord retracé l'histoire de l'ITM, une des plus anciennes administrations du pays. L'Inspection du travail et des mines a été créée par la loi du 22 mai 1902. Le texte actuellement en vigueur, portant réorganisation de l'ITM, date du 4 avril 1974. Dans ce contexte, François Biltgen a insisté sur le fait qu'après trois décennies d'évolution du monde du travail, il convenait de réformer cette loi pour permettre à l'ITM d'aborder les défis du 21<sup>e</sup> siècle. Le ministre a précisé que «le bien-être au travail» est un aspect d'une importance primordiale dans le cadre de la réforme de l'ITM.

Lors de la conférence de presse, le ministre du Travail et de l'Emploi a souligné que le projet de réforme de l'ITM faisait partie de la déclaration gouvernementale de 1999, et ce pour la 4<sup>e</sup> fois consécutive. En consensus avec les partenaires sociaux, le ministère a élaboré les textes de la réforme, en se basant sur les propositions formulées par deux audits, l'un réalisé par le Bureau international du travail (BIT) et l'autre par le Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT).

Le ministre du Travail et de l'Emploi a détaillé ensuite les points essentiels de la réforme :

Une approche proactive du système d'inspection. Un des reproches formulés par le BIT à l'ITM a été l'absence d'une stratégie de coopération avec les entreprises et d'une approche proactive. La réforme prévoit que l'ITM ne soit plus seulement un organisme de

contrôle, mais une instance d'assistance pour les entreprises. Suivant le projet de réforme, l'approche prise par l'ITM devra être la suivante :

- conseil et assistance aux entreprises,
- médiation,
- contrôle ,
- sanction ,

La pluridisciplinarité. Le BIT a critiqué l'isolation et le cloisonnement des différents services et départements de l'ITM et a proposé une symbiose totale, réalisée par une restructuration de l'ITM au niveau institutionnel. «Les différents acteurs doivent augmenter leur collaboration», insista le ministre.

La création de véritables inspecteurs du travail. Le projet de réforme crée trois catégories d'inspecteurs. Il s'agira de fonctionnaires assermentés et formés en collaboration avec l'EST (Ecole supérieure de travail) :

- l'inspecteur de chef du travail (carrière supérieure),
- l'inspecteur principal du travail (carrière moyenne),
- l'inspecteur du travail (carrière inférieure).

Dans ce contexte, le grand défi, d'après le ministre du Travail et de l'Emploi, sera celui de donner à ces inspecteurs la plénitude de pouvoirs.

L'assimilation des contrôleurs dans le cadre du nouvel inspectorat du travail. Suivant les recommandations du BIT, la réforme prévoit l'abolition de la carrière du contrôleur en faveur de celle de l'inspecteur.

Les pouvoirs de contrôle: introduction de moyens d'intervention immédiate en cas de violation de la loi. Les inspecteurs du travail seront dotés de pouvoirs de contrôle généraux et spécifiques. De plus, ils auront le droit de faire des injonctions ainsi que le pouvoir d'ordonner la cessation immédiate



*François Biltgen et Paul Weber, directeur de l'ITM, lors de la conférence de presse*

de travail pour une durée limitée, en cas de violation de la loi.

L'instauration d'une instance de médiation. Une instance préjuridictionnelle du travail sera créée avec la mission de médiation ou de conciliation de litiges individuels. Cette instance sera tripartite, elle comprendra un représentant de l'ITM, des employeurs et des travailleurs. La médiation proposera des solutions aux litiges aux parties mais ne pourra s'imposer si l'une des deux parties ne se montre pas d'accord. François Biltgen a tenu à souligner que l'instance de médiation a comme but de diminuer les litiges portés en justice.

Les moyens de sanction: introduction d'amendes administratives. L'Inspection du travail et des mines sera dotée de moyens de sanction immédiate. Le projet de loi prévoit que les inspecteurs puissent désormais sanctionner le non-respect des injonctions de l'ITM par des amendes administratives.

L'organe de dialogue tripartite: le CPTE (Comité permanent du travail et de l'emploi). Le projet de loi présenté par le ministre du Travail et de l'Emploi envisage la création d'un Comité permanent du travail et de l'emploi. Ce comité tripartite sera composé de membres du gouvernement, de représentants du patronat et de responsables des syndicats. Aux dires de François Biltgen, ce Comité devra décider du programme d'action de l'ITM.

La prise en compte des nouveaux risques, dont le *mobbing*. Le 3<sup>e</sup> projet de loi présenté lors de la conférence de presse vise à compléter la loi de 1994 sur la santé et la sécu-

rité au travail, en prenant en compte le phénomène du *mobbing*, de la santé psychique, du harcèlement moral et de la fumée passive.

La ratification de conventions de l'OIT. Dans son audit, le BIT a recommandé de renforcer la conformité du système d'inspection luxembourgeois par rapport au droit international par la ratification de plusieurs conventions et protocoles.

Pour conclure, François Biltgen a formulé le souhait que la nouvelle réforme, qui est «une véritable réforme, et non pas une simple révision», puisse entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 au plus tard.

### François Biltgen présente l'accord relatif aux prestations de chômage pour travailleurs frontaliers

1<sup>er</sup> décembre 2003

Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen a présenté le 1<sup>er</sup> décembre 2003 les résultats du Conseil «Emploi, Politique sociale, Santé, Consommateur» qui s'est déroulé le même jour à Bruxelles, et en particulier l'accord trouvé sur les prestations de chômage pour les travailleurs frontaliers (réforme du règlement 1408).

La réforme du règlement 1408 constitue une étape importante dans le domaine de la sécurité sociale en Europe, a noté d'emblée le ministre François Biltgen. Elle permettrait à la fois la simplification et la modernisation de ce règlement relatif à la coordination des régimes de sécurité sociale.

Le Luxembourg avait beaucoup d'intérêts à défendre dans ce domaine, a remarqué le ministre dans son introduction. En effet, les frontaliers représentent 38 % de l'emploi intérieur au Grand-Duché et 20 % de tous les travailleurs frontaliers en Europe ont leur emploi au Luxembourg.

Jusqu'ici, le règlement 1408 prévoyait l'indemnisation des chômeurs dans leur pays de résidence. Au cours de l'année 2003, la Commission européenne avait proposé d'indemniser les frontaliers, qui ont perdu leur emploi, dans le pays où ils ont effectivement travaillé. Elle voulait donc établir un lien direct entre le lieu de travail et les régimes de sécurité sociale.

«Nous ne pouvions pas accepter cette proposition», dit le ministre luxembourgeois du Travail et de l'Emploi, «à cause des coûts supplémentaires, mais aussi et surtout en raison de l'absence d'une harmonisation des prestations en Europe», avec comme résultat une augmentation du «tourisme social».

Lors du Conseil «Emploi et Affaires sociales» du 20 octobre 2003, François Biltgen avait fait une contre-proposition. Le pays de résidence reste compétent pour les prestations de chômage, mais le pays du dernier emploi verse 3 mois d'allocations de chômage, suivant les taux du pays de résidence, aux institutions de l'Etat de résidence.

Par la suite, un certain nombre de pays ont demandé de relever la durée d'indemnisation à 6 mois, notamment pour les personnes qui ont exercé une activité d'au moins 12 mois au cours des 24

derniers mois. Lors du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre, les Quinze ont décidé que l'Etat d'emploi verserait à l'Etat de résidence 3 mois d'allocations - voire 5 mois pour les personnes qui au cours des 24 derniers mois ont travaillé au moins 12 mois - suivant les taux qui sont appliqués dans le pays de résidence. En somme, la compétence en la matière reste donc au pays de résidence, l'Etat d'emploi participe néanmoins aux charges.

Cette disposition ne s'applique toutefois pas au Luxembourg, où le principe retenu sera celui du versement de 3 mois d'allocations à l'Etat de résidence des frontaliers qui ont perdu leur emploi. Le Luxembourg s'est néanmoins engagé à conclure des accords bilatéraux avec ses pays voisins, afin d'y clarifier des détails spécifiques.

Le règlement 1408 n'entrera pas en vigueur avant 2006 ou 2007, après l'approbation d'un 2<sup>e</sup> règlement d'application, a ajouté François Biltgen. De plus, pour le Luxembourg, une période de transition spécifique de deux ans est prévue.

## Comité de conjoncture

Octobre - Novembre

### 29 octobre 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 29 octobre 2003 sous la présidence de Henri Grethen, ministre de l'Economie et de François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin septembre 2003 sur le marché de

l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

12 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de novembre 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975.

Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 9 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 444 personnes, 369 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail.

Au cours du mois de septembre 2003, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté de façon importante.

Au 30 septembre 2003, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 7.834 alors qu'à la fin du mois d'août 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.248. La hausse est de 586 unités, soit +8,1%. Le taux de chômage passe de 3,6% à 3,9%.

La comparaison faite entre les mois d'août et septembre 2002 avait donné une augmentation du chômage de 338 personnes (+6,1%).

Il faut relever qu'avec 7.834 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1.912 unités supérieur (soit 32,3%) à la population enregistrée au 30 sep-

tembre 2002 (5.922 demandeurs d'emploi).

L'année dernière, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de septembre 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.090 unités (+22,6%) en passant de 4.832 à 5.922 pour les mois respectifs.

Fin septembre 2003, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3,9%.

### 26 novembre 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 26 novembre 2003 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin octobre 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

10 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de décembre 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 9 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 552 personnes, 325 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois d'octobre 2003, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a encore augmenté. Au 31 octobre 2003, le

nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 8.204 alors qu'à la fin du mois de septembre 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.834. La hausse est de 370 unités, soit + 4,7 %. Le taux de chômage passe de 3,9 % à 4 %.

La comparaison faite entre les mois de septembre et octobre 2002 avait donné une augmentation du chômage de 533 personnes (+9 %).

Il faut relever qu'avec 8.204 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1.749 unités supérieur (soit 27,1 %) à la population enregistrée au 31 octobre 2002 (6.455 demandeurs d'emploi).

En 2002, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'octo-

bre 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.218 unités (+23,3 %) en passant de 5.237 à 6.455 pour les mois respectifs. Fin octobre 2003, le taux de chômage est provisoirement évalué à quelque 4,0 %.

#### 17 décembre 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 17 décembre 2003 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin novembre 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

12 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de janvier 2004 des dispositions de

la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 10 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 357 personnes, 250 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de novembre 2003, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté.

Au 30 novembre 2003, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 8.308 alors qu'à la fin du mois d'octobre 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 8.204. La hausse est de 104 unités, soit +1,3 %. Le taux de chômage passe de 4 % à 4,1 %.

La comparaison faite entre les mois d'octobre et novembre 2002 avait donné une augmentation du chômage de 170 personnes (+2,6 %). Il faut relever qu'avec 8.308 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1.683 unités supérieur (soit 25,4 %) à la population enregistrée au 30 novembre 2002 (6.625 demandeurs d'emploi).

En 2002, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de novembre 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.257 unités (+23,4 %) en passant de 5.368 à 6.625 pour les mois respectifs.

Fin novembre 2003, le taux de chômage est provisoirement évalué à quelque 4,1 %.





# Travaux

---

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT



## LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

*Remarque: les comptes rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.*

### 3 octobre 2003

#### Emploi

A été adopté le projet de loi complétant la **transposition de la directive 93/104/CE du Conseil du 23 novembre 1993 concernant certains aspects de l'aménagement du temps du travail** et modifiant :

- la loi modifiée du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée de travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie,
- la loi modifiée du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de services des employés privés et
- la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail. Le but de ce projet de loi est de compléter la transposition de la directive susmentionnée par une définition généralisée de la période nocturne du travail de nuit en incorporant cette définition dans les divers textes concernant la durée du travail ainsi que la santé au travail.

#### Transport

Un **projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques** a été approuvé par le Conseil. Le texte s'inscrit dans le sillage du projet du ministère des Transports présentant un système moderne de train urbain (train-tram) permettant de relier le plateau de Kirchberg à la gare centrale, ainsi qu'à Dom-

meldange. Etant donné que les «trains-trams» circuleront également en trafic routier, il faut amender l'arrêté grand-ducal de 1955 réglementant la circulation sur toutes les voies publiques. Le projet introduit notamment :

- la définition du «train-tram», qu'il est proposé de désigner par le terme classique de tramway dans le code de la route ;
  - les règles de la circulation propres aux tramways ;
  - les qualifications requises pour conduire un tel engin ;
  - l'adaptation des règles de signalisation particulières à la circulation des tramways.

### 10 octobre 2003

#### Union européenne

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation de l'Accord euro-méditerranéen instituant une **association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part et la République libanaise, d'autre part**, signés à Luxembourg, le 17 juin 2002. Cet accord d'association, dont l'objectif principal est de faire évoluer les relations entre l'Union européenne et le Liban et qui s'inscrit dans la suite d'accords similaires conclus avec la Tunisie, le Maroc, Israël, la Jordanie, l'Égypte et l'Algérie, a été conclu pour une durée illimitée. Il est destiné à remplacer l'accord de coopération signé en 1977 et couvre les trois volets de la déclaration de Barcelone de 1995, à savoir le dialogue politique et la sécurité, les relations économiques, ainsi que la coopération dans les affaires sociales, culturelles et humaines, en vue de la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne.

#### Education

Le Conseil a approuvé le **projet de loi de base sur l'école**. L'objectif de ce projet de loi consiste à donner aux missions et aux structures de l'école luxembourgeoise dans son ensemble un cadre législatif cohérent ainsi que des règles de fonctionnement des

processus d'interaction entre les partenaires communes à tous les ordres d'enseignement qui le composent. La loi règle notamment :

- le droit à la formation scolaire et l'obligation scolaire qui est étendue à 16 ans avec une obligation supplémentaire pour l'élève âgé de moins de 18 ans qui ne poursuit pas sa scolarité, ou qui ne poursuit pas un apprentissage, ou qui n'est pas entré dans la vie active de s'inscrire sous le statut d'apprenti à une formation d'initiation socioprofessionnelle;
- les missions de l'école;
- l'intégration des enfants à besoins spécifiques;
- la place des langues dans l'enseignement;
- les modalités d'orientation, plus particulièrement les attributions des parents et les possibilités de recours;
- l'encadrement des élèves en dehors des heures de classe;
- l'organisation des écoles et plus particulièrement le début et la fin de l'année scolaire;
- l'autonomie des écoles;
- les droits et devoirs des partenaires de l'École, plus particulièrement une définition du travail de l'enseignant et une détermination des devoirs des parents d'élèves;
- les structures du partenariat, y compris le médiateur de l'éducation nationale;
- les principes de l'innovation, de l'évaluation et de la recherche en matière d'éducation.

## Education

A également été adopté le projet de loi concernant **l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire**. Le présent projet de loi a pour objectif de donner un cadre légal moderne à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire en modernisant la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire. La nouvelle loi règle notamment les domaines suivants :

- Le cadre de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
  - Les objectifs et les contenus de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
  - L'évaluation, la recherche et l'innovation pédagogiques
- L'admission des élèves à l'école
  - La fréquentation de l'école
  - L'admission à l'école communale
  - Les absences et les dispenses
- Le parcours scolaire
  - La progression et de l'orientation des élèves
  - L'aide pédagogique et de la différenciation
- L'établissement des écoles et la création des classes
  - La création des écoles au niveau communal
  - La création de classes aux niveaux communal et régional
  - La création de classes à régime particulier au niveau de l'État
- L'organisation et la gestion des écoles
  - L'organisation scolaire
  - L'administrateur d'école
  - La participation des enseignants à l'organisation et à la gestion des écoles
  - L'administration des écoles sur le plan régional
- Le partenariat
  - La commission scolaire communale
  - La commission scolaire nationale

## Commerce

Le Conseil a approuvé le **projet de loi relative à la concurrence** en y incorporant une série d'amendements, répondant ainsi aux exigences contenues dans une directive européenne afférente. Le projet de loi abroge les instruments de la politique des prix et donc la tutelle étatique sur la formation des prix, à l'exception des produits pétroliers pour lesquels des

prix maxima peuvent être fixés. D'une façon générale, tous les secteurs, où des obstacles d'ordre structurel ou légal empêchent la concurrence à jouer, peuvent être soustraits temporairement du champ d'application de la loi. La suppression du contrôle général des prix s'accompagne d'un renforcement des règles de concurrence. S'inspirant des articles 81 et 82 du Traité CE, le projet de loi interdit dès lors les ententes et les abus de position dominante. L'application correcte du droit national de la concurrence est garantie par le «Conseil indépendant de la concurrence» qui est assisté d'une «Inspection de la concurrence» intégrée administrativement au sein des services du ministère de l'Economie.

L'instruction des affaires se fait par les agents de «l'Inspection de la concurrence», la décision finale étant prise par le «Conseil indépendant de la concurrence». Les modifications apportées à la version initiale visent avant tout à compléter les modalités d'investigation et à préciser les pouvoirs d'enquête très étendus des agents chargés de l'instruction. Le Conseil indépendant a la possibilité d'imposer, à côté de la cessation des pratiques anticoncurrentielles, des astreintes et des sanctions pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires mondial des entreprises convaincues d'actes anticoncurrentiels. Les entreprises qui collaborent à la découverte de l'existence d'une pratique anticoncurrentielle peuvent bénéficier d'une réduction, voire même d'une exemption de l'amende. Toute décision du Conseil indépendant de la concurrence est susceptible d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif; la décision sur la fixation, la réduction ou l'exemption de l'amende faisant toutefois l'objet d'un recours en réformation.

## Transports

A été approuvé le projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la **gestion de l'infrastructure ferroviaire**: construction d'un nouveau viaduc à deux voies à la sortie Nord de la Gare de Luxembourg, raccordement d'une des deux voies par un tunnel nouveau à voie unique et réaménagement général de la tête Nord de la Gare de Luxembourg. Le projet s'insère dans la stratégie «mobilité.lu» approuvée par le Conseil de gouvernement en mars 2002. L'objectif politique d'atteindre à l'horizon 2020 un partage modal de 25 % en faveur des transports

publics conditionne également le présent projet. Le nouveau concept d'exploitation se base sur l'augmentation de la fréquence des trains classiques et sur la mise en service du train-tram. Il se traduit par un maximum de relations directes permettant de limiter les changements de train en Gare de Luxembourg. Le souhait d'augmenter les fréquences à partir de la Gare centrale vers le Nord et plus tard vers l'Est du pays a amené les responsables à étudier l'élimination du goulot d'étranglement existant en tête nord de la Gare de Luxembourg. La solution au problème de capacité en tête nord de la Gare de Luxembourg a été trouvée en réservant les deux voies du viaduc Pulvermühle existant à la circulation des trains empruntant la ligne du Nord et en affectant les deux voies du nouveau viaduc aux circulations vers la ligne de Wasserbillig. Le coût du projet est de 180,7 millions.

## 24 octobre 2003

### Finances

Le gouvernement a approuvé le projet de loi portant modification de l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le **régime fiscal des sociétés de participations financières** (Holding companies). Le projet a pour objet de mettre le régime fiscal des holdings en ligne avec les conclusions et recommandations prises le 3 juin 2003 par le Conseil des Ministres de l'UE en matière de fiscalité des entreprises. Un code de conduite dans ce domaine d'ailleurs été arrêté sous présidence luxembourgeoise en 1997. Ce code de conduite ne vise que des mesures ayant ou pouvant avoir une incidence sensible sur la localisation des activités économiques au sein de l'UE. Ainsi sont considérées comme potentiellement dommageables les mesures fiscales établissant un niveau d'imposition effective nettement inférieur par rapport à ceux qui s'appliquent normalement dans l'Etat membre concerné.

Si le régime holding luxembourgeois n'a pas été remis en question, il fut toutefois estimé qu'il renferme un élément dommageable, c'est-à-dire l'exemption des dividendes de source étrangère provenant de sociétés filiales dont les bénéficiaires ont été imposés à

un niveau effectif nettement inférieur par rapport aux cas où les dividendes sont versés par des filiales résidentes pleinement imposables. L'UE a donc invité le Luxembourg à procéder à un démantèlement de cette mesure dommageable de son régime holding. Ainsi, il est indiqué d'exclure dorénavant du statut holding toute société luxembourgeoise qui reçoit au moins 5 % de dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes qui ne sont pas assujetties à un impôt sur le revenu comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités.

### Finances

A été adopté le projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'**impôt sur le revenu** et de la loi modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et valeurs. Ce projet de loi a pour objectif la transposition de la directive 2003/49/CE concernant le régime fiscal applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'États membres différents. La directive vise à éliminer les doubles impositions qui frappent les paiements transfrontaliers d'intérêts et de redevances, en supprimant toute imposition dans l'État membre d'où proviennent ces paiements, si ces paiements sont effectués entre sociétés associées d'États membres différents ou entre des établissements stables de ces sociétés. La directive vise donc uniquement les paiements d'intérêts et de redevances effectués à des sociétés établies dans un autre État membre, ces sociétés devant avoir une participation d'au moins 25 % dans la société de l'État membre dont sont originaires lesdits paiements. Le projet de loi va cependant plus loin sur plusieurs points :

- abolition de la retenue à la source sur les intérêts et redevances entre sociétés affiliées d'États membres différents indépendamment du taux de participation effectif.
- abolition de la retenue à la source sur toutes les redevances payées à un non résident qu'il soit localisé dans l'UE ou ailleurs.
- suppression de la retenue à la source sur les redevances payées à des sociétés holdings luxembourgeoises.
- suppression de l'imposition des intérêts hypothécaires dans le chef de tous les contribuables non résidents.

### Logement

Les membres du gouvernement ont avalisé le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant l'application de la **taxe sur la valeur ajoutée à l'affectation d'un logement** à des fins d'habitation principale et aux travaux de création et de rénovation effectués dans l'intérêt de logements affectés à des fins d'habitation principale et fixant les conditions et modalités d'exécution y relatives. Ce projet propose l'abrogation de la période de régularisation de 10 ans, étant donné que cette procédure s'avèrerait difficilement exécutable en pratique (notamment à l'occasion d'une vente d'un logement endéans le délai décennal). Ce régime sera remplacé par une procédure de restitution.

Le bénéfice de la totalité de la faveur fiscale en matière de TVA sera désormais soumis à la condition que le logement soit affecté à des fins d'habitation principale pendant un délai de 2 ans. Si le logement est affecté pendant ce délai à d'autres fins ou n'est pas affecté du tout, la raison d'être de la faveur fiscale disparaît. Elle doit donc être remboursée intégralement respectivement les travaux doivent être facturés au taux normal de la TVA.

### Enseignement supérieur

Sur proposition de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Erna Henricot-Schoepges, le Conseil a désigné **M. François Tavenas, recteur de l'université du Luxembourg**. L'ancien recteur de l'Université Laval de Québec prendra ses fonctions à l'Université de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

## 31 octobre 2003

### Transports

A été adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant a) le règlement grand-ducal du 5 mai 1994 limitant la circulation **de transit sur une partie de la voie publique** et b) l'arrêté grand-ducal du 23 novembre portant règlement de la **circulation sur toutes**

**les voies publiques.** Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique propose d'adapter les itinéraires obligatoires aux conditions nouvellement offertes par l'ouverture du dernier tronçon de l'autoroute A13 en direction de la Sarre; c.à.d que l'itinéraire obligatoire pour les poids lourds ne passe plus via Remich et la N13 (route des trois cantons) mais via Schengen et la A13. Par ailleurs, il a été constaté depuis l'ouverture de la A13 qu'un important trafic de «transit» Allemagne-Allemagne passant par le Luxembourg entre la Rhénanie-Palatinat et la Sarre a pris l'habitude de ne pas rester sur l'itinéraire autoroutier formé par les autoroutes A1, A3 et A13 (et inversement), mais emprunte le raccourci en quittant la A1 à Merttert pour rentrer en Allemagne par les ponts de la Moselle à Wormeldange, Remich ou Schengen. Ce trafic n'est pas interdit pour le moment. Or, au vu des fortes incommodes qu'il fait subir à la population riveraine de la route N10 (route des vins), il est proposé d'obliger les poids lourds en question de rester sur le réseau autoroutier pour l'intégralité du parcours effectué en territoire luxembourgeois.

## 7 novembre 2003

### Transports

Le gouvernement a approuvé le projet de loi modifiant la loi du 14 février 1955 concernant la **réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques**. Ce projet de loi propose des modifications au niveau du contrôle technique des véhicules dans le but de simplifier les procédures y relatives et redéfinit également les champs de compétence réglementaire entre l'État et les communes en matière de circulation. Le projet de loi vise ainsi:

Contrôle technique des véhicules:

- Le projet prévoit de substituer un simple contrôle de conformité au contrôle technique actuel en relation avec la première immatriculation des voitures, des voitures commerciales, des véhicules utilitaires et des motocycles. Ce contrôle est sensiblement allégé par rapport au contrôle technique actuel.
- Le projet prévoit l'allègement des conditions du contrôle technique en cas de changement de propriétaire. Le contrôle ne sera plus obligatoire pour un véhicule d'occasion qui est encore couvert par un certificat de contrôle technique valable, si le nouveau propriétaire renonce explicitement à un contrôle spécial avant la nouvelle immatriculation à son nom du véhicule d'occasion acquis.
- La législation fera état de la notion communautaire de TGV (tracteur à grande vitesse dont la vitesse maximale par construction dépasse 40 km/h) et établira les exigences techniques et réglementaires qui y seront applicables, dont tout particulièrement l'obligation d'un contrôle technique périodique et l'obligation pour le conducteur d'avoir au moins 18 ans.
- Il est aussi prévu de relever la vitesse autorisée d'un tracteur tirant un véhicule agricole (véhicule traîné) de 25 kmh à 40 kmh, sachant toutefois que le propriétaire d'un tracteur qui veut profiter de cette augmentation de vitesse doit dorénavant soumettre son tracteur au contrôle technique périodique. Afin de visualiser la solution effectivement retenue pour le véhicule traîné, celui-ci devra être pourvu à sa face arrière d'un signe distinctif de forme circulaire portant l'inscription «25/40».
- Le projet introduit un contrôle sur route tel que prévu par la directive modifiée 2000/30/CE du Parlement et du Conseil du 6 juin 2000 relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires (poids lourds et autocars) circulant dans la Communauté. Il est prévu que le contrôle technique routier sera mis en œuvre par les fonctionnaires de l'administration des Douanes et Accises, en coopération avec les inspecteurs techniques de la Société nationale de contrôle technique.
- Le projet prévoit de dispenser du contrôle technique périodique les véhicules ayant été immatriculés ou mis en circulation pour la première fois avant le 1<sup>er</sup> janvier 1950. Parallèlement il est proposé de porter pour les taxis, les motor-homes, les autocars, les autobus, les ambulances, les dépanneuses, les camions, les tracteurs de semi-remorques, les tracteurs de remorques, les tracteurs (agricoles) et les machines automotrices le seuil d'âge pour être considérés comme véhicules historiques de 30 à 35 ans.

- Le projet étend la possibilité d'utiliser un véhicule sous le couvert de plaques rouges également au cas où un véhicule présenté par un commerçant de véhicules à un client est conduit par ce dernier en vue de permettre au client d'essayer lui-même le véhicule qu'il s'apprête à acheter.

Répartition de compétences réglementaires entre l'Etat et les communes :

- Redéfinir le partage des compétences entre Etat et communes en matière de réglementation routière en recherchant le meilleur dénominateur commun entre le souci d'efficacité des interventions de l'Etat et le respect de l'autonomie communale. La modification envisagée assure une meilleure concordance entre la compétence de réglementer la circulation et la responsabilité de la gestion routière des voies publiques sur lesquelles s'exerce cette compétence.

Le Conseil a également adopté le projet de règlement grand-ducal en exécution de la future loi susmentionnée.

## Médias

Le Conseil a discuté le rapport final du groupe de travail interministériel sur la «**protection des mineurs contre l'accès à des contenus préjudiciables diffusés par les médias**» et a mandaté le ministre de la Justice de d'élaborer un projet de modification de l'article 383 du Code pénal pour inclure à côté des contenus sexuels, les contenus violents et de rajouter que cette interdiction ne joue pas s'il est assuré que ces contenus ne peuvent pas être vus ou perçus par des mineurs. Le gouvernement prévoit également de créer une base légale pour mettre en place des systèmes sectoriels d'auto- et de co-régulation.

## Social

A été adopté le projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du Code des **assurances sociales**. Le calcul des pensions s'effectue au niveau de vie de l'année 1984. A cet effet, les salaires, traitements ou revenus intervenant dans le calcul des pensions sont ajustés à ce niveau en les multipliant par des coefficients d'ajustement qui expriment la relation entre le niveau moyen brut des salaires de 1984 et le niveau moyen

brut des salaires de chaque année de calendrier. Le coefficient d'ajustement applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 aux salaires postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002 s'obtient en divisant le coefficient d'ajustement applicable aux salaires de 2001 (=0,770) par le taux de croissance de l'indicateur entre 2001 et 2002 (1,013). Le coefficient d'ajustement pour 2002 se chiffre ainsi à 0,760. Ce coefficient reste applicable aussi longtemps que le coefficient de l'année 2003 n'est pas encore disponible.

## 14 novembre 2003

### Finances

Sur fond de ralentissement économique, les travaux du Conseil de gouvernement ont essentiellement été consacrés à l'établissement du **programme pluriannuel des dépenses en capital** pour la période de 2003 à 2007, de même qu'au financement de l'assurance-maladie. Alors que ce dernier sujet fait l'objet des décisions de l'assemblée générale de l'Union des Caisses de Maladie ayant lieu l'après-midi, il est également porté à l'ordre du jour du Comité de coordination tripartite qui se réunira le 17 novembre 2003 et qui prévoit par ailleurs l'adoption du Plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN) ainsi que des discussions sur le plan d'occupation du sol «aéroport et environs». Le Conseil s'est également attaché à la préparation de ces deux questions.

## 21 novembre 2003

### Culture

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation de l'**accord de coopération** dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science, des mass médias, de la jeunesse et des sports entre le gouvernement du **Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République de Turquie**, signé à Ankara, le 9 juin 2003. Cet accord culturel, signé lors de la visite officielle du Premier ministre Jean-Claude

Juncker en Turquie en juin dernier, permettra un approfondissement de la connaissance des cultures respectives et des échanges d'expérience entre les artistes. La coopération entre les divers instituts culturels sera promue notamment par le biais d'échange de documents et publications scientifiques. La participation dans des projets bilatéraux touchant à tous les domaines artistiques sera encouragée. Des événements plus ponctuels seront également soutenus, tels l'organisation d'expositions, des recherches linguistiques, littéraires et historiques, la participation à des foires du livre, des visites d'archéologues et d'experts du patrimoine.

## Santé

Les membres du gouvernement ont adopté certaines mesures concernant le statut des **médicaments homéopathiques** dans le cadre du Code des assurances sociales. Ils ont notamment adopté :

- le projet de loi portant modification de l'article 22 du Code des assurances sociales. Afin de faire droit à la volonté politique de revenir à la situation d'avant la loi du 22 mai 2002, le projet de loi vise à préciser le principe de l'inclusion de certaines catégories de médicaments homéopathiques dans la liste positive et, en raison de la nature spécifique des médicaments homéopathiques, d'en différencier les critères d'inscription par rapport aux médicaments allopathiques. Il prévoit d'inclure dans la liste positive exclusivement les médicaments homéopathiques unitaires fabriqués à partir de souches végétales, minérales ou chimiques et commercialisés sous les formes pharmaceutiques orales de globules, granules, comprimés ou gouttes.
- Le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 12 décembre 2002 précisant les conditions et déterminant la procédure relatives à l'inscription d'un médicament sur la liste positive des médicaments pris en charge par l'assurance maladie et modifiant
  - le règlement grand-ducal modifié du 13 décembre 1988 concernant les prix des spécialités pharmaceutiques et des médicaments ;
  - le règlement grand-ducal du 29 avril 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'experts chargée de donner son avis

sur les demandes d'autorisation de mise sur le marché des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués.

Ce projet de règlement, prévu à l'article 22, alinéa 4 du Code des assurances sociales, a pour objet de régler les différentes modalités techniques nécessaires à l'inscription des médicaments homéopathiques dans la liste positive des médicaments pris en charge par l'assurance maladie.

## Fonction publique

Les membres du gouvernement ont adopté le projet de loi portant création d'une réserve de suppléants assurant **des remplacements temporaires** dans les administrations et services de l'Etat. Le projet de loi vise à remédier à un problème auquel les administrations et services de l'État sont confrontés depuis l'introduction des différents congés sans traitement, congés pour travail à mi-temps et du congé parental en mettant en place un pool de remplaçants à engager par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative dont les agents seront détachés aux administrations concernées en vue d'y effectuer une partie des remplacements générés par les différents congés. Par priorité au personnel à recruter nouvellement, peuvent être engagés à la réserve dans l'ordre de leur ancienneté de service, les agents engagés à durée déterminée auprès de l'État sous le régime de l'employé de l'État ou d'ouvrier de l'État au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Afin de permettre une utilisation rationnelle de ces nouvelles ressources humaines, chaque ministre qui désire procéder à l'engagement d'un remplaçant devra obligatoirement avoir recours à la réserve de suppléants avant d'utiliser les procédures de recrutement ordinaires. Le recrutement de fonctionnaires suivant les procédures ordinaires restera néanmoins possible. Les remplacements s'opéreront au moyen d'un détachement temporaire auprès de l'administration qui sollicite le remplaçant.

## Union européenne

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant approbation

- de la Convention établie sur la base de l'article K.3 du Traité sur l'Union européenne, relative à **la lutte contre la corruption** impliquant des fonctionnaires

des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, signée à Bruxelles, le 26 mai 1997 ;

- du deuxième Protocole établi sur la base de l'article K.3 du Traité sur l'Union européenne, à la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, signé à Bruxelles, le 19 juin 1997 ;
- de la Convention pénale sur la corruption, signée à Strasbourg, le 27 janvier 1999 ;
- du Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption, signé à Strasbourg, le 15 mai 2003 ;
- et modifiant et complétant :
  - certaines dispositions du code pénal ;
  - la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Le projet de loi propose l'adoption et la transposition par le Grand-Duché de Luxembourg de l'ensemble des instruments en matière de répression pénale du phénomène de corruption (en partie moyennant introduction de dispositions pénales nationales) qui ont été adoptés au sein du Conseil de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe entre les années 1997-2003. Il vise aussi à transposer en droit national les dispositions de la Décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé.

## 28 novembre 2003

### Environnement

A été adopté le projet de loi autorisant le gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l'extension et à la **modernisation de la station d'épuration** de Hesperange. Le coût total de ce projet d'extension et de modernisation de la station d'épuration s'élève à 16,6 millions. Conformément aux règles en vigueur, la participation financière de l'État s'élève à 90 % ce qui correspond à 14,9 millions, imputable au Fonds pour la gestion de l'eau.

La station sera également combinée à une centrale de cogénération utilisant le gaz de méthane qui est produit. A noter par ailleurs que le dédoublement de quasiment tous les équipements vitaux est prévu, pour maximiser la fiabilité de l'installation.

A été adopté le projet de loi autorisant le gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à a) l'extension et à la modernisation de la station d'épuration de Beggen, b) la construction d'un collecteur de transport des eaux résiduaires entre Bonnevoie et Beggen. Le projet prévoit une participation financière de l'État à hauteur de 91,7 millions pour ces deux stations, imputable au Fonds pour la gestion de l'eau. Cette somme correspond à 90 % du coût total de 101 millions. La station traitera les eaux résiduaires de la Ville de Luxembourg et de localités des communes avoisinantes.

Ces projets d'extension et de modernisation des stations d'épuration sont destinées à une amélioration substantielle de la qualité des eaux de l'Alzette. Les autorités ont par ailleurs veillé à ce qu'il y ait réduction maximale des nuisances notamment olfactives.

## 5 décembre 2003

### Environnement

Les ministres se sont mis d'accord sur le projet de règlement grand-ducal relatif au **plan sectoriel «décharges pour déchets inertes»**, qui définit principalement les régions selon lesquelles la mise en décharge des déchets inertes est à organiser. Il énumère les décharges déjà existantes ou en voie de réalisation. Pour les sites qui sont encore à définir, il prévoit une procédure détaillée de recherche des sites dans laquelle une consultation des communes est prévue tant en amont qu'en aval de l'établissement de la liste des sites prioritaires pour une région donnée. Le plan a pour objet d'éviter le transfert des déchets inertes à travers l'ensemble du pays : il s'agit d'assurer l'élimination des déchets inertes le plus près possible de leur lieu de production (principe de proximité). Ainsi, le plan exige que les déchets en question soient dans la mesure du possible éliminés dans la décharge affectée à la région de laquelle ils proviennent.

## Enseignement

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'avant-projet de loi fixant **les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique** dont les buts sont les suivants :

- fondre dans un texte de loi cohérent les différentes dispositions concernant les cadres du personnel des lycées et des lycées techniques,
- harmoniser ces mêmes dispositions sur les points où elles divergeaient, notamment en ce qui concerne les conditions de nomination des membres de la direction,
- élargir les cadres du personnel par la création de nouvelles fonctions dans le cadre administratif (psychologue, assistant social, informaticien diplômé, éducateur),
- intégrer dans les cadres du personnel des lycées et lycées techniques les fonctionnaires des services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS), actuellement détachés du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS).

Par ailleurs, les dispositions de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État sont adaptées afin d'harmoniser le calcul de la carrière des candidats dans les carrières enseignantes de l'enseignement postprimaire avec les dispositions correspondantes déjà applicables aux stagiaires et fonctionnaires de l'administration.

## Médias

Le gouvernement a entériné le projet de loi portant approbation de l'instrument amendant la Convention relative à la création du **Bureau Européen des Radiocommunications** (BER), fait à Copenhague , le 17 décembre 2002. En 2002, le Conseil du Bureau Européen des Radiocommunications a décidé la fusion du Bureau Européen des Radiocommunications et du Bureau Européen des Télécommunications en un seul organisme permanent appelé Bureau Européen des Communications (BEC), en amendant la convention relative à la création du Bureau Européen des Radiocommunications. Le BEC est un centre de compétences en matière de poste et de communications électroniques chargé d'aider et de conseiller la présidence et les comités de la Conférence européenne des administrations des Postes et Télécommunications.

## Aérospatial

Le Conseil a décidé de demander l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Suite à la signature, le 12 septembre 2000, de l'accord de coopération relatif à la **participation du Luxembourg au programme ARTES** (Advanced Research in Telecommunications Systems) de l'Agence spatiale européenne, le gouvernement estime en effet qu'une adhésion pleine du Luxembourg à l'ESA n'est pas seulement opportune, mais indispensable. En raison notamment de l'implication active de l'ESA, dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Union européenne, dans le déploiement des futurs grands programmes spatiaux européens GALILEO et GMES, une adhésion du Luxembourg permettra l'accès et la participation à la mise en oeuvre technologique de ces programmes et, en dernier lieu, aux opportunités de valorisation de leurs retombées scientifiques, technologiques, industrielles et économiques potentielles.

## 19 décembre 2003

### Elections

Le gouvernement a fait sien le projet de loi concernant la **participation aux élections européennes du 13 juin 2004 des ressortissants des États qui deviendront membres de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004**. Conformément à la communication de la Commission européenne du 8 avril 2003 au Parlement européen et au Conseil de l'Union Européenne, ce projet de loi a pour objectif d'introduire dans la législation luxembourgeoise une procédure spéciale permettant, pour les élections européennes du 13 juin 2004, l'inscription sur les listes électorales des ressortissants des États adhérant à l'UE au 1<sup>er</sup> mai 2004 qui vivent Luxembourg et qui souhaitent participer à l'élection des représentants luxembourgeois au Parlement européen. Étant donné que le très bref délai entre le 1<sup>er</sup> mai et le 13 juin 2004 ne permet pas de faire bénéficier les ressortissants de ces États du droit de vote d'après les dispositions de la loi électorale en vigueur au Luxembourg, il est nécessaire de créer une procédure spécifique adaptée à cette situation exceptionnelle.

## Emploi

A été adopté le projet de règlement grand-ducal autorisant le gouvernement à mettre en oeuvre **des travaux extraordinaires d'intérêt général** au cours de l'année 2004. Le projet propose la reconduction pour une année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, de l'habilitation conférée au Gouvernement par l'article 15, alinéa 2 de la loi modifiée du 26 juillet 1975 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi. En vertu de cette loi, les travaux extraordinaires d'intérêt général que le Gouvernement est autorisé à mettre en œuvre sont destinés à assurer l'emploi productif de la main d'œuvre rendue disponible. Pour 2004, il est proposé de reconduire 62 détachements, dont 15 provenant de la sidérurgie et 47 de la WSA. (en 2003, 65 personnes ont été affectées, dont 18 de la sidérurgie et 47 de la WSA). Le coût de ces mesures s'élève à 3,2 millions.

## Emploi

Les textes suivants ont été adoptés :

- projet de règlement grand-ducal relatif aux **dotations fiscales** du fonds pour l'emploi,
- projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 9 mars 1992 portant exécution de l'article 145 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (décompte annuel) et du règlement grand-ducal modifié du 3 décembre 1969 portant exécution de l'article 115, numéro 12 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et
- projet de règlement grand-ducal portant abrogation des règlements grand-ducaux modifiés des 3 décembre 1969 et 21 décembre 1991.

Ces projets ont pour objet l'actualisation, suite à différentes modifications législatives et réglementaires, des dispositions relatives à l'impôt en ce qui concerne les différentes retenues d'impôt et au régime fiscal des fusions, scissions et apports d'actifs de sociétés de capitaux.

## Benelux

A été adopté le projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté germanophone, signé à Luxembourg, le 19 novembre 2002. Le Luxembourg a déjà signé trois accords de coopération avec des entités fédérées de Belgique, à savoir en 1999 avec la Région wallonne et la Communauté française, en 2000 avec la Région et la Communauté flamandes et en 2001 avec la Région de Bruxelles-Capitale. En vue de compléter ces accords et afin d'assurer la continuité de la politique de coopération équilibrée avec les entités fédérées de Belgique, le Luxembourg a conclu un quatrième accord de coopération avec la Communauté germanophone de Belgique. L'accord prévoit des **échanges permanents d'informations et d'expériences**, un échange de personnes, un octroi mutuel de bourses de stage, la conclusion d'accords particuliers, une collaboration directe entre les institutions privées et publiques concernées, une réalisation de projets communs, une organisation de rencontres de groupes professionnels et de groupes d'action intéressés, la réalisation d'études, la promotion de partenariats locaux transfrontaliers ou encore la création d'institutions transfrontalières.

## Culture

A été approuvé le projet de loi portant approbation de l'Accord de **coopération** dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la recherche scientifique, des mass médias, de la jeunesse et des sports entre le gouvernement du **Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République socialiste du Vietnam**, signé à Luxembourg, le 21 mai 2003. L'accord culturel, signé en mai 2003 à Luxembourg, suite à la visite du Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges au Vietnam en octobre 2002, porte sur les domaines de l'éducation, de la recherche scientifique, des médias, de la jeunesse et des sports. Il couvre notamment les échanges d'experts et d'artistes surtout dans le domaine cinématographique, la coopération dans les domaines du théâtre, de la musique, de l'opéra et du ballet, l'organisation d'expositions d'art traditionnel et contemporain, la collaboration entre experts du patrimoine, la participation dans les foires de livres, la coopération dans le domaine des musées et archives.

## Fiscalité

A été approuvé le projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Turquie tendant à éviter les **doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune**, et du protocole y relatif, signés à Ankara, le 9 juin 2003. Le Luxembourg, désireux d'aider la Turquie dans ses efforts à remplir les critères européens, et en vue de renforcer les liens unissant les deux pays, ainsi que de favoriser non seulement un échange au niveau culturel, mais également en matière d'investissements, d'implantations d'entreprises, a jugé utile et nécessaire la conclusion d'un accord bilatéral tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale. Etant entendu que ces conventions fiscales ont pour but d'éliminer la double imposition juridique, elles contribuent au développement des activités commerciales, industrielles et financières entre les partenaires conventionnels.

## Economie

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal fixant les variétés de vignes et certaines pratiques œnologiques. En application de la nouvelle réglementation communautaire dans le cadre de la nouvelle organisation commune du marché viti-vicole applicable à partir de la campagne viticole 2003, le présent projet a pour objet de fixer certaines mesures d'exécution ayant trait à la définition de l'**appellation «Moselle luxembourgeoise»**, à certaines pratiques œnologiques concernant notamment l'acidité et le titre alcoométrique et aux variétés de vignes autorisées à être plantées qui sont complétées, pour ce qui est des cépages rouges, notamment par le Pinot noir précoce, cépage à faible rendement qui donne un vin d'une qualité organoleptique exceptionnelle, et le Saint Laurent qui est un vieux cépage apparenté du Pinot noir, ainsi que le Dakapo uniquement à des fins de coupage.

## Médias

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal portant 1) remplacement de l'annexe au règlement grand-ducal du 25 janvier 1984 portant création d'une **carte d'identité des journalistes professionnels** ; 2)

remplacement de l'annexe au règlement grand-ducal du 10 janvier 1995 portant création d'une «carte de presse pour stagiaires» ; 3) abrogation du règlement grand-ducal du 24 octobre 1995 portant remplacement de l'annexe au règlement grand-ducal du 25 janvier 1984 portant création d'une carte d'identité des journalistes professionnels. Ce projet de règlement grand-ducal propose la création d'une nouvelle carte d'identité pour journalistes professionnels et journalistes-stagiaires. La nouvelle carte sera émise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.



Les



DISCOURS



## Discours du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la Conférence générale de l'UNESCO à Paris

1<sup>er</sup> octobre 2003

Monsieur le Président de la Conférence générale,  
Madame la Présidente du Conseil exécutif,  
Monsieur le Directeur général  
Eminences,  
Honorables délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre brillante élection à la tête de la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO. Je suis convaincue que vous saurez diriger les travaux de cette conférence avec le bon dosage d'autorité, de diplomatie et de sagesse que requiert votre haute fonction.

Cette Conférence générale sera aussi celle d'un retour à l'universel puisque les Etats-Unis d'Amérique vont redevenir membre de notre organisation. C'est une évolution encourageante qui permettra, j'en suis confiante, de renforcer le multilatérisme et élargira les bases sur lesquelles nous nous efforçons tous de construire la confiance mutuelle. Le Luxembourg se félicite de ce retour et adresse ses meilleurs vœux au nouveau membre. Que les Etats-Unis soient assurés de notre coopération.

Nous réjouissons aussi que notre organisation puisse compter désormais sur la participation de Timor Leste, un Etat nouveau dont la contribution nous apportera beaucoup et que nous félicitons pour son engagement et sa persévérance.

Monsieur le Directeur général,

Je m'empresse de vous réitérer ma pleine confiance dans votre gestion sage et efficace de l'Organisation caractérisée par une grande vision de l'avenir et une perception aigüe des grands problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Je me rappelle aussi avec le plus grand plaisir votre visite au Luxembourg, cette année, du 15 au 17 mai. Ce fut une étape essentielle pour le Luxembourg et une marque d'intérêt qui a grandement honoré notre pays et renforcé les relations, déjà excellentes, entre

l'UNESCO et le Luxembourg. Votre visite constituait un cadre opportun pour formaliser, préparer ou envisager un certain nombre de projets comme par exemple :

- la signature d'un accord de coopération avec le Mali concernant la préservation des manuscrits de Tombouctou ;
- un soutien financier du Luxembourg au projet de «formation aux droits humains, à la citoyenneté et à la démocratie locale» au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso ;
- l'inauguration imminente du «petit pont» de Mostar, restauré grâce à notre projet de coopération initié par notre Commission nationale et réalisé avec le concours de notre Service des Sites et Monuments nationaux ;
- la création, proposée par la Commission nationale luxembourgeoise, d'une chaire UNESCO «Droits de l'homme et éducation à la paix» dans le cadre de la nouvelle Université de Luxembourg ;
- l'inscription de l'exposition «Family of man», du photographe d'origine luxembourgeoise Edward Steichen, au registre de la Mémoire du monde qui a fait l'objet entre-temps d'une recommandation du jury. Je vous remercie dès à présent, Monsieur le Directeur général, de votre accord pour que cette inscription devienne formelle et définitive au cours de cette conférence générale ;

Enfin l'exposition lors de cette Conférence générale d'un circuit culturel pour les handicapés de la vue.

Je suis également persuadée, Monsieur le Directeur général, que vous saurez réaffirmer et corroborer la mission intellectuelle et éthique de l'UNESCO, principale enceinte internationale pour relever les grands défis du monde actuel dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication.

Notre organisation doit être celle où se rencontrent les porte-parole de la bonne volonté, les porte-parole de l'engagement international pour la propagation des droits de la personne humaine et du refus de la violence. Il appartient à la communauté des nations de faire en sorte qu'aucun mouvement partisan ne s'accapare l'usage de la violence à des fins de terrorisme. Dans ce contexte, l'action de l'UNESCO doit mettre l'accent sur l'éducation à la fraternité.

Dans cette optique, j'ai tout particulièrement à cœur la question de l'élaboration d'un instrument juridique international concernant la diversité culturelle, sans vouloir entrer dans les détails et les difficultés de sa réalisation.

Encore faudra-t-il bien réfléchir sur les objectifs majeurs de ce qui devrait prendre la forme d'une convention internationale, à l'horizon 2005, qui formerait le cadre d'une approche culturelle au niveau mondial, respectueuse des politiques nationales en la matière, tout en poursuivant quelques objectifs communs. Parmi ces objectifs, je verrais, sans idée de hiérarchie :

- la sauvegarde de la diversité culturelle, qui constitue une fin en soi, car il y va d'un patrimoine irremplaçable dont chaque partie perdue appauvrira irrémédiablement l'humanité ;
- la promotion des cultures vivantes et de la capacité créatrice, comme antidotes aux risques d'une uniformisation culturelle et linguistique ;
- la reconnaissance de la spécificité des biens culturels qui ne peuvent être simplement assimilés aux catégories économiques régies par les lois du marché ;
- la prise en compte accrue de la dimension culturelle dans le domaine de la coopération et du développement.

Enfin, il ne faut pas oublier que la sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle pourront constituer un puissant facteur de compréhension internationale et de paix.

Dans ce contexte, je me réjouis également de l'état avancé de l'élaboration d'un nouvel instrument normatif pour la sauvegarde du patrimoine immatériel. Nous espérons que l'adoption de la résolution afférente, soumise à la Conférence générale, mènera en temps utile à une convention internationale. Le Luxembourg vise, pour 2007, le label de l'UNESCO pour une manifestation traditionnelle, très ancienne, la procession dansante d'Echternach, intimement liée à l'histoire et à son identité culturelle de notre pays et de notre région.

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence le rôle éminent que l'UNESCO aura à jouer au futur sommet sur la société de l'information, et qui n'est

pas sans rapport avec ce que je viens de relever. L'émergence d'une société de l'information est devenue une dimension majeure de la mondialisation. Les progrès rapides des moyens de communication modernes ouvrent des possibilités d'échanges quasiment infinies. Mais si la technologie se mondialise, les contenus devront refléter toutes les réalités du monde. Aussi l'UNESCO aura-t-elle à veiller à ce que la diversité culturelle et linguistique devienne un des éléments fondateurs de la société de l'information.

L'UNESCO devra également avoir à cœur de retenir la bonne terminologie et de se méfier de quelques équations et assimilations fallacieuses. Ainsi, l'information n'est pas un but en soi. Trop d'information tue l'information. Et surtout, l'information n'est pas identique au savoir, et encore moins à la connaissance, qui est le savoir maîtrisé, intégré dans une vision d'ensemble, scientifique ou philosophique, et qui a pour but le bien-être de l'homme, lié à l'avenir de notre planète.

Les problèmes de la société de l'information ne devront pas nous faire oublier la nécessité de poursuivre sans relâche la lutte contre l'analphabétisme, ni le rôle éminent des femmes dans ce combat. Car l'analphabétisme est la première cause de toute fracture numérique et le principal obstacle à un accès équitable à l'information et au savoir.

Sous l'impulsion de l'UNESCO, le futur sommet sur ce que je préférerais appeler la société du savoir ou de la connaissance, devra ouvrir un large débat de société autour de quelques axes de réflexion fondamentales, l'éducation et l'Université au XXI<sup>e</sup> siècle, la relation entre la science et la politique, les problèmes éthiques concernant les nouvelles techniques de l'information.

Ce qui m'amène, pour conclure, à souligner le rôle de plus en plus important de l'Unesco dans les grands dossiers éthiques de notre époque, notamment ceux touchant à la bioéthique.

Je mentionnerai les visions de Monsieur Matsuura qu'il a exprimé récemment, rejoignant tout à fait l'esprit de la mission fondatrice de l'UNESCO, qu'il définit comme «le lieu, par excellence, où des cultures, des conceptions du monde, des convictions religieuses peuvent se rencontrer pour tenter de trouver un terrain d'entente, un cadre de référence éthique, sur

lequel tout le monde puisse s'accorder». Mission essentiellement pacifiste, et combien actuelle, dont l'objectif ultime est «d'ériger les défenses de la paix dans l'esprit des hommes».

Je vous remercie de votre attention.

### Avis définitif du gouvernement luxembourgeois quant à la demande de renouvellement des autorisations de rejets et de prélèvements d'eau pour le centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom

7 octobre 2003

Le 7 octobre 2003 le secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger a présenté l'avis définitif du gouvernement luxembourgeois quant à la demande de renouvellement des autorisations de rejets et de prélèvements d'eau pour le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom.

#### Introduction

Les autorités françaises ont transmis la demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets, soumise par l'exploitant du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom, aux autorités luxembourgeoises en application de la Directive du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, telle que modifiée par la Directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997.

L'autorisation de prélèvements d'eau et de rejets non radioactifs, limitée dans le temps, ainsi que l'autorisation de rejets radioactifs gazeux et liquides, font l'objet du dossier de demande sur lequel se base le présent avis.

Le dossier intitulé «Présentation du dossier de demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets», dont ont été saisies les autorités luxembourgeoises, est constitué de trois volumes, y compris les données et les codes de calculs utilisés dans la présentation des résultats du dossier

principal. Cette partie principale se compose comme suit :

- Lettre de demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets,
- Description du CNPE de Cattenom à l'égard de ses besoins en eau et de ses rejets liquides et gazeux,
- Etude d'impact,
- Moyens de surveillance et d'intervention en cas d'incident ou d'accident,
- Textes régissant la procédure administrative en cours, notamment l'enquête publique,
- Documents graphiques.

Par communiqué de presse, publié le 20 août 2003, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et le ministère de l'Intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ont informé le public qu'une copie du dossier peut être consultée, sans déplacement, du 25 août 2003 au 5 septembre 2003 inclus, aussi bien auprès de l'Administration de l'environnement qu'auprès du ministère de la Santé.

Lors de l'enquête publique, plusieurs observations ont été présentées à l'Administration de l'environnement. Ces observations sont toutes annexées au présent avis.

#### Avis scientifique

Sur base du dossier de demande et de l'avis scientifique sollicité par les Ministères de l'Environnement et de l'Intérieur au Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE), structure commune du Ministère de l'Environnement et du Centre de Recherche Public Henri Tudor, il y a lieu de remarquer que la réduction proposée de certaines valeurs limite n'entraîne pas en fait une réduction des émissions et par conséquent une réduction des charges pour l'environnement.

Il y a lieu de relever en particulier que les données fournies par l'exploitant du CNPE de Cattenom dans le cadre du dossier de demande en matière de prélèvements d'eau et de rejets ne renseignent pas sur l'état récent du CNPE de Cattenom du fait que les données techniques des années 2001 et 2002 font défaut.

## 1. Les rejets radioactifs

Dans sa demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets, l'exploitant du CNPE de Cattenom demande une augmentation des limites annuelles des rejets liquides de tritium de 25 %. D'après l'exploitant, cette augmentation serait nécessaire lors de nouvelles gestions de combustibles dites «à haut taux de combustion» qui impliquent, d'une part une augmentation de l'acide borique dans le circuit primaire, et d'autre part un allongement des cycles entraînant une amélioration de la disponibilité des tranches. Le nouveau mode d'exploitation prévoit un taux d'enrichissement de 4,5 % à partir de 2006, appelé «Galice» ou «HTC» et un taux d'enrichissement de 4,9 % à partir de 2010, appelé «HTC2» .

Or, dans la demande de renouvellement d'autorisation, il n'existe aucun élément technique permettant de justifier cette augmentation des limites en tritium. A cela s'ajoute que ni le mode d'exploitation «Galice» ni le mode d'exploitation «HTC2» font actuellement l'objet d'une demande d'autorisation auprès des autorités françaises de sûreté nucléaire.

L'exploitant du CNPE de Cattenom dispose actuellement d'une limite annuelle de rejets liquides de tritium de 40 TBq (TéraBecquerels) par tranche de 1300 MWe alors que les autorisations récentes délivrées à d'autres centrales françaises de la même puissance prévoient des limites annuelles de rejets liquides de tritium de 30 TBq. Il peut être constaté que l'exploitant du CNPE de Cattenom bénéficie d'une marge nettement supérieure à celle des autres centrales françaises. Considérant par ailleurs que les rejets réels annuels de tritium, qui s'élèvent à environ 22 TBq par tranche, restent largement au-dessous des limites annuelles autorisées, le Gouvernement luxembourgeois estime que l'exploitant du CNPE de Cattenom, qui dispose aujourd'hui déjà d'une marge suffisante pour le mode de gestion à haut taux de combustion, ne saurait justifier toute augmentation de la limite annuelle de rejets liquides de tritium.

Le Gouvernement luxembourgeois constate par ailleurs que les nouvelles limites demandées par l'exploitant du CNPE de Cattenom restent encore largement supérieures aux rejets effectifs d'effluents gazeux radioactifs et aux rejets d'effluents radioactifs liquides hors tritium. Or, de telles marges impor-

tantes ne reflètent pas le souci d'appliquer en toutes circonstances le principe du niveau le plus faible raisonnablement possible («As Low As Reasonably Achievable», ALARA) tel qu'il est inscrit dans la Directive 96/29 Euratom, qui dispose que des mesures suffisantes soient prises pour faire en sorte que la contribution de chaque pratique à l'exposition de la population aux rayonnements ionisants soit maintenue au niveau le plus faible qu'il est raisonnablement possible d'atteindre, compte tenu des facteurs économiques et sociaux. En principe, des marges élevées n'encouragent guère l'exploitant d'une centrale électronucléaire dans la mise en œuvre du processus d'optimisation de ses procédures internes ainsi que dans la mise en œuvre de moyens techniques les plus appropriés.

Si, pour des raisons pratiques, les limites d'autorisation sont en règle générale supérieures aux quantités réellement rejetées, le Gouvernement luxembourgeois est d'avis qu'il est indispensable que des valeurs de référence devraient être imposées à l'exploitant du CNPE de Cattenom. Ces valeurs de référence seraient à considérer comme des valeurs guides applicables en cas d'exploitation normale de la centrale et seraient à adapter dès lors que de meilleures techniques seront disponibles.

Le Gouvernement luxembourgeois constate que les effluents radioactifs liquides réels hors tritium des réacteurs à eau pressurisée allemands sont, de façon générale, inférieurs comparés à ceux des centrales électronucléaires françaises. Le Gouvernement luxembourgeois est d'avis que, indépendamment du risque sanitaire réellement encouru par la population suite à l'exposition à ces effluents liquides, les autorités françaises devraient prendre les dispositions nécessaires pour inciter l'exploitant du CNPE de Cattenom à appliquer le principe du niveau le plus faible raisonnablement possible («As low as reasonably achievable», ALARA) et à prendre des dispositions techniques nécessaires pour réduire davantage ses effluents radioactifs liquides hors tritium.

Au niveau international, une attention particulière est de plus en plus consacrée au carbone-14 (C-14) radioactif émis par les centrales nucléaires. Le C-14 dans les effluents radioactifs et dans les différents milieux biologiques de l'environnement est difficile à mesurer et pour cette raison, l'exploitant du CNPE de Cattenom a estimé l'impact radiologique du C-14 moyen-

nant des codes de calcul, élaborés en fonction de retour d'expériences à partir d'autres centrales électronucléaires françaises. Le Gouvernement luxembourgeois est d'avis que ces modes de calcul devraient être validés par des mesures effectuées sur des échantillons prélevés au niveau des milieux biologiques les plus représentatifs; ceci afin de pouvoir mieux évaluer l'impact potentiel du C-14 sur les populations exposées.

## 2. Prélèvements d'eau et températures des eaux de refroidissement

En ce qui concerne les modalités de prélèvement d'eau, les températures des eaux de refroidissement réinjectées ainsi que la compensation des pertes dues à l'évaporation, l'exploitant du CNPE de Cattenom ne demande pas de modification par rapport à l'état actuel.

Néanmoins, c'est avec une très grande préoccupation que le Luxembourg avait pris acte de la dérogation accordée au mois d'août 2003 par les autorités françaises quant à la température maximale de la Moselle. Comme on peut s'attendre à ce que des étés caniculaires seront susceptibles de se produire plus souvent à l'avenir, il est demandé au Gouvernement français de veiller à des modes de fonctionnement du CNPE de Cattenom, seule ou en réseau avec d'autres centrales, qui garantissent qu'on n'ait plus besoin, en aucun cas de figure, de recourir à des dérogations. Ainsi il serait assuré qu'il n'y ait donc plus d'échauffement des eaux de la Moselle au delà des valeurs limites maximales actuellement applicables suite au rejet d'eaux de refroidissement dans ce cours d'eau transfrontalier.

## 3. Les rejets de substances chimiques non-radioactives dans la Moselle

Pour une partie de ces substances, des modifications sont envisagées. Quelques substances qui n'étaient pas limitées auparavant le sont maintenant, et pour d'autres substances les valeurs limites actuelles sont abaissées.

Ceci est en principe à saluer. Néanmoins, il convient de vérifier avec soin si ces rejets sont inévitables et conformes à l'obligation de minimisation des directives européennes relatives à la protection des eaux. De même, il y aurait lieu d'examiner si ces rejets ne

devraient pas être réduits soit par l'utilisation de substances alternatives, soit par épuration adéquate des eaux avant rejet.

Ceci s'applique en particulier à l'hydrazine pour lequel l'exploitant lui-même constate que le rejet sollicité conduit à une concentration prévisible dans l'environnement («predicted environmental concentration», PEC) qui dépasserait la concentration prévisible sans effet sur des organismes («predicted no effect environmental concentration», PNEC). Pour cette raison convient-il d'exiger que les émissions d'hydrazine soient évitées en appliquant des procédés de traitement disponibles, d'autant plus que les rejets sollicités d'ammonium, écotoxique lui aussi sous certaines conditions, proviennent en partie de la dégradation de l'hydrazine.

Il est fortement à déplorer, à ce propos, que l'exploitant n'ait pas également appliqué cette démarche PEC-PNEC aux autres substances, dont notamment à l'acide borique.

Les valeurs limites pour le sodium et les chlorures ne sont pas abaissées mais augmentées. Ainsi, pour les chlorures, il est demandé une augmentation de 78 % du flux journalier actuellement autorisé (24 315 kg/24h), portant ce dernier dorénavant à 43 205 kg/24h. La plus grande partie des effluents de chlorures (87 %) sont liés au détartrage des condenseurs des aéroréfrigérants par de l'acide chlorhydrique, tandis qu'une petite partie (13 %) est liée à la production d'eau minéralisée.

Ceci contribue à ce que l'objectif de qualité de 200 mg/l de chlorures que les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre ont fixé à Coblenze sera encore plus largement dépassé.

En l'état, cette augmentation est désapprouvée, ceci d'autant plus qu'elle sera encore amplifiée par l'effet de concentration, suite aux pertes d'évaporation, de la forte charge saline originale du bassin amont de la Moselle.

Au sens d'une gestion intégrée de l'eau telle qu'elle est exigée notamment par la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne, il conviendrait au moins, à titre de mesures de compensation, de réduire davantage les rejets de chlorures à l'amont de la centrale nucléaire.

Avec environ 20 tonnes par an, les rejets demandés de cuivre et de zinc sont considérables.

Avec plus de 12 000 kg/an, le cuivre à lui seul dépasse nettement la totalité des rejets (9 000 kg/an) qui sont déclarés pour le bassin français de la Moselle dans le bilan du Programme d'Action Moselle-Sarre 1990-1998 (déc. 2001). Les rejets de cuivre issus de la centrale de Cattenom engendrent une concentration dans le milieu aquatique qui dépasse considérablement l'objectif de qualité en vigueur non seulement dans le bassin de la Moselle et de la Sarre, mais dans l'ensemble du bassin du Rhin (50 mg Cu/kg matières en suspension). Dans une moindre mesure, il en est de même pour le zinc.

Les rejets demandés de cuivre et de zinc sont en manifeste contradiction avec le Programme d'Action cité ci-dessus et sont de ce fait réprouvés.

De plus, une augmentation du pH des effluents à une valeur de 9 est susceptible de présenter une risque pour le cheptel piscicole.

Même si l'utilisation du fréon R12, interdite suivant règlement européen, ne fait pas l'objet de la demande en question, ce chlorofluorocarbène doit être remplacé à très brève échéance par un réfrigérant plus protecteur de la couche d'ozone.

## Conclusion

En ce qui concerne la procédure, la demande semble enfreindre la Directive 85/337/CEE du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement modifiée par la Directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997, respectivement les règles juridiques de transposition de la prédite directive dans la mesure où, en particulier, le dossier est muet sur :

- (i) les incidences transfrontières éventuelles pour le Grand-Duché (article 7 point 1, lettre a) de la prédite directive) et;
- (ii) la nature de la décision susceptible d'être prise (article 7 point 1. lettre b) de la prédite directive).

Pour ce qui est des rejets radioactifs, le Gouvernement luxembourgeois déplore que les nouvelles limites demandées par l'exploitant du CNPE de Cattenom restent encore largement supérieures aux rejets effectifs d'effluents gazeux radioactifs et aux rejets

d'effluents radioactifs liquides hors tritium et que de telles marges importantes ne reflètent pas le souci d'appliquer en toutes circonstances le principe du niveau le plus faible raisonnablement possible («As low as reasonably achievable», ALARA) tel qu'il est inscrit dans la Directive 96/29 Euratom.

Etant donné que les rejets réels annuels de tritium, qui s'élèvent à environ 22 TBq par tranche, restent largement au-dessous des limites annuelles autorisées, le Gouvernement luxembourgeois estime que l'exploitant du CNPE de Cattenom, qui dispose aujourd'hui déjà d'une marge suffisante pour le mode de gestion à haut taux de combustion, ne saurait justifier toute augmentation de la limite annuelle de rejets liquides de tritium.

Le Gouvernement luxembourgeois est d'avis qu'il serait prématuré, voire injustifié, d'accorder au préalable à l'exploitant du CNPE de Cattenom des limites de rejets pour des modes de gestion qui ne sont, au stade actuel, pas validés d'un point de vue technique.

Ainsi, le Gouvernement luxembourgeois désapprouve que des valeurs limites d'émission soient sollicitées pour les combustibles HTC qui, eux, ne sont pas encore autorisés. D'une certaine manière, l'exploitant entend faire «le deuxième pas avant le premier». Cette façon d'anticiper procéduralement semble contredire la logique des dispositions du traité EURATOM et de ses actes d'exécution dans la mesure où :

- (i) la justification de l'utilisation des combustibles HTC ne résulte pas du dossier;
- (ii) il est incertain si le processus sera optimisé au regard de l'augmentation sollicitée des émissions de tritium.

Quant aux rejets non-radioactifs, le Gouvernement luxembourgeois souhaite souligner que dans le cadre de la Directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (Directive dite «IPPC»), la prescription des meilleures techniques disponibles (MTD) est préconisée. En ce qui concerne les rejets non-radioactifs, la ou les décision(s) administrative(s) à intervenir devront ainsi nécessairement se baser sur les émissions réelles en ce qui concerne le fonctionnement normal des installations concernées.

Ainsi, le Gouvernement luxembourgeois désapprouve que plusieurs des valeurs limites sollicitées dépassent considérablement les besoins réels de rejet et ne répondent donc pas au principe de minimisation. En outre, les valeurs surélevées telles que sollicitées pourraient inciter à l'épuisement de ces valeurs, ce qui conduirait à un impact écologique supplémentaire sur la Moselle par ailleurs déjà polluée.

Ceci pourrait, finalement, aller à l'encontre du principe de la non-détérioration énoncé dans les directives européennes relatives à la protection des eaux et, par conséquent, compromettre l'atteinte du bon état écologique et chimique de la Moselle au sens de la Directive-cadre sur l'eau 2000/75/CE.

Le Gouvernement luxembourgeois déplore vivement qu'une dérogation, dont il n'a pas été informé, ait été accordée au mois d'août 2003 quant à la température maximale de la Moselle. En effet, les suites d'une telle dérogation auraient pu donner lieu à une température excessivement élevée au-delà de la frontière franco-luxembourgeoise avec une influence négative sur l'écosystème aquatique de la Moselle.

Par conséquent, le Gouvernement luxembourgeois avise défavorablement la demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets soumise par l'exploitant du CNPE de Cattenom et demande aux autorités françaises de prendre en compte les remarques et oppositions émises ci-avant au moment où elles répondront à la demande soumise par l'exploitant du CNPE de Cattenom.

En attendant, l'exploitant du CNPE de Cattenom et les autorités françaises sont invités à informer le Gouvernement luxembourgeois sans délai de toute modification du dossier, de tout incident procédural et de toute décision administrative prise ou à prendre en relation directe ou indirecte avec le dossier.

Le Gouvernement luxembourgeois se réserve tous droits et actions notamment ceux de compléter l'avis en cas de besoin et d'intervenir en justice, respectivement de saisir la Commission européenne, pour faire examiner la légalité du dossier quant à la procédure et au fond.

## **La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration de l'Institut Pierre Werner, Luxembourg**

13 octobre 2003

Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Merci à Paddy Frère et à Dorel Dorneanu pour leur interprétation de «Ode an die Freude». Je voudrais remercier aussi toutes celles et tous ceux qui font de cette inauguration un moment de joie et de réflexion : le Choeur Robert Schuman, «notre» choeur de la Grande Région» dirigé par Martin Folz, les professeurs Gilbert Trausch et Robert Picht, les Ministres des Affaires étrangères d'Allemagne, de France et du Luxembourg, ainsi que toutes celles et tous ceux qui nous font l'honneur d'être avec nous aujourd'hui.

Il y a des moments privilégiés dans la vie, et dans la vie politique, où on peut fêter la réalisation d'un grand projet dont l'opportunité est si évidente qu'elle n'admet aucun doute et suscite une adhésion quasi-unanime.

L'Institut Pierre Werner, que j'ai la grande joie de pouvoir inaugurer avec vous aujourd'hui, est un de ces projets parce qu'il répond à une nécessité, voire une double nécessité historique : d'abord par sa vocation propre, ensuite par son lien indissoluble, j'allais dire consubstantiel avec l'œuvre et la personnalité de Pierre Werner.

La vocation de l'a.s.b.l. officiellement dénommée «Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner» est clairement définie dans l'article 3 des statuts : «créer une dynamique dans la réflexion, les échanges intellectuels et la recherche entre l'Allemagne, la France et le Luxembourg et, le cas échéant, d'autres pays dans la tradition de l'esprit de Colpach.»

La référence explicite à Colpach m'amène à faire un bref retour en arrière. Déjà depuis le XIXe siècle le château servait de résidence au peintre hongrois Mihaly Munckacsy, qui y recevait son compatriote Franz

Liszt en 1866. L'ancienne maison seigneuriale, sertie dans un écrin bucolique à la frontière belge, est acquise en 1917 par le directeur général des ARBED, Emile Mayrisch. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, comblant le fossé entre les ennemis héréditaires France et Allemagne et essayant de refaire l'Europe sur des bases communes, sa femme Aline et lui en font un lieu de rencontres pour intellectuels et politiques. La liste des hôtes de Colpach est aussi longue que prestigieuse : André Gide, Jean Schlumberger, Jacques Rivière, Paul Claudel, Jules Romains, Richard Coudenhove-Kalergi, Jean Paulhan, Henri Michaux, Maria van Rysselberghe, Annette Kolb, Bernard Groethuysen, Paul Desjardins, Marie Delcourt, Ernst Robert Curtius et Joseph Hackin.

L'esprit souffle où il veut. A Colpach, il soufflait dans toutes les directions, comme en témoigne la philologue belge Marie Delcourt : Tandis qu'Emile Mayrisch, industriel aux vues larges, vaquait à ses affaires, sa femme Aline (et je cite) «traduisait Maître Eckhart en français et les Caves du Vatican en allemand... Le visiteur auquel s'ouvrait cette maison extraordinaire n'avait jamais l'impression d'en interrompre les activités, mais par un miracle d'hospitalité, il s'y trouvait mêlé et s'en enrichissait presque sans s'en apercevoir... Un hôte étranger donnait lecture de son dernier roman ; un sociologue commentait la cinquième symphonie après avoir discuté sur la pêche à la truite avec le maître du lieu et, avec la maîtresse, des conséquences morales de l'assurance - maladie ou de la poésie de Hölderlin. Une grande jeune fille aux cheveux bruns et aux yeux bleus exprimait d'une voix mesurée, mais sans aucun respect pour les conceptions généralement reçues, des critiques audacieuses et des plans plus audacieux encore...» Voilà qui peut donner une idée de «l'esprit de Colpach où utopisme et tradition faisaient alternativement leur partie, de même que Saint-Simon et Nietzsche fraternisaient sur les rayons de la bibliothèque».

Aline und Emile Mayrisch étaient les citoyens d'un pays qui a besoin de coopérer activement avec d'autres. Ils se sentaient profondément attachés à ce pays dont ils savaient que la grandeur réside - paradoxalement - dans la petitesse de son territoire, car elle la force à s'ouvrir aux autres et lui défend d'exclure qui que ce soit. Emile Mayrisch pouvait se réjouir à son expérience d'industriel génial et inventif, sa femme et sur sa vaste culture générale fondée sur une connaissance parfaite de plusieurs langues.

Incontestablement Pierre Werner aurait pu faire partie du «petit noyau de la future Europe», comme Paul Desjardins définissait Colpach. Visionnaire et bâtisseur d'avenir, comme Emile Mayrisch, homme de culture comme Aline, son épouse, Pierre Werner avait tout pour devenir un grand Européen, un homme d'Etat profondément ancré dans la tradition en même temps qu'ouvert aux chances et défis de la modernité.

Au plan national, continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, il a achevé la transformation du Luxembourg en un Etat moderne, siège d'une des places financières les plus importantes et de sociétés d'envergure internationale comme CLT/RTL et la Société Européenne des Satellites (SES).

Architecte de la future Europe, il a préparé la voie à la monnaie unique et peut être considéré, à juste titre, comme le père de l'Euro. Mais surtout, sa vision de l'union européenne dépassait celle d'une communauté économique pour s'élargir à celle d'une communauté culturelle, fondement d'une Europe unie dans la paix.

On retrouve ici l'homme de culture Pierre Werner, et vous comprendrez que j'insisterai un peu sur cette facette de sa personnalité et de son action politique.

Pierre Werner a tenu à gérer le ministère des Affaires culturelles, de 1979 à 1984, parallèlement à sa fonction de Ministre d'Etat. Et son bilan dans ce domaine est loin d'être maigre.

Sentant que les étrangers ont souvent du mal à percevoir notre identité linguistique et culturelle, Pierre Werner, et là je reprends les termes mêmes de son autobiographie politique «Itinéraires luxembourgeois et européens» a «essayé de mettre un minimum d'ordre dans un pragmatisme linguistique moins déroutant pour les autochtones que pour l'étranger.

Défendant l'identité culturelle luxembourgeoise, il a fait adopter en 1984 une loi faisant du luxembourgeois la langue nationale du Luxembourg, en gardant au français et à l'allemand une place importante dans la vie politique et quotidienne de son pays : considérant que notre parler, quel que soit son caractère scientifique, représente un lien patriotique très fort entre citoyens de ce pays, le premier article de la loi «sur le régime des langues» proclame solennellement : «La langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois.»

La langue française est confirmée comme langue législative. Les langues administratives et judiciaires sont le français, l'allemand et le luxembourgeois.

Ce trilinguisme, que chaque Luxembourgeois devrait pratiquer avec soin, est non seulement une marque d'identité, il représente un grand atout dans l'émulation à l'intérieur des Communautés Européennes et de la Maison de l'Europe, surtout s'il est encore complété par la connaissance d'une quatrième langue.»

Ce n'est pas un hasard si l'Institut culturel trinational Pierre Werner est installé à partir d'aujourd'hui, dans l'ancien hôpital militaire construit au XIXe siècle et qui porte aujourd'hui le nom de «Bâtiment Robert Bruch». D'après le plus éminent chercheur de la langue luxembourgeoise, le professeur Robert Bruch.

Je ne saurais pas non plus passer sous silence, l'attachement indéfectible de Pierre Werner à la foi catholique et à l'humanisme chrétien, matrices profondes de son action politique et de sa vision de la condition humaine. Vision que le chanoine André Heiderscheid, lors de son hommage à Pierre Werner, récipiendaire du prix Peter Wüst en 1997, définit comme: «Erhellung des menschlichen Daseins, aus christlichem Verstehen».

Considérant la politique comme un sacerdoce, Pierre Werner incarnait au plus haut point une intégrité personnelle et politique qui n'a jamais été mise en doute par personne, y compris ses opposants les plus acharnés.

Ministre d'Etat pendant vingt ans, Pierre Werner possédait toutes les vertus qui font les grands hommes d'Etat. La prudence, au sens latin du terme de capacité de prévoir et de construire l'avenir. Cette prudence n'excluait pourtant pas chez lui le goût du risque, sans lequel il n'y a pas de grande ambition.

Comment mettre en œuvre la vocation de l'Institut Pierre Werner ?

Comparé à «d'autres lieux où l'on s'efforça de créer ou d'entretenir des pensées de paix, des projets capables d'intéresser des hommes sans distinction de nationalité... Colpach, écrit encore Marie Delcourt, se distinguait parce que, là, rien n'avait été préalablement délibéré. Tout y était apparu spontanément.»

Il ne faut peut-être pas trop espérer que le même enchantement se reproduira automatiquement à Neu-

münster. Mais il ne faut pas non plus vouloir tout planifier des années à l'avance, du moins à ce stade.

Dans un premier temps, il s'agira de laisser encore libre cours à l'imagination créatrice, tout en tenant compte de quelques idées et projets qui ont déjà émergé de différentes rencontres.

Demain aura lieu, au Musée national d'Histoire et d'Art, une table ronde animée par M. Jacques Rigaud sur les «Lieux de culture en Europe». Un grand symposium international ayant comme thème «Vivre la diversité culturelle» est prévu pour mai/juin 2004. Et puis il y aura des synergies avec des partenaires «naturels», comme l'Université de Luxembourg, l'Institut Universitaire de Florence où a été créée une Chaire Pierre Werner et l'Institut européen des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :

Permettez-moi, à ce propos, de vous annoncer que nous accueillerons dans les prochaines semaines, dans le même bâtiment où est installé l'Institut Pierre Werner, l'Institut européen des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Depuis son installation à la Tour Jacob en 1997, cet institut est devenu un Centre de ressources incontournable, auquel l'Europe entière fait appel chaque jour et qui est devenu le pivot de toute opération concernant les itinéraires culturels.

Le lancement d'un Institut aussi nouveau que l'Institut Pierre Werner mettra du temps, mais devrait prendre sa vitesse de croisière dès avant 2007, où Luxembourg sera la Capitale européenne de la Culture, projet que nous étendrons à la Grande Région SarLorLux, la Rhénanie-Palatinat, les Communautés francophone et germanophone de Belgique et la Ville de Sibiu en Roumanie.

Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

C'était un des hôtes des époux Mayrisch de Colpach, Richard de Coudenhove-Kalergi, qui en 1929, proposa d'adopter l'Ode à la Joie de Schiller sur la musique de la 9<sup>e</sup> symphonie de Beethoven en tant qu'hymne européen.

Mais Il est surtout connu pour son appel à l'unité de l'Europe en octobre 1922. Pour lui l'Europe, héritière d'un riche passé, ne peut survivre que si elle s'unit en préservant les particularités de tous ses peuples

et en leur accordant le droit incontestable de les conserver. Le rejet de tout préjugé nationaliste, la défense de la liberté et la consolidation de la paix sont les pierres angulaires de l'unité européenne.

Ses idées mais aussi la pensée humaniste et chrétienne de Pierre Werner seront pour nous, à l'Institut qui porte son nom, une source d'inspiration intarissable et un rempart contre toutes formes d'intolérance et de xénophobie qui nous guettent au moment où l'Europe s'élargit à de nouveaux partenaires. Je reste convaincue que l'Institut Pierre Werner aura toujours pour vocation essentielle de constituer, au cœur de l'Europe, un forum permanent pour le dialogue des cultures et la culture du dialogue.

Et c'est ainsi que la boucle se boucle : car c'est précisément le thème fédérateur du futur Centre culturel de Rencontre, Abbaye de Neumünster que nous ouvrirons le 28 mai prochain!

Je vous remercie de votre attention.

### Le ministre de l'Economie Henri Grethen lors de l'ouverture de la 83<sup>e</sup> Foire internationale de Luxembourg

18 octobre 2003

Altesse Royale,

L'actualité économique nationale et internationale attire Votre attention inlassable, suscite Votre intérêt engagé. Vous ne manquez pas aux manifestations économiques, nationales ou locales, ni à un événement d'entreprise significatif, que l'entreprise soit petite ou grande.

Votre intérêt pour la modernisation et la transformation structurelle de notre économie, dans le sillage du mouvement de libéralisation économique en Europe et de la mondialisation des marchés, est sans faille. Votre engagement actif et persévérant pour la diversification industrielle et pour l'innovation technologique est un encouragement pour tous les acteurs concernés.

Soyez en vivement remercié.

Altesse Royale,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Député-Maire,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a cinq mois, à cette même tribune, j'avais l'occasion de commenter la performance de l'économie luxembourgeoise au cours des deux dernières années en constatant une rupture de la trajectoire de croissance par rapport aux «années grasses» de la fin du dernier millénaire. Cette thèse semble se confirmer à la lumière de l'évolution récente et du dernier rapport de l'OCDE sur l'économie luxembourgeoise.

L'année en cours se soldera encore une fois par une moisson frugale : les comptes nationaux du STATEC estiment à 1,5 % la progression du PIB en volume. En soi, c'est une bonne nouvelle. Après tout, la récession a été évitée, alors que nos voisins et partenaires commerciaux ont littéralement stagné.

La Commission européenne a annoncé pour l'Union européenne un petit taux de croissance économique d'un demi pour-cent pour cette année. Mais je me garderai bien de tirer une gloire personnelle de notre performance relative.

Nous voilà donc confrontés à une donne inédite de l'histoire économique récente : trois années successives de croissance molle, comparée à nos performances d'antan, celles des «Quinze Glorieuses», avec une croissance moyenne de 5 %.

Le ralentissement de la conjoncture se traduit aussi par un ralentissement de la création de l'emploi intérieur, la progression étant divisée par deux en comparaison avec la période faste, soit 1,7 % pour 2003.

La conséquence inévitable en est l'augmentation rapide du nombre de demandeurs d'emplois : en effet, le taux de chômage devrait atteindre 3,8 % en fin d'année.

C'est toujours le taux le plus bas parmi les pays de l'Union européenne, mais cette observation n'est qu'une faible consolation pour les personnes concernées.

Mesdames, Messieurs,

Le récent rapport de l'OCDE sur la situation et les perspectives de notre économie en arrive à la même conclusion d'un retour à des taux de croissance économique plus modestes.

Sur ce point il n'y a donc guère de divergence avec les experts de l'OCDE qui confirment ce que je ne me suis pas lassé de répéter depuis plus de 2 ans, à savoir que des taux de croissance de 6, 7 voire 9 % ne sauraient perdurer, surtout dans un contexte international de morosité économique.

L'OCDE reste cependant plutôt optimiste quant à la croissance tendancielle qu'elle évalue entre 3 et 4 pour-cents par an.

Mais voyons d'abord les perspectives à court terme.

En ce qui concerne l'environnement international, le redémarrage de l'économie américaine semble bien engagé et les économies asiatiques, y compris le Japon, sont très dynamiques. Cependant, des facteurs de risques subsistent: il y a le cours du pétrole qui est resté à un niveau bien supérieur à ce qui avait été escompté après la guerre de l'Irak et, surtout, la hausse du taux de change de l'euro. Les déficits jumeaux américains - déficit des échanges extérieurs et déficit public - peuvent faire craindre une dévaluation sensible du dollar contre la devise européenne. Les exportations européennes en souffriraient et la reprise serait remise en cause. On ne peut donc que prêcher la prudence!

Et au Luxembourg? Assisterons-nous enfin à la reprise tant attendue?

En Europe, la Commission prévoit, pour la zone euro, une croissance de moins de 2 % en volume, croissance somme toute encore modeste.

En effet, la reprise tant attendue a encore été décalée d'un trimestre au moins. Les indices précurseurs envoient certes des signaux forts d'un redémarrage imminent, si toutefois celui-ci n'est pas contrecarré par un environnement international encore incertain!

Dans notre pays, la croissance économique devrait presser le pas l'année prochaine, mais l'ordre de grandeur reste incertain: 2,5 % si la reprise est au rendez-vous dans l'Union européenne, voire plus si les bourses se mettent à nouveau à grimper et donnent des ailes à notre place financière.

Mais les prévisionnistes sont des gens prudents et n'excluent guère une trajectoire plus décevante, autour de 2 %, voire moins, si l'environnement devait se dégrader.

De manière générale, la politique macro-économique, dont la politique budgétaire en particulier, est accommodante et soutient la conjoncture.

Il est vrai que le Gouvernement a présenté un projet de budget prudent mais volontariste qui permet de laisser jouer les fameux «stabilisateurs automatiques» afin d'amortir le choc de la demande internationale sur nos exportations de biens et de services. De plus, la progression des investissements publics - notamment les dépenses consacrées aux infrastructures - reste à un niveau élevé, tout comme les transferts sociaux, sans qu'on augmente pour autant les prélèvements obligatoires, garants de l'attractivité du site luxembourgeois.

La maîtrise des dépenses publiques porte donc surtout sur la consommation qui subit un coup de frein par rapport au passé.

Le retour à la croissance vers ses niveaux tendanciels évalués par l'OCDE ne semble donc pas être pour demain, lisez l'année prochaine.

Pourtant, je n'ai pas de raisons pour douter que notre économie sera capable des performances de croissance tendancielle estimée.

C'est pourquoi j'estime qu'il est prématuré, sinon même contradictoire, de faire marche arrière sur des aspects de politique sociale, alors que ces politiques se fondent sur des taux de croissance tendancielle de l'ordre de grandeur évalué par l'OCDE.

Cette vue n'est pas en contradiction - bien au contraire - avec, entre autres, la nécessité d'augmenter - comme le préconisent le Gouvernement, la Commission européenne et l'OCDE - le taux de participation des personnes de plus de 55 ans dans la force de travail et l'emploi.

Mesdames, Messieurs,

Il y a cinq mois, j'avais de même conclu à la nécessité de consacrer une plus grande attention à la jambe économique du triptyque du développement durable et à la compétitivité de notre économie et des entreprises.

J'avais insisté sur le nécessaire rétablissement de la compétitivité-coût de nos entreprises par l'amélioration du coût unitaire de production, à travers l'augmentation de la productivité et la modération des coûts salariaux.

Voilà des paramètres dont la détermination est à la portée des acteurs luxembourgeois alors que les prix des autres facteurs de production - matières premières, énergie, capital - sont l'œuvre des marchés internationaux.

J'avais rappelé les efforts de prospection économique et les initiatives de stimulation du développement endogène.

J'avais relevé les moyens mis en œuvre en faveur de la recherche-développement et de l'innovation devant permettre à notre pays, à nos entreprises d'offrir sur les marchés étrangers des produits nouveaux et des services performants, capables de commander les marges nécessaires pour assurer la rentabilité et donc la pérennité des entreprises mais aussi de l'emploi.

J'avais lancé un appel à une prise de conscience nouvelle de l'intérêt d'une industrie compétitive, solide et diversifiée pour le développement durable ainsi que sur la nécessité de modérer l'ardeur régulatrice et l'imposition de charges toujours plus lourdes pour nos entreprises.

J'avais insisté enfin sur la nécessité de rétablir l'esprit d'entreprise, le goût du risque chez les jeunes - et l'acceptation de l'échec par les moins jeunes - pour créer et faire fructifier des projets d'entreprise, mais aussi pour assurer la reprise d'entreprises existantes par la jeune génération.

J'y ajouterais les qualités d'assiduité et de discipline nécessaires à maîtriser le parcours souvent vallonné et sinueux de toute vie d'entreprise.

Tout cela, il va de soi, reste bien vrai aujourd'hui et il s'agit de poursuivre les efforts déjà engagés dans tous ces domaines.

Ainsi, mes récentes missions de promotion et de prospection économiques en Asie et aux Etats-Unis me rendent confiant quant à la capacité de notre pays à attirer des investissements nouveaux dans les mois qui viennent.

J'entends proposer en outre prochainement au Conseil de Gouvernement un plan d'action pour la promotion de l'esprit d'entreprise.

Je rappelle aussi que le Gouvernement a décidé la mise en place d'un observatoire de la compétitivité auprès du Ministère de l'Economie dont l'objet est de rassembler et de traiter toutes les informations et données nécessaires à l'appréciation de l'état de la compétitivité par les décideurs économiques.

Les crédits et ressources humaines ont été prévues au projet de budget pour l'exercice 2004 de sorte que l'observatoire pourra être opérationnel dès le début de l'année prochaine.

Toujours est-il que dans certains domaines, les risques de perte de compétitivité sont patents. Je pense notamment aux solutions à trouver au déficit de l'assurance-maladie. Et sans vouloir participer à une polémique stérile sur telle ou telle raison du déficit, il est évident que les acteurs en cause doivent mettre en œuvre toute leur capacité d'imagination et leur volonté constructive de sorte à éviter des charges nouvelles entamant la compétitivité des entreprises.

Un autre risque de perte de compétitivité a trait à la mise en œuvre du protocole de Kyoto et de la directive communautaire afférente sur l'échange de quotas d'émission. La situation luxembourgeoise est particulière à tel point que les coûts de l'opération risquent de devoir être supportés par celui des secteurs concernés - en l'occurrence l'industrie - qui a déjà fourni l'effort de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> le plus substantiel depuis 1990.

Au-delà, il importe de mettre en place un plan d'allocation des droits d'émission qui ne met pas en cause les objectifs et les moyens d'une politique de diversification industrielle active, basée sur l'implantation d'entreprises et d'installations de production nouvelles.

Altesse Royale,  
Mesdames, Messieurs,

Un environnement économique compétitif ne se limite pas au niveau des coûts salariaux, de la productivité ou encore des politiques de renouveau industriel et technologique.

Comme le souligne encore le rapport de l'OCDE précité, il est aussi marqué par le cadre institutionnel et le fonctionnement des marchés.

Je souhaite donc aujourd'hui consacrer mon intervention à deux autres de mes attributions ministérielles, en l'occurrence la politique des prix et de la concurrence, d'une part, et la politique énergétique et de libéralisation des marchés, d'autre part.

Fin 2002, j'avais fait adopter par le Conseil de Gouvernement une réforme fondamentale du droit de la concurrence et de l'Office des Prix. La semaine dernière, le Conseil de Gouvernement a adopté une version remodelée dudit projet de loi, tenant compte des nombreuses propositions émises par les Chambres de Commerce et des Métiers dans le cadre de la procédure de consultations prévues ainsi que des propositions de la Commission européenne que j'avais également consultée.

Le projet de loi, que le Conseil d'Etat est appelé à aviser prochainement, prévoit tout d'abord le principe de la suppression de la tutelle étatique sur la formation des prix. Il est vrai que la législation sur les prix n'est plus appliquée aujourd'hui de manière aussi contraignante que par le passé. Il n'en reste pas moins que les marchés où les prix demeurent encadrés se caractérisent par des rigidités exagérées et échappent largement à la concurrence.

Nous constatons en effet que les acteurs qui évoluent sur le marché régulé ont tendance à aligner les prix sur les maxima fixés plutôt que de se livrer concurrence par les prix. Par ailleurs, l'ouverture des marchés, l'intégration économique dans la Grande Région et le marché intérieur ont renforcé la concurrence. Ils permettent le fonctionnement concurrentiel de la plupart des marchés des produits et services et la possibilité pour le consommateur d'opérer ses choix plus librement.

En lançant son projet de libéralisation, le Gouvernement entend aussi donner suite aux récentes observations de la Commission européenne exprimées dans ses «Grandes Orientations de Politique Economique».

On peut y lire, je cite, «que le Luxembourg devrait (...) mettre en œuvre la réforme (...) du droit de la concurrence» et «habiliter l'autorité de concurrence à faire appliquer le droit communautaire de la concurrence», fin de citation.

Dans un cadre où prévaut la liberté des prix, l'actuelle législation sur les pratiques commerciales illicites, datant de 1970, n'est plus apte à poursuivre efficacement les ententes entre entreprises et les abus de position dominante, comportements profondément anticoncurrentiels.

Le nouveau droit de la concurrence que je viens de proposer sera aligné sur celui de l'Union européenne et de ses Etats membres. Cela se traduira par un effort conséquent de détection des entraves à la concurrence, couplé à des moyens de sanctions plus efficaces pour rétablir le jeu de la concurrence.

J'ai proposé de confier cette mission à une «Inspection de la concurrence» chargée de l'instruction des pratiques anticoncurrentielles et à un «Conseil indépendant de la concurrence», autorité administrative de décision investie du pouvoir de prononcer des sanctions.

Je m'attends à ce que cette nouvelle autorité traitera un nombre croissant d'affaires dans la mesure où la réforme du droit de la concurrence européen, adoptée par le règlement 1/2003, prévoit la décentralisation du traitement des affaires de la Commission vers les autorités nationales chaque fois que le centre de gravité des violations de la concurrence et de ses effets se déplace vers les Etats membres.

Quant à l'encadrement des prix, il sera complètement abandonné à l'exception de certains marchés comportant des particularités structurelles, comme par exemple celui des combustibles liquides.

Mesdames, Messieurs,

Dans le domaine de la politique énergétique, le débat est dominé par deux sujets qui, à première vue, semblent s'exclure mutuellement.

Il s'agit, d'une part, de la préparation du secteur de l'électricité et du gaz naturel à l'ouverture complète des marchés et, d'autre part, de la protection de l'environnement au sens large du terme et plus précisément de l'encouragement de la production et de la consommation d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

A partir de juillet 2004, l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz naturel s'accéléra sensiblement. Si aujourd'hui seulement une quarantaine de clients finals, grands consommateurs d'énergie, a

accès à un marché plus concurrentiel, le libre choix du fournisseur sera étendu à tous les consommateurs professionnels. Cela signifie que, d'un seul coup, les petites et moyennes entreprises, les commerçants, les professions libérales pourront librement choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz naturel.

Le nombre de clients éligibles grimpera, du jour au lendemain, à quarante mille!

Nos entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel devront faire des efforts substantiels pour se mettre en mesure de relever ce défi. Cette constatation vaut d'ailleurs également pour l'administration qui devra, à très brève échéance, mettre en place un cadre légal suffisamment précis et développé pour garantir que l'ouverture du marché puisse se dérouler sans problèmes majeurs.

Je suis d'ailleurs confiant que les principaux acteurs du secteur énergétique luxembourgeois seront prêts à affronter une concurrence plus sévère dans les délais impartis.

En revanche, je crains le pire pour certaines distributions communales qui semblent encore hésiter à prendre les décisions nécessaires afin de garantir que les clients professionnels établis sur le territoire qu'ils desservent puissent également avoir accès à un marché plus compétitif.

Jusqu'à aujourd'hui la plupart des distributions communales n'était peu ou pas concernée par l'ouverture des marchés, entamée par étapes sur base de la loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel.

Or, le fait que tous les clients professionnels deviendront éligibles sans considération de leur consommation fera que même la plus petite distribution communale devra prendre en charge une centaine de clients éligibles.

C'est là une mission à laquelle les petites distributions communales ne sont pas encore préparées et qui échouera à moins que les responsables de ces distributions ne se décident à investir massivement dans les ressources humaines, surtout au niveau de leurs services commerciaux, ou qu'ils ne se résolvent à coopérer avec les acteurs établis au niveau national.

Mesdames, Messieurs,

Les récents black-outs aux Etats-Unis, mais aussi au sein même de l'Union européenne ont fait que le processus de libéralisation s'est retrouvé au banc des accusés. Or, l'ouverture des marchés d'électricité n'est qu'un maillon d'une chaîne d'éléments déclencheurs de ces incidents.

La raison première de ces incidents est à rechercher au niveau des infrastructures elles-mêmes, qui n'ont pas été conçues dans le but de permettre un transit illimité d'électricité.

En fait les réseaux interconnectés européens ont pour mission première de mailler les différents réseaux nationaux entre eux pour créer ainsi une infrastructure plus stable et moins sensible à la défaillance de l'un ou l'autre producteur.

S'il existe aujourd'hui un peu partout en Europe des goulets d'étranglement qui freinent la mise en place d'un véritable marché intérieur de l'électricité, il faut avouer que le refus du public d'accepter la construction de nouvelles lignes électriques y est également pour quelque chose. Tant que ces congestions de nos réseaux persistent, le risque de coupures d'approvisionnement reste réel et s'aggravera encore à court terme.

Enfin, il faut voir dans la politique d'autruche pratiquée par certains Etats membres de l'Union européenne en matière d'énergie une cause supplémentaire des récentes pannes d'électricité.

Abandonner, sans alternative réelle, une filière de production d'électricité - dont je n'ose même plus prononcer le nom - pour finalement se retrancher sur des importations, n'est pas l'expression d'une politique énergétique durable qui doit englober toutes les formes de production d'électricité tout en tenant compte des considérations tant économiques qu'environnementales que de sécurité.

Mesdames, Messieurs,

D'aucuns ont vu dans la libéralisation du marché de l'électricité une menace substantielle pour tous les efforts qui ont été accomplis à ce jour en matière de promotion de l'électricité produite par des sources d'énergie renouvelables ou par de la cogénération.

Or, il n'en est rien, bien au contraire!

La loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité a permis de placer la promotion de ces formes d'énergie dans un contexte de mission d'obligation de service public et de créer un fonds de compensation qui a permis de répercuter sur les consommateurs finals les surcoûts résultant de la production d'électricité dite «verte».

Le Gouvernement a également accordé une importance particulière aux subventions accordées aux particuliers et aux collectivités publiques lorsqu'ils investissent dans des sources d'énergie alternatives. Le Ministère de l'Economie s'est proposé de faire également bénéficier les entreprises de mécanismes d'aide similaires lorsqu'elles font des investissements dans ce domaine. Un projet de loi afférent a été introduit dans la procédure législative en février 2003 et je suis confiant qu'il pourra être voté encore cette année après que le Conseil d'Etat ait rendu son avis le 7 octobre dernier.

Récemment, j'ai introduit un projet de loi supplémentaire qui vise la transposition d'une directive européenne d'octobre 2001 dont le but est la promotion de la consommation d'électricité «verte».

Enfin, le Gouvernement a pris soin, lors de la négociation de l'accord tarifaire avec CEGEDEL, de prévoir l'introduction d'un tarif «vert» dédié à l'électricité produite par des sources d'énergie renouvelables ou de la cogénération.

Voilà donc des initiatives qui devraient calmer l'esprit de ceux qui se plaignent de l'immobilisme gouvernemental en matière de politique en faveur des énergies renouvelables.

Pourtant, je tiens à signaler à cet endroit que le coût financier de cette opération de promotion de l'électricité verte est substantiel.

J'ai déjà fait allusion aux problèmes que pose pour notre pays le respect des obligations du protocole de Kyoto.

La promotion de la production d'électricité à partir de sources d'énergies nouvelles ou renouvelables est souvent située dans le cadre de l'effort de réduction des émissions de CO<sup>2</sup>. Or, il s'avère, suivant le rapport de l'OCDE déjà cité, que le coût d'une tonne de CO<sup>2</sup> évitée par le biais de la mise en œuvre de certaines technologies de production d'électricité à partir de sources renouvelables varie de 56 EUR pour

certaines sources à 1.200 EUR pour l'électricité photovoltaïque.

Par contre, le coût par tonne de CO<sup>2</sup> de l'acquisition de certificats d'émission lors de la mise en application du protocole de Kyoto et de la directive communautaire concernant le système d'échange de quotas d'émission est évalué par la même OCDE entre 10 et 20 EUR.

Il y a donc lieu de réfléchir aux meilleurs moyens pour notre pays d'atteindre les objectifs ambitieux, trop ambitieux peut-être, pour notre pays.

Ces objectifs sont peut-être également trop ambitieux pour l'Union européenne à un moment où la machine économique est en mal de souffle, où la compétitivité européenne est lourdement affectée par un euro fort - ou plutôt un dollar, un yen et un yuan faible - et où le chômage affecte de nouveau des proportions records de la population.

Au risque de m'attirer les foudres de ceux qui pensent que la riche Europe doit payer la facture pour tous les péchés - si donc péchés il y a - actuels et futurs de ce monde, je me permets de poser la question de savoir s'il est opportun pour l'Europe de porter seule - le cas échéant ensemble avec le Japon, le Canada et l'Australie - le fardeau de la réduction des gaz à effet de serre, alors que les Etats-Unis, émetteurs par excellence, et la Chine, machine économique puissante - toujours qualifiée de pays en voie de développement alors qu'elle met des hommes dans l'espace - ne sont pas partie prenante et que la Russie demande à l'Europe de garantir le prix des certificats d'émission en contrepartie de sa ratification du protocole de Kyoto ?

Le résultat pour notre planète sera à peine perceptible alors que les pays cités ci-avant représentent près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre !

Altesse Royale,  
Mesdames, Messieurs,

Notre pays s'est engagé pour un objectif ambitieux de réduction des gaz à effet de serre. Nos émissions de CO<sup>2</sup> en 2012 devront être de 28 % inférieures à celles de 1990. Elles devront se situer à un niveau de l'ordre de 9 millions de tonnes par an, contre un niveau prévisible de 12 millions de tonnes. Faut-il ajouter que plus de la moitié de ces émissions sont causées par le secteur des transports ?

Au cours des semaines et mois à venir, un plan d'allocation des quotas d'émission doit être élaboré. Quel que soit le résultat de cet exercice, il est évident dès à présent que sa mise en œuvre comportera un coût plus ou moins substantiel pour notre pays selon la façon dont nous allons concevoir ce plan.

Il importe donc également dans ce domaine de faire preuve d'imagination et de courage pour ne pas mettre en jeu nos atouts compétitifs, base du bien-être de notre population et de notre pays.

Je vous remercie de votre attention.

### Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par Sa Majesté la Reine du Danemark

20 octobre 2003

Majesté, Altesse Royale,

Nous sommes profondément touchés par les si aimables paroles que vous venez de nous adresser. La Grande-Duchesse et moi-même nous y voyons la confirmation de la chaleur de l'accueil qui nous est réservé depuis notre arrivée sur le sol danois.

Majesté, nous sommes heureux d'être les hôtes de votre si beau pays.

Il est vrai que cette visite comporte pour nous aussi une dimension personnelle au regard des multiples liens de parenté et d'affection qui existent depuis tant d'années entre nos deux maisons.

Majesté,

Les ressemblances entre le Danemark et le Luxembourg sont multiples. Façonnés souvent par les mêmes vicissitudes au cours d'une longue et parfois déchirante histoire, nos pays ont subi des épreuves qui les ont imprégnés d'un inaltérable attachement à la liberté, à la démocratie, à l'égalité et à la justice sociale. Ces principes solennellement consacrés dans nos constitutions respectives et fermement ancrés dans nos institutions constituent les bases indélébiles de l'identité nationale de nos Etats.

Ce n'est donc pas un hasard que le Danemark et le Luxembourg se retrouvent aujourd'hui côte à côte pour s'engager pour les mêmes causes. Voici 60 ans nos nations, soucieuses de préserver leur souveraineté dans la liberté, ont scellé leur destin en devenant successivement membre fondateur de l'Organisation des Nations-Unies, de l'Alliance Atlantique comme du Conseil de l'Europe.

Après plus d'un demi siècle nous demeurons plus que jamais attachés aux principes consacrés dans la Charte des Nations-Unies. Nos gouvernements s'efforcent de défendre ces valeurs qui n'ont rien perdu de leur pertinence.

- L'Alliance atlantique de son côté nous a apporté la sécurité nécessaire à la renaissance de nos structures économiques, sources d'un développement et d'une prospérité qui aujourd'hui ne trouvent guère leurs équivalents de par le monde.
- Le Conseil de l'Europe, enfin doyenne de nos organisations européennes nous a, de son côté, permis d'assurer la défense des valeurs fondamentales à toute démocratie.

Il n'était dès lors que logique que cet attachement précoce au multilatéralisme a entraîné le Danemark et le Luxembourg à devenir des membres actifs de l'Union Européenne. Nos destins sont désormais liés dans un continent enfin réconcilié.

Je me plais à relever que voici douze mois à peine les dossiers européens, dont certains d'une importance cruciale, se trouvaient entre les mains habiles et expérimentées de la présidence danoise. Sans l'engagement de vos ministres et en particulier du premier d'entre eux, Anders Fogh Rasmussen, les avancées décisives intervenues au cours du deuxième semestre de l'an dernier n'auraient pas été possibles.

La Présidence danoise a réussi à mettre en place le dispositif qui autorise dans les prochains mois un élargissement de l'Union d'une dimension historique. Il s'agit là d'un événement d'une portée majeure.

Je voudrais rappeler à cet endroit que voici dix ans, à la faveur d'une autre présidence danoise, les balises qui ont ouvert cette perspective historique, c'est-à-dire les critères d'éligibilité à l'adhésion, ont été définies dans cette même ville de Copenhague.

Nous partageons la conviction que pour nos deux nations l'Europe est une nécessité, je dirais même que l'Europe est incontournable.

Le Danemark et le Luxembourg ne peuvent en effet réaliser leur sécurité, comme leur prospérité économique que dans un espace élargi qui va au-delà de leurs frontières. La grande ambition d'une Europe élargie répond à cette évidence. Vous devinez simultanément notre fervent attachement à l'approfondissement du processus d'intégration de cette Union dont nous hébergeons depuis sa création un certain nombre d'institutions.

L'expérience européenne a mis en évidence un constat que d'aucuns voudraient volontiers passer sous silence : le processus d'intégration n'a pas ébranlé les identités nationales. Au contraire, il les a préservées et même renforcées. Mon pays n'est-il pas une illustration de ce constat ? L'Union européenne est en réalité source d'une souveraineté authentique qui échappe désormais à celles des nations qui voudraient rester à l'écart pour gérer leur avenir. Pour ce qui est du Grand-Duché il y a lieu de reconnaître que sa participation lors du lancement du processus d'intégration européenne, a consolidé son indépendance.

Cette situation tranche singulièrement avec celle que nous avons connu jusque là caractérisée par le tourbillon des antagonismes de nos puissants voisins. L'Europe est synonyme de paix alors que les nationalismes sont générateurs de conflits et de guerre.

Je saisis cette heureuse circonstance, pour souligner combien nous est chère la présence active du Danemark dans la réalisation de cette ultime « utopie » née dans l'épreuve voici soixante ans. Votre pays, Majesté, représente une valeur ajoutée incontournable pour tous les états membres de l'Union. Le Danemark est un partenaire engagé et un allié généreux. Nombre de normes européennes, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement sont le fruit d'initiatives danoises et le résultat de l'obstination de ses représentants. En ce qui concerne la transposition des directives, force est de constater que le Danemark figure depuis de nombreuses années à ce titre comme élève modèle de l'Union.

S'agissant des nombreux foyers et conflits de par le monde tels les Balkans ou l'Afghanistan, le Danemark a chaque fois généreusement déployé des contingents significatifs. Cette détermination à vouloir partager les risques avec ses alliés mérite considération et respect.

Je dirais à l'attention de ceux qui voudraient trouver des divergences entre nous, qu'il nous arrive certes, comme à d'autres, de porter des jugements différenciés sur la rapidité de faire progresser dans tel ou tel domaine le processus d'intégration. Il en est ainsi de l'Euro ou lorsqu'il s'agit de faire en sorte que l'Europe obtienne davantage l'oreille du monde.

Si donc la vitesse de réalisation des changements encore à venir pour parachever l'œuvre lancée par Jean Monnet et Robert Schuman est susceptible de donner lieu à des appréciations nuancées entre nous, nous ne divergeons ni sur le sens ni sur la direction à donner à notre future Europe. N'est ce pas là l'essentiel ?

Sur le plan des relations bilatérales, notre appartenance commune au marché intérieur a permis une progression rapide de nos échanges. Nos capitales une fois reliées par une ligne aérienne directe les contacts entre entreprises luxembourgeoises et danoises ont gagné en intensité. Des liens importants se sont tissés entre la place financière luxembourgeoise et le réseau bancaire danois.

Nous sommes heureux de pouvoir accueillir chez nous un nombre toujours croissant de vos compatriotes. Cette présence se traduit également sur le plan culturel. Une meilleure connaissance réciproque de nos traditions constitue un facteur non négligeable dans la réalisation de l'Europe de demain.

Majesté,

En exprimant ce soir le vœu que notre entente puisse encore s'enrichir à l'avenir et nous faire gagner ainsi de nouveaux horizons, je vous invite à lever votre verre et de boire avec moi à la santé de Sa Majesté la Reine, de Son Altesse Royale le Prince Consort, de tous les membres de la Famille Royale ainsi qu'à la prospérité du peuple danois.

**Le ministre des Affaires étrangères  
Lydie Polfer devant la Confédération  
du commerce danois Luxembourg :  
European platform for business,  
Danemark**

22 octobre 2003

Your Royal Highness,  
Mister President,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

It is a great pleasure for me to take the floor today at "Dansk Industri", where the traditional Danish sense for commerce and its spirit for innovation come together. Today I want to give you a brief overview concerning the economic performances of Luxembourg.

First let me say that Denmark and Luxembourg have a great deal in common: the Danish and Luxembourgish economies are small and open, very dependent on trade with other countries and with reduced possibilities of influencing international business conditions or central economic factors. A huge part of our exchanges is with our immediate neighbours and our EU partners. Outside Europe, Denmark, just like Luxembourg, does business mainly with the USA, China and Japan.

Like Denmark, Luxembourg has developed its trade relations with the Baltic and Central European States. We have seen growth rates in our exports exceeding 1200 % for certain central European countries. Nevertheless the opportunities are not exhausted. The continual increase in the standard of living will entail a rise in the demand for consumer goods. These markets could eventually foster growth in our countries that is right now hampered by a lack of consumer confidence in the advanced economies of Europe, America and Asia.

Between our countries, we exchange goods for a total value of 82 million Euros. While Luxembourg exports have risen by 27 % since 1993, your companies have sold more than double the amount of goods in 2002 than ten years go. Looking at the overall figures, I am certain that this positive trend is only a beginning: opportunities for trade between Luxembourg and Denmark remain vast and we, the political decision-makers, should encourage more intense contacts between our two countries' business communities.

Unlike Luxembourg, Denmark is still an important player in the agribusiness but, like in my country, services are today dominant and contribute in a major way to the balance of accounts. Luxembourg, the very heart of Europe, sharing, as you know, borders with France, Belgium and Germany, is actually situated right in the middle of the so called "blue banana", which stretches from London to Milan and which represents a market of some 150 million people with the highest average income in the European Union. It is thus wrong to see only the small national market of 450.000 consumers. Luxembourg is indeed a gateway to a greater region, the Sar-Lor-Lux area, comprising a total of 11 million people. Situated in its very centre, the Grand-Duchy is the perfect platform for trade and logistics for every businessman wanting to extend his activities to this market.

Luxembourg is as cosmopolitan as it gets: indeed, more than 35 % of its residents and more than 50 % of its workforce are foreigners coming in their majority from EU countries. An additional 110.000 workers cross the borders every day from the neighbouring countries to their jobs in the Grand-Duchy: Luxembourg companies have at their disposal a highly qualified, flexible and multilingual workforce, with an outstanding level of productivity. Among those, there are 1990 Danes living and working in the Grand-Duchy. They are the 9th largest group of resident foreigners. Taking the larger Nordic community, there are over 4300 people from this part of Europe contributing to the development of our economy and participating actively in all aspects of life.

Language skills remain among the top assets required in order to compete successfully in the world markets. Whereas half of the Europeans do not speak any foreign language, most Luxembourg citizens are fluent in French, German and English, besides their native Luxembourgish. This situation is an exception in Europe, even in the world, and we can proudly proclaim that, when it comes to business, we deal with customers in their own mother tongue.

To be a gateway, it is obvious that one needs an access port. As we are a landlocked country, we have developed Luxembourg into a major hub for airfreight. Luxembourg's airport boasts some of the most modern cargo handling facilities in the world, with an annual turnover of some 600.000 tonnes. Cargolux,

with a fleet of thirteen of the most modern cargo aircrafts, is the largest all cargo airline in Europe and ranks 10th overall in the world. As Luxembourg is a door to the Greater Region's market, it also serves the companies of that area as a logistical platform for their exports to the world.

Let me make some short remarks about Luxembourg's macroeconomic performance and its economic structure.

Indeed, our rate of growth has in the past far outperformed the average EU growth rate for more than a decade. In the 1990's, Luxembourg's economy grew regularly at rates over 5 %, thus speeding ahead of its neighbouring countries, but also of the US and Japan. Although the country has not been spared by the troubles stirring the world economy and has thus recently seen slower growth rates, perspectives continue to be better than in our larger neighbouring countries, thanks to the more flexible policies a small country can adapt to weather the storm.

The state of public finances is also solid. The sustained budget surpluses coupled with a very low level of public debt made Luxembourg the first EU country to fulfil the economic criteria necessary to qualify for the "Euro".

A tax reform in 2002, which reduced the overall tax burden on companies from 37,45 % to 30,38 %, has helped to boost the competitiveness of our companies in the face of the current adverse conditions. The thus reduced costs have definitely helped our exporters to do better on the global marketplace than some of their international competitors.

This reform has also directly benefited the individual taxpayer: the maximum marginal tax rate has been reduced from 46 to 38 %, creating extra disposable income and boosting consumer demand. Very moderate overhead costs benefit both employer and worker: labour is affordable to companies under constant pressure to cut costs and the employee consents a high take-home salary.

Our unemployment rate, with some 3,5 %, has increased from the 2 % we saw in the 1990ies but is still among the very lowest in the EU. Despite this apparent deterioration, the labour market is still vigorous: job growth is still at an annual 2 %.

The current account balance reflects best the transformation of my country from an industrial to a service based economy. A negative trade balance is more than offset by the growing surplus in the services sector.

Besides the service sector, we maintain a strong and very competitive industrial base mainly geared towards the production of semi-finished goods but also active in high-tech niche markets where some companies have leading positions in their markets. Mr. Henri GRETHEN, the Minister of the Economy will present you the structure of our economy more in detail.

The financial sector is doubtlessly one of the jewels of the crown of the services sector, though by no means the only one. Some 180 international banking institutions have set up in Luxembourg, among them all important Danish banks. Having started mainly as a centre for private banking, Luxembourg has over time created Europe's largest investment fund industry, totalling net assets of 944 billion Euros and second only to the United States. Overall, the financial centre ranks 8th in the world.

Its outstanding performance does not depend, as some critics sometimes pretend, on the strict Luxembourg banking secrecy rules. Such an explanation is too simplistic and does not take into account the professional skills and know-how of more than 30.000 people working in the finance industry today. Nor does it appreciate the fact that Luxembourg has actively been involved in the drafting of the European Directive on the Taxation of Savings. Banking secrecy will remain an integral part of our banking laws, since we see it as a highly important protection for each and everyone's privacy.

I would nevertheless like to underline that Luxembourg does not tolerate any abuses of its banking secrecy laws by criminal or terrorist organisations. It is very clear that the secrecy rules do not apply in cases of criminal investigations and our banks have the strict obligation to report any suspicious transactions. The legal obligation to know the customer has been reinforced in 1993 but, and I know this will destroy some clichés often found in the media, anonymous or numbered accounts have been illegal in Luxembourg since 1948.

Your Royal Highness,  
Mister President,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

I hope that I have raised your interest in my country, persuaded you of its qualities as a business partner and that commerce between our two nations will continue and even grow beyond the current dynamic trend. Both of us sharing the belief in European enlargement and having experienced the benefits of increased business opportunities with the countries of central and eastern Europe, I do strongly believe that our countries will continue to improve our already excellent relations as allies, partners and friends.

I thank you for your attention.

### Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors des Européische Verfassungstage à Francfort

6 novembre 2003

Meine Herren Präsidenten,  
Herr Ministerpräsident,  
Frau Oberbürgermeisterin,  
Herr Kommissar,  
meine sehr verehrten Damen und Herren,

Einspruch! Luxemburg gehört nicht zu den kleinen Ländern, weil Luxemburg ist ein Großherzogtum. Es gibt eigentlich nur zwei große Länder in der Europäischen Union: Großbritannien und das Großherzogtum. Deshalb sollte man sich mit der Frage „groß und klein“ nicht allzu sehr beschäftigen. Die Sprache und die Weisheit der Völker hat dies längst geregelt.

Ich bin froh heute in Frankfurt zu sein. Es gibt keinen besseren Ort als diese Stadt und diese Paulskirche, um über den Verfassungsgebungsprozess der Europäischen Union zu reden. Wir könnten dies jedoch besser, eindringlicher, verständlicher tun, wenn wir es manchmal unterließen über Europa schlecht zu reden. Wir haben es verlernt uns in der Europäischen Union an unseren Erfolgen zu erfreuen. Der moderne Mensch scheinbar mag es nicht mehr sich zu freuen. Vor allem die modernen deutschen Menschen mögen es nicht mehr und die Luxemburger in zunehmendem

Maße auch, weil ja die öffentlich-rechtlichen deutschen elektronischen Medien grenzüberschreitend wirken. Wir haben es verlernt, uns unserer Erfolge zu erfreuen und das halte ich für einen methodologischen Fehler. Wir haben es in Europa geschafft - nicht meine Generation, sondern die Generation unserer Väter und Mütter - nach dem Zweiten Weltkrieg etwas auf den Weg zu bringen und auf die Beine zu stellen, was uns erlaubt heute überhaupt noch gehen und laufen zu können. Dieser ewige Nachkriegssatz „Nie wieder Krieg“ wurde zu einem Gebet für Millionen, zu einer Hoffnung für viele, zu einem politischen Programm für einen gesamten Kontinent. Dieses Programm, dieses Gebet und diese Hoffnung haben Wirkung gezeigt.

Wenn die Menschen, die 1945 aus den Konzentrationslagern zurückkamen, von den Frontabschnitten in ihre zerstörten Dörfer und Städte zurückkehrten so zur Larmoyanz tendiert hätten wie wir das heute tun, dann wäre Berlin nie wieder aufgebaut worden, Luxemburg nie wieder auf die Beine gekommen. Die Menschen haben damals die Ärmel hochgekrempt und etwas getan, während wir uns beklagen. Wir haben die Pflicht die Dinge jetzt weiterzutragen! Auch dadurch, dass wir uns zu den Erfolgen bekennen, die wir erreicht haben.

Der Euro beispielsweise ist ja nicht eine Erfindung deutscher Professoren, sondern das Resultat einer gewollten Politik. Wenn man heute Zeitungen liest, öffentlichen Auftritten aufmerksam zuhört, möchte man meinen, alle wären immer schon für den Euro gewesen. Wenn die katholische Kirche so viele Spätberufene hätte wie der Euro, es gäbe keinen Priestermangel! Der Euro hat uns in den letzten Jahren - man kann es nicht oft genug sagen - gestützt und beschützt. Nach dem Kosovokrieg, dem ersten Krieg auf europäischem Boden nach dem Zweiten Weltkrieg, nach dem Irakkrieg, nach den Finanzkrisen in Asien, in Argentinien, in Mexiko, in Russland, nach all den Irrungen und Wirrungen der jüngsten Zeitgeschichte, wo stünde die europäische Wirtschaft heute, wenn es den Euro nicht gäbe? Sie steht nicht gut da. Sie steht nicht blendend da, aber sie würde am Boden liegen, wenn es den Euro nicht in seiner Schutzfunktion gegeben hätte, weil er zumindest als Gesamteffekt hatte, dass sich die europäischen Volkswirtschaften untereinander nicht in stupider Konkurrenz mittels kompetitiver

Abwertungen und künstlicher Aufwertungen bewegten, sondern weil sie es verstanden, in einem geordneten System mit diesen externen Schocks umzugehen. Deshalb ist der Euro ein Erfolg der zeigt, dass wenn die Europäer eine feste Absicht, eine große Idee und einen festen Zeitplan haben, sie dann zu großen Leistungen fähig sind, Leistungen die uns selbst nicht mehr beeindrucken, weil wir ja nicht mehr zu beeindrucken sind, aber die andern Menschen in der Welt sehr beeindrucken.

Die Amerikaner beispielweise haben nie geglaubt, dass wir es schaffen würden den Euro auf die Beine zu kriegen. Im August 1995 stattete ich US-Präsident Bill Clinton einen Besuch ab. Auf seine Frage, was denn so los sei in Europa, legte ich los, merkte aber nach ein paar Minuten, dass das Gespräch den Präsidenten langweilte. Etwas später traf ich den amerikanischen Finanzminister und dachte: Das ist der richtige Mann! Noch einmal erzählte ich die ganze Euro-Geschichte, merkte aber auch hier, dass das Thema ihn langweilte. Beim Hinausgehen fiel mir auf, dass meine Gesprächspartner immer so müde gelächelt hatten und eigentlich zum Ausdruck bringen wollten: Das schaffen die Europäer nie mit ihren verrückten Ideen. Zwei Jahre später war ich wieder in Washington. Plötzlich ruft der amerikanische Finanzminister samstags nachmittags um 16 Uhr im Hotel an, um mir mitzuteilen: „Ich möchte dringend mit Ihnen über den Euro reden“. Daraufhin sagte ich mir: Also wenn der amerikanische Finanzminister den luxemburgischen Finanzminister samstags um 16 Uhr anruft, dann ist etwas passiert. Weil ich mir meiner plötzlichen Wichtigkeit bewusst war, sagte ich: „Ich habe jetzt keine Zeit“. Daraufhin hat der amerikanische Finanzminister sich Sonntag morgens mit mir um 07.15 Uhr zum Frühstück verabredet. Von dem Augenblick an ist mir bewusst geworden, aus dem Euro würde was werden. Die Amerikaner haben es damals schon geglaubt. Einige Amtsträger hierzulande und sonstwo haben es damals noch nicht geglaubt, gehören aber heute zum Club der Spätberufenen.

Ich will damit sagen, dass wir die europäische Verfassung nur dann hinkriegen, wenn wir uns unserer Erfolge besinnen. Ich bin mit Präsident Giscard d'Estaing sehr einverstanden, dass es bei der Regierungskonferenz, die sich jetzt auf den Weg gemacht hat, nicht darum gehen kann den Verfassungsentwurf, so wie vom Konvent vorgelegt, wieder auseinander zu

schrauben. Il ne faut pas refaire, il ne faut pas défaire, mais il faudra parfaire! Die Regierungskonferenz hat als Aufgabe, die Dinge besser zu machen, sie vollständiger zu machen. Ich bin sehr beeindruckt von dem Endergebnis des Verfassungskonvents, obwohl mit vielen Teilen dieses Ergebnisses nicht zufrieden. Ich kann mich bei der Lektüre, die einfacher geworden ist, als die komplizierte Lektüre vielfältiger Verträge, die uns bis dahin zugemutet worden war, nicht immer in Harmonie mit mir selbst bewegen, weil ich einiges nicht verstehe was da steht. Ich bin weder Schüler, noch Professor, sondern eine viel gefährlichere Spezies, nämlich ein Handelnder in Europa und deshalb wäre es doch gut, wenn man sehr genau wüsste, was mit einigen Passagen gemeint ist. Was gemeint ist, vermag ich zu verstehen. Was man damit machen könnte, wenn keine einheitliche Meinung über das, was gemeint ist besteht, das macht mich manchmal sehr besorgt. Dies trifft vor allem auf den institutionellen Teil des Gesamtentwurfes zu, wo ich nun wirklich der Meinung bin, dass es Sache der Regierungen ist, hier für Klarheit zu sorgen und im Detail zu berechnen, wie sich beispielsweise der Vorsitz des europäischen Ministerrates in den nächsten Jahren zu organisieren hat. Dies ist für manche eine sehr unwichtige Frage. Für die, die das Geschäft mit Leben erfüllen müssen, ist dies jedoch eine zentrale Frage. Die werden wir auch auf Grundlage des Entwurfes des Konventes zu regeln wissen.

Viel wichtiger als diese institutionellen Fragen - Institutionen stehen ja immer nur im Dienste bestimmter Ambitionen oder politischer Entwürfe - sind die essentiellen Fragen, die, wie ich finde, von Präsident Giscard d'Estaing und dem gesamten Konvent in zufriedenstellender Art und Weise gelöst wurden. Wobei es doch einige Wünsche gibt, die man anbringen muss. Man zögert fast, überhaupt noch Wünsche und Träume zu artikulieren, weil man ja als Spielverderber gilt, wenn man noch zusätzliche Träume einzubringen hätte. Es gibt Dinge, von denen wir heute denken es wären Träume, die jedoch Notwendigkeiten von morgen sind. Mein Eindruck ist beispielsweise der, dass wir in allen europäischen Verträgen die Sozialfrage ungenügend gelöst haben. Wir müssen uns überlegen, wie wir das besser machen können. Wobei ich hier zu Protokoll geben muss, dass es im Konventsentwurf zum allerersten Mal überhaupt gelungen ist, in Substanzbereichen der Sozialpolitik, die, die die Menschen in Europa betreffen

- beileibe nicht alle Bereiche, aber einige Bereiche - in Zukunft mit Mehrheit entschieden werden könnte, falls es nicht den Widerstand einiger Mitgliedstaaten und Mitgliedsregierungen auch zu diesem Punkt gäbe. Aber dass wir in Europa, mit Hilfe dieser Verfassung, endlich einen Mindestsockel an Arbeitnehmerrechten hinkriegen auf den die europäische Arbeitnehmerschaft ein Anrecht hat, halte ich für ein Gebot der praktischen Politik der nächsten Jahre, wahrscheinlich Jahrzehnte.

Dass wir in den Fragen der gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik weiterkommen müssen steht außer Debatte. Dass wir diese Fragen klären müssen steht außer Frage sowie die Tatsache dass wir, falls wir eine Verfassung auf den Weg schicken, die 40, 50 Jahre Bestand haben soll, in dieser Verfassung selbst Wegweiser aufstellen müssen. Mit Mehrheit in außen- und sicherheitspolitischen Fragen zu entscheiden, halte ich für ein sehr wichtiges Signal, das die Regierungskonferenz auf Grund der von dem Verfassungskonvent angedeuteten Lösungen geben muss.

Die Schwierigkeit in Europa ist die - darüber redet man nicht mehr oft - dass wir uns nicht mit den fundamentalen atmosphärischen Problemen Europas beschäftigen. Dieses fundamentale atmosphärische Problem ist, dass unsere öffentliche Meinung, die nationalen öffentlichen Meinungen - die europäische öffentliche Meinung gibt es leider noch nicht - hin- und hergerissen sind zwischen zwei fundamental divergierenden Orientierungen. Die Hälfte der Bevölkerung ist der Auffassung, wir hätten genug Europa, wir müssten Europa schichtweise abbauen. Diese Hälfte der Bevölkerung beklagt sich über manches, was an Unsinn in Brüssel gemacht wird. Die andere Hälfte der Bevölkerung befürwortet ein Mehr an Europa.

Ein Bereich wo wir mehr Europa brauchen, ist die Wirtschafts- und Währungsunion. Wir brauchen eine bessere Koordinierung der Wirtschaftspolitik in der Europäischen Union. Sie wissen ja noch was der Stabilitätspakt war. Ich bin im Übrigen der Meinung, dass es ihn noch gibt, wenn auch nicht in genügendem Maße. Man muss sich vorstellen, was deutsche und französische Haushaltspolitik zur Zeit wären, wenn es diese europäische Bremse nicht gäbe. Hier brauchen wir eine Straffung der koordinierenden Instrumente in der Europäischen Union, damit sich die Währungsunion auf Dauer so entwickeln kann, dass sie der europäischen Volkswirtschaft und den Menschen in Europa wirklich dauerhaft dienlich sein kann.

Wir brauchen auch mehr Europa in Fragen gemeinsamer Verteidigungspolitik. Ich mag die Rede nicht über das ewige Gegeneinander zwischen Amerika und Europa. Die Frage stellt sich nicht so. Die Frage ist die, ob wir als Europäer, wie die amerikanischen Freunde das von uns Jahrzehnte eingefordert haben, mehr Verantwortung für unsere eigene Verteidigung und für unsere eigene Sicherheit übernehmen möchten. Ich denke, dass Europäer weltweit nur glaubwürdig sind, wenn sie sich selbst im Sinne der Amerikaner und nicht gegen die Amerikaner und ihren eigenen Sicherheitsentwürfen auf unserem Kontinent und um unseren Kontinent herum kümmern. Das sollten wir tun!

Vielen Dank!

### Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), Paris

2 décembre 2003

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Il est d'usage de dire, avant de s'adresser à une Assemblée, que l'on éprouve un plaisir particulier à prendre la parole. En règle générale, cela n'est pas vrai. Mais cette fois-ci, la remarque s'impose car c'est pour moi, en effet, un grand plaisir de pouvoir m'adresser à cette Assemblée présidée par mon ami Marcel Gleesener, que je connais depuis des décennies et avec lequel j'ai fait un bout de chemin.

De plus, j'ai le plaisir de prendre la parole en présence de mon ministre de la défense, qui est un ancien de la maison et qui fut votre président pendant des années. Et j'ai découvert en arrivant que se trouve parmi vous un nombre important de ceux que j'ai pu côtoyer dans mes diverses fonctions et dans leurs diverses activités. Je suis heureux de pouvoir les retrouver aujourd'hui.

Votre Assemblée, connue par les uns, trop souvent mal connue par les autres, fut toujours, pour nous, Luxembourgeois, et pour les autres gouvernements de l'Union européenne, un forum de réflexion auquel

nous tenions beaucoup, un cadre de réflexion pour canaliser la pensée parlementaire européenne en vue d'irriguer ensuite les sociétés politiques européennes, ainsi qu'un guide pour notre action publique et politique.

Je ne vous apprendrai pas que la défense, c'est-à-dire la dimension européenne de la défense, est une ambition européenne déjà vieille. Dans les aléas de la conjoncture politique, on feint parfois de croire que l'idée d'inventer et de mettre sur pied une défense européenne est une idée neuve, apparue brutalement. Cela n'est pas vrai. La sécurité et la défense sont parmi les plus anciennes ambitions européennes puisque ceux qui, en 1952, avaient mis sur les rails la Communauté européenne du charbon et de l'acier, au vu des premiers succès de celle-ci, avaient immédiatement pensé mettre sur pied la Communauté européenne de défense. Celle-ci devint malheureusement la victime des errements parlementaires de l'Assemblée nationale française de la IV<sup>ème</sup> République. Echech retentissant à l'époque mais qui, finalement, donna naissance à votre Assemblée, en 1954.

Ceux qui n'avaient pas connu le succès qu'ils auraient dû connaître avec la Communauté européenne de défense ne désarmèrent pas, si je puis dire, puisqu'ils poursuivirent leur œuvre européenne avec le Traité de Rome, mettant l'accent sur l'intégration économique, puisque l'intégration politique se révélait impossible à l'époque.

Tout économique qu'était, dans ses dispositions, le Traité de Rome, il ne faut pas oublier que la finalité de l'intégration européenne fut à l'époque, resta ensuite et est aujourd'hui, par essence, politique. Nous l'avons bien vu le 7 février 1992, lors de la signature du Traité de Maastricht, qui mit au monde la politique extérieure et de sécurité commune et rappela l'objectif de défense commune.

Il est normal que l'Union européenne s'implique fortement dans tout ce qui relève de la sécurité et de la défense. Voilà l'Union européenne qui, au 1<sup>er</sup> mai 2004, sera composée de 450 millions d'hommes et de femmes. Voilà une Union européenne devenue marché intérieur après l'Acte unique de 1987, lequel représente un quart du produit intérieur brut mondial. Voilà ce grand marché intérieur, ce vaste ensemble démographique et géographique qui s'est doté, de-

puis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, d'une monnaie unique. Il n'y a pas au monde ensemble régional plus cohérent que l'Union européenne.

Cet ensemble cohérent mais incomplet est confronté aux mêmes risques que tous les ensembles qui existent sur la carte politique mondiale, que tous les autres acteurs de la vie politique internationale. Il y a l'énorme défi du terrorisme, défi déjà vieux mais toujours présent à nos esprits, à cause des méfaits qu'il ne cesse de commettre. Il y a le problème de la prolifération des armes de destruction massive. L'Union européenne, comme les autres acteurs internationaux, est exposée aux troubles causés par les Etats que nos amis anglais appellent les «failed states».

Mais parmi les défis qui mettent en péril notre sécurité, il serait erroné de compter exclusivement les défis militaires, les défis stratégiques et les défis qui menacent la stabilité et notre sécurité. Il convient aussi de compter parmi les grands défis mondiaux le fait que 45 millions de personnes meurent chaque année de faim ou de malnutrition à travers le monde. Ce défi est tout aussi important que le terrorisme ou la prolifération nucléaire. Il est donc évident que l'Union européenne doit mettre en place des moyens civils et militaires pour faire face à cet ensemble hétéroclite de défis majeurs.

Sur la voie de la mise en place de ces moyens civils et militaires, nous avons su, au cours des dernières années, réaliser un certain nombre de progrès. A lire les journaux, on pourrait croire que l'Europe est en crise permanente, nos échecs, nos faiblesses, nos défaillances cachant bien des succès que nous avons pu aligner depuis que le Traité de Maastricht, le Traité d'Amsterdam et, dernièrement, celui de Nice sont entrés en vigueur. Sachons que nous avons été capables de mettre en place les comités militaires. N'oublions pas que l'état-major européen existe déjà aujourd'hui. Il n'est pas à inventer.

Il convient aussi de relever, non pas pour les savoir, mais pour constater leur existence, les quelques opérations d'envergure que l'Union européenne a su conduire ces dernières années. Je vous rappellerai l'opération «Concordia» que nous avons menée et que nous poursuivons jusqu'au 15 décembre, en Macédoine. Cette première opération militaire de l'Union européenne sera bientôt relayée par l'opération «Proxima».

Je vous rappellerai aussi que l'EUMP fait un travail remarquable en Bosnie. J'étais, il y a quinze jours, en Macédoine et en Bosnie et j'ai pu constater l'espoir et l'espérance que procurent les opérations «Concordia» et «Proxima» et mesurer la présence policière de l'Union européenne en Bosnie, où l'OTAN vient de décider, hier, de réduire les effectifs de la SFOR. Il n'est pas exclu qu'au cours des années à venir, une autre opération militaire prenant appui sur les structures de l'Union européenne vienne relayer la présence des troupes de la SFOR en Bosnie.

Je vous rappellerai, dans cette même rubrique, l'opération «Artemis», qu'à la demande du Secrétaire général de l'ONU, nous conduisons à l'heure actuelle au Congo.

Voilà un ensemble de réussites, institutionnelles, d'abord, opérationnelles ensuite, que l'Union européenne, sur la base des traités existants, a su conduire, me semble-t-il, avec succès.

Il est évident, devant ce progrès, tempéré toutefois par le caractère inachevé de la logique entière de l'Union européenne, que de nouveaux progrès sont nécessaires, que de nouvelles frontières doivent être découvertes et que de nouvelles perspectives doivent être dégagées.

La Conférence intergouvernementale est l'enceinte où ces progrès et ces perspectives doivent être dégagés et réalisés. Je veux parler de la nécessaire clarification de tout ce qui relève de la défense européenne. Devant la demande croissante d'Europe à travers le monde et le fait que, déjà, les 25 pays membres de l'Union européenne alignent un budget militaire de 160 milliards d'euros. Il est évident que d'autres initiatives sont devenues indispensables. J'observe, avec inquiétude le plus souvent, avec amusement parfois, que l'on essaie de présenter le désir d'émancipation militaire de l'Europe comme voulant signifier, en fait, une espèce de putsch contre les Etats-Unis d'Amérique. Je dirais très simplement qu'à nos yeux les Etats-Unis d'Amérique doivent rester l'allié privilégié des Européens lorsqu'il s'agit de faire en sorte que la paix et la stabilité règnent partout.

Il est étonnant de voir que nos amis américains qui, au cours des décennies écoulées, ne cessaient de nous rappeler à l'ordre lorsqu'il s'agissait de prendre en charge une part plus importante de la responsabilité continentale, nous reprochent aujourd'hui d'avoir des

vellités et des intentions que, d'ailleurs, nous n'avons pas. Ce à quoi l'Europe prétend, c'est l'émancipation et la responsabilité continentales. Nous ne voulons pas le divorce et l'irresponsabilité d'action. C'est tout le contraire que nous voulons et, par conséquent, je considère, et continue à considérer, que le renforcement de la dimension européenne de l'Alliance atlantique est, en fait, bénéfique pour toutes les parties engagées. Il est curieux de voir – mais Thucydide le disait déjà – que les conflits intenses naissent toujours entre des semblables, entre ceux qui partagent les mêmes ambitions. A l'époque, les Grecs contre les Grecs. Aujourd'hui, les Européens contre les Européens et les Européens contre les Américains.

En fait, nous partageons la même ambition. Nous sommes soudés des deux côtés de l'Atlantique par un même canon de valeurs et de convictions et, par conséquent, il n'y a pas lieu de créer de différends là où des similitudes existent partout. Ce que je dis au sujet de notre relation avec nos amis et alliés américains, je pourrais le dire avec la même verve de nos relations entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique, car cette dernière doit rester, et restera, le fondement de notre sécurité.

Il est évident qu'au moment où les chefs d'Etat et de gouvernement s'apprêtent à terminer, je l'espère en beauté, la Conférence intergouvernementale, exercice commencé il y a deux années par la Convention présidée par M. Giscard d'Estaing, nous devons concentrer nos efforts pour pouvoir recentrer le propos européen en ce qui concerne la défense et la sécurité. Il ne fait aucun doute que la politique européenne en la matière ne sera pas le recours au seul usage de la force. Je sais bien que Blaise Pascal disait qu'il n'y a pas de justice sans la force. Mais dans un monde moderne compliqué, aux tendances et stratifications multiples, la maîtrise de la crise passe d'abord par des moyens civils, ensuite par des moyens militaires. Ce qui revient à dire que le futur ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne sera d'abord une instance de prévention et d'analyse, quelqu'un qui sera un «facilitateur pro-actif» de la stabilité et de la sécurité. Il s'agit, pour les Européens, de prévoir et de voir les conflits, afin d'aligner d'abord les moyens civils pour les empêcher et d'être en position de menacer de l'emploi de la force pour les dépasser s'il le faut.

A mes yeux, l'Union européenne a besoin, dans le texte même de la nouvelle Constitution, d'une clause de défense mutuelle. Je suis un peu gêné, je l'avoue, par le débat qui a pu graviter autour de cette notion. Si l'intégration européenne est à finalité politique, si nous visons à augmenter, jour après jour, la masse importante de nos solidarités transnationales, il est évident que l'Union européenne et ses Etats membres doivent s'engager, entre eux-mêmes, à porter secours et assistance à celui qui serait attaqué de l'extérieur. Croit-on vraiment – je le dis pour les pays membres neutres – que si, demain, l'Autriche ou la Finlande était attaquée, nous resterions les bras croisés dans nos salons feutrés de Bruxelles et d'ailleurs pour observer la suite des événements ? Déjà, l'assistance mutuelle est dans les têtes. Pourquoi ne la mettrions-nous pas dans la Constitution elle-même ?

Lors du conclave des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, les gouvernements du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne ont saisi leurs collègues d'un certain nombre de propositions, d'idées et de textes concernant la coopération structurée permanente en matière de défense. En ce qui nous concerne, dès mercredi dernier, nous avons apporté notre soutien à ce texte qui, à ce moment-là, était en gestation. Je continue à considérer que cette initiative prise par les trois gouvernements est une initiative heureuse parce qu'elle met à profit la nécessité pour nous de nous entendre sur le texte d'une Constitution européenne. Elle met à profit cette opportunité de ne pas manquer ce rendez-vous de l'histoire européenne avec les lendemains et les perspectives européennes. Comment pourrions-nous nous mettre d'accord sur une Constitution qui, d'après un raisonnement sommaire de M. Giscard d'Estaing, devrait durer cinquante années, si nous ne prenions garde d'inclure dans son dispositif central une stratégie européenne de la défense et de prévoir les modalités de sa mise en oeuvre ? Par conséquent, je crois que l'intégration politique européenne restera inachevée tant qu'elle n'incorporera pas dans le dispositif central de ses ambitions la dimension de sécurité et de défense et aussi longtemps qu'elle ne mettra pas en place des modalités pratiques d'application de celle-ci.

Je souhaiterais que cette coopération structurée permanente fasse partie non seulement de la Constitution mais de l'Union européenne elle-même, du Traité

lui-même, qu'elle ne s'établisse pas en annexe au Traité ou en dehors du Traité. L'ambition pour l'Europe d'avoir un jour les jambes qui lui permettront de courir doit prendre place au cœur même de la Constitution, qui résume l'essentiel et la partie noble de nos ambitions communes. Cette coopération doit être structurée, inclusive, ouverte. Elle ne gêne pas la souveraineté d'entrée et l'autonomie de sortie de ceux qui s'y engageront.

Je voudrais qu'on n'essaie pas de faire comme si l'intention de mettre en place une nouvelle cellule de planification opérationnelle était le début du commencement d'un éloignement de l'Union européenne de nos amis américains et de l'Alliance atlantique elle-même. J'aimerais qu'on mette un terme à ces procès d'intention que nous conduisons des deux côtés de l'Atlantique et je désirerais qu'ensemble, avec nos amis et alliés américains, nous prenions à cœur le souci de rendre plus forte la dimension européenne de la défense et le pilier européen de l'Alliance atlantique.

A côté de ce problème, d'autres restent pendents, notamment celui du contrôle parlementaire de la politique européenne de sécurité et de défense. Pour autant que ces éléments de suivi et de contrôle parlementaire relèveront d'un ensemble cohérent communautaire, il est évident que ce contrôle doit pouvoir être exercé par l'instance parlementaire prévue à cet effet par les Traités et par la Constitution. Dans la mesure où des éléments intergouvernementaux perdureront, un forum interparlementaire, dont votre Assemblée fera partie pour l'animer à titre principal, devra être mis en place pour nous assurer que ne se glissent pas dans les dispositifs d'ensemble des pans entiers où aucun contrôle parlementaire ne s'exercerait.

Tels sont, mesdames et messieurs, brièvement exposés, les quelques éléments dont je voulais parler devant vous. Nous ne sommes pas encore arrivés au bout de nos peines. Il est clair qu'en matière de politique extérieure de sécurité et de défense, l'Europe n'en est qu'au début de ses ambitions. Beaucoup de temps et de patience seront nécessaires pour arriver à bon port. Il n'y a pas d'aventure noble et pas de longue distance qui n'aient besoin de patience.

## La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges à la conférence ASEM sur les cultures et les civilisations, Bruxelles

3 décembre 2003

Monsieur le Président,

En ce début du 21<sup>e</sup> siècle, le sujet de notre conférence ASEM devrait nous mener à des conclusions importantes pour l'avenir de notre monde qui ne sait pas trop bien où il va!

Le 21<sup>e</sup> siècle devra, selon une phrase d'André Malraux, Ministre de la Culture de la République française, «réintégrer les dieux». Il dit en 1955: «Je pense que la tâche du prochain siècle, en face de la plus terrible menace qu'ait connue l'humanité, va être d'y réintégrer les dieux.»

Le 21<sup>e</sup> siècle que nous avons appelé de tous nos vœux pour être une ère de paix et de bien-être pour tous est loin de répondre à cette espérance: les trois dernières années nous ont prouvé que beaucoup reste à faire si nous voulons éviter cette rupture entre les civilisations décrite par le professeur américain Huntington.

Ce siècle devrait être celui où il n'y aurait plus, ni colonisateurs, ni colonisés, ni oppresseurs, ni opprimés. A repenser son histoire, l'Europe a engendré bien des conflits, étouffé bien des cultures, en Amérique, en Afrique, en Asie avec la conviction que sa culture était la seule valable, la seule capable de faire progresser les peuples.

(2) Imposer de force ses propres valeurs à autrui – sans se demander quelles pourraient être les valeurs communes qu'on pourrait partager et avec lesquelles chacun pourrait croître de son côté, c'est étouffer la vraie richesse des civilisations. La Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 parle, timidement, des droits culturels; celle de 1993 emploie déjà les termes de pluralisme, de tolérance mais aussi de diversité. Nous savons que la notion de diversité culturelle – qui remplace avec bonheur l'ancienne «exception culturelle» a pris toute son importance dans el cadre des négociations sur les services au sein de l'OMC.

La crainte de voir traitée comme simple marchandise ce qui est la plus noble expression de chaque peuple, de chaque individu, - la culture – a donné un sursaut à nos politiques culturelles. Le Conseil des Ministres de l'Union européenne a clairement ancré le principe du respect de la diversité culturelle dans le mandat qu'il a confié à la Commission européenne pour el nouveau cycle de négociations. l'UNESCO aussi, en fait son thème, son cheval de bataille lors de la dernière Conférence générale de Paris.

(3) Quelles sont donc ces valeurs communes qui peuvent assurer la cohésion de nos sociétés? Je citerai D. Bell, sociologue et journaliste américain, qui écrit que dans nos sociétés modernes, l'anxiété a pris la place de la culpabilité, la psychologie a remplacé la religion.

Et pourtant on parle sans cesse de valeurs, sans y reconnaître une universalité, une obligation morale qui serait reconnue par tout un chacun. Ces valeurs peuvent-elles être multiples, plurielles voire diamétralement opposées... acceptées par les uns et refusées par les autres?

Le 20<sup>e</sup> siècle a été témoin de toute la cruauté dont l'homme est capable s'il perd les repères de ce qui fait de lui un être exceptionnel: à savoir, son intelligence, sa sensibilité, sa capacité créative.

(4) Suite à ces guerres meurtrières, il faut se rallier aux droits fondamentaux de l'être humain, au respect de sa personne qui dépasse la simple tolérance, au respect de sa race, de ses croyances et de sa religion. Ce ralliement tracera aussi le cadre qui garantira la diversité culturelle. L'Europe des 15 est sur le point de s'élargir pour devenir 25, bientôt 28... Elle sera d'autant plus forte qu'elle acceptera d'abandonner une partie de sa souveraineté, qu'elle arrivera à vaincre ses réflexes d'États-nations. En fait, si elle accepte de vivre quotidiennement, dans sa plénitude et dans ses contradictions, la diversité culturelle.

(5) Si importante que soit pour l'avenir l'action concertée des Etats en ce qui concerne la défense et l'illustration du concept de diversité culturelle, il est nécessaire que le monde culturel prenne lui-même des initiatives pour mettre en valeur sa richesse et sa vitalité. C'est pourquoi nous nous proposons d'organiser sur ce thème un colloque en juin 2004, en retenant une approche originale illustrant la vocation

particulière du Grand-Duché de Luxembourg en ce qui concerne le dialogue des cultures.

Le vrai dialogue des cultures sera seulement possible si aucune culture ne se considère comme supérieure, capable d'assimiler toutes les autres cultures. La coexistence, le respect de l'autre et de ses propres valeurs, voilà les principes de base qui devraient guider ce dialogue.

Je vous remercie de votre attention.



La



---

CHRONOLOGIE

## Octobre

Fernand Boden présente la réforme du bail à loyer 1 <sup>er</sup> octobre 2003	93	Visite officielle à Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador, Maria Eugenia Brizuela de Avila 14 octobre 2003	55
Discours du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la Conférence générale de l'UNESCO à Paris 1 <sup>er</sup> octobre 2003	133	Visite officielle à Luxembourg du président de la République de Chypre, Tassos Papadopoulos 15 octobre 2003	39
Luc Frieden au Conseil JAI à Bruxelles : accord politique sur le concept de pays d'origine sûrs 2 - 3 octobre 2003	97	Journée de promotion de l'économie luxembourgeoise, à Paris, en présence du ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer 15 octobre 2003	75
Visite de travail du Premier ministre de la République de Pologne, Leszek Miller 6 octobre 2003	37	Le ministre de l'Intérieur Michel Wolter présente les services de la gestion de l'eau 17 octobre 2003	90
Henri Grethen présente le programme officiel de la conférence Patinnova-Epidos 2003 et passe en revue les développements en matière de brevets et de propriété industrielle 6 octobre 2003	74	Le ministre de l'Economie Henri Grethen à l'occasion de l'ouverture de la 83 <sup>e</sup> Foire internationale de Luxembourg 18 octobre 2003	77
Visite officielle à Luxembourg du Premier ministre de Roumanie, Adrian Nastase 7 octobre 2003	38	Le ministre de l'Economie Henri Grethen lors de l'ouverture de la 83 <sup>e</sup> Foire internationale de Luxembourg 18 octobre 2003	142
Avis définitif du gouvernement luxembourgeois quant à la demande de renouvellement des autorisations de rejets et de prélèvements d'eau pour le centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom 7 octobre 2003	135	Visite d'Etat au Danemark 20 - 22 octobre 2003	26
Le ministre de la Justice Luc Frieden en visite en Bulgarie 8 - 10 octobre 2003	92	Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par Sa Majesté la Reine du Danemark 20 octobre 2003	148
Henri Grethen au Conseil «Transports, Télécommunications et Energie» à Luxembourg 9 octobre 2003	101	Les ministres Fernand Boden et Charles Goerens présentent le programme forestier national 22 octobre 2003	81
Le <i>Lëtzebuenger Filmpräis</i> récompense les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois 10 octobre 2003	94	Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer devant la Confédération du commerce danois Luxembourg : <i>European platform for business</i> , Danemark 22 octobre 2003	150
Ouverture officielle de l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner 13 octobre 2003	66	Le ministre de l'Education nationale Anne Brasseur présente deux nouveaux projets de loi en matière d'enseignement 23 octobre 2003	78
La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration de l'Institut Pierre Werner, Luxembourg 13 octobre 2003	139	Signature d'une convention de collaboration entre le ministère de l'Intérieur et le CRPGL 23 octobre 2003	99
		Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Belgrade 27 octobre 2003	40

Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Suède 29 octobre 2003	42
Erna Hennicot-Schoepges en visite officielle à Beijing 31 octobre – 3 novembre 2003	68

## Novembre

Lydie Polfer en mission de promotion économique au Chili 4 – 6 novembre 2003	49	Luc Frieden présente le programme pluriannuel des dépenses en capital pour la période 2003 à 2007 17 novembre 2003	84
S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Charles Goerens en République du Salvador 4 – 7 novembre 2003	56	Tournée dans les Balkans du Premier ministre Jean-Claude Juncker 18 – 20 novembre 2003	16
Henri Grethen présente le bilan du permis à points ainsi que la campagne de sensibilisation en matière de lutte contre l'insécurité routière 5 novembre 2003	102	Michel Wolter présente des concepts de la Police grand-ducale en matière de lutte contre la délinquance juvénile et d'aide aux victimes 19 novembre 2003	91
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker aux <i>Europäische Verfassungstage</i> à Francfort 6 novembre 2003	42	Le ministre François Biltgen signe avec les partenaires sociaux un plan d'action de lutte contre les accidents de travail 19 novembre 2003	110
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors des <i>Europäische Verfassungstage</i> à Francfort 6 novembre 2003	152	Luc Frieden informe sur la politique des réfugiés du gouvernement luxembourgeois 20 novembre 2003	97
Visite officielle du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer au Pérou 6 novembre 2003	50	Marie-Josée Jacobs à la conférence européenne des ministres de l'enfance à Paris 20 novembre 2003	82
Voyage du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer en Egypte, au Liban et en Syrie 10 – 11 novembre 2003	50	Signature de la convention relative à la mise en place d'une centrale de mobilité 20 novembre 2003	105
Le ministre des Transports au sujet du développement de l'aéroport 12 novembre 2003	104	Visite de S.A.R. la Grande-Duchesse et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens en Asie 24 – 26 novembre 2003	61
Visite de travail du Premier ministre de la République du Cap-Vert, José Maria Pereira Neves, au Luxembourg 14 novembre 2003	59	Marie-Josée Jacobs au colloque «La loi sur la violence domestique: un nouveau défi?» 24 – 25 novembre 2003	98
Réunion du comité de coordination Tripartite 17 novembre 2003	108	Visite officielle du Premier ministre belge, Guy Verhofstadt 26 – 27 novembre 2003	44
		Amendements gouvernementaux au projet de budget 2004 26 novembre et 03 décembre 2003	84
		Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen au sujet de la mise en œuvre du Fonds social européen et sa contribution à la stratégie européenne en faveur de l'emploi 26 novembre 2003	110

Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen présente le projet de réforme de l'ITM  
28 novembre 2003

111

Erna Hennicot-Schoepges en visite à Graz, capitale européenne de la culture  
28 – 29 novembre 2003

68

## Décembre

François Biltgen présente l'accord relatif aux prestations de chômage pour travailleurs frontaliers

1<sup>er</sup> décembre 2003

113

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Assemblée de l'UEO : «En matière de politique extérieure et de défense, l'Europe n'est qu'au début de ses ambitions»

2 décembre 2003

46

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), Paris

2 décembre 2003

154

Erna Hennicot-Schoepges à la conférence ASEM sur le dialogue des cultures et des civilisations

2 décembre 2003

69

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges à la conférence ASEM sur les cultures et les civilisations, Bruxelles

3 décembre 2003

158

Lydie Polfer à la conférence euro-méditerranéenne de Naples

2-3 décembre 2003

51

Le rapport intermédiaire de l'étude sur le paysage médiatique au Luxembourg remis au ministre François Biltgen

3 décembre 2003

96

Visite officielle de Péter Medgyessy, Premier ministre de la République de Hongrie  
3 – 4 décembre 2003

47

Lydie Polfer à la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN

4 décembre 2003

52

Le ministre du Tourisme Fernand Boden dresse le bilan de la saison touristique 2003

4 décembre 2003

100

Pose de la première pierre de la nouvelle aérogare de Luxembourg

7 décembre 2003

107

Anne Brasseur visite des classes fonctionnant selon le principe du *team-teaching* et présente le nouveau bulletin scolaire pour l'enseignement primaire

12 décembre 2003

80

Erna Hennicot-Schoepges inaugure l'atrium de la Maison du Commandant de la Forteresse Pierre-et-Paul à Saint-Pétersbourg

15 décembre 2003

70

Le Parlement européen, propriétaire de son siège de Luxembourg : Lydie Polfer et Pat Cox signent l'acte de vente portant sur l'immeuble Konrad Adenauer

16 décembre 2003

53

Visite de travail à Luxembourg de Lassana Traoré, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali

18 décembre 2003

65

Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Bernard Rudolf Bot

22 décembre 2003

54

Présentation des travaux en vue de «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007»

22 décembre 2003

71

Conférence intergouvernementale  
Octobre – Décembre 2003

8

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil  
Affaires économiques et financières  
Octobre – Décembre

87

Comité de conjoncture  
Octobre – Décembre

114

## Service Information et Presse

3, Rue du Saint Esprit  
L-1475 Luxembourg  
Tél. : (+352) 478 21 81  
Fax: (+352) 47 02 85  
info@sip.etat.lu  
www.gouvernement.lu



**LE GOUVERNEMENT**  
*du Grand-Duché de Luxembourg*